

ETHNOZOOTECHNIE N° 93

Pratiques de Fin de Vie des Animaux

Journée d'étude de la Société d'Ethnozootechnie

Jeudi 8 novembre 2012

Palais du Luxembourg, 26, rue de Vaugirard, 75006 PARIS

**Organisée par
Anne-Claire Gagnon**

2012

© Société d'ethnozootechnie 2012

ISSN: 0397-6572 - ISBN: 2-901081-83-5

Les opinions librement émises dans *Ethnozootechnie* n'engagent que leurs auteurs.

Société d'Ethnozootechnie – 5 Avenue Foch, 54200 TOUL

Table des Matières

Journée d'étude Pratiques de fin de vie des animaux Jeudi 8 novembre 2012

Anne-Claire Gagnon Place de la fin de vie des animaux dans la pratique vétérinaire	9
Jacques Servièrè Interrogations d'un neurobiologiste face aux philosophies de la libération animale et à leurs conséquences juridiques: le cas de la mise à mort des animaux d'expérimentation	15
Jean-Pierre Kieffer Évolution des conditions d'abattage depuis 50 ans	19
Jocelyne Porcher Vie et mort d'un cochon	25
Vincent Boureau, Richard Corde Des champs de course à la maison de retraite... On n'achève plus les chevaux?	29
Jean-François Courreau, Florine Popelin-Wedlarski, Pascal Arné Pratique de fin de vie des animaux sauvages en captivité dans les centres de sauvegarde	33
Claude Andrillon Chasse et pêche, les loisirs d'un vétérinaire de campagne	37
Thierry Bedossa Quelles fins de vie aujourd'hui pour les chiens? Fin de vie des animaux, l'apprentissage d'une vie	41
Anne-Claire Gagnon Fins de vie des chats. De la compagnie à l'accompagnement	47
Michèle-Hélène Salamagne, Sylvain Pourchet Place des animaux domestiques dans l'accompagnement en fin de vie des malades	57
A propos de mon premier cheval et de mon vieux chien (1865)	60

Groupe d'Ethnozootéchnie caprine 6ème Journée annuelle de rencontres à Faverges (Haute Savoie) Vendredi 13 Avril 2012

Pierre Morand-Fehr, Jean-Claude Le Jaouen Actualités du Groupe d'Ethnozootéchnie caprine (GEC)	65
Coralie Danchin-Burge Diversité des races caprines françaises	67
Bernard Lebœuf, Pascal Boué, Frantz Jénot Les grandes étapes du développement de l'insémination artificielle caprine en France	75
Amélie Tassin-Casamayou, Simon Ouin, Alain Joyeux 40 ans de formations caprines au CFPPA de Melle au service des hommes et de la filière	83
Jean-Noël Passal 1880-1930 L'aventure des chevriers béarnais sur les routes de France. Des Pyrénées en Belgique en passant par Paris...	97
Frantz Jénot, FRESYCA Historique des Étapes d'organisation de la profession caprine et de ses structures de recherche - développement dans le bassin de Charentes-Poitou	105

Comptes-rendus, Analyses et Courrier des lecteurs

Louis Reveleau

In memoriam: Luc Gilbert	121
Beauté animale. Catalogue de l'exposition tenue au Grand Palais du 21 Mars au 16 Juillet 2012	123
Les derniers paysans (Serge Chevallier et Philippe J. Dubois)	124
Animal certifié conforme. Déchiffrer nos relations avec le vivant (Bernadette Lizet, Jacqueline Milliet (sous la direction de))	126
Protection des troupeaux contre la prédation (Laurent Garde (coord.))	127
Nos animaux domestiques: Le tour de France d'un patrimoine menacé (Philippe J. Dubois, Jean-Claude Périquet, Élise Rousseau)	128
Eric Baratay, Philippe Delisle, Milou, Idéfix et Cie. Le chien en BD	129
Note de Dominique Poulain : Quelques extraits et remarques sur les chiffres clés 2012 des productions bovines publiés par l'Institut de l'Élevage.	129
Note de Mariane Monod : Du crottin de chameau comme "cicatrisant" après la castration.	131

JOURNÉE D'ÉTUDE

PRATIQUES DE FIN DE VIE DES ANIMAUX

Jeudi 8 novembre 2012

N.D.L.R.

L'idée de cette journée a suscité de vifs débats au conseil d'administration de la Société d'Ethnozootechnie car certains de ses membres ont estimé qu'elle reflétait trop la sensibilité sociale actuelle à l'égard de l'animal. D'autres, au contraire, ont chaleureusement salué cette initiative. Toutes les opinions se rencontrant à la SEZ, celle-ci considère qu'il entre dans ses attributions, sans qu'elle s'engage elle-même, de se faire l'écho des diverses facettes des liens homme/animal. Elle tient également à souligner que cette journée a rencontré un franc succès et à exprimer ses remerciements à Anne-Claire GAGNON.

PLACE DE LA FIN DE VIE DES ANIMAUX DANS NOTRE HUMANITÉ

Au fil des civilisations et des époques, l'expression de la force de l'attachement de l'humain à l'animal, et réciproquement, témoigne du statut que l'Homme reconnaît à ceux qui sont ses frères par nature, comme l'a si bien vécu et chanté St François d'Assise.

Les expressions ne manquent pas dans la langue française pour stigmatiser qu'on achève bien les chevaux, qu'on ne doit pas mourir comme un chien, traduisant que la mort et la fin de vie des animaux nous placent devant nos responsabilités et notre humanité. Le récent décès de Jappeloup, au moment même où un film l'immortalise, témoigne bien que l'attachement à certains animaux rend possible d'autres chemins de fin de vie - Jappeloup a été enterré sur les terres où il a tant couru.

L'Association de Médecine Vétérinaire Américaine se préoccupe depuis 50 ans d'établir les conditions humaines dans lesquelles il est légitime de mettre un terme à la vie des animaux, toutes espèces confondues. La dernière édition, collégiale et participative, est en ligne sur <https://www.avma.org/KB/Politiques/Documents/euthanasia.pdf>

Animaux de laboratoire, de rente, de compagnie, animaux sauvages, leur fin de vie est sous la responsabilité et bien souvent à la discrétion de l'Homme - les législateurs, les techniciens et vétérinaires, comme les citoyens - avec des évolutions dont rendent compte les interventions de la Journée que la Société d'EthnoZootechnie a consacré aux Pratiques de fin de vie des animaux.

L'accompagnement que les animaux nous témoignent en fin de nos vies éclaire le rôle de soignant si particulier qu'ils peuvent jouer auprès de leur humain de compagnie.

Anne-Claire GAGNON

Avec mes remerciements,

- à Madame le Sénateur Nicole BONNEFOY, qui a été notre marraine pour l'organisation de cette journée au Palais du Luxembourg,

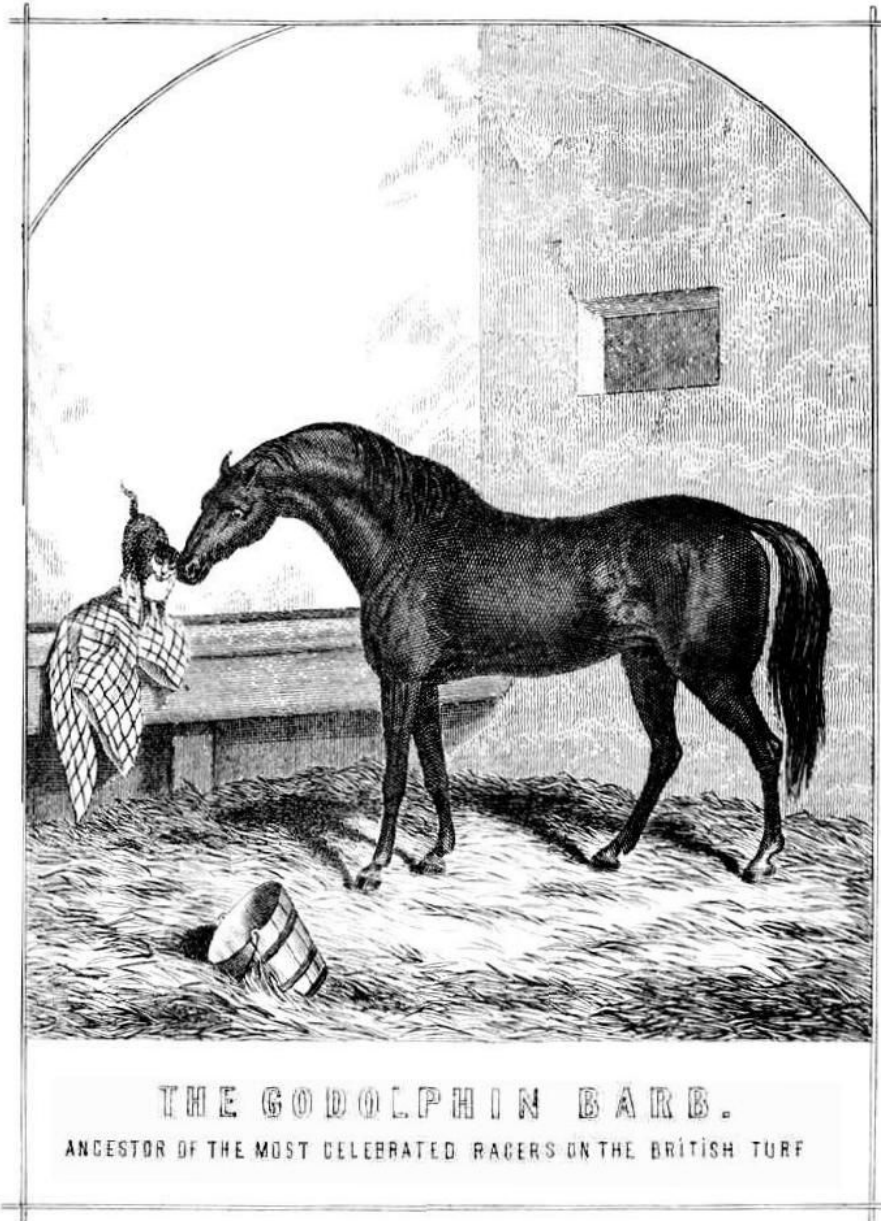
- au Dr Hervé MIGNOT, président de l'association Elisabeth Kübler-Ross, avec qui je dialogue depuis tant d'années par mail et qui a contribué à mon cheminement,

- au Dr Sylvain POURCHET et toute son équipe qui m'a accueillie dans son Unité de Soins palliatifs et réconciliée avec les soignants et la prise en charge de la douleur,

- à tous les orateurs qui ont accepté notre invitation et dont vous pouvez lire l'intervention dans ce document,

- au Conseil d'Administration de la SEZ et son Président d'avoir accepté ma proposition d'organiser cette réunion sur une thématique qui me tient à cœur depuis de longues années,

ainsi qu'à Laurent FLAUS, directeur d'AXIENCE ainsi que Pascale PEREZ et Corinne LESAINE de MARS Petcare pour avoir de façon très fraternelle et chaleureuse permis que le budget de la SEZ soit équilibré, comme à l'accoutumée, pour l'organisation de ces conférences.



Godolphin, cheval arabe célèbre, est mort en 1753 à l'âge de 29 ans. Son meilleur ami était un chat noir, Grimalkin. Cette chatte resta assise sur le corps mort du cheval jusqu'à ce qu'il soit enterré près des écuries de Wandlebury.

Peu après, Grimalkin s'éloigna à contrecœur et plus personne ne le vit jusqu'à sa mort. Son corps fut découvert dans une grange. Elle ne s'était probablement jamais remise de la perte de son meilleur ami.

PLACE DE LA FIN DE VIE DES ANIMAUX DANS LA PRATIQUE VÉTÉRINAIRE

Anne-Claire GAGNON ⁽¹⁾

Résumé: Le vétérinaire a la responsabilité de veiller sur la qualité de la vie des animaux, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, en reconnaissant leurs émotions, prévenant et prenant en charge leur douleurs et souffrances. La familiarité quotidienne avec la mort n'est pas neutre dans l'exercice vétérinaire, qui paie un lourd tribut en matière de suicides, appelant à un encadrement nécessaire et sécurisant. L'enseignement de l'éthique et l'établissement de recommandations internationales sur les moyens appropriés de mettre un terme à la vie des animaux doivent permettre aux vétérinaires d'accompagner la vie pour mieux apprivoiser la mort.

Grâce à François POPLIN, que j'ai entendu le premier le citer, je trouve que la plus belle définition de ce qui unit l'Homme à l'Animal est cette "*fraternité de nature*" qui fut si chère à Claude LEVI-STRAUSS. S'il s'est retiré de notre monde, bien longtemps avant de le quitter définitivement, c'est parce qu'il a trouvé parfaitement irrespectueuse la façon dont le monde moderne se comporte vis-à-vis des animaux.

Cette expression devrait être gravée aux frontons des Ecoles vétérinaires.

Car, depuis Descartes, on dresse trop souvent l'homme et l'animal, l'un contre l'autre.

"Quand on dit de quelqu'un qu'il est cartésien, je le plains et je m'en méfie en même temps" écrit Franz-Olivier GIESBERT dans "Dieu, ma mère et moi". Et il ajoute "Dès qu'on parle du cartésianisme du peuple de France, pays de Pascal et Montaigne, j'ai de la peine pour lui. Ce mot signifie en effet esprit de système et complexe de supériorité, deux maux dont, si j'en crois la chronique, les Français seraient affectés".

Souffrances et émotions des animaux

Le point sur lequel hommes et animaux se rejoignent, mais qui n'a guère préoccupé Descartes, est celui de la souffrance. Je cite à nouveau Franz-Olivier Giesbert dont l'ouvrage est une mine et un hymne vibrant aux animaux.

"L'animal souffre-t-il? (...) Jeremy Bentham, l'un des pères de l'utilitarisme, n'en doute pas. Il considère même qu'il n'y a pas de meilleur critère que la souffrance pour départager les êtres et leur attribuer ou non des droits. Il exclut le critère du raisonnement dans un texte célèbre: Un cheval ou un chien adultes sont des animaux incomparablement plus rationnels, et aussi plus causants, qu'un enfant d'un jour, ou d'une semaine, ou même d'un mois. Mais s'ils ne l'étaient pas, qu'est-ce que cela changerait? La question n'est pas: "Peuvent-ils raisonner?" ni "Peuvent-ils parler?" mais "Peuvent-ils souffrir?"

L'ensemble de ces notions philosophiques font souvent défaut malheureusement dans le cursus vétérinaire.

Dans la motivation qui pousse les enfants et jeunes lycéens à devenir vétérinaires, il y a très souvent l'histoire d'un animal mort de façon injuste, prématurée, accidentelle, avec en écho à la douleur de cette perte, la volonté un peu utopique de vouloir tous les guérir, tous les sauver.

Certains d'entre nous se sentent franciscains dans l'âme comme Franz-Olivier Giesbert qui n'hésite pas à raconter tout haut, dans son ouvrage, comment il s'est longtemps identifié à St François d'Assise, parlant librement avec les animaux, tout en ayant par ailleurs un comportement de son âge, et une dextérité sans pareil quand il fallait aider sa mère à tuer les lapins.

Du rêve à la réalité

Le choc est souvent frontal, entre le rêve franciscain que nous avons presque tous fait (j'exclue volontairement ceux qui ont choisi la formation vétérinaire pour faire de la recherche en virologie, bactériologie, ou parce que c'est une formation scientifique courte, et qui, souvent, n'ont pas toujours eu cette charge émotionnelle ou ne veulent pas la reconnaître) et la réalité de l'arrivée dans les Ecoles vétérinaires.

L'entrée dans une Ecole Vétérinaire commence généralement par les cours théoriques, avec l'anatomie, dont on comprend sans peine l'importance vitale pour la suite du cursus. Simplement, pour tous les étudiants venus sur les bancs d'une Ecole tant rêvée, le choc des TP d'anatomie est violent puisque les animaux qui vont faire l'objet de la dissection sont là, sur leurs 4 pattes, et que j'avoue n'avoir jamais compris quelle motivation pédagogique présidait à demander à des étudiants de 1ère année de regarder, muets, le sacrifice nécessaire et planifié d'animaux.

1) Dr vétérinaire, lacledeschats@orange.fr

Ce moment-là est, pour beaucoup d'entre nous, gravé dans nos mémoires, avec des générations de chiens baptisés *Autops'* et qui furent, c'est légitime aussi, sauvés du TP par la fenêtre astucieusement ouverte à la barbe et au nez de nos enseignants, voire avec la complicité de certains.

La confrontation avec la mort – le passage de vie à trépas – est physique: on tient le coup ou pas. En allant me présenter, avec un ami, chez mon futur maître de stage en 1ère année, le praticien – rural limousin – nous fait rentrer en consultation avec lui, et avec un teckel noir & feu et son maître. Et il déroule le raisonnement, la paralysie progressive, l'âge du chien, remplit sa seringue, réalise son intra-cardiaque tout en continuant à parler. Le teckel tombe sous la seringue sur la table, mon ami – un grand costaud d'1m82 - vacille à mes côtés. Je reste de marbre, le prends

par le bras et le sors prendre l'air. Le praticien est ravi que ce soit moi qui soit la future stagiaire et pas ce grand gaillard qui a fait, par ailleurs, un excellent dermatologue... en humaine.

Dans l'exercice même de nos métiers vétérinaires, qui sont pluriels, la mort des animaux est toujours présente, plaçant le vétérinaire dans un exercice d'équilibriste, de funambule, sur la corde raide entre la vie et la mort, en permanence. Parfois en porte-à-faux.

Alors que nos confrères médecins s'inscrivent dans une dynamique de guérison, et de soulagement de la douleur, à chaque étape, notre profession, pour des raisons majeures de santé publique mais également économiques ou sociétales, doit ou peut à tout moment mettre un terme à la vie animale.

Le poids de la familiarité avec la mort

Par définition, en embrassant la carrière de vétérinaire on n'a guère idée de toutes les facettes que la fin de vie des animaux va revêtir, de la densité ni du poids dont elle pourra envahir nos propres existences.

Depuis les années 1940, des travaux ont tenté d'évaluer la fatigue compassionnelle dont peuvent être victimes les vétérinaires et d'en comprendre les racines.

Il n'y a pas véritablement d'observatoire du bien-être vétérinaire, un travers que toutes les professions de soins partagent: elles se préoccupent du bien-être de leurs patients, en oubliant au mieux le leur et au pire en faisant une croix dessus.

La dernière enquête en date, britannique, bat en brèche l'hypothèse de contagion qui voudrait que parce qu'en contact régulier avec la mort des animaux et les moyens de la donner, les vétérinaires seraient plus enclins à commettre l'irréparable sur leur personne. L'enquête montre que les vétérinaires britanniques ne généralisent en aucune manière l'attitude qu'ils ont vis-à-vis des euthanasies des animaux et celles qu'ils peuvent exprimer pour des proches.

Mais cette étude vient en contradiction avec toutes les autres études sur le stress des techniciens et personnel des refuges selon leurs conditions de travail,

Nous avons mené en 1994 une enquête en France qui avait montré des différences d'attitude selon l'âge (et l'expérience) et le sexe du répondant. L'enquête du VetRecord d'août 2012 souligne également la carapace

émotionnelle qui se met en place avec l'expérience chez les praticiens (animaux de compagnie) alors que la jeune génération, majoritairement féminine, est plus sensible et plus fragile.

Nous avons en 1994 comparé les populations britanniques, françaises et japonaises, car les attitudes face à la mort des animaux sont très dépendantes de la culture et de l'éducation professionnelle.

Ce serait intéressant de renouveler cette enquête maintenant, alors que, pour les animaux de compagnie, nous disposons, depuis quelques années de nouveaux analgésiques, traitement oncologiques, qui permettent de repousser l'échéance voire d'abolir la nécessité d'une euthanasie.

Un point cependant pose question qui n'a pas été traité dans aucune des enquêtes: majoritairement, les vétérinaires qui mettent un terme abrupt à leur vie, utilisent les produits qu'ils utiliseraient pour leurs patients. Or, ce sont des moyens violents, selon la voie qui est utilisée, qui semblent indiquer une forme de punition qui laisse sans voix.

Depuis 2002, Vêto-entraides est une association qui a permis de porter assistance à ceux d'entre nous qui en exprimaient le besoin, et a été d'une aide sans prix pour la Profession. Je voudrais rappeler que les premiers pas de cette association, vitale au sens littéral du terme, furent difficiles au milieu de quolibets de certains, et qu'il faut saluer le courage des fondateurs et de l'équipe actuelle.

Les mots donnent le sens du futur

Comme vous le verrez au travers des exposés de cette journée, les métiers vétérinaires se trouvent, avec d'autres professionnels, au carrefour de la fin de vie

- des animaux de laboratoire, avec des politiques très différentes selon que l'animal d'expérience travaille pour un groupe de petfood (qui met un point d'honneur à ne jamais abrégé la vie d'un de ses animaux) ou pour un laboratoire pharmaceutique vétérinaire (où on emploie le terme de *sacrifice* en fin de protocole –

terme qui renvoie de l'autel du sacré à celui de la science).

- des chevaux, qu'on a longtemps *achevés*, pour *abrégé* leur vie, faute de pouvoir soulager leur douleur,
- des bovins, ovins, et d'une façon plus générale des animaux de boucherie avec les termes d'*abattage*, et celui de *stamping-out* lors d'épizooties,
- des animaux de compagnie pour qui le mot *euthanasie* devient, en dépit des dictionnaires, un verbe,

- mais également en amont, avec la médecine forensique, dans la prévention, la détection, et la caractérisation des maltraitances faites aux animaux
- dans la prévention des abandons des animaux de

- compagnie,
- et aussi après la fin de vie, dans l'identification des ossements, qui ont permis de mieux comprendre la nature de la relation entre l'homme et l'animal.

Recommandations internationales

Encadrer la fin de vie et la mort des animaux, en être l'acteur, le prescripteur ou le simple exécuteur des volontés de son propriétaire font partie des actes que le vétérinaire a non seulement le pouvoir, la discrétion, mais également le devoir de réaliser, tout au long de sa carrière, avec parfois l'envie et le devoir de refuser.

Les pays anglo-saxons disposent tous d'une association qui regroupe l'ensemble des familles vétérinaires, toutes espèces confondues (bovine / équine /

industrielle / canine / féline etc.). En France, le Conseil Supérieur de l'Ordre est le seul organisme à pouvoir réaliser cette unité.

Que ce soit outre-Manche ou outre-Atlantique, ces organismes ont défini les termes et les modalités de la réalisation des conditions dans lesquelles il est approprié de prescrire, réaliser ou mettre un terme à la vie d'un animal, à titre individuel ou collectif.

- *Absolutely justified euthanasia* – the only option based on the welfare of the animal
- *Contextually justified euthanasia* – treatment is available but may not be the best option in the circumstances (eg, unpredictable aggression particularly towards children)
- *Non-justified euthanasia* – a variety of alternatives exist, such as rehoming, but are refused by the owner

Document *British Small Animal Veterinary Animal*

L'AVMA travaille depuis presque 50 ans à définir, espèce par espèce, les procédures et agents acceptables pour mettre un terme à la vie des animaux.

La 7ème édition a été validée en 2011, avec un mouvement participatif de tous les vétérinaires sur le texte proposé par le Comité d'experts.

Le Docteur Mérieux avait coutume de dire qu'il n'y avait pas de frontières entre les médecines.

Comme dans d'autres disciplines - procréation assistée, recherche génétique - il y a une valeur d'exemplarité dont nous devons être conscients,

individuellement et collectivement, dans la façon dont la profession vétérinaire envisage la fin de vie des animaux.

Le mouvement actuel aux USA et en Asie d'hospices pour les animaux, d'accompagnement respectueux des patients et de soutien psychologique à leurs humains de compagnie prouvent qu'en mourant sereinement nos animaux nous donnent des leçons de vie.

“*Philosopher c'est apprendre à mourir*” disait déjà Plutarque.

Les moyens ont changé, mais l'essence du message demeure.

Une vocation emblématique

La Profession vétérinaire a une responsabilité collective et institutionnelle de défenseur et avocat des animaux, dont elle assure le bien-être. Aux Etats-Unis, nous y reviendrons plus longuement par la suite, depuis déjà des années, la politique du *No Kill* est majoritaire dans les refuges. Cette revendication a régulièrement défrayé les chroniques des médias français depuis deux décennies. Malgré les campagnes contre les abandons, les chiffres restent toujours stupéfiants, partout dans le monde.

Le grand public est particulièrement sensible à des figures charismatiques, soucieux du bien-être de l'animal tout autant que médecin des bêtes, comme le furent Fernand Méry, Ange Condoret, Patrick Payancé et comme le sont Michel Klein, Richard Corde ou Thierry Bedossa.

Le citoyen tolère que son vétérinaire chasse mais l'imagine mal en aficionado, qui n'est pourtant pas un

oxymore, et le client applaudit des deux mains quand son vétérinaire praticien affiche publiquement son appartenance et son soutien à un collectif anti-corrida et/ou à des opérations courageuses comme celle menée par l'OABA.

Seule l'amélioration de nos connaissances en matière de reconnaissance de la douleur et des moyens de la soulager mais également d'éthologie nous permet aujourd'hui d'une part d'être les avocats des animaux en réclamant des textes législatifs en phase avec les connaissances physiologiques et médicales, et d'autre part d'agir dans un cadre sécurisant.

Les vétérinaires accompagnent leurs patients en fin de vie biologique, normale – nous y reviendrons plus longuement cet après-midi.

Ils les encadrent au terme de leur vie économique.

Ils sont parfois témoins impuissants de leur fin de vie tragiques, ou acteurs lors d'accidents opératoires ou d'erreurs médicales, avec une charge de culpabilité qui n'est pas toujours verbalisée – la MACSF vient d'y

consacrer deux journées en Santé humaine.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des charges, les vétérinaires exécutent les mesures d'abattage lors d'épidémies, aux côtés des éleveurs, cruellement touchés dans leur cœur de métier.

Un encadrement nécessaire et sécurisant

Pour agir de façon équilibrée dans nos décisions – tant au niveau réglementaire que pratique – et équilibrante pour notre psychisme, nous avons besoin de cadres qui sont de 3 ordres:

- Juridique (avec les lois et les règlements européens, voire internationaux, comme la Convention de Washington sur la faune sauvage)
- Ethique et c'est probablement là où, en France, la marge de progrès est la plus grande puisque c'est une discipline qui commence tout juste à être enseignée, pour l'instant, à ma connaissance, uniquement à VetAgro Sup, alors que dans les Universités anglo-

saxonnes, elle fait partie depuis des décennies du cursus normal.

- Culturel, qui englobe à la fois les us & coutumes du lieu de vie et les croyances religieuses, qui est un cadre plus personnel – en matière d'euthanasie des animaux de compagnie, selon que l'on est japonais, asiatique, bouddhiste, taoïste, chrétien, athée, juif ou musulman, on ne réagit pas de la même façon. Il y a parfois un monde entre les conceptions du client, éleveur, et du vétérinaire, qui doit toujours respecter son interlocuteur en restant au service de son patient.

Accompagner la vie pour apprivoiser la mort

C'est à partir de la sépulture d'un homme enseveli avec un chiot dans ses bras qu'on a pu dater la domestication du chien.

C'est en lisant les récits que les Grecs faisaient des Egyptiens, pleurant la mort du chat de la maisonnée que l'on sait quand l'attachement entre le chat et l'Homme est né.

C'est en s'émerveillant sur les peintures rupestres que l'on comprend la fascination que les Ongulés ont exercés sur les premiers hommes, lien viscéral qui persiste encore dans le monde rural dans tout ce qu'il a de noble.

L'attachement, la mort, le sacré. Tout est dit, tout est là. Et c'est souvent au moment de la disparition que l'on mesure le mieux l'intensité du lien entre l'Homme et l'Animal et réciproquement.

Dans toutes les facettes de notre métier, nous

sommes des passeurs, d'entrée dans la vie et de passage vers la mort; l'essentiel reste de garder la juste mesure, "*de trouver en permanence la bonne distance émotionnelle*" dans nos actes, notre relation aux autres, animaux et clients. L'acte d'euthanasie que nous exerçons dans le cadre de notre mandat sanitaire, du contrat de soins ou de nos activités en expérimentation animale nous place à la frontière de la vie et de la mort.

Même si la contagion de la tristesse peut être forte, vertigineuse, reconnaissons que dans les émotions que nous partageons avec nos patients et nos clients, nous ne recevons pas que du chagrin et des larmes, loin de là. Ils nous font partager, même dans l'adversité - comme l'abattage des troupeaux ESB, ou la fin de vie par exemple d'un chat ou d'un chien qui les a accompagnés pendant 20 ans - de belles leçons de courage, des moments rares. De vraies leçons de vie.

"Je crois très sincèrement que votre succès dans la vie et dans l'exercice de la pratique vétérinaire dépendra en grande partie de votre compréhension des aspects variés du lien entre l'homme et l'animal et de la façon dont vous l'intégrerez dans votre vie de tous les jours."

Léo BUSTAD

Bibliographie:

- DATTÉE, V in L'euthanasie des animaux, Supplément *Technique de la Dépêche Vétérinaire* N°98, 2005, 49 p.
GAGNON, A-C; SALOMON, A. *La dernière consultation des animaux familiers*, PMCAC, 2001, 36, 695-705
GIESBERT, F-O, *Dieu, ma mère et moi*, 2012, 188 p. Paris, ed. Gallimard
L'euthanasie des animaux, Supplément *Technique de la Dépêche Vétérinaire* N°98, 2005, 49 p.

Ogden U, Kinnison T, May SA. Attitudes to animal euthanasia do not correlate with acceptance of human euthanasia or suicide. *Vet Rec.* 2012 Aug 18;171(7):174.

Rollin BE. Euthanasia, moral stress, and chronic illness in veterinary medicine. *Vet Clin North Am Small Anim Pract.* 2011 May;41(3):651-9.

Shanan A. A veterinarian's role in helping pet owners with decision making. *Vet Clin North Am Small Anim Pract.* 2011 May;41(3):635-46.

Villalobos AE. Quality-of-life assessment techniques for veterinarians. *Vet Clin North Am Small Anim Pract.* 2011 May;41(3):519-29.

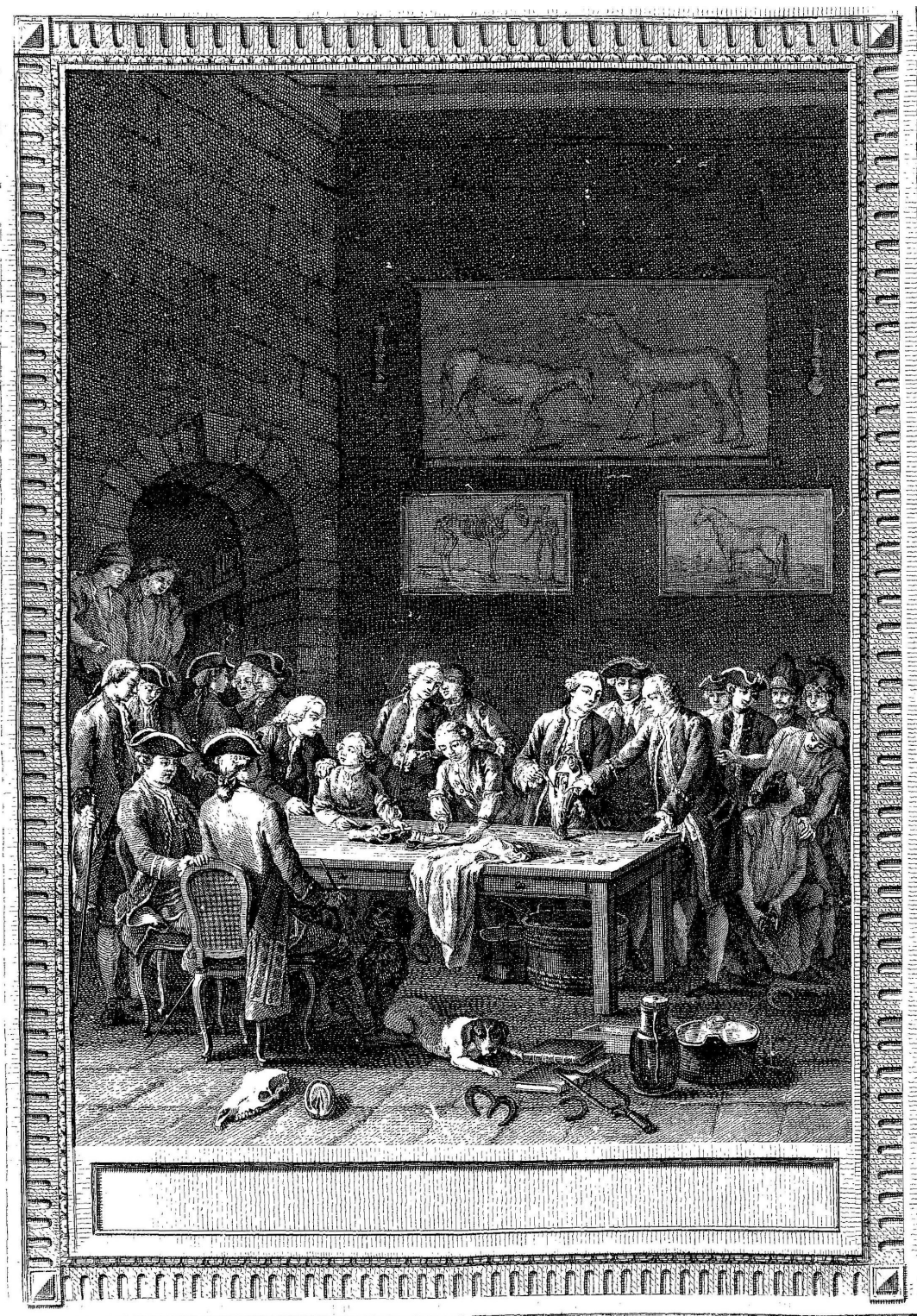
White DJ, Shawhan. Emotional responses of animal shelter workers to euthanasia, *JAVMA*, 1996, 208, 6, 846-849

www.oaba.fr

www.vetos-entraide.com

<http://www.nal.usda.gov/awic/pubs/Euthanasia07/general.shtml>

<http://awic.nal.usda.gov/humane-endpoints-and-euthanasia>



La leçon d'anatomie, dessin de Sellier, gravure de Prévost, M. Lafosse, 1772, Cours d'hippiatrique, Edme, Paris.

INTERROGATIONS D'UN NEUROBIOLOGISTE FACE AUX PHILOSOPHIES DE LA LIBÉRATION ANIMALE ET A LEURS CONSÉQUENCES JURIDIQUES: *LE CAS DE LA MISE A MORT DES ANIMAUX D'EXPÉRIMENTATION*

Jacques SERVIÈRE ⁽¹⁾

Résumé: La mise à mort des animaux est l'une des deux questions éthiques majeures qui se posent à l'expérimentateur. Elle est d'autant plus difficile que le contexte sociétal actuel, très sensibilisé à la "question animale", n'autorise pas que l'on se limite à un débat scientifique. L'auteur s'est référé, pour son exposé oral, aux contestations actuelles du "propre de l'homme", à un colloque récent consacré à "La souffrance animale, de la science au droit" et, surtout, à la nouvelle Directive européenne relative aux conditions de mise en œuvre de l'expérimentation animale dans l'Union européenne. Cette directive a clairement pour objectif le remplacement de l'expérimentation sur animaux par des méthodes alternatives mais tolère une phase intermédiaire. Elle précise les conditions et gestes liés à l'euthanasie. L'auteur définit les concepts de nociception, douleur et souffrance et reconnaît qu'il n'y a pas de douleur sans composante émotionnelle. Il souligne toutefois les difficultés qu'il y a à appréhender l'existence d'une "conscience" chez les diverses espèces animales et demeure très réservé sur l'utilisation du mot "souffrance" à propos des animaux.

Dans le cadre de la journée consacrée à la gestion de la fin de vie des animaux, notre intervention fut consacrée aux "interrogations d'un neurobiologiste face aux philosophies de la libération animale et à leurs implications juridiques".

En mettant l'accent sur la question de la mise à mort des animaux utilisés en expérimentation, nous nous sommes retrouvés confrontés à l'une des deux questions éthiques majeures que pose l'utilisation des espèces animales soit à des fins de recherche de connaissances, soit d'applications biomédicales.

A titre de rappel, c'est bien le rejet spontané du risque d'infliger de la douleur à un animal qui se trouve à la source de l'interrogation éthique qui est spontanément évoquée lorsqu'il est question des recherches effectuées sur une espèce animale vivante.

Dans nos sociétés urbaines, industrialisées, massivement investies par les technologies, donc coupées de la fréquentation des espèces animales communes, à l'exception des animaux de compagnie, il existe désormais une "question animale" qui dépasse largement le cadre d'un débat exclusivement scientifique.

La question de l'utilisation des animaux et de leur statut est abordée par des philosophes, des anthropologues, des sociologues et des juristes. Simultanément, les "militants de la libération animale" se sont emparés d'une cause qui a débouché sur une interrogation politique "comment répondre à cette nouvelle revendication de société et que faire face à ce qui prend parfois des accents de nouvelle religion fondamentaliste?"

Bien que neurobiologiste de formation, une brève

incursion sur le territoire des philosophes a tout d'abord permis de prendre acte du fait que le thème de réflexion sur "l'animal (2)" est d'actualité; c'est par exemple ce dont témoigne son inscription au programme de l'agrégation de philosophie 2012.

Prenant prétexte de la publication récente de l'ouvrage "*L'animal que je ne suis plus*" (3), nous avons brièvement exposé la question du "propre de l'homme", un sujet qui constitue l'un des thèmes de réflexion des philosophes contemporains et pour certains est un concept qui aurait justifié, la domination absolue exercée par le genre humain (4) sur les animaux.

Ensuite, la question de la sensibilité animale, a été évoquée à partir l'actualité récente; celle d'un colloque consacré à la reconnaissance du fait que la douleur et/ou la souffrance existe chez diverses espèces animales et qu'il serait devenu nécessaire d'en tirer toutes les pleines conséquences que cela implique en termes juridiques (5).

1) Directeur de recherche INRA, Chargé de Mission INRA, UNM MoSAR, INRA-AgroParisTech; AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS Cedex 5; courriel: jacques.serviere@agroparistech.fr

2) L'emploi du terme "l'animal", au singulier, fait seulement référence à l'abstraction utilisée dans des écrits, des théorisations philosophiques ou juridiques, s'inscrivant dans la mouvance pro-animaliste.

3) Etienne Bimbenet, "*L'animal que je ne suis plus*", 2011, Folio Essais.

4) L'ouvrage de E. Bimbenet s'inscrit en référence à celui de J. Derrida "*L'animal que donc je suis*" publié en 2006. En France, la question du "propre de l'homme" a été initialement reprise par E. de Fontenay dans "*Le silence des bêtes; La philosophie à l'épreuve de l'animalité*", 1998, Fayard et par D. Lestel dans "*Repenser le propre de l'homme*", in Sciences humaines n°108, 2000.

5) Colloque "*La souffrance animale, de la science au droit*", organisé par La Fondation droit animal, éthique et sciences (LFDA):

<http://www.fondation-droit-animal.org/documents/colloque2012.pdf>

Mettant en parallèle la question de la douleur chez les humains et les animaux, les intervenants du colloque ont mis l'accent sur le fait que si les neurosciences permettent de distinguer des degrés entre nociception, douleur et souffrance, et cela en fonction de l'espèce, des interrogations subsistent quant à l'utilisation par le droit des données apportées par les sciences.

En contraste avec la tonalité implicite de doutes émis vis-à-vis de la validité éthique de la pratique de l'expérimentation en biologie, avec sa conséquence fréquente du sacrifice des animaux utilisés, nous avons mis en avant le thème des travaux effectués par les deux équipes lauréates du prix Nobel de Médecine & Physiologie 2012: la mise en évidence de la possibilité de reprogrammer des cellules matures en cellules souches (pluripotentes). Les deux leaders de équipes lauréates, l'une japonaise, l'autre britannique, avaient à cette occasion réaffirmé l'utilité d'une recherche fondée sur l'utilisation de vies animales mais qui permettait de comprendre certains des mécanismes fondamentaux du développement cellulaire.

Cet angle de présentation nous a permis de poser une série de questions relatives aux interrogations éthiques soulevées par ce recours aux espèces animales. Toutes les questions énoncées s'inscrivaient dans le cadre d'une autre actualité, celle de la toute récente application de la nouvelle Directive Européenne définissant les conditions dans lesquelles l'expérimentation animale dans l'Union européenne (Directive 2010/63/UE, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013). Cette liste de questions fut la suivante:

Dans la perspective d'un respect croissant de la vie des animaux, de la prise en compte de leurs intérêts propres et de leur nature "d'être sensibles",

- peut-on affirmer que les nombreuses souris et grenouilles sacrifiées pour réaliser les expériences des équipes ayant reçu le prix Nobel 2012 l'ont été pour un plus grand bien commun? (cette question fait référence au cadre théorique des réflexions éthiques portées par la doctrine de l'utilitarisme moral, créée par J. Bentham au 18^{ème} siècle et reprise par des philosophes anglo-saxon contemporains tels que P. Singer, T. Regan, B. Rolin ou M. Nusbaum).

- peut-on garantir que les futurs animaux seront désormais mieux traités grâce à l'application de la nouvelle Directive européenne?

- en quoi ces nouvelles règles garantissent-elles des pratiques de mise à mort des animaux plus éthiques?

Les références qui ont été faites à la mise en place de la nouvelle réglementation européenne ont permis de présenter certaines des caractéristiques et nouveautés de la Directive 2012/63, à savoir (*ces nouveautés ou points principaux figurent ici en caractères gras*):

Le champ d'application de la Directive: tous les animaux vertébrés, leurs formes larvaires ou embryonnaires évoluées ainsi qu'une nouvelle catégorie: les **céphalopodes**. Tous ces animaux sont donc couverts par la Directive qu'ils soient destinés aux études *in vivo* (i.e. utilisation d'animaux vivants) ou *in vitro* (utilisation d'organes ou de tissus prélevés sur des animaux vivants ou sacrifiés pour l'occasion).

Le respect de l'observation du principe dit des

3Rs, qui énonce que les expériences doivent être conçues et menées en fonction du principe de Remplacement, Réduction et raffinement (au sens d'amélioration) des procédures d'utilisation des animaux.

Les domaines scientifiques couverts par la Directive concernent: recherche fondamentale, santé des hommes, des animaux et des plantes, recherche agronomique, protection de l'environnement, conservation des espèces, enseignement supérieur ou technique, enquêtes médico-légales.

L'introduction d'une "échelle de gravité" des procédures expérimentales qui devront donc être classées selon une **échelle de gravité** (annexe VIII)

L'agrément des établissements d'expérimentation et des établissements éleveurs qui fournissent les animaux: ils doivent être agréés et enregistrés; et pour cela être dotés dans chaque établissement d'une **structure locale chargée du bien-être des animaux**.

Evaluation et autorisation: chaque projet d'étude devra recevoir, préalablement à sa réalisation, une **évaluation** favorable (sous la forme d'une **saisine** portant sur l'intérêt scientifique ou éducatif, la conformité au principe des 3R, l'évaluation de la gravité, l'exposé des considérations éthiques, l'intérêt d'une évaluation rétrospective) obtenue après soumission à un **Comité Ethique** et obtention d'une autorisation officielle préalable.

Rédaction et publication d'un **résumé non technique**: celui-ci étant destiné à pouvoir être lu par tout citoyen non spécialiste.

Le développement des **Méthodes alternatives** doit être encouragé par les états membres en fonction du respect du principe des 3R (remplacement, réduction, amélioration).

Afin de permettre aux participants de réaliser l'ordre de grandeur des effectifs d'animaux utilisés, un rappel des statistiques européennes et françaises sur les vingt dernières années a montré:

que ce sont les rongeurs qui constituent les espèces les plus largement utilisées en recherche (plus de 85% de l'effectif total des espèces utilisées) et

qu'après une baisse des effectifs totaux en début des années 2000, une légère remontée a été enregistrée avec stabilisation depuis 2007; cette augmentation ayant essentiellement résulté du développement des travaux sur le génome, avec, une fois encore les souris comme "espèce" la plus massivement utilisée.

Ce contexte a permis une mise en perspective certaines des interrogations de juristes quant au bien fondé de l'expérimentation sur les animaux, en particuliers de ceux qui mettent en avant la "défense des intérêts des animaux". Leurs inquiétudes portent sur la réalité des effets positifs de la mise en vigueur de la nouvelle Directive:

- S'agit-il d'une véritable "victoire du droit"?

- Ne risque-t-on pas de constater la poursuite de l'utilisation des animaux "comme avant"?

- Est-ce l'annonce d'une fin programmée de l'expérimentation sur les êtres vivants?

Il semble que les interprétations des juristes

divergent. Pour les tenants du "Droit animalier strict", la finalité est bien de remettre en question un système juridique qui n'a jusqu'à présent, considéré les animaux que sous l'angle d'un bien, d'une propriété. Cet état de fait laisserait peu de possibilités pour protéger efficacement les intérêts d'un animal donné devant un tribunal. Faut-il s'accommoder transitoirement d'une victoire d'étape, la stratégie des "petits pas" étant celle qui doit permettre de faire progresser les droits des animaux par étapes et qui contribuera à saper l'ancienne notion "d'animal" conçu comme un bien? Un juriste français affirme que "ce sera plus par les progrès du droit et de la législation de protection des animaux que par le développement de la réflexion et de l'évaluation éthique que les exigences des 3R pourront être satisfaites" (1), une manière détournée de revendiquer la primauté de compétence du professeur de droit sur la supposée totale liberté de disposer à volonté de la vie des animaux par les chercheurs qui exerçaient leur métier...

Mais qu'en est-il de l'esprit même de la Directive européenne? Celle-ci augure-t-elle d'une fin programmée de "liberté d'expérimenter" et de disposer de la vie d'êtres animaux sensibles? Effectivement, le considérant n°10 du Journal Officiel de l'U.E. (20/10/2010 L 276/33 stipule que "... l'utilisation d'animaux vivants demeure nécessaire pour protéger la santé humaine et animale ainsi que l'environnement. Cependant, la présente directive représente une étape importante vers la réalisation de l'objectif final que constitue le remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives, dès que ce sera possible sur un plan scientifique". On ne peut être plus clair; le "législateur" européen vise à terme l'arrêt des expérimentations sur les animaux, mais tolère une phase intermédiaire, actuelle, au cours de laquelle les scientifiques ne peuvent ou ne savent pas "faire sans".

En ce qui concerne le thème central de la réunion, "la fin de vie des animaux", nous avons repris la Directive européenne sur l'expérimentation animale précise de manière très détaillée et précise les conditions et les gestes liés à l'euthanasie des animaux. Il conviendra de consulter l'article 6 ("méthodes de mise à mort") du Chapitre 1 (conditions générales). Au cours de l'exposé nous nous sommes limités à rapporter quelques uns des principes énoncés:

1) *États membres veillent à ce que les animaux soient mis à mort en limitant au maximum la douleur, la souffrance et l'angoisse qu'ils éprouvent.*

2) *Les États membres veillent à ce que les animaux soient mis à mort dans l'établissement d'un éleveur, d'un fournisseur ou d'un utilisateur, par une personne compétente. Toutefois, dans le cas d'une étude sur le terrain, un animal peut être mis à mort par une personne compétente hors d'un établissement.*

3) *Pour les animaux visés par l'annexe IV (tableau des Méthodes de mise à mort des animaux), la méthode appropriée utilisée sera celle spécifiée dans l'annexe.*

1) Cf J-P Marguénaud, rédacteur de la "Revue Semestrielle de Droit Animalier"

<http://www.unilim.fr/omij/index.php?rubrique=42>

4) *Les autorités compétentes peuvent accorder des dérogations à l'exigence du paragraphe 3: a) afin d'autoriser le recours à une autre méthode pour autant que, sur la base de données scientifiques, cette méthode soit considérée comme étant au moins aussi "douce"; ou b) sur la base d'éléments scientifiques démontrant que la finalité de la procédure ne peut être atteinte par le recours à une méthode de mise à mort spécifiée à l'annexe IV.*

5) *Les paragraphes 2 et 3 ne s'appliquent pas lorsqu'un animal doit être mis à mort en urgence, pour des raisons liées au bien-être des animaux, à la santé publique, à la sécurité publique, à la santé animale ou à l'environnement.*

Dans ce contexte légal très précis, il reste que pour un neurobiologiste la grande question, celle qui fonde la réflexion éthique, est indissociable de la réalité de l'expérience sensorielle et émotionnelle de l'inconfort, du stress et surtout de la douleur. C'est à partir de ce point fondamental que nous avons représenté les définitions des termes nociception, douleur, souffrance, sur lesquelles se sont accordés scientifiques et vétérinaires. La nociception est un concept introduit en 1908 par le neurophysiologiste Sherrington (2) (Nobel de médecine & physiologie, 1932); c'est la modalité sensorielle élémentaire mise en jeu par tout stimulus capable de produire une lésion tissulaire. Si la nociception constitue l'expérience sensorielle élémentaire qui averti des premiers instants d'une lésion tissulaire, la douleur correspond à l'expérience émotionnelle, plus complexe, qui s'ajoute à l'expérience sensorielle élémentaire (3). Pour ce qui concerne les animaux, la définition initiale conçue pour les humains a été modifiée pour les animaux: "expérience sensorielle et émotionnelle aversive, représentée par la «conscience d'alerte» que l'animal a de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus (4). Cette expérience sensorielle et émotionnelle aversive déclenche des réactions motrices de protection, des réponses neuro-végétatives, des réponses d'évitement apprises et des modifications durables du comportement.

Nous avons également présenté la définition du terme souffrance, qui a été définie par l'IASP comme un "état émotionnel de détresse associé aux événements qui menacent l'intégrité biologique ou psychologique de l'individu". Comme la souffrance accompagne très souvent une douleur sévère mais peut intervenir en son absence, il a été insisté sur le fait que douleur et souffrance sont distincts au plan phénoménologique.

Nous avons terminé l'exposé en exposant

2) Sherrington CS. The Integrative Action of the Nervous System. New York: C. Scribner's sons, 1906.

3) Définition de la douleur par l'Association Internationale pour l'Etude de la Douleur (IASP-1979): "la douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, associée à une lésion tissulaire, réelle ou potentielle ou décrite en termes évoquant une telle lésion". Le lecteur intéressé pourra également consulter le Chapitre 2 du Rapport INRA, ESCO "Douleurs animales: les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage."

http://www.inra.fr/1_institut/expertise/expertises_realisees/douleur_s_animales_rapport_d_expertise

4) Molony & Kent 1997, J. Animal Science, 75.)

certaines des les conclusions du rapport INRA sur les douleurs animales en précisant que:

1 – il n'y a pas de douleur sans composante émotionnelle: à ce titre, nous avons attiré l'attention sur une proposition développée dans le rapport INRA; cette proposition permet de catégoriser la douleur dans l'ensemble des émotions liées aux régulations vitales telles que la peur, la soif, le besoin de sommeil et qui ont été qualifiées d'émotions primordiales (1). L'intérêt de cette catégorisation est de mettre l'accent sur la composante d'émotion impérative qui abouti, au plan comportemental, à la tentative de préservation de l'intégrité corporelle ou de la vie du sujet.

2 – la sensibilité nociceptive est modulable par les composantes émotionnelles, les relations sociales, la qualité du milieu où circule l'animal (élément qui met l'accent sur les effets du milieu que l'homme crée pour les animaux dont il a la charge)

3 – qu'il existe des controverses scientifiques sur les limites de ce qui est souvent qualifié de "conscience" chez les différentes espèces animales, et qui semble le plus souvent correspondre à une forme "d'alerte sensorielle"; ceci par comparaison à la "douleur" telle que définie et ressentie par les humains. Nous avons précisé que nous avons écarté la notion de "souffrance" dans le cas de l'application du concept aux animaux, ne serait ce qu'en raison de la charge anthropocentrique qui s'attache à cette notion (2).

4 – enfin, nous avons rappelé qu'il existe un besoin manifeste de recherches complémentaires pour approfondir les arguments phylogénétiques permettant d'établir une "échelle des douleurs" selon l'espèce considérée car, les manifestations comportementales d'un poisson ne peuvent être interprétées dans les mêmes termes que dans le cas d'une poule, d'un mouton ou d'un chien.



Abattage d'un bœuf avec le merlin, abattoir de La Villette, Paris, carte postale ancienne, vers 1900

1) voir D.Denton (2005). *Les émotions primordiales et l'éveil de la conscience*, coll. Nouvelle Bibliothèque Scientifique, Flammarion, paris, 363 p. et Chap. 2 rapport ESCO-INRA.

2) le fait d'écarter l'utilisation du mot "souffrance" pour les espèces animales non humaines (également dans le rapport ESCO-INRA) a suscité les débats les plus marqués lors de la discussion qui a suivi notre présentation.

ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ABATTAGE DEPUIS 50 ANS

Jean-Pierre KIEFFER ⁽¹⁾

Résumé: Les conditions d'abattage des animaux destinés à la boucherie ont considérablement évolué en France depuis les années 1960, sous la pression des associations, au premier rang desquels l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs. Le respect du bien-être des animaux lors de leur élevage et de leur transport, a fait évoluer les réglementations européennes. La reconnaissance de la douleur et de la souffrance des animaux lors de leur abattage, a permis la mise en place d'un étourdissement préalable à la saignée dès 1964, pour les animaux de boucherie et de charcuterie, et en 1970 pour les volailles et lapins. Cependant, les exceptions admises pour des abattages rituels sont devenues des pratiques courantes, pour des raisons économiques, en contradiction avec les avancées du règlement (CE) 1099/2009. La question du "bien-mourir" en abattoir, qui répond à une attente sociétale forte, attend toujours, en France, une réponse politique.

Beaucoup de choses ont changé en un demi-siècle pour la protection des animaux en général et des "bêtes d'abattoirs" en particulier. La création de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA) en 1961 a eu un rôle déterminant dans l'évolution des conditions d'abattage. Depuis 50 ans cette association œuvre pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux que l'homme destine à sa consommation.

Tout a commencé, lorsqu'une vieille ânesse échappée de l'abattoir de Menton s'est mise sous la protection d'une femme et de sa fille. C'est ainsi que Jacqueline Gilardoni découvre le monde rude des abattoirs. Elle achète cette ânesse *Amigo* qui connaîtra enfin le repos et l'affection. Cet animal deviendra le symbole de toute une vie consacrée à la cause animale.



La fille de Jacqueline Gilardoni et *Amigo*

L'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs est créée en 1961 par Jacqueline Gilardoni, avec de nombreuses personnalités scientifiques, juridiques et des associations de protection animale, pour réduire la souffrance des animaux lors de leur abattage. Le but est

d'obtenir la fabrication d'appareils d'insensibilisation et une réglementation pour rendre leur emploi obligatoire.

L'emblème de l'OABA est une tête de vache dessinée par Pio Santini, avec pour slogan: "Tous unis pour les défendre".



Les statuts sont déclarés à la Préfecture de police le 17 avril 1961. Le but est "de défendre et assister les animaux de boucherie durant leur vie, leur transport et leur abattage par la proposition de lois appropriées. Chaque fois

que cela lui sera possible, racheter, placer ou entretenir une bête dite de boucherie". Dès la première année, des appareils d'étourdissement importés d'Angleterre sont confiés par l'OABA à des abattoirs et un armurier français est chargé de mettre au point un prototype de pistolet pour le petit bétail. Cette même année, l'OABA prépare un projet de loi concernant l'abattage des animaux. Ce texte

1) Président de l'OABA – 10 Place Léon Blum, 75011 Paris;
www.oaba.fr

prévoit l'obligation d'un étourdissement.

L'OABA est reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 23 décembre 1965. Les adhérents seront nombreux et les sympathisants se compteront par milliers dans le monde scientifique, la

profession vétérinaire et le monde des lettres.

Le logotype représente les quatre principales espèces animales terrestres que l'homme destine à sa consommation.



L'OABA emploie 4 secrétaires et 5 délégués enquêteurs (vétérinaires et techniciens en retraite) sous l'autorité d'un directeur administratif, Frédéric Freund. Ces

délégués ont pour mission de vérifier le respect des règles de protection animale: le "bien-être" dans les élevages et le "bien mourir" dans les abattoirs.

Elevages et transport: "bien-être"?

Avant d'aborder la fin de vie, retour sur les conditions de vie des animaux d'élevages industriels...

Plus de 75% des poules pondeuses sont élevées en cages. Même si depuis janvier 2012 ces cages sont aménagées et leur surface agrandie, les conditions de vie de ces animaux posent de réels problèmes de bien-être. Il en est de même des conditions d'élevages industriels des poulets de chair où la concentration atteint 20 poulets sur 1

m². L'élevage industriel concerne 90% de la production porcine, les truies sont maintenues en stables et les porcelets subissent des mutilations dans les premiers jours de leur vie (castration, caudectomie et coupe des dents à vif). Bien qu'interdites depuis janvier 2011, les cages individuelles de gavage (épinettes) continuent d'être utilisées dans de nombreux élevages de canards à foie gras.



La loi du 10 juillet 1976 reconnaît à l'animal son statut d'être sensible. L'article L.214-1 du code rural précise: "Tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce". Cette loi permet le retrait d'animaux maltraités ou laissés sans soin, mais aucune disposition n'existe pour les lieux de dépôt, à l'image des fourrières pour animaux de compagnie. Ces

animaux de rente sont souvent confiés à l'OABA qui doit en assumer la charge et se porter partie civile contre les auteurs de mauvais traitements.

Les associations de protection animale réclament des mesures plus strictes concernant l'application des règles européennes en matière de transport des animaux vivants et demandent une réduction de leur durée.

L'OABA critique la création du "Groupement Export Français" destiné, pour relancer la filière bovine, à l'exportation d'animaux vivants vers les pays du pourtour méditerranéen. L'association dénonce les souffrances induites par la durée des transports sur plusieurs jours et les

chargements et déchargements des animaux dans des camions et sur des bateaux, pour finir dans des abattoirs de Turquie ou du Liban. Certains trajets routiers affichent des taux de mortalité de 15%. Une fin de vie inacceptable d'un point de vue éthique, mais aussi économique.

Abattoirs: "bien mourir"?

En un demi-siècle, les conditions d'abattage ont évolué, tant sur le plan hygiène....



.... que sur le plan protection animale, sous la pression des organisations de défense des animaux.



Sous la pression de l'OABA, le 16 avril 1964 le décret dit "d'abattage humanitaire" rend obligatoire l'étourdissement des animaux de charcuterie et de boucherie, mais prévoit l'exception de l'abattage rituel.

Ces vingt dernières années, les améliorations des conditions d'abattage relèvent de l'évolution de la

réglementation communautaire qui s'applique dans les États membres de l'Union européenne: Directive de 1993 et Règlement de 2009. Des organisations non gouvernementales font pression auprès des instances de l'Europe, en particulier *Eurogroup for Animals* et la *Fédération Vétérinaire Européenne*.

Abattoirs

L'abattage des animaux doit être réalisé obligatoirement dans un abattoir (Décret du 15 octobre 1810). En application de l'article L237-2 I du code rural, l'infraction est un délit passible de 6 mois d'emprisonnement. Les principales infractions sont relevées les jours de la fête de l'Aïd el kebir, lors

d'abattages clandestins.

L'exception de l'abattage familial concerne les animaux abattus à la ferme par la personne qui les a élevés et entretenus et qui réserve la totalité de la viande à la consommation familiale. Cet abattage familial n'est toléré que pour les animaux des espèces caprine, ovine et porcine,

ainsi que les volailles et les lapins. Les bovins (veaux et adultes) ne peuvent donc jamais être abattus en dehors d'un

abattoir, dans le cadre de cet abattage familial.

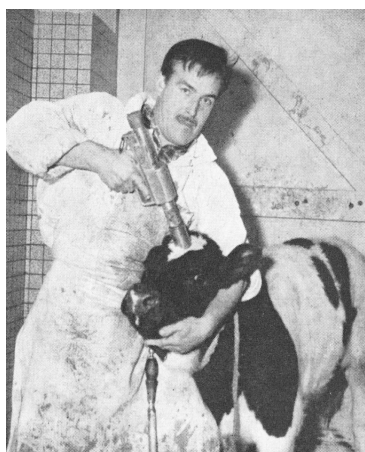
Etourdissement

L'étourdissement est rendu obligatoire en 1964 pour les animaux de boucherie et de charcuterie. Pour les volailles et lapins, il faut attendre 1970. L'étourdissement provoque la perte de conscience et l'insensibilisation de

l'animal. Il est réversible (choc électrique) ou non réversible (matador). L'étourdissement n'entraîne pas la mort, il rend l'animal inconscient et supprime la souffrance. Le cœur continue de battre, permettant la saignée.



Usage du "merlin" au début du 20^{ème} siècle



Usage du "matador" en 1965 et actuellement

Absence d'étourdissement

Une dérogation à l'obligation d'étourdissement est accordée lors d'abattage rituel, sous certaines conditions qui ont été récemment renforcées. L'animal est alors égorgé en pleine conscience, sans insensibilisation. L'agonie peut durer plusieurs minutes (jusqu'à 14 mn pour un bovin selon une étude de l'INRA).

Si cette dérogation ne peut concerner que l'abattage rituel halal et casher, une dérive de l'abattage sans étourdissement en France est à déplorer et concernerait environ 20% des bovins, 40% des veaux et 60% des ovins, selon des enquêtes réalisées par l'OABA.

Immobilisation

L'immobilisation est rendue obligatoire en 1980, elle permet d'entraver les mouvements de l'animal pour faciliter l'étourdissement. L'immobilisation mécanique est

obligatoire dans l'abattage sans étourdissement pour éviter les mouvements de l'animal qui accentueraient la souffrance.



Immobilisation dans un box rotatif pour l'abattage rituel

Saignée

La *saignée* est pratiquée pour des raisons sanitaires:

- soit après étourdissement (abattage conventionnel) par section des vaisseaux sanguins;
- soit sans étourdissement (abattage rituel) par section des vaisseaux sanguins, muscles, trachée et

œsophage, ce qui pose des problèmes de souffrance animale et de risques sanitaires par déversement du contenu du rumen sur les muscles de la gorge.

La fin de vie est provoquée par la perte de sang dans les deux types d'abattage: *exsanguination*.

Avancées récentes européennes

Le Règlement (CE) 1099/2009 du 24 septembre 2009 est applicable depuis le 1er janvier 2013. Il impose de nouvelles dispositions:

- Responsable protection animale désigné par l'exploitant, titulaire d'un certificat de compétence, assurant le contrôle l'état général des animaux et l'application de la réglementation en matière de protection animale, tient un registre des actions d'amélioration dans l'abattoir.

- Personnel formé et compétent, ayant suivi une formation selon un programme approuvé par les autorités et ayant satisfait à un examen indépendant, disposant d'un

certificat de compétence selon les catégories d'animaux, les opérations et le type de matériel.

- Modes opératoires normalisés: instructions documentées pour les différentes opérations, procédures et paramètres essentiels de contrôle de l'efficacité de la protection animale (signes de perte de conscience).

- Notices d'utilisation pour le matériel d'étourdissement et de mise à mort: mode d'emploi vis-à-vis du bien-être animal établi par le fabricant, procédure de contrôle de l'efficacité du matériel et recommandation d'entretien.

Avancées récentes françaises

Le décret et l'arrêté du 28 décembre 2011, entrés en vigueur le 1^{er} juillet dernier, renforcent la réglementation encadrant l'abattage sans étourdissement. Désormais, tout abattoir qui souhaite ne pas pratiquer l'étourdissement des animaux doit obtenir un agrément préfectoral spécifique. Pour cela, l'abattoir doit justifier de

la présence d'un matériel d'abattage adapté, d'un personnel formé, de cadences de production et d'un niveau d'hygiène adaptés et d'un système d'enregistrement permettant de s'assurer que le nombre d'animaux égorgés correspond bien à des commandes spécifiques.

L'encadrement réglementaire de plus en plus strict parviendra-t-il à réduire la dérive de l'abattage sans étourdissement? Tout dépend de la volonté politique...



10 place Léon Blum - 75011 PARIS

www.oaba.fr



On tue le cochon, pastel de Jean-François Millet

VIE ET MORT D'UN COCHON

Jocelyne PORCHER ⁽¹⁾

Résumé: L'auteure interprète son sujet en le renversant, estimant que le titre "Mort et vie d'un cochon" aurait été préférable à "Vie et mort" car, comprendre comment le cochon meurt, c'est en fait comprendre comment il a vécu et pourquoi. Elle explique ensuite ce que sont les étapes de la vie d'un porc dans un élevage industriel, de la conception à la mort à l'abattoir, c'est-à-dire d'un porc qui aura été totalement oublié en tant qu'individu. A l'opposé, elle se réfère ensuite à un ouvrage paru en 1972, dans lequel il est montré que l'attachement à l'animal individu n'empêche pas de le tuer, mais après une vie faite de relations et de soins. Des pistes de transformation de nos relations avec les cochons, du point de vue de leur vie et de leur mort, sont ensuite proposées, à l'exemple de la filière qui s'est constituée autour du porc Noir de Bigorre.

"Ce qui fait mourir les créatures représente une clé pour comprendre comment elles vivent (comme si on ne pouvait commencer à raconter l'histoire qu'une fois su ce qui la mène vers sa conclusion) (2)" écrit le psychanalyste britannique Adam Phillips.

Plutôt donc que titrer ma communication "Vie et mort d'un cochon", j'aurais dû l'intituler "Mort et vie d'un cochon". Car comprendre comment meurt un cochon, c'est effectivement comprendre comment il a vécu et pourquoi.

* * *

FR-22-XYZ n'est pas un individu. Le code correspond à une exploitation. Tous les cochons issus de cette exploitation sont donc tatoués du même code. FR-22-XYZ^x désignera pourtant ici un animal singulier, un parmi les centaines qu'envoie à l'abattoir cette exploitation.

FR-22-XYZ^x est mort hier matin à 4h45, la même semaine que 24 000 de ses congénères dans cet abattoir breton. Le travailleur qui l'a descendu du camion, celui qui l'a conduit dans le couloir d'attente puis dans le couloir d'amenée, celui qui l'a poussé dans le restrainer, celui qui l'a saigné puis celui qui l'a accroché sur la chaîne de découpe, aucun d'entre eux ne l'a distingué. Aucun d'entre eux ne lui a prêté d'attention. Au contraire, tous se sont efforcés de ne pas le voir. Tous se sont efforcés, sous l'œil du contremaître, de servir la chaîne de production avec le maximum d'efficacité et de distance. Comme si la mort de FR-22-XYZ^x n'était pas advenue, pas plus que celle des 24 000 autres cochons tout semblable à lui. Pas mort, car pas vivant. Comme l'écrit Jankélévitch, il faut être vivant pour mourir. Or la vie de FR-22-XYZ^x n'a jamais été considérée comme une vie par l'organisation industrielle du travail.

Au vrai, FR-22-XYZ^x n'avait rien de remarquable. Il était issu d'une truie de souche industrielle, sélectionnée pour sa prolificité et inséminée avec les paillettes d'un verrot à "très fort potentiel de croissance", dont les produits, ainsi que le souligne la société qui le commercialise, sont parfaitement adaptés au marché japonais. FR-22-XYZ^x n'est pas né au Japon toutefois mais en Bretagne, sur le caillebotis de la cage de sa mère-truie, au sein d'une portée

de 22 porcelets. Un était mort-né, 3 ont été éliminés juste après leur naissance parce qu'ils étaient chétifs ou mal formés. La salariée qui était chargée de les tuer a refusé de le faire, au prétexte qu'elle avait déjà eu à tuer plusieurs animaux dans la matinée, et c'est son collègue qui leur a frappé la tête contre le ciment. Il existe des équipements dans les porcheries pour tuer les porcs plus gros: des caissons à CO₂, des caissons et des pinces à électrocution, le matador etc., mais pour ce qui concerne les chétifs à la naissance, leur briser la tête sur le sol ou contre la cloison reste le plus rapide et le plus efficace.

Des 18 porcelets restants, 4 ont été conduits dans une autre cage, sous les mamelles d'une autre truie. FR-22-XYZ^x faisait partie de ceux-là. Cela n'a fait aucune différence pour la truie, ni pour lui. De la cage de la truie, il a été transféré trois semaines plus tard dans un box bétonné avec une cinquantaine de congénères, puis dans un autre box avec une quinzaine de nouveaux congénères. Entre temps, certains porcs qui partageaient son box ont disparu. Il est resté là. Un matin, on l'a poussé dans un camion. Sans adieu ni merci.

FR-22-XYZ^x est mort comme il a vécu. Dans un monde indifférent à sa présence, à sa singularité, à son importance pour lui-même ou pour un autre animal. La vie de FR-22-XYZ^x n'a eu pour but que de produire de la matière animale avec un maximum de profit pour la filière porcine. Les consommateurs qui ont mangé la viande de FR-22-XYZ^x ne s'en sont pas aperçus. Ils ont mangé leur sandwich, l'assiette qu'on leur a présentée à la brasserie, à la cantine, à la cafétéria, dans le linéaire de leur supermarché sans aucune pensée pour lui. Ils n'ont fait aucune différence entre le pain, la salade ou la viande de FR-22-XYZ^x. C'est pourquoi d'ailleurs une partie de la viande de FR-22-XYZ^x n'a pas été consommée mais a été jetée avec le restant de pain ou de pâtes.

Dans l'ouvrage "Vie et mort d'un cochon", paru

1) INRA-SAD Montpellier, INRA UMR Innovation, 2 Place Viala, 34060 Montpellier cedex 1; courriel: jocelyne.porcher@supagro.inra.fr

2) Adam Phillips, 2002, *La mort qui fait aimer la vie. Darwin et Freud*. Collection Désir. Payot, p 23

en anglais en 1972, Robert Newton Peck raconte l'histoire de Rosy, petite truie donné au jeune garçon Robert dans les années 1920. Robert, qui vit avec ses parents, petits fermiers pauvres, s'attache à Rosy et réciproquement, et espère pour elle un devenir truie glorieux: "Tu seras une truie reproductrice et tu vivras très longtemps". Malheureusement, Rosy, trop bien nourrie sans doute, s'avère stérile. Son père, qui travaille à l'abattoir, décide de l'abattre, au grand désespoir de Robert. "Je suivis papa jusqu'au hangar à outils et je le regardai aiguiser les couteaux sur la meule. Le couteau de boucher était court et époiné avec une lame courbe, mais son tranchant était extrêmement effilé. Il mit des bottes en caoutchouc et un tablier de cuir attaché à la taille. Nous étions prêts (...) J'allais avec papa jusqu'à la maison de Rosy. Blottie à l'intérieur, sur son lit de paille propre, elle dégageait une douce chaleur qui sentait bon. Je l'appelais en essayant de prendre un ton joyeux 'viens Rosy, le jour se lève'. Mais j'avais la gorge serrée et les mots ne passaient pas. Je la poussai du bout du pied mais finalement je dus prendre une baguette pour l'obliger à se lever. Elle vint à moi et frotta son groin contre ma jambe. Sa queue en tirebouchon frétillait comme si elle était contente que la journée commence. Les gens disent que les cochons ne sentent rien et qu'ils ne remuent pas la queue. En tout cas, je suis sûr que Rosy savait qui j'étais et sa queue le savait aussi (...) Je m'agenouillai dans la neige, je passai mes bras autour de son gros cou blanc et respirai sa bonne odeur forte. Rosy, lui dis-je en moi-même, essaie de comprendre. S'il y avait un autre moyen, si seulement papa avait pu abattre un chevreuil cet automne. Ou si seulement j'étais assez grand pour gagner de l'argent, si seulement... -Aide-moi fils, le moment est venu. Il posa ses outils sur le sol, ne conservant qu'un levier de 90 centimètres. Nous ne portions de gants ni l'un ni l'autre et je savais que le levier était glacé. Je

l'avais porté, il était plus froid que la mort. –Reculé dit-il – Papa je crois que je ne pourrai pas –Il le faut Rob, il n'y a rien d'autre à faire. Je me relevai et m'éloignai de Rosy pendant que papa s'approchait de sa tête. Elle se tenait dans la neige fraîche, ses petits yeux fixés sur mes pieds. Je vis papa saisir le levier et le lever très haut. Je fermai les yeux et j'ouvris la bouche comme pour crier à sa place. J'attendis guettant le bruit que je finis par entendre. C'était un bruit d'écrasement que l'on entend seulement quand un coup de massue fend un crâne de porc. Je haïssais papa à ce moment-là. Je le haïssais pour l'avoir tuée, elle, et pour tous les cochons qu'il avait tué dans sa vie, pour les centaines et les centaines de porcs massacrés. J'ouvris les yeux et j'allais à elle. Rosy gisait dans la neige. Elle remuait et respirait encore. J'aidai papa à la rouler sur le dos. Les jambes écartées au-dessus d'elle, je tins ses deux pattes avant dressées. De sa main gauche, papa lui abaissa la tête pour que le haut du groin touche le sol. De la main droite, il tenait le couteau à la lame incurvée. Il le lui enfonça dans la gorge et le ramena vers lui, sectionnant l'artère principale du cou. Le sang gicla et ruissela sur le sol, éclaboussant mes bottes. J'avais envie de hurler et de m'enfuir en courant mais je restai là, maintenant les pattes qui s'agitaient en l'air... Papa respirait comme aucune créature vivante ne devrait respirer. Jamais je n'avais vu un homme travailler aussi vite. Il devait avoir les mains gelées mais il poursuivait sa besogne sans gants".

FR-22-XYZ^x et Rosy n'ont pas vécu à la même époque et sont nés et morts dans un contexte socio-historique bien différent. Mais l'on peut mesurer la distance qui existe entre l'existence de Rosy, faite de relations et de soins, et dont la mort est vécue comme une tragédie, et la vie et la mort de FR-22-XYZ^x, qui n'a été vie et mort que pour lui-même.

* * *

La mort des animaux est un enjeu important pour l'élevage car elle témoigne précisément de ce qu'a été la vie d'animal d'élevage de cet animal. L'exemple actuel de l'élevage du cochon gascon, vendu sous l'appellation Noir de Bigorre, me permettra de mettre l'accent sur plusieurs problèmes et questions.

Le cochon gascon est l'une des six races de cochon qui ont survécu à l'industrialisation (Cul noir du Limousin, Porc Basque, Porc blanc de l'Ouest, Bayeux et Corse). L'ensemble de ces races regroupant environ 2000 reproducteurs (pour 1,3 millions de truies industrielles). Le cochon gascon a été sauvé de la disparition grâce à l'obstination conjointe d'éleveurs et de transformateurs. Sauvetage qui n'a rien de définitif car la filière Noir de Bigorre, tout comme la filière porc basque, est fragile. Néanmoins, contrairement à ce qui se passe pour le cochon Cul noir du Limousin, il existe une filière organisée qui a permis, au moins provisoirement, de remonter les effectifs.

Suivons par exemple un cochon Noir de Bigorre. Du fait de la réglementation, il est également désigné par le code de l'élevage dont il est issu FR-65-ABC. Il est également mort hier matin à 4h45 dans un abattoir municipal, récemment privatisé, dont l'objectif premier

donc est la rentabilité. Cet abattoir est de dimension plus réduite que l'abattoir breton mais le travail y est également très taylorisé. FR-65-ABC a sans doute été l'objet de moins d'indifférence, sans doute moins du fait de son individualité que de sa race et de ses potentialités gastronomiques.

FR-65-ABC n'a pas été abattu à 5,5 mois, comme FR-22-XYZ mais à 15 mois. Il est né d'une portée de 7 porcelets et sa mère truie a mis bas dans une cabane en sous-bois. Il a été sevré à 6 semaines (au lieu de 3, voire 2 pour FR-22-XYZ^x) et a passé l'essentiel de sa vie, avec ses congénères, dans les sous-bois et sur la paille. Il a pu explorer le sol, chercher sa nourriture, courir, jouer, dormir au soleil, manger des glands et des châtaignes. Son éleveur l'a reconnu parmi ses vingt autres congénères. Pour son éleveur, le jour de son départ pour l'abattoir a été une journée triste et dure. Il lui a dit: "je suis bien triste, mais c'est ton tour, je ne peux pas faire autrement" et il l'a fait monter dans le camion. FR-65-ABC s'est retrouvé sur le quai de débarquement de l'abattoir municipal récemment privatisé, et là les choses ne se sont pas passées comme il aurait été cohérent qu'elles se passent.

* * *

L'abattoir industriel est en effet actuellement incontournable. Pourtant, FR-65-ABC aurait pu être abattu à la ferme. Cela aurait été le vif souhait de son éleveur. Et

cela aurait été possible. Il existe des camions-abattoirs qui pourraient se rendre à la ferme et assurer l'abattage d'un ou de plusieurs animaux en coordination avec l'éleveur.

Toutefois, pour des raisons avancées de contrôle sanitaire, la réglementation française interdit l'usage de ce camion aux éleveurs. Alors qu'ils sont autorisés dans d'autres pays européens, et d'ailleurs autorisés en France pour l'Aïd. Pourtant, rien ne serait mieux pour les animaux, pour leurs éleveurs, et sans doute également pour le tueur-boucher chargé de l'abattage qui préférerait ce travail à celui qu'impose l'industrie, considéré par de nombreux travailleurs comme du "mauvais boulot". FR-65-ABC n'aurait pas été effrayé et serait mort comme Rosy. Tué par quelqu'un conscient de son acte. Cette conscience n'empêche pas la tristesse, au contraire, elle la rend présente en même temps que la réalité de la mort du cochon.

La viande de FR-65-ABC n'a pas été mangée sans être pensée. Au contraire, les consommateurs l'ont appréciée et ont rendu grâce au cochon dont elle était issue. Parce que ce cochon est une part de l'identité d'une région, qu'il s'inscrit dans une histoire humaine et animale, qu'il fait lien entre lui et la nature, il construit des relations et du sens.

FR-65-ABC est l'exception. Il devait être la règle. Car, en dehors de ce qui a présidé à son abattage, il a été élevé dignement avec des éleveurs et pour des consommateurs qui l'ont pris en considération. Alors que cette situation a été et devrait être banale, elle renvoie à un privilège. Privilège de l'éleveur, en mesure de pratiquer son travail librement. Privilège du consommateur qui peut et accepte de payer beaucoup plus.

La mort et la vie de FR-65-ABC soulève deux types de question. Tout d'abord celles des conditions de son abattage. La majorité des éleveurs (je dis bien des éleveurs, et non des producteurs), et cela de façon de plus en plus marquée comme en témoigne les nombreux messages et demandes que je reçois, rejette l'abattoir industriel et cherche des alternatives. Il existe en effet une profonde contradiction entre la façon dont sont tués les cochons et la façon dont ils sont bien élevés par leurs éleveurs. Du côté humain, l'abattoir industriel met à mal les valeurs morales des éleveurs en les forçant à la délégation, à l'irresponsabilité et à l'abandon de leurs animaux dans les arcanes d'un système qu'ils réprouvent. Non pas que les éleveurs refusent la délégation de l'abattage. Chez les éleveurs que j'ai rencontrés, une partie, il me semble majoritaire (mais je n'ai pas fait de statistiques à ce sujet), préférerait prendre en main l'abattage de leurs animaux. Non pas les tuer eux-mêmes, bien que certains éleveurs, minoritaires, revendiquent cet acte, mais pour maîtriser les conditions de la mort. C'est pourquoi l'abattage à la ferme dans un camion-abattoir apparaît à beaucoup comme la meilleure solution.

J'ai publié en 2005, en collaboration avec un jeune designer, Eric Daru, un article proposant un concept de camion-abattoir respectueux des animaux et des travailleurs (1). J'avais nettement perçu lors de mes enquêtes le souhait des éleveurs et des professionnels de l'abattoir de changer les conditions de transport et d'abattage, et nous montrions

dans cet article que l'abattoir industriel était une violence contre les animaux et contre les éleveurs et que des alternatives étaient possibles. Depuis, les enquêtes que je réalise auprès des éleveurs montrent que ce souhait, face à l'inertie des filières et de l'administration, s'est progressivement transformé en revendication. Respecter les animaux est un devoir (et la réglementation "bien-être animal ne prétend-elle pas l'enseigner aux éleveurs?) et c'est un droit. Si l'on peut, dans des limites tout à fait relatives, avec une ténacité à toutes épreuves et avec une volonté de fer, élever les cochons autrement, on doit pouvoir également les tuer autrement. Faute de changement dans les réglementations, les éleveurs, pour tenir leurs engagements moraux envers les animaux, et comme dans d'autres domaines, sont contraints de transgresser la loi. "Tout ce que je veux faire est illégal" écrit un agriculteur américain. C'est bien souvent également le sentiment et le cas de nombreux éleveurs français.

Abattre ses animaux en conformité avec sa sensibilité et ses valeurs morales, ne pas vacciner sans nécessité, ne pas pucer les animaux (électroniser comme disent les techniciens) alors que ce puçage n'apporte rien au travail, ne pas les castrer chimiquement comme vont prochainement y être contraints les éleveurs (paradoxalement grâce aux associations de «défense des animaux»), choisir d'échanger un mâle avec un autre éleveur sans être contraint d'acheter un mâle sélectionné par les organismes de sélection, ne pas conduire à la réforme prématurément, alimenter en fonction de ses ressources et des capacités des animaux... La liste est longue de ce que les éleveurs voudraient faire, ne font pas, ou font quand même malgré les interdictions. En premier lieu abattre ses animaux à la ferme en dépit de l'interdiction et des risques encourus.

Du point de vue des animaux, et de leurs éleveurs par empathie, il faut noter que ce décalage entre un élevage respectueux et l'abattoir industriel est une source de souffrance particulière. Lorsque FR-22-XYZ^x arrive à l'abattoir, il n'est pas surpris. L'abattoir industriel est la suite logique du système industriel. Des barreaux, du béton, des humains pressés, la violence ordinaire de l'indifférence. Lorsque FR-65-ABC arrive à l'abattoir, il est surpris. Il se retrouve dans un cadre dont il n'a absolument pas l'habitude, et il se demande ce qu'il fait là. Question que ne se pose pas FR-22-XYZ^x qui n'a jamais eu l'occasion de comprendre quoi que ce soit à sa situation puisque tout y est construit hors de son monde et qu'il ne peut donner sens aux conduites des humains. On peut imaginer par contre ce que peut ressentir, après la surprise, FR-65-ABC lorsqu'il va être stocké, douché, poussé dans le restrainer. Son éleveur en tout cas l'imagine fort bien et cela ne lui plaît pas du tout. Prendre la vie de l'animal, mais pas n'importe comment. Pas sans la présence. Pas sans la responsabilité, voire pas sans la culpabilité comme le souligne Sébastien Mouret (2).

Si la mort des animaux est une clé pour comprendre leur vie, alors, comme en témoignent les éleveurs, les conditions de cette mort sont un enjeu crucial pour la pérennité de l'élevage. Des éleveurs se sont battus pour sauver leurs races de cochons du processus de destruction industriel, ils se battent aujourd'hui pour

1) Porcher J., Daru E., 2005, Concevoir des alternatives à l'organisation industrielle du travail. Un camion pour le transport et l'abattage des animaux. FaçSADe (INRA-SAD), n°2005-23.

www.inra.fr/sciences_action_developpement/.../2/.../fasad23.pdf

2) Mouret S., 2012. *Elever et tuer les animaux*. PUF

survivre encore, contre l'administration française et européenne, contre les grands groupes dont l'appétit dévorant n'est jamais satisfait, contre la dissolution de leurs produits dans le mainstream agro-alimentaire.

L'exemple du Noir de Bigorre est éclairant. Cet animal et la viande de très grande qualité qu'il fournit est devenu une exception et un produit de luxe. L'élevage va-t-il être réservé aux riches tandis que les masses populaires, après avoir été gavées de produits industriels, seront nourries de viandes in vitro et de soja OGM?

L'enjeu est celui-là. L'élevage est l'élevage et ses

produits doivent être partagés. Mais pour cela, il faut d'une part que les éleveurs puissent travailler et vendre librement, et d'autre part que les consommateurs acceptent de manger beaucoup moins souvent du porc, mais d'en manger du bon.

Ce n'est donc pas une "journée sans viande" qui doit être recommandée, contrairement à ce que prétendent les "défenseurs des animaux", mais une journée avec de la viande issue d'un élevage respectable et tous les jours sans viande issue des systèmes industriels.

Il ne faut pas se tromper de combat. La mort et la vie des cochons, c'est notre mort et notre vie à tous.



Le tueur de cochon, eau-forte de Charles Jacques (1844)

"Au milieu, en avant d'un large passage qui donne sur la rue, deux hommes dans une cour intérieure se préparent à tuer un cochon. L'un d'eux montre de son coutelas à son compagnon le cochon étendu à gauche contre le seuil d'une porte, les pattes liées. Sur la porte apparaît une jeune paysanne nu-pieds, une terrine à la main. Un baquet sur trois pieds élevés se dresse derrière la porte. A droite, deux porcs mangent dans leur auge. A travers le passage on aperçoit deux hommes dont l'un porte un bâton. De l'autre côté du chemin, on voit le mur éclairé d'une chaumière percé d'une fenêtre." Jules Guiffrey, *Catalogue de l'œuvre gravé de Charles Jacques*,

DES CHAMPS DE COURSE A LA MAISON DE RETRAITE... ON N'ACHÈVE PLUS LES CHEVAUX?

Vincent BOUREAU ⁽¹⁾, Richard CORDE ⁽²⁾

Résumé: Le cheval occupe une place particulière, puisqu'il est à la fois animal de compagnie et animal de rente, utilisé pour les loisirs, mais également pour la boucherie. Les chevaux de course, dont la carrière est courte (7 ans) mais l'espérance de vie longue (25 ans), ne peuvent pas toujours se reconverter, ni accéder à la filière bouchère. Le coût et les contraintes d'entretien d'un cheval sont une charge importante, et certains propriétaires abandonnent leurs chevaux, phénomène du "*unwanted horses*", qui pose, aux USA, un problème de société. La Ligue Française du Cheval, en partenariat avec France Galop, a mis en place une filière de reconversion des chevaux de course pour plus d'une centaine d'entre eux, avec leur mise à la retraite chez des hébergeurs dûment sélectionnés. Mais ce système devrait s'élargir aux autres filières car les besoins sont bien supérieurs aux possibilités actuelles, appelant à une réflexion nationale et même européenne.

Avec la prise en compte croissante des questions du bien-être animal, la problématique de la fin de vie des équidés de course (plat, obstacle et trot) devient une préoccupation éthique et sociétale: Ethique, tout d'abord à l'initiative de propriétaires de chevaux eux mêmes, choqués d'envisager une destination bouchère pour les chevaux qui les ont fait rêver et parfois gagner. Sociétale

ensuite car avec plus de 7700 poulinières pur-sang saillies par an et 5000 naissances, l'élevage des pur-sang en France représente une filière économique de plus de 4000 élevages, la plupart de petite taille disséminés sur tout le territoire, chiffres auxquels il faut rajouter l'élevage trotteur et les AQPS (autres que Pur-sang).

Les courses de chevaux en France

La carrière d'un cheval de course est courte. Après le débouillage, les jeunes partent à l'entraînement dès 18 mois. Ils participent à leur première course à partir de l'âge de deux ans en plat, trois ans en obstacle ou au trot. On recense plus de 10 000 galopeurs à l'entraînement en France chaque année. Le taux de renouvellement est d'environ 20%. Le taux d'accidentologie reste faible (moins de 0,5% des partants) et les chevaux qui sortent de l'entraînement sont le plus souvent en fin de carrière du fait de l'âge ou de problèmes physiques incompatibles avec la compétition. Leur carrière dure environ 7 à 8 ans. Sachant qu'avec les progrès de la médecine vétérinaire, l'espérance de vie des chevaux a considérablement augmenté ces dernières décennies et atteint plus de 25 ans aujourd'hui,

que faire de ces chevaux retraités à 10 ans?

En organisant plus de 7000 courses par an, pour 15000 compétiteurs et 400 000 entrées publiques, la société mère France Galop, société organisatrice de toutes les courses de galop (plat et obstacle) en France, génère un chiffre d'affaire qui lui permet de redistribuer plus de 240 millions d'euros sous forme d'allocation et de primes d'encouragement à l'élevage. Le PMU atteint quant à lui un chiffre d'affaires de presque 10 milliards d'euros, ce qui place la France au troisième rang mondial des enjeux sur les courses hippiques. L'ampleur des sommes atteintes permet aujourd'hui de consacrer une infime partie de ce budget à la reconversion des chevaux de courses.

Quelle retraite pour les chevaux de courses?

Traditionnellement, les chevaux réformés sont réorientés pour partie en filière de chevaux d'instruction (établissements d'enseignement de l'équitation), de sport (saut d'obstacle, dressage, concours complet, polo, etc.), de chasse ou encore d'activités de loisir. Cette situation est à l'origine d'une offre bien supérieure à la demande et ne peut être absorbée par la filière sport et loisir nonobstant la

démocratisation de l'équitation. Certains chevaux réformés restent donc destinés à la boucherie, notamment en élevage trotteurs parmi les jeunes non retenus aux épreuves de qualification. Une prime à l'abattage des juments productrices vient renforcer l'approvisionnement de la filière. Dans l'élevage de galopeurs, la destination bouchère est plus limitée sans doute en rapport avec une sélection génétique poussée et des prix de saillie plus élevés.

1) Docteur vétérinaire, Ligue Française pour la Protection du Cheval LFPC, Maison des Vétérinaires 10 place Léon Blum 75011 PARIS, Tel Fax 03 25 80 83 81, site www.lfpcheval.fr; courriel: v.boureau@free.fr

2) Docteur vétérinaire, Ligue Française pour la Protection du Cheval LFPC, Maison des Vétérinaires 10 place Léon Blum 75011 PARIS, Tel Fax 03 25 80 83 81, site www.lfpcheval.fr.

La filière bouchère équine

Paradoxalement, l'essentiel de la viande chevaline consommée en France (25 KT par an) est issue d'importation, notamment depuis le Canada et les Etats unis. Il ne s'agit pas d'importation d'animaux vivants mais abattus sur place et conditionnés pour l'exportation. Sur plus de 16000 poulains issus de races lourdes nés en France, plus de 80% sont exportés vivants, notamment vers l'Italie ou la consommation de viande chevaline est plutôt tournée

vers une viande juvénile, de couleur rosée. Seuls un peu plus de 1200 chevaux lourds sont abattus en France chaque année. Economiquement la filière bouchère équine française est en grande difficulté économique tant la valorisation du produit est faible. Au final seul 2/3 des 25000 chevaux abattus en France sont français, parmi eux moins de 10000 chevaux réformés de courses.

Aspect réglementaire

La réglementation française impose le choix de sortir ou non les chevaux de la filière bouchère. Le feuillet médicamenteux inclus dans le livret signalétique de chaque cheval doit définir précocement la destination finale de l'animal. Deux cas de figure: Ou bien le cheval est de façon irréversible exclu de la filière bouchère et bénéficie alors d'un accès à tout l'arsenal thérapeutique prescrit par les vétérinaires. Ou bien le cheval garde potentiellement une

destination finale bouchère, auquel cas il ne peut bénéficier que de prescriptions médicamenteuses dotées de limites maximales de résidus (LMR) ou de médicaments dits essentiels (71 substances) pour lesquels un délai d'attente forfaitaire de 6 mois est accordé. Dans ce cas, tout traitement doit être inscrit sur le livret signalétique par le vétérinaire prescripteur.

Aspect économique

Le coût d'entretien d'un cheval (frais médicaux, pension, assurance) est d'environ 3000 euros par an dont 1800 euros de pension à l'écurie, alimentation incluse. Même s'il est mis à la retraite au pré, un cheval reste une charge importante jusqu'à sa mort.

Par ailleurs, le désengagement de l'Etat dans la gestion de l'équarrissage, passé du secteur public au secteur privé, est à l'origine de grande disparité des frais d'enlèvement des cadavres selon les régions. Pour une même prestation d'enlèvement d'un cheval adulte, les tarifs

varient selon les régions de 180 à 450 euros. La gestion de la fin de vie des équidés passe également par la réorganisation de l'équarrissage (mutualisation, assurance).

Cette problématique est internationale. Aux Etats unis, les "unwanted horses" deviennent une réelle question de société et représenteraient, selon les associations de protection, plus de 170 000 équidés abandonnés. Les frais d'entretien et d'équarrissage sont là aussi l'origine du problème.

Partenariat France Galop LFPC

Conscients de cette nécessaire prise de conscience, la Ligue française pour la protection du cheval (LFPC) s'est rapprochée de France Galop (FG) pour mettre en place un système de reconversion des chevaux de courses. L'objectif est simple: proposer, après une phase de déconditionnement, une seconde vie professionnelle à ces athlètes dans la filière des chevaux de loisir.

La LFPC a été fondée en 1850 par le Général Jacques Philippe Delmas, Duc de Grammont. En statut d'association depuis 1909, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1969. Ayant pour mission de veiller à la sécurité et au bien-être des chevaux, la LFPC mène des actions de prévention des mauvais traitements, qu'ils soient actifs ou par négligence, et de répression de la maltraitance. Elle compte parmi ses partenaires l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir (OABA) et de nombreuses associations de protection animale. Organisée sur un maillage de délégués locaux, premier relai face à la maltraitance aux côtés des instances administratives locales, sur des délégués

départementaux en soutien logistique, sur 17 directeurs de zones répartis sur le territoire national en charge des actions en justice et sur un directeur technique national, la LFPC repose sur les décisions d'un conseil d'administration de 15 membres élus. La LFPC mène chaque année plus de 30 actions en justice pour situations de maltraitance. Elle met également l'accent sur la prévention comme en témoigne la publication du guide pratique du bien-être animal à destination de tout détenteur d'équidés, publié en 2011. Ses moyens de communications sont le bulletin quadrimestriel de la ligue et les sites internet lfpc.eu et lfpccheval.fr.

Le partenariat France Galop / LFPC, initié en 2007, est fondé sur une subvention allouée d'1/1000 de l'ensemble des dotations versées par FG sur les courses de galop en France. A cette subvention s'ajoute des dons basés sur la contribution volontaire de socioprofessionnels sur cette même base de 1/1000 de leurs gains. Ce fonds de reconversion représentait 230 0000 euros en 2012. Ce

partenariat est largement mis en avant dans les actions de communication de la LFPC, notamment à l'occasion du quinté de la Ligue qui se déroule chaque année sur l'hippodrome de Longchamp.

Reste que sur les 230 chevaux accueillis par la

LFPC, seule une centaine a pu être reconditionnée et placée chez des hébergeurs. Or,, le fonds de reconversion ne permet la prise en charge que de 130 chevaux (150 euros par mois et par cheval de frais de pension). Le turn-over est donc lent.

Perspectives

Au tiers de sa vie, un cheval de course a terminé sa carrière sportive, son espérance de vie augmente et la filière bouchère n'est pas un débouché, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue éthique. La reconversion est donc une solution d'avenir pour peu qu'elle soit structurée. En effet, une telle reconversion nécessite un déconditionnement et une évaluation rationnelle de la capacité de l'animal, ex athlète, à remplir une fonction d'animal de sport ou de compagnie, voire d'agrément. Au sein de la LFPC, ce travail est effectué grâce au soutien de FG et permet de placer les chevaux aptes chez des hébergeurs. Les hébergeurs, dûment sélectionnés, voient ainsi une possibilité de devenir détenteur d'équidé sans les frais d'acquisition (La LFPC reste propriétaire à vie du cheval), de valoriser leur surface foncière ou simplement de faire une bonne action. Beaucoup sont des agriculteurs qui voient ainsi une source complémentaire de revenu et une valorisation de leur terrain précédemment en jachère. Il n'y a donc pas de spoliation de terres agricoles dans la mise à la retraite des chevaux.

Reste cependant que le système doit s'élargir à d'autres filières que celle des galopeurs, afin de trouver d'autres sources de financement. Les dons et legs acceptés par la LFPC eu égard à son statut d'association reconnue d'utilité publique, sont une source de financement complémentaire, mais aléatoire. En ce sens, un partenariat, tel qu'il existe avec FG, pourrait être mis en place avec la Société du Cheval Français qui gère la filière trot ou la FFE qui gère la filière sport, ainsi qu'avec le PMU.

Au bilan, toutes associations confondues, quelques milliers de chevaux de course voient leur retraite assurée. Il en faudrait 100 fois plus et 10 fois plus de centres d'accueil.

Le problème éthique, économique et sociétal que représente la gestion de la fin de vie des équidés doit mobiliser toute les associations de protection du cheval, les vétérinaires équins, les acteurs des différentes filières et les pouvoirs publics. Cette réflexion dépasse le niveau national et intéresse même les instances européennes.

(Remerciement à *France Galop* pour son aide à la réalisation de ce texte)



Le Carpentier, del.

Mesnil, Sculp.

La leçon d'anatomie: splanchnologie, dessin de Le Carpentier, gravure de Mesnil; M. Lafosse, 1772, Cours d'hippiatrique, Edme, Paris.

PRATIQUE DE FIN DE VIE DES ANIMAUX SAUVAGES EN CAPTIVITÉ DANS LES CENTRES DE SAUVEGARDE

Jean-François COURREAU ⁽¹⁾, Florine POPELIN-WEDLARSKI ⁽²⁾,
Pascal ARNÉ ⁽³⁾

Résumé: Les animaux recueillis dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage appartiennent pour la plupart à des espèces protégées, que nul ne peut s'approprier mais l'euthanasie est néanmoins un acte quotidien, autorisé par dérogation. L'euthanasie est clairement présentée, dans les textes réglementaires, comme un acte médical, auquel il est indiqué de recourir lorsqu'il apparaît que l'animal ne pourra pas être relâché dans la nature. Rarement, des animaux sont gardés en captivité s'il est intéressant de les faire se reproduire dans le cadre d'un programme de sauvegarde de l'espèce. Le protocole d'analyse pouvant conduire à la décision d'euthanasie est longuement exposé, ainsi que la façon de pratiquer l'acte. Les vétérinaires travaillant dans de tels centres doivent avoir une très bonne connaissance des espèces concernées ou s'entourer du conseil de spécialistes car la décision d'euthanasie doit reposer tout autant sur des critères zoologiques que médicaux.

C'est une situation très originale que celle des animaux recueillis dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage. Ils appartiennent dans leur grande majorité à des espèces intégralement protégées sur le territoire français que nul n'a le droit de s'approprier. En fait, selon la loi, ils sont véritablement "intouchables".

Pourtant, l'euthanasie est un acte quotidien dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage. Comment cela est-il possible? C'est la loi bien sûr qui autorise cet

acte, par dérogation.

Techniquement, l'acte est relativement simple. La difficulté n'est pas là. L'euthanasie s'impose chez les animaux sauvages recueillis s'ils ne peuvent être relâchés dans la nature. C'est encore la loi qui le dit. Dans ce contexte, sur quels critères doit-on s'appuyer pour décider de l'euthanasie ou non d'un animal?

Loin d'être un simple acte technique, l'euthanasie suppose une connaissance naturaliste autant que médicale.

Le contexte

Le contexte est réglementaire, médical et zoologique. Le responsable de l'acte prendra des décisions

d'autant meilleures qu'il maîtrisera ces trois domaines.

Le contexte réglementaire

Il existe une cinquantaine de centres de sauvegarde en France. Leur fonctionnement est réglementé par l'arrêté du 11 septembre 1992 (JORF du 20.09.92). Les deux premiers articles méritent d'être cités.

Art. 1^{er} – Les établissements conformes aux dispositions du présent arrêté sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel.

Ils sont soumis à l'autorisation prévue à l'article L. 213-3 du code rural en tant qu'établissement de transit ou d'élevage qui pratiquent des soins sur des animaux de la faune sauvage.

Art. 2 – *Tout animal de la faune sauvage recueilli*

dans un établissement visé à l'article 1^{er} doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel.

Les soins vétérinaires y sont pratiqués conformément aux articles 340 et 340-1 du code rural.

Ainsi, on retiendra les éléments suivants:

- des établissements autorisés et contrôlés,
- ayant l'exclusivité des soins zootechniques et médicaux,
- sur des animaux momentanément handicapés,
- traités pour être relâchés,
- dans le respect des textes régissant la médecine vétérinaire.

Les articles suivants contiennent les prescriptions techniques générales. L'article 6 précise en particulier que "*Les animaux sont placés dans des installations compatibles avec leurs impératifs biologiques [...]*" et il est

1) Professeur au Centre d'Accueil de la Faune Sauvage de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort (CEDAF), 7 avenue du Général de Gaulle, 94704 MAISONS-ALFORT Cédex 04; jfcourreau@vet-alfort.fr

2) Dr. vétérinaire, Parc zoologique de Doué la Fontaine, BIOPARC de Doué la Fontaine, 103 rue de Cholet, BP 105, 49700 Doué la Fontaine; <http://www.bioparc-zoo.fr/fr/>

3) Dr. vétérinaire, Parc zoologique de Doué la Fontaine, BIOPARC de Doué la Fontaine, 103 rue de Cholet, BP 105, 49700 Doué la Fontaine; <http://www.bioparc-zoo.fr/fr/>

complété par une annexe technique volumineuse donnant des détails par espèce.

Enfin, l'article 12 doit lui aussi être reproduit car il a trait à la pratique médicale.

Art. 12 – L'établissement s'attache la collaboration d'un vétérinaire investi du mandat sanitaire [...]. L'établissement possède les installations sanitaires

ainsi que les matériels et produits pharmaceutiques nécessaires aux premiers soins d'urgence et aux traitements courants des animaux. S'il y a lieu de pratiquer une euthanasie, la décision est prise par le vétérinaire.

Le choix de l'euthanasie est ainsi clairement défini comme un choix médical.

Le contexte médical

La question d'entamer ou non des soins sur un animal sauvage se pose dès sa prise en charge initiale. Cependant, c'est tout au long de son séjour que les soins pourront être interrompus pour un recours à l'euthanasie.

A noter que celle-ci peut avoir lieu en clinique vétérinaire, donc hors de l'enceinte d'un centre. Ceci ne concerne pas uniquement les vétérinaires attachés aux centres, mais tous les vétérinaires. En effet, en accord avec la déontologie de la profession, tout vétérinaire est autorisé à prendre en charge un animal souffrant, quel qu'il soit. Cependant, cette prise en charge doit être strictement limitée aux premiers soins avant transfert en centre ou, éventuellement, à l'euthanasie.

Le parcours d'un animal sauvage en soins est original par rapport à celui d'un animal possédant un propriétaire, compte tenu du but ultime recherché: le relâcher. L'examen clinique d'entrée correspond à l'étape de "tri", la prise en charge à l'étape de "soins", la préparation au relâcher à l'étape de "réhabilitation". Des évaluations périodiques peuvent ramener l'animal à une étape antérieure.

Il faut garder à l'esprit que seulement 40 % des animaux recueillis dans les centres de sauvegarde français sont relâchés.

Au CEDAF, nous avons ce même pourcentage de relâchés. En arrondissant, la mortalité qui est enregistrée est de:

- 20 % par euthanasie, le plus souvent le jour de l'accueil,
- 20 % dans les 24h, pour moitié avant mise en place d'un traitement, pour moitié après mise en place,
- 20 % après 24h, malgré la mise en place d'un traitement.

L'euthanasie est donc un acte fréquent, dans un contexte de forte mortalité due à la gravité des cas accueillis. Au CEDAF, cela représente environ 400 euthanasies en 2012 (environ 2000 accueils). Ainsi, l'euthanasie est un acte qui fait partie du quotidien.

Il faut savoir que la traumatologie concerne 60 % des accueils si on ne tient pas compte des juvéniles qui ne présentent en général aucune affection. Le degré moyen élevé de gravité de ces blessures explique en grande partie les taux de mortalité et d'euthanasie.

D'entrée, il convient de situer un certain nombre de cas pour lesquels la décision d'euthanasie est irrémédiable dès que le diagnostic est posé:

- Arrachement d'un membre, fracture ouverte délabrante et/ou ancienne,
- Fracture articulaire,
- Atteinte vertébrale ou du bassin avec paralysie,

- Perte des deux yeux,
- Plaie très délabrante proportionnellement au format (petites espèces en particulier),
- Maladie infectieuse ou parasitaire très avancée avec conséquences irréductibles sur la santé (ex.: gale du renard (*Vulpes vulpes*), myiase du hérisson (*Erinaceus europaeus*), paramyxovirose et trichomonose du pigeon (*Columba spp.*)),
- Impossibilité pratique de réaliser les soins ou d'assurer la réhabilitation de l'animal dans des conditions satisfaisantes (ex: soins lourds et quotidiens sur un carnivore, équipement médical spécialisé ou espace de préparation au relâcher non disponible).

L'euthanasie à l'entrée permet d'abrèger rapidement les souffrances dans des cas sans espoir: de la sorte, il faut la considérer comme une forme de prise en charge.

Par ailleurs, il est préférable d'euthanasier un animal à son arrivée plutôt qu'après plusieurs jours ou semaines de soins, une fois constaté que l'animal n'est pas relâçable. La captivité et les soins sont en effet des souffrances supplémentaires pour beaucoup d'espèces. Il faut aussi admettre que, d'un point de vue froidement comptable, les soins impliquent un investissement en temps, en moyens et en personnel parfois conséquent, sans compter l'investissement affectif qu'il convient certes de minimiser mais qu'il est difficile d'éviter avec certains animaux, particulièrement attachants en raison de leur espèce et/ou de leur jeune âge. L'expérience de celui qui va décider de l'euthanasie est donc cruciale.

Il faut préciser ici que le statut de l'espèce de l'animal accueilli ne devrait pas influencer sur la décision de pratiquer l'euthanasie: le vétérinaire a le droit d'euthanasier un animal protégé si son état médical l'impose comme il a le devoir déontologique de soigner avec les mêmes moyens un animal "gibier chassable" ou "nuisible". C'est une ligne de conduite que nous nous efforçons de respecter au CEDAF. Cependant, il est vrai que ce statut peut intervenir dans la décision de soins ou non, une fois évalués les frais et le temps de travail nécessaires: si les moyens sont comptés, des efforts seront plus volontiers consentis pour les espèces protégées que pour les espèces gibier ou nuisibles, cibles potentielles des chasseurs!

La décision d'euthanasie est difficile à expliquer au public, particulièrement à celui qui a apporté l'animal, et encore plus quand l'animal pourrait être guéri mais non relâché.

Au CEDAF, le choix a été fait de dire la vérité en invoquant, d'une part, la souffrance présente et/ou celle qui sera subie pendant le traitement (douleur due à l'affection et/ou au traitement, stress de captivité), d'autre part, la

nature sauvage de l'animal dont le destin n'est pas de finir sa vie derrière des barreaux. Ainsi expliqué, la très grande majorité de ceux qui apportent les animaux accepte la décision. Nous pensons aussi que cela instaure une relation de confiance du fait que nous disons la vérité alors qu'il serait aisé de mentir compte tenu de l'inaccessibilité des structures de soins.

Les exceptions à l'euthanasie systématique des animaux ne pouvant être relâchés sont rares. En premier lieu, elles peuvent tenir à l'existence de programmes de

reproduction en captivité pour les espèces rares et patrimoniales: des animaux infirmes peuvent éventuellement être transférés vers ces programmes. En second lieu, des établissements de présentation d'animaux au public recherchent parfois des sujets d'espèces européennes. Dans les deux cas, une autorisation administrative est nécessaire pour effectuer le transfert.

On voit déjà ici que la décision d'euthanasie, si elle découle de l'analyse médicale, doit aussi considérer la biologie de l'espèce.

Le contexte zoologique

La "juste" décision d'euthanasie est prise après bilans médical et zoologique.

Au terme de l'examen clinique initial, la décision de soigner ou de pratiquer l'euthanasie est prise selon la procédure suivante:

- évaluation des chances de survie de l'animal si l'on met en place un traitement adapté,
- évaluation de la capacité technique du centre à soigner et réhabiliter avec efficacité pendant toute la durée du séjour,
- évaluation des chances de récupération fonctionnelle en prenant en compte les séquelles prévisibles et les particularités biologiques de l'espèce,
- évaluation des chances de survie pendant le séjour (phases de soins et de réhabilitation),
- évaluation des capacités de relâcher optimal en fonction de l'espèce et de l'âge.

Il a été présenté précédemment un certain nombre de cas qui impliquaient l'euthanasie. En fait, les situations sont souvent plus nuancées. A partir de certaines d'entre elles, parmi les plus souvent rencontrées, nous allons présenter ce qui peut résulter de la procédure d'évaluation.

L'infirmité crée un handicap surmontable ou non

L'amputation de tous les doigts d'une patte ne posera pas de problème particulier à un pigeon biset (*Columba livia*): la perte de doigts par gangrène sèche est d'observation courante dans les grandes villes à la suite de strictions accidentelles.

Le martinet noir (*Apus apus*) ne sera pas handicapé par la perte d'un membre inférieur, sauf en période de reproduction où il doit s'accrocher à la paroi avant d'entrer dans le nid.

Certains petits passereaux supporteront assez bien cette perte d'un membre inférieur pour autant que le site de relâcher soit bien doté en nourriture et que les prédateurs soient absents.

Par contre, une patte déficiente représente un handicap insurmontable pour la plupart des rapaces. Elle est en particulier incompatible avec la survie d'un épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) qui utilise ses longs membres agiles pour capturer les petits oiseaux.

Les déficiences qui touchent les ailes sont du même ordre.

Les oiseaux qui se déplacent sur de courtes distances (oiseaux des bois) ou qui sont avant tout des planeurs peuvent supporter un membre légèrement

handicapé par une ankylose articulaire ou un cal de fracture.

Au contraire, les oiseaux d'espèces qui ont un vol battu puissant ne peuvent être relâchés qu'après vérification que leur vol et leur plumage sont parfaits. Le handicap conduira à des échecs répétés et finalement fatals pour les oiseaux chasseurs, à des efforts en vol consommateurs excessifs d'énergie pour les oiseaux se déplaçant sur de grandes distances pour s'alimenter.

La perte d'un œil est toujours grave pour les oiseaux dont les yeux sont en position latérale, cependant qu'elle semble surmontable pour certaines espèces de rapaces nocturnes (position faciale des yeux) pour autant que l'ouïe soit le sens le plus sollicité pour le repérage des proies.

Un maintien en captivité peut être problématique

Toutes les espèces ne sont pas égales quant à leur aptitude à supporter la captivité, surtout longue et accompagnée de manipulations et de traitements.

Des précautions particulières (calme, manipulations réduites) sont à prendre pour les espèces sujettes au stress (épervier d'Europe) ou s'alimentant très difficilement de manière spontanée en captivité (bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)).

D'autres, très agressives (mustélidés), ne permettent pas de réaliser des soins quotidiens sans une anesthésie générale, ce qui n'est pas toujours possible faute d'équipement ou simplement de temps.

Pour les espèces migratrices, il est indispensable d'estimer si l'animal pourra être relâché avant le départ en migration, ou s'il devra être maintenu en captivité jusqu'au printemps. Dans ce cas, il est indispensable de savoir si l'on dispose des moyens pour lui assurer une captivité "confortable" de plusieurs mois et, si c'est le cas, s'il la supportera malgré tout, aussi bien sur le plan physique que comportemental. L'espèce qui représente le mieux l'incapacité à survivre à une longue captivité est le martinet noir, incapable de se nourrir seul mais rebelle à l'alimentation par gavage sur le long terme à l'âge adulte.

Enfin, les risques de familiarisation à l'Homme au cours des soins doivent être envisagés, pris en compte dans le protocole de réhabilitation et leur impact sur la possibilité même du relâcher mesuré. C'est particulièrement le cas de certains très jeunes mammifères (renardeaux, faons (*Capreolus capreolus*, *Cervus elaphus*)) ou rapaces.

La réhabilitation commence avec la prise de distance vis-à-vis de l'humain, dans des locaux appropriés, et se poursuit avec un protocole de relâcher progressif pour

les juvéniles (dit "au taquet") dans lequel une source d'alimentation est assurée à l'animal qui s'en affranchira progressivement. Si ce dispositif ne peut être mis en place, relâcher un jeune élevé en captivité est l'envoyer à la mort.

C'est pourquoi un certain nombre de jeunes mammifères dont la technique d'élevage à la main est pourtant maîtrisée sont euthanasiés à leur arrivée en centre.

La pratique:

L'euthanasie se fait systématiquement par injection d'un produit létal dans la circulation sanguine.

T61® ou Doléthal® peuvent être utilisés indifféremment; ils sont efficaces chez toutes les espèces sauvages. Une dose de 0,2 ml de T61® en intraveineuse par exemple est généralement suffisante pour un oiseau de la taille d'un pigeon.

L'euthanasie des mammifères sauvages ne pose pas de problème particulier; l'injection est réalisée de la même façon que pour les espèces domestiques. Pour le hérisson, sauf animal comateux, il est nécessaire de pratiquer une anesthésie générale (gazeuse ou fixe) afin de le dérouler et d'avoir accès à la veine cave crâniale. L'anesthésie est aussi un préalable à l'injection létale chez les carnivores, pour assurer la tranquillité de l'acte au bénéfice de l'animal comme du manipulateur.

Chez les oiseaux, l'injection se fait de préférence *via* une voie veineuse. Les injections intramusculaires d'euthanasique doivent absolument être proscrites; d'autres voies existent permettant une euthanasie rapide et indolore chez la totalité des espèces, quelle que soit leur taille.

Pour les espèces de taille moyenne à grande (supérieure ou égale à celle d'un pigeon), la veine alaire peut être utilisée. Elle se trouve en face interne de l'aile, au niveau du coude. C'est une veine fragile et les hématomes sont fréquents, mais elle est facile d'accès. Les aiguilles courtes et de faible diamètre sont à privilégier. L'oiseau peut être maintenu sur le dos, aile dépliée contre la table, ou encore tenu contre le manipulateur, aile relevée vers le

haut. Chez les espèces de grande taille ou ayant des pattes puissantes (anatidés), la veine métatarsienne médiale est facilement accessible. Elle se trouve sur le tarso-métatarse, face médiale; partant de la base du pouce, elle se dirige vers l'intérieur de l'articulation entre tarso-métatarse et tibio-tarse.

Chez les oiseaux de taille égale ou inférieure à celle du merle, l'accès à ces voies veineuses est délicat voire impossible. L'administration intracardiaque est alors privilégiée. Le cœur est situé au milieu du thorax, protégé derrière le bréchet. La longueur de l'aiguille est choisie un peu supérieure à la distance point de pénétration-cœur; le diamètre doit être assez fort pour permettre une injection très rapide. Le cou étant étiré, l'aiguille peut être introduite entre les clavicules, parallèlement au corps de l'oiseau, afin d'atteindre le cœur crânialement.

Enfin, pour toutes les espèces, le sinus occipital peut être utilisé. Cet accès veineux est utilisé en élevage avicole pour des prises de sang, mais doit être réservé chez les espèces sauvages à l'injection d'euthanasique, en raison des risques de lésions cérébelleuses. La tête de l'oiseau est repliée bec contre le cou, afin de dégager l'articulation atlanto-occipitale. L'aiguille est introduite de quelques millimètres dans la légère dépression palpée entre la base du crâne et la première vertèbre, en direction de la pointe du bec.

Conclusion

La décision d'euthanasie dans les centres qui soignent la faune sauvage ne peut et ne doit pas être prise selon les critères utilisés pour les animaux domestiques. Pour ceux-ci, les moyens médicaux mobilisables, l'investissement affectif et les capacités économiques du propriétaire président à la décision. Pour les espèces sauvages, les critères sont médicaux et, surtout, liés aux caractéristiques biologiques de l'espèce concernée.

Ainsi, le vétérinaire qui a la responsabilité des décisions médicales donc, aussi, de celle de mettre fin à la vie de l'animal, doit raisonner en zoologue plus encore qu'en médecin. C'est pourquoi, s'il ne possède pas cette double compétence, il doit associer à sa décision un biologiste, généralement le responsable du centre.

CHASSE ET PÊCHE, LES LOISIRS D'UN VÉTÉRINAIRE DE CAMPAGNE

Claude ANDRILLON ⁽¹⁾

Résumé: L'auteur, vétérinaire de campagne, ne souhaite pas se faire l'avocat de la chasse et de la pêche mais tente de faire comprendre comment un "soignant" accepte de "tuer". Dans les campagnes, le praticien est au service des productions animales, qui impliquent un sacrifice prématuré des animaux. Le déni de la mort qui habite beaucoup de citadins n'a pas cours dans le monde rural et la chasse ou la pêche n'y posent donc pas de problème éthique. Leur pratique est un acte collectif, qui permet au jeune vétérinaire de s'arrimer à la société dans laquelle il exerce. L'âge venant, ses motivations évoluent vers une meilleure communion avec la nature et avec le cycle de la vie et de la mort, c'est-à-dire le grand cycle de l'harmonie du monde. Les soins que le vétérinaire prodigue aux chiens et même au gibier blessés pendant la chasse sont une composante de cet ensemble. L'exception de la pêche "no-kill", apparue récemment, est toutefois soulignée favorablement.

J'ai conscience d'avoir la funeste obligation de présenter, au travers de la chasse et de la pêche, activités dans lesquelles sont impliqués nombre de vétérinaires de campagne, les versets sataniques de ce colloque dont l'objet est de se pencher sur la fin de vie des animaux pour en déplorer le caractère brutal ou prématuré.

Mon propos ne consistera pas à me faire l'apologue ou l'avocat de la pratique ou du cautionnement de la pêche ou de la chasse par le vétérinaire de campagne mais de tenter de comprendre et de faire comprendre pourquoi un soignant devient, de manière récurrente, selon un point de vue qui n'est pas tout à fait le mien, un meurtrier.

Le vétérinaire de campagne tente, comme l'ensemble de ses confrères, d'empêcher, de différer ou d'adoucir la mort des animaux confiés à ses soins. Comment peut-il concomitamment capturer et mettre à mort, donc hâter la fin de vie, dans des conditions souvent approximatives, des animaux appartenant à des espèces sauvages dont l'essence n'est, au fond, pas différente de celle de ses patients? Comment le Docteur vétérinaire Jekyll peut-il se muer en Mister Hyde? Comment un vétérinaire peut-il présenter un comportement aussi aberrant que serait celui d'un pédiatre dont l'activité dominicale serait de secouer les bébés?

Ces questions qui nous sont posées par la société civile, par nos clients, par nombre de nos confrères, par nos proches et que nous nous posons parfois à nous-mêmes appellent, sinon une réponse et, au moins des explications.

Une enquête de la Dépêche Vétérinaire à laquelle ont répondu plus de 700 confrères a montré que, grosso modo, un tiers des vétérinaires était hostile à la chasse, un tiers favorable et un tiers indifférent. Ces chiffres sont

Le vétérinaire exerce sur un territoire et au sein d'une communauté.

Son activité n'est pas diffuse mais s'exerce de manière quasi féodale.

La carte et le territoire du vétérinaire, pour

probablement plus désobligeants que ceux qui concerneraient la pêche et moins définitifs que ceux qui pourraient condamner la corrida.

Vous voyez donc, côte à côte une carte de pêche, un caducée vétérinaire et un permis de chasser suffisamment défraîchi pour permettre de présumer qu'il compte plus de quelques morts au compteur.

Le vétérinaire de campagne impliqué dans la pratique de la chasse et de la pêche n'est pas pourvu du même profil que ses confrères des villes qui se consacrent à une activité professionnelle dédiée à l'animal de compagnie.

Jadis, être un vétérinaire rural consacrant sa vie aux chevaux et aux animaux de ferme était la règle et les quelques précurseurs qui exerçaient leur art, en ville, en faveur des carnivores domestiques apparaissaient comme des marginaux ou des hurluberlus.

La sociologie de la Profession a bien changé puisqu'à peine 25% des équivalents temps pleins vétérinaires se consacrent à la médecine des animaux de rente.

Un métier consacré aux productions animales et choisi, en tant que tel par des étudiants majoritairement masculins issus du monde rural ou attirés par le mode de vie qui y prévaut, s'est racorni pour devenir un métier souvent choisi pour des raisons compassionnelles envers l'animal par une population majoritairement féminine et issue des strates favorisées du monde urbain.

Cela modifie donc, profondément la nature de la relation avec l'animal, l'acceptation de la chasse et de la pêche et la capacité à admettre ou à donner la mort.

* * *

reprenant le titre du livre de Michel Houellebecq dont le récit s'achève, en Creuse, donc chez moi, comprend le vert des forêts, le bleu des étangs, le blanc des espaces agricoles et quelques points noirs correspondant à l'habitat.

Le foncier appartient très majoritairement aux éleveurs clients, donc à la communauté à laquelle s'identifie le praticien.

Le concept de prédateur est indissociable de celui de territoire et n'est donc pas étranger au mode de vie du

1) Dr. Vétérinaire praticien, Clinique vétérinaire, 6, rue Alexandre Guillon, 23000 Guéret; courriel: claudio.andrillon@wanadoo.fr

vétérinaire de campagne et à son engagement fréquent dans la chasse et la pêche.

Le vétérinaire de campagne génère un solde migratoire vers la vie. Son activité obstétricale et néonatale est prépondérante. Il réalise en moyenne beaucoup plus d'accouchements que ses confrères urbains effectuent d'euthanasies. Pour lui, la vie ça vient ça s'en va, dans un cycle naturel, ça n'est pas aussi sacré qu'on le prétend. C'est le mouvement qui est intangible et ne peut être transgressé: on peut individualiser les muses, les grâces mais les Parques sont une trilogie de sœurs siamoises inséparables et complémentaires.

La plupart des espèces confiées aux soins du vétérinaire de campagne sont destinées à mourir, de la main de l'homme, avant le terme de leur existence biologique.

Le sacrifice prématuré de ces animaux afin de nourrir les hommes est la règle qui préside à la médecine des animaux de rente. La fin de vie est fulgurante et organisée. La gériatrie, le déclin puis l'euthanasie du caniche abricot de 15 ans, insuffisant rénal chronique ne concerne guère le vétérinaire de campagne. Le déni de la mort qui habite beaucoup de nos contemporains des villes n'a pas droit de cité. A la campagne, il y a peu, les humains naissent et mourraient chez eux, souvent dans la même chambre; la mort du cochon est un rite social, les aïeules persistent à arracher l'œil des lapins et à diriger le filet de sang issu de l'artère ophtalmique vers un bol contenant du vinaigre dont les vertus anticoagulantes optimiseront la qualité du civet, tout en maintenant l'animal d'une main ferme afin que les convulsion agoniques n'induisent ni taches ni gaspillage.

Dans cet univers, mettre à mort un animal, à la pêche ou à la chasse, ne pose donc guère de difficultés éthiques.

La chasse et la pêche, pour le vétérinaire de campagne, sont des activités tribales, qui parce qu'elles sont pratiquées en commun, l'arriment, dans sa jeunesse, à la société dans laquelle il exerce.

L'âge venu, le vétérinaire rural ressent le besoin, de trouver une paix intérieure, de s'isoler, de réfléchir, de s'imprégner de l'harmonie des choses. L'immersion au sein de la nature, la participation aux grands cycles vitaux, sont alors l'occasion de consolider ou de retrouver une paix intérieure.

La pêche et la chasse, mais aussi le ramassage des champignons, sont les rémanences des sociétés primitives de chasseurs-cueilleurs auxquelles ont succédé les sociétés agro-pastorales dont le vétérinaire de campagne est une pièce nécessaire par les soins qu'il apporte aux cheptels.

C'est une forme résiduelle d'organisation sociétale qui renaît lors d'une battue aux sangliers ou lors de la vidange d'un étang qui sont des opérations invisibles par un individu isolé.

Il y a donc loin et surtout longtemps à l'aune de l'histoire de l'Humanité entre ces réminiscences terriennes et la civilisation du béton.

Il serait réducteur de présenter la chasse et la pêche, qui comportent une part de rituel qui dépasse ceux qui l'accomplissent, comme des loisirs où le vétérinaire

transgresserait les impératifs de protection animale pour se divertir. Le loisir c'est, par exemple l'agility dog qui est une pâle figure artificielle de la quête d'un chien d'arrêt captivé par les émanations d'une bécasse que son maître devra tenter d'entrevoir et de tirer.

C'est aussi le golf, loisir fétiche du corps médical et néanmoins primaire par rapport à la pêche à la mouche où le gobage de la truite se déplace au fil du courant et où l'acceptation du leurre par le poisson est soumise aux aléas de sa représentation des éclosions naturelles du moment. C'est comme si le trou N°9 se déplaçait sur le green, n'était annoncé par aucun fanion et s'ouvrait, de manière capricieuse, selon la marque de la petite balle blanche. Les représentations picturales sur les parois de la grotte de Lascaux ou les gravures de chasse et les trophées miteux ornant les murs des bistros de campagne sont l'expression de la même pensée magique incantatoire à l'égard de l'animal convoité par le groupe.

Le vétérinaire de campagne, même s'il est issu ou allié d'un des clans du territoire où il exerce ne peut se satisfaire d'une vie sociale limitée à ses relations professionnelles et à celles qu'il entretient parallèlement avec d'autres notables.

Etre inclus dans un groupe solidaire pratiquant la chasse et la pêche, c'est bien autre chose que faire du cyclisme avec des copains, précisément parce que ces activités engagent la vie et la mort, c'est donc une autre chaîne que celle du vélo qu'on y fait sauter.

Il est habituellement plus difficile d'être admis dans un de ces groupes qui ne reconnaissent ni l'argent, ni le statut social que d'être reçu au Grand Orient. Une seule boule noire est éliminatoire.

Dans une vie d'humain, il y a les amis d'enfance, les camarades de promotion et les compagnons de chasse et de pêche. Le vétérinaire de campagne, qui est souvent en proie à l'isolement, peut, en permanence compter sur eux.

La chasse et la pêche sont des segments de l'exercice professionnel des vétérinaires de campagne qui, même s'ils ne pratiquent pas, cautionnent, en leur apportant le secours de leur art, ces deux activités.

Les chiens de chasse sont très souvent victimes, si l'on peut les qualifier ainsi, d'accidents du travail. Ce sont les plaies causées par les barbelés, les blessures par les armes à feu, devenues plus rares avec la quasi extinction du lapin de garenne, les divers traumatismes subis lors de collisions par des véhicules lors de traversées de routes lors de la poursuite du gibier.

Des maladies dites professionnelles du chien de chasse peuvent inclure les diverses maladies à tiques.

Le cas particulier des blessures infligées par les sangliers mérite une considération particulière et relève parfois de l'organisation tacite de véritables combats d'animaux entre la meute et la bête noire. Surgissent alors parfois, en fin de journée, à la clinique, plusieurs véhicules contenant au total une dizaine de chiens blessés. Cela tient alors de l'antenne médicale de Dien Bien Phu. Il convient de réaliser le tri des animaux déjà morts dans ce qui leur tenait lieu d'ambulance, d'identifier les chiens affligés d'un pronostic fatal, de prendre en charge immédiatement ceux atteints des blessures les plus graves, notamment les effractions thoraciques et de différer les sutures cutanées

vénielles.

Ce n'est pas toujours aisé, car, au fond du puits ouvert sur une plaie petite et d'apparence anodine, le doigt du praticien perçoit souvent l'élasticité du poumon.

Les vétérinaires de campagne, hors du contexte particulier de la chasse, dispensent volontiers, lors d'un sorte de trêve, gratuitement leurs soins aux animaux sauvages blessés qui leurs sont amenés. Ils participent également au recueil de prélèvements destinés, au travers du programme SAGIR administré par l'office national de la chasse, à établir la situation épidémiologique de la faune sauvage au regard d'affections qui sont souvent des

* * *

La pêche et la chasse sont la respiration de l'harmonie du monde et prédisposent à la méditation.

Loin du bruit et de la fureur des mises à mort des gibiers et des mises à sec des poissons, la chasse et la pêche ouvrent au vétérinaire de campagne, individu hyperactif, aliéné par la nécessité d'agir rapidement et efficacement dans l'approximation, des moments de calme, de réflexion, d'imprégnation du sens profond de la marche du monde naturel en dehors de laquelle les questions étrangères aux grands cycles vitaux n'ont guère de sens.

La chasse à l'affût ou à l'approche est une science du mimétisme, de l'observation et qui n'est pas réductrice au rare passage à l'acte qu'est le tir. La couleur feuille morte de la tenue, opposée à l'orange criard et sécuritaire des battues est un gage de mimétisme.

La mort est, comme pour la vie, le terme de

* * *

Au milieu de chaque clientèle rurale coule au moins une rivière. Dans la mienne, il y en a trois: la Creuse, la Gartempe et le Thaurion. Regarder couler cette eau après avoir arrêté la voiture de travail, sur les berges où à proximité d'un pont, c'est prendre conscience que tout change et que tout est pareil. Le niveau de l'eau, sa teinte, les débris qu'elle charrie varient selon la saison et la météorologie. Le vétérinaire peut y contempler, en novembre les truites sur leurs frayères, y capturer les soirs de mai un poisson à la mouche, y tuer en janvier, quand les étangs sont gelés, un couple de cols-verts. Le vétérinaire de campagne peut même choisir les visites qu'il réalisera en fonction de ces opportunités.

Cette passion de la chasse et de la pêche partagée par de nombreux vétérinaires de campagne connaît une heureuse, récente et unique exception: la pêche dite *no-kill* qui dissocie la capture de la mise à mort. Elle concerne majoritairement la pêche à la mouche dont les puristes parviennent même à séduire les carpes, mais aussi la pêche aux leurres.

De nombreux vétérinaires sont devenus adeptes de cette pêche sportive et inoffensive où l'hameçon, dépourvu d'ardillon, se fiche dans la partie cornée de la bouche du poisson et peut être retiré en engendrant moins de douleur qu'un piercing.

On est aux antipodes de l'hameçon engagé profondément lors de la pêche au ver et qui était, le plus souvent dégorgé accompagné d'un fragment de branchie.

La proie est ensuite relâchée dans son élément. Le vétérinaire ne pêche pas pour remplir le congélateur. La

zoonoses ou sont susceptibles de concerner les espèces domestiques.

La pêche est moins génératrice d'actes vétérinaires à deux exceptions près.

Les chiens jouant, quand la ligne est hors de l'eau, avec le ver ou avec le poisson venant d'être capturé, se piquent fréquemment l'hameçon dans la langue. Le retrait de ce corps étranger est alors réalisé, après sa section, sous sédation.

Des expertises relatives à des pollutions d'étangs sont, fréquemment, demandées aux vétérinaires ruraux.

l'attente. Elle est donnée, si on le veut, au lieu d'être subie, mais elle laisse le vétérinaire apaisé par une médiation calme où le cœur de sa vie bat enfin lentement.

La pêche représente la quintessence de l'acquisition contemplative de la connaissance.

La pêche de loisir en rivière ou en étang n'utilise guère les sonars et le diagnostic, comme celui du vétérinaire rural, ne fait guère appel à l'imagerie. Comme en clinique, l'interprétation des signes et des présages exprimés par les trémulations du bouchon permettent de présumer de ce qui s'accomplit de l'autre côté du miroir. Est-ce le vif empalé sur un hameçon pour attirer un carnassier qui se meut spontanément? Tente-t-il de fuir le prédateur qui s'approche?

Est-ce ce dernier qui s'est emparé de sa proie et qui entraîne la ligne?

carpe n'est plus guère considérée comme un poisson comestible depuis l'époque où, issue d'étangs creusés par les moines, elle fournissait un aliment protéique conforme aux interdits religieux du temps du carême, par une sorte d'aïd el kébir inversé.

La souffrance du grand gibier qui n'est pas resté sur place après le tir, la lente agonie qui l'accompagnerait, sont limitées grâce à des chiens spécialisés dans la recherche des ongulés blessés, retrouvés parfois après plusieurs kilomètres d'une piste seulement marquée, de loin en loin, par une goutte de sang.

La chasse et la pêche sont une école de la maîtrise de soi qui affine les qualités du vétérinaire chirurgien: le geste doit être efficace: la balle doit tuer et non blesser, la ligne ne doit pas s'entortiller dans les branchages. Le geste doit être rapide mais pratiqué en pleine conscience de ses conséquences. Il convient d'identifier l'animal et d'agir en respectant la sécurité des personnes car on ne tire pas, dans une nature ouverte, à la légère, mu par une pulsion.

Le vétérinaire de campagne est, dans son activité professionnelle confronté en permanence à la mort. Cette confrontation est inégale et solitaire car il ne dispose ni des moyens matériels ni de la pyramide soignante des cliniques ou des CHV (Centres Hospitaliers Vétérinaires).

Son impuissance ou ses échecs, même s'ils concernent principalement des animaux de ferme, le marquent selon un processus cumulatif pour lequel il n'existe aucun dosimètre.

Néanmoins, les vétérinaires chasseurs se suicident

peu par arme à feu soit que cette activité leur confère un équilibre relatif, soit qu'au moins elle ne favorise pas l'autolyse au travers du choix opératoire.

La chasse et la pêche permettent au vétérinaire de campagne, dont la vie est très dure, de s'imprégner du grand cycle collectif de l'harmonie du monde et de se soustraire à la lassitude induite par des destins individuels contrariés et funestes.

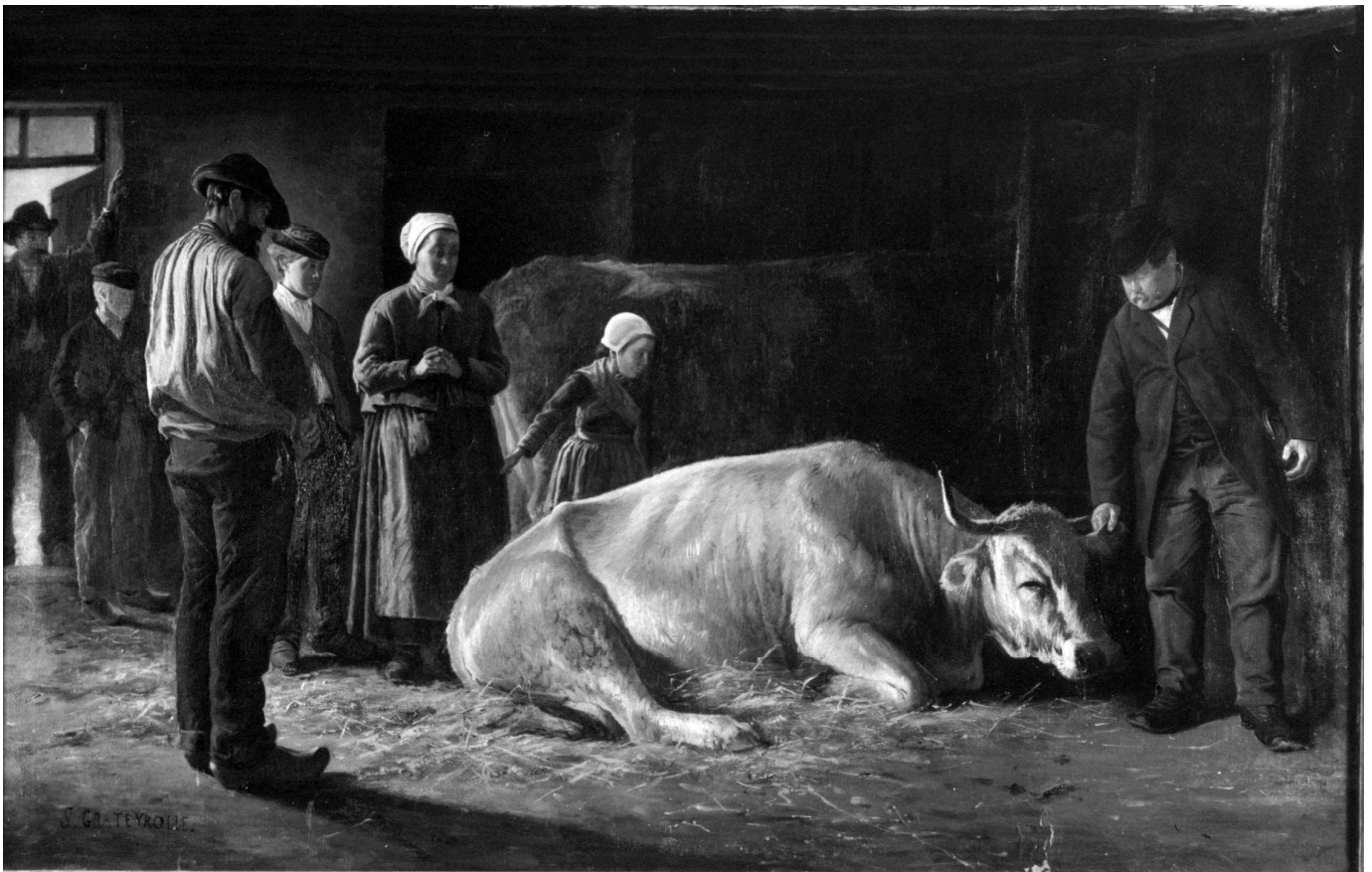
La fin de vie n'est plus perçue comme un échec mais comme un passage.

Le rituel, très ancien qui consiste à placer un rameau dans la bouche d'un brocard tué fait fi du fossé séparant l'humanité de l'animalité: c'est un viatique, comme les provisions incluses dans les barques funéraires égyptiennes ou la pièce de monnaie placée dans la bouche des morts afin qu'ils payent au nautonier Charon, le passage du Styx.

Le concept, *one death*, pendant du concept *one health*. Ce jardin secret, et considéré par beaucoup comme

infamant, aide le vétérinaire de campagne à survivre à sa condition.

Le vétérinaire conserve la vie, donne la mort. Il est dans et hors de la roue du Karma qu'il fait tourner et qui l'entraîne. L'œil rond du lièvre saisi étonné par la mort, animal lunaire dont la chasse est un exemple du divertissement selon Pascal. Les travestissements sémantiques ne doivent pas nous dissimuler derrière notre petit doigt: on ne prélève pas, on ne régule pas, on ne sélectionne pas, on tue. L'homme est historiquement un prédateur de la faune sauvage, le vétérinaire de campagne n'y fait pas exception: il échoue souvent à empêcher de mourir, il fait mourir, il doit mourir. Cette condition l'inscrit dans un village terminal global et non dans des destins individuels. La fin de la vie, qu'elle soit fulgurante ou poussive, spontanée ou provoquée, est un phénomène naturel que la pratique de la chasse et de la pêche lui permet de mieux accepter. Cette vision est probablement égoïste mais dans l'univers du vétérinaire de campagne, l'humain demeure au centre de toutes choses.



Sylvain Grateyrolle, *La visite du vétérinaire*, Musée de Guéret, huile sur toile, inv. 2009.2.80
La vache malade est probablement de race marchoise.

QUELLES FINS DE VIE AUJOURD'HUI POUR LES CHIENS? FIN DE VIE DES ANIMAUX, L'APPRENTISSAGE D'UNE VIE

Thierry BEDOSSA ⁽¹⁾

Résumé: Vétérinaire praticien, l'auteur est fondateur et responsable de l'Association des Vieux Animaux, un centre qui accueille, à la campagne, les animaux en fin de vie. Les demandes d'euthanasies des chiens peuvent être par désespoir, pour défaut de performance, dangerosité, nuisances ou pour abrégier les souffrances d'une maladie incurable. La prise en charge demande un accompagnement du couple chien/propriétaire pour décider du moment de réalisation de l'euthanasie ou proposer des alternatives (placement chez un tiers ou dans un hospice, aménagements de la maison et du temps pour s'adapter aux besoins et comportements du vieux chien).

C'est en tant que praticien, sur le terrain, que j'ai appris et j'apprends encore à gérer la souffrance des animaux liée à leur vieillesse et leur fin de vie.

Un modèle pour apprendre

En 1992, j'ai rencontré deux personnes, Jenny et Maxime Légier, qui ont beaucoup de cœur et pas d'enfant. Chez eux, c'était un peu l'Arche de Noé, ils détenaient beaucoup de vieux chiens et vieux chats, environ 25, entretenus dans d'excellentes conditions et avec une relation forte et intense. Ce sont des gens qui étaient capables de s'occuper d'animaux âgés, sans avoir de formation particulière, simplement parce qu'ils avaient cette forme **d'empathie et de relation si intense** avec leurs animaux de compagnie. Evidemment, quand des personnes ont autant d'animaux, ça ne s'arrête jamais.

Ces amis ont vu grand, ils ont eu l'idée de regrouper sur 75 ha un domaine agricole, où il y avait deux fermes. Là, ils ont commencé à accueillir des herbivores, des carnivores, encore une fois sans formation scientifique

juste avec leur grand cœur, leur amour des animaux, leur bon sens. Ils ont eu cette idée géniale de créer un refuge qui ne soit pas un mouroir, mais qui soit un véritable lieu d'accueil pour les animaux vieux, en fin de vie. Ils ont cherché à optimiser tout ce qui pouvait améliorer les conditions et la qualité de vie de ces animaux. C'est un paramètre que nous vétérinaires ou professionnels de santé oublions trop souvent quand on s'engage dans le processus de soins, nous ne le mettons pas assez en avant alors qu'il est fondamental.

J'ai beaucoup appris en dirigeant cette ferme, que j'ai reprise. J'y ai beaucoup souffert également en y perdant une personne très chère à mon cœur, qui s'est tuée au travail.

Pourquoi mettre fin à une vie?

La première question à laquelle on doit répondre quand on aborde cette problématique de la fin de vie, c'est de savoir quand cela commence, où et comment cela doit se passer. Ce sont des problématiques extrêmement personnelles. Toutes les demandes d'euthanasie sont différentes et revêtent des réalités personnelles, sociales, culturelles... différentes. Et traduisent généralement la relation que nous entretenons avec l'animal. Le fameux "human-animal bond" qui n'est pas évident à traduire en français. Dans les pays anglo-saxons, où j'ai passé du temps voilà 25 ans, je les trouvais à l'époque *débilissants* avec les

animaux de compagnie. Aujourd'hui, je suis comme eux, peut-être même pire.

Nous sommes exposés, nous les praticiens, à des situations très dures où nous pouvons dire ou penser que le client est un enqueteur, mais derrière ses exigences, ses demandes, ses comportements, il y a très rarement du caprice, juste de la souffrance. C'est avec les événements de la vie que j'ai compris tout ça. Je n'avais pas la personnalité façonnée pour ça.

Une euthanasie par désespoir

Une situation que j'ai vécue à plusieurs reprises, mais que je n'identifiais pas avant, est la situation de détresse et *les conduites suicidaires* dans lesquelles certains propriétaires se trouvent (même si parfois un expert peut certainement passer à côté). Réclamer l'euthanasie de son

animal est un premier geste, pour le maître en souffrance psychologique, vers sa propre fin de vie. En tant que vétérinaire de famille, on est souvent capable de l'identifier et je le formalise auprès de la personne, sans être blessant. Je l'objective. Je ne peux plus maintenant me taire. Donc je le dis, avec autant de bienveillance que possible, et si je connais des proches, je leur en parle. Je ne peux pas laisser ces personnes dans ces situations de détresse. La fin de vie de l'animal peut être un révélateur ou un déclencheur.

1) Dr vétérinaire; Association des Vieux Animaux, La Ferme du Quesnoy, 76220 Cuy Saint Fiacre, info@avarefuge.com

Aujourd'hui, je ne suis jamais indifférent, mais je ne m'engage pas dans un accompagnement pour ces personnes.

Je les alerte, elles ou leur entourage, voire je prévient la mairie si je ne connais aucun de leurs proches.

Une euthanasie pour un chien qui ne sert plus

Je vois encore beaucoup de personnes – pas forcément dans mes fonctions de praticien – qui demandent des euthanasies parce que l'arrêt de la performance le justifie. Je trouve cela inacceptable. C'est une opinion et une éthique personnelles qui n'engagent que moi. Mais j'ai déjà rencontré dans beaucoup de milieux d'utilisation cette manière de pratiquer que je ne trouve plus acceptable aujourd'hui, en l'état des connaissances scientifiques. Donc, je dénonce les attelages, la course en cynodrome, en meute, j'ai vu ça également dans les administrations, dans certains élevages, dans certains refuges et je vois ça aussi pour certains chiens de compagnie, où dès lors qu'ils ne se comportent plus en bon compagnon, on n'en veut plus et on veut mettre un terme à sa vie.

Je refuse ce genre de situations, en tant que vétérinaire très investi dans le lien homme-animal et j'explique toujours aux personnes avec lesquelles je suis en désaccord, de la façon la plus courtoise possible, pourquoi on peut sortir de cette vision et de cette

conception utilitaire du chien, même dans son usage de compagnie.

Le plus grand savon, que je me sois fait passer par un de mes boss (Michel Klein) c'était parce qu'un jour j'avais refusé d'euthanasier un chien. C'était en urgence, la nuit on les voit dans un état de stress, sans connaître leur problématique. Michel Klein m'a engueulé et c'était a posteriori très justifié, parce que je n'avais pas été sensible à la souffrance des propriétaires par rapport à leur animal qui était devenu incontinent, qui ne pouvait plus dormir la nuit et les empêchait également de dormir la nuit.

Quand moi j'ai vu cet animal, je n'ai pas pu le faire. Ça m'est arrivé encore très récemment avec quelqu'un que je connais bien, dont je connais les qualités humaines mais la chienne de 50 kilos, qui vit dans un très bel appartement, a une diarrhée chronique. OK, c'est très dur à gérer mais ça ne justifie pas une euthanasie.

Une euthanasie sur ordonnance pour les chiens dangereux

Depuis cette fameuse loi sur les chiens dangereux, on a défini un niveau de dangerosité –le niveau 4 – qui oblige les praticiens, quand ils identifient ce niveau-là, à recommander l'euthanasie, soit à envisager la détention dans un lieu sécurisé. A AVA, le refuge que je dirige aujourd'hui, nous accueillons des chiens dangereux niveau 4 c-à-d que ce sont des chiens qu'on ne peut pas lâcher. Ils sont enfermés, comme des prisonniers dans un quartier de haute sécurité. Ça fait quelques années que nous nous sommes engagés là-dedans et je me pose toujours la

question de savoir où est mon humanité, ma barbarie, ma curiosité. Je vais mettre en avant la collégialité dans ma présentation. Si un jour j'avais des retours des 25 personnes qui interviennent là-bas sur l'état de mal-être de ces chiens qu'on ne peut pas sortir et à qui on ne peut pas offrir un environnement favorable, peut-être que j'envisagerais de mettre fin à leurs jours, je ne sais pas. Mais cette loi est une vraie problématique comme a été celle sur les chiens de 1ère et 2ème catégories. Cette loi nous condamne à faire beaucoup d'euthanasies.

Une euthanasie "encadrée" pour contrôler les populations de chats

Cela concerne tous ces chats qui vivent en liberté, en groupes plus ou moins grands, se débrouillant seuls la plupart du temps. J'ai eu des expériences traumatisantes dans ce domaine. Elles remontent à l'époque où j'ai travaillé dans les pays pauvres, où j'ai pris en charge ces animaux errants pour des associations de protection animale ou de riches propriétaires. En croyant les protéger, on les capturait (en les stressant énormément, à les garder captifs en cage pendant 3 à 4 jours) et on les stérilisait. On acceptait de cautionner ces pratiques anglo-saxonnes qui

consistent à dire que si les chats capturés n'étaient pas familiers avec l'Homme au bout de 3 à 4 jours, on devait les euthanasier.

Il faut que vous sachiez que cette pratique le TNR (Trap, Neuter, Return) où des millions de chiens et de chats sont euthanasiés chaque année aux USA sont des pratiques injustifiées comme ces lois sur le Dangerous Dog Act et sur lesquelles il faudrait que nous réfléchissions.

Une euthanasie pour nuisances

C'est quand on a un chien qui devient incapable, gênant dans ses comportements et qui devient un facteur de nuisances. Il détériore considérablement la qualité de vie de ses propriétaires. La sienne, si on est très motivé, on peut la maintenir, mais il détériore considérablement la qualité de

vie de ses propriétaires. Sa fin de vie peut être très accélérée, est-ce qu'on doit l'accepter, pas l'accepter, est-ce qu'on doit aider les maîtres à mieux le prendre en charge? Oui et non, je n'ai pas d'opinion tranchée là-dessus.

Une euthanasie pour accompagner la fin de vie

C'est celle qui intervient quand l'animal est au bout. Elle concerne ce que j'appelle les "animaux compagnons", quand le lien est fort, quand le lien est

assumé. Et là, le rôle du vétérinaire est d'accompagner.

Le rôle du praticien, le rôle du médecin, c'est

d'accompagner. Lorsque la fin de vie est très bien assumée par les propriétaires, l'accompagnement du vétérinaire va surtout s'exercer sur l'animal. Lorsqu'elle n'est pas assumée par les propriétaires, mais que le lien est fort, on doit aussi accompagner les propriétaires. Un praticien ne travaille pas seul, dans beaucoup de cas aujourd'hui il est entouré, et l'accompagnement est un travail de l'équipe vétérinaire.

Aujourd'hui, mes critères de recrutement ont changé. Lorsque j'ai commencé ma vie de patron il y a 7-8 ans, à l'époque je faisais surtout attention à la qualité

scientifique, aux comportements exprimés vis-à-vis de l'animal et je ne faisais pas du tout attention aux qualités empathiques exprimées envers les propriétaires. Aujourd'hui, je ne serais plus capable d'accueillir dans mon équipe des personnes qui ne soient pas empathiques envers l'homme aussi. Et, à ma grande surprise, le fait d'évoluer pour certaines personnes que j'avais recrutées, le fait de vieillir, d'avoir des expériences, d'évoluer dans une structure avec des personnes empathiques a beaucoup transformé certaines personnes, pour mon plus grand plaisir.

L'accompagnement: une tâche collégiale pour aider le maître et son animal

Accompagner les propriétaires

L'accompagnement, le praticien doit le faire sur les propriétaires évidemment. J'exerce aujourd'hui en compagnie d'une dizaine d'autres praticiens (nous travaillons en 24/24), en consultant ensemble dans plusieurs cliniques. On se relaie pour accompagner des personnes en détresse, en souffrance tout simplement. L'accompagnement peut être fait aussi par nos ASV. Je n'ai pas la possibilité physique de faire autant de visites à domicile que je voudrais. Mes ASV n'hésitent pas à proposer spontanément d'aller visiter des personnes et leur animal, et je les laisse faire, je les encourage à le faire même, car elles sont aptes à percevoir la souffrance psychique des animaux, et c'est une grande aide pour moi. Je pense que beaucoup de mes clients les apprécient énormément et elles font partie de l'équipe qui accompagne les propriétaires.

Et puis, quand on a la chance d'être un praticien de quartier comme moi, depuis un certain nombre d'années, et encore plus quand on a la chance d'exercer là où on est né,

là où on a beaucoup vécu, on connaît beaucoup de personnes dans le quartier et c'est vrai que cet accompagnement de personnes en souffrance ou de personnes tout simplement peignées, on peut encourager certains amis, certains membres de la famille dont on sait qu'ils comprennent cette problématique, à le faire.

Je suis très souvent exposé à des familles dont certaines ou une partie ne comprennent pas la détresse ressentie par une personne face à la fin de vie de l'animal. Il faut toujours essayer d'expliquer ça avec douceur. Mais ce lien, encore une fois ce terme de human-animal-bond, c'est quelque chose dont il faudrait beaucoup plus parler et notamment chez nous, on n'en parle pas encore assez alors qu'il y a des personnes qui sont en résonance profonde et en lien avec leur animal. C'est un compagnon, c'est un partenaire, aussi important – et ceci n'est pas un jugement, c'est un constat factuel – que les autres humains de leur entourage. Et ces personnes, il faut aussi leur permettre d'être accompagnées par leur entourage humain.

Accompagner l'animal

L'accompagnement, c'est aussi pour l'animal, le chien, le chat... et c'est notre premier rôle. Les Américains sont merveilleux à tout procéder, ce qui est intelligent pour évaluer au jour le jour la qualité de vie de son patient, car ça permettra de mieux l'aménager, de mieux l'optimiser. Ce dont je me suis rendu compte, c'est que - je travaille avec beaucoup de référents, de spécialistes, je travaille aussi avec de plus jeunes confrères - nous sommes des médecins, des scientifiques de formation, nous évaluons des éléments factuels, en faisant appel à l'état des

connaissances scientifiques, et des possibilités thérapeutiques mais nos décisions et notre accompagnement reposent aussi sur cette notion d'empathie qu'on peut acquérir. L'accompagnement du chien et des propriétaires se fait dans la collégialité. Trop de spécialistes ont encore "le melon", en tout cas dans ma profession, et manquent d'empathie. OK, ils ont une finesse de diagnostic, mais ils ne font pas assez attention au reste. Et dans ce rôle d'accompagnement, on ne demande pas au véto qu'un diagnostic, qu'une thérapeutique.

L'euthanasie de fin de vie: décider du moment

Comment décider?

Alice Villalobos formalise très bien la notion de qualité de vie, avec les 5 H et les 2 R (cf tableau p 49): la douleur, la faim, l'état d'hydratation, l'hygiène - l'animal qui est en fin de vie et qui a une mobilité et/ou une cognition compromise va perdre son hygiène - ce constat est empirique, pas scientifique, mais je vois beaucoup d'animaux qui perdent justement leur dignité et qui perdent leur moral parce qu'on les laisse baigner dans leur saleté. Et

quand on fait attention à améliorer et maintenir cet état d'hygiène, je vous assure, ils vont mieux.

La première chose que je me préoccupe toujours d'évaluer, c'est justement est-ce que ce chien à qui je rends visite a toujours les mêmes manifestations de contentement, même paraplégique, couché sur le côté. Il n'y a pas longtemps, je me souviens d'avoir été appelé pour une euthanasie à domicile, pour une chienne pas encore

paraplégique, qui est venue vers moi, contente comme d'habitude. Ça m'était impossible de l'euthanasier dans ces circonstances-là. Ils n'ont pas voulu que je l'adopte à la ferme, pour qu'elle puisse être dans des conditions de vie plus favorables. Je les ai informés qu'un autre confrère accepterait certainement de mettre fin à la vie de cette bête, mais pour moi les états mentaux, c'est fondamental. Comme le dit si bien Alice Villalobos, "plus de jours bien que de mauvais jours".

Je pense qu'il faut être prospectif avec nos clients, qu'on leur donne un après, qu'on évoque la mort naturelle

Quand peut-on proposer de supprimer la vie?

C'est un peu une question idiote, je ne suis pas du tout le même praticien à bientôt 50 ans que je l'étais à 25. Et si je vis jusqu'à 65, je serai encore différent. Je pense qu'il y a des facteurs culturels, la relation à l'animal est très différente aujourd'hui de celle qu'il y a quarante ans. Je pense qu'il y a peu de gens aujourd'hui qui mettent fin à la vie d'un chien en lui tirant une balle dans la tête – ça doit arriver encore, ce n'est pas un jugement que j'énonce. Moi qui ai eu l'occasion d'observer beaucoup de chiens libres et divagants, l'écrasante majorité des chiens sur terre sont des chiens domestiques, mais pas des chiens de compagnie. Les mises à mort sont fréquentes dans les conditions naturelles.

Donc, j'essaie de faire une évaluation aussi objective que possible sur la souffrance physique, sur la souffrance psychique de l'animal, dans son entourage. Je demande toujours à mon entourage vétérinaire, mes ASV, mes confrères, s'ils jugent que ma décision est justifiée. Je ne recours pas aux échelles métriques, je trouve qu'il faut rester subjectif – on ne peut pas se départir de la subjectivité dans ce domaine – et je voudrais signaler que je me pose toujours cette question et de plus en plus au fil

mais également qu'on évoque la possibilité de l'euthanasie, pour des raisons psychiques ou physiques, même bien avant que ce ne soit nécessaire, qu'ils sachent que c'est possible. Certains propriétaires vont être plus sensibles que d'autres à l'incapacité, d'autres à la perte des apprentissages, à la perte des rituels.

D'autres encore vont être profondément choqués par la sénilité qui survient chez leur chien. Chacun va avoir une attitude subjective et la relation joue un rôle fondamental là-dedans.

de mon expérience: qu'est ce qu'ils perçoivent, qu'est-ce qu'ils ressentent, ont-ils peur?

Pourquoi est-ce qu'un chien s'arrête – j'ai vu la même chose chez des chats. Pourquoi est-ce que les expressions de détresse psychique s'arrêtent quand on les touche, quand on leur parle? Qu'est ce qui se passe? Evidemment, il n'y a pas aujourd'hui les outils méthodologiques qui permettent aux scientifiques d'explorer cette théorie de l'esprit. Mais est-ce qu'ils ont conscience d'eux-mêmes, de l'influence, de l'impact de leur état sur leur entourage, je ne le saurai jamais, mais il y a quand même des interactions qui sont flagrantes et qui me conduisent à me poser cette question. Ce qui me rassure, c'est que de grands scientifiques dans le domaine du comportement, de la biologie et de l'éthologie se posent les mêmes questions: Marc Bekoff est un homme de plus de 75 ans, un chercheur à la retraite (si tant est qu'on puisse l'être), mais il en parle ouvertement dans ses exposés mais en aparté. Un grand leader aujourd'hui dans le domaine de l'éthologie, Adam Miklosi, mène actuellement des travaux qui vont le porter à étudier tout ça.

Comment procéder?

L'euthanasie peut être réalisée soit à domicile soit à la clinique. Une chose simple, c'est de toujours penser à demander au propriétaire de fermer les yeux. C'est une chose avec laquelle les propriétaires sont toujours agoussés.

Je dois dire que beaucoup de personnes ne savent plus faire face à la mort aujourd'hui – celle de l'homme a lieu à l'hôpital dans la majorité des cas aujourd'hui. Les personnes qui acceptent la fin de vie, le déclin, la perte des capacités, la dégradation physique progressive, sont rares mais il y en a. Et avec ces personnes, il faut savoir les accompagner pour pratiquer l'euthanasie au bon moment et au bon endroit.

Que fait-on du corps? C'est important. Nous avons la chance, nous les vétérinaires, de pouvoir proposer l'incinération à tous les propriétaires de chiens (mais aussi

de chats). On est très bien organisés pour leur restituer les cendres, éventuellement leur donner une urne. Il y a des cimetières pour animaux. On peut enterrer son chien s'il n'est pas trop gros. J'ai encore quelques rares clients qui veulent les empailler. Je ne rigole pas, je respecte ça.

Moi, j'ai cette grande chance depuis 25 ans de travailler avec le même artisan qui est un taxi pour chiens et qui a aussi un centre d'incinération. Et là aussi, il fait partie de ceux qui accompagnent les personnes dans leur souffrance. Et l'après, c'est savoir accompagner les propriétaires. Il y en a qu'il faut savoir laisser tranquilles, d'autres qu'il faut déculpabiliser, il y en a dont il faut tout simplement prendre des nouvelles, leur dire qu'on pense à elles. Le praticien doit faire très attention, informer l'entourage, faire quelque chose pour les personnes très vulnérables.

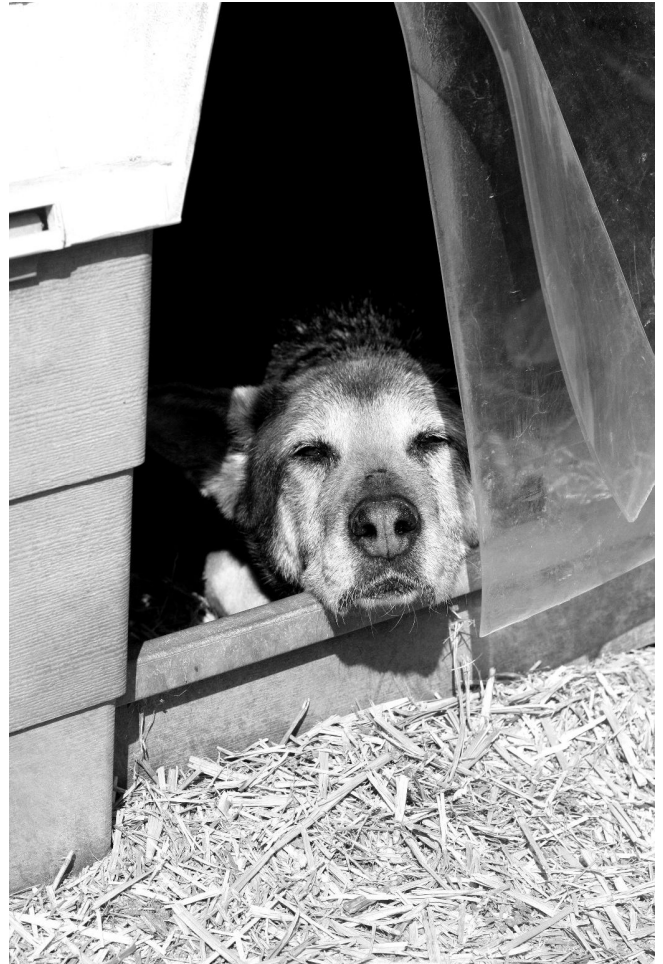
Y a-t-il des alternatives à l'euthanasie?

Oui bien sûr, mais pas toujours. L'aménagement ou le changement du lieu de vie constituent des alternatives. J'ai vu des enfants ou des petits-enfants qui viennent aider leurs parents pour s'occuper d'un vieux chien incapacitaire, j'ai vu des chiens qu'on envoie à la campagne où ils

évoluent dans un milieu plus favorable et ne créent plus ou beaucoup moins de nuisances. J'ai vu des vieux chiens, qui, quand on les fait vivre dans un milieu beaucoup plus restreint, beaucoup plus familial, plus intime, avec moins de solitude, acceptent beaucoup mieux leur fin de vie et ils

n'ont plus les comportements qui gênent leur entourage. A AVA, qui est l'association d'Aide aux vieux animaux que je gère et préside depuis 10 ans maintenant, on propose de donner ce milieu favorable à des chiens devenus difficiles pour leur entourage. Mais on a encore du mal à se faire reconnaître par les grandes associations. Moi-même, j'ai du mal à me faire reconnaître par mon environnement professionnel, ma corporation.

Il existe quelque chose d'encore mieux que d'offrir un milieu favorable avec beaucoup de personnel, et c'est ce que développe l'association Canisénior (il y en a sans doute d'autres mais je ne les connais pas). Ce sont 100 à 150 bénévoles (le chiffre est en augmentation constante) dans toute la France qui accueillent un, deux, trois, cinq dix chiens en fin de vie, en leur offrant un milieu favorable qui leur permet de vivre beaucoup mieux.



**Prendre de l'âge ne prive pas des petits plaisirs de la vie, en jouant et profitant du soleil,
pour ces vieux chiens, accueillis par l'Association des Vieux Animaux**

Crédit photo : avarefuge / louisefrancois.com



Inès, notre vieille chienne, 15 ans, profitant des derniers rayons du soleil en 2007. Elle a été euthanasiée peu après, insuffisance rénale. Elle repose sous un rocher en forêt de Fontainebleau (photo O. F.)

FINS DE VIE DES CHATS DE LA COMPAGNIE À L'ACCOMPAGNEMENT

Anne-Claire GAGNON ⁽¹⁾

Résumé: Avec des espérances de vie à 2 chiffres, les chats partagent plus que notre compagnie, une véritable tranche de nos vies. L'avènement de soins palliatifs est aujourd'hui possible, et correspond à une véritable attente des praticiens comme des propriétaires qui leur confient leur chat. L'évaluation de la qualité de vie peut se réaliser avec des grilles mais également par une observation et un suivi des patients, dans un dialogue permanent avec leurs familles. Lorsque la réalisation de l'euthanasie est inéluctable, toutes les options doivent être envisagées, comme la possibilité du domicile. La mort du chat de la famille, et le deuil qui s'ensuit, constituent toujours une étape douloureuse mais maturante, pour laquelle le soutien de l'équipe vétérinaire est essentielle.

Depuis plus de 20 ans que je suis vétérinaire, j'ai toujours eu à coeur de parler de l'euthanasie de nos patients pour en améliorer la prise en charge, probablement en raison de la familiarité précoce qui a été la mienne avec la mort et la fin de vie de proches, humains, chats de compagnie et patients. Aujourd'hui le terme d'euthanasie me paraît bien réducteur, et il me semble légitime d'envisager la fin de vie des chats dans sa globalité, sans la limiter à l'euthanasie au sens strict, qui n'est pas toujours inéluctable. Cette fin de vie va de pair avec un

accompagnement nécessaire que nous devons à nos patients, à nos clients, accompagnement qui nous aide nous-mêmes à faire notre métier.

C'est toujours difficile de choisir les histoires que l'on va partager pour traiter d'un tel sujet, toutes étant attachantes, pédagogiques, signifiantes du cheminement et du fil d'Ariane qu'il faut suivre pour arriver à un dénouement aussi apaisé que possible.

Les morts ouvrent les yeux des vivants (2)

C'est donc avec Garfield que j'ai choisi de commencer, un chat de 14 ans qui avait très envie de vivre et s'est battu comme un lion pendant 3 mois, contre un lymphome qui lui envahissait le front. Garfield a été soutenu de façon remarquable et attentive par sa famille, la mère, le fils et le père.

Qui m'ont écrit ceci, au terme du combat, quand la réalisation de l'euthanasie est devenue le seul moyen pour abrégé les souffrances de Garfield, autour duquel étaient réunis la mère, le père et leur fils, après une négociation où chacun avait exprimé ses regrets, son chagrin et attendu que les autres soient prêts.

Docteur, mon fils et moi y avons cru jusqu'au bout. Nous n'aurions pas fait autant d'efforts si nous avions accepté l'idée que, de toute façon, ce serait vain. Entre être informé de l'inéluctabilité de la situation et l'accepter, il y a une distance.

Notre vœu le plus cher était qu'il guérisse ou qu'il parte de manière naturelle.

Merci de nous avoir aidés dans ce combat d'une manière si professionnelle, dévouée et respectueuse de notre ami Garfield. Mon mari a reconnu jeudi que nous avons bien fait d'essayer.

Tous les propriétaires de chats (et plus généralement d'animaux de compagnie) aspirent à ne pas avoir à prendre la décision d'arrêter la vie de leur animal, et souhaitent qu'il puisse s'endormir dans son sommeil. Avec les progrès des chimiothérapies et traitements oncologiques, la gestion des effets secondaires et la notion de qualité de vie pour nos patients doit prévaloir.

Les propriétaires ont besoin d'être accompagnés, en comprenant et participant aux décisions à chaque étape.

Particularités du monde félin

Un peu plus que d'autres, les chats sont des bêtes à chagrin. En effet, le taux d'abandon est impressionnant, les chats adultes étant beaucoup moins ré-adoptés que leurs homologues canins. Cela signifie que dans les refuges, selon les capacités d'hébergement, les taux d'euthanasie

des chats peuvent être importants. Le personnel des refuges subit une charge émotionnelle non négligeable, et depuis de nombreuses années, des refuges mettent un point d'honneur à être *No kill*, et donc à héberger les animaux non placés jusqu'à leur mort naturelle.

Les chiffres réels des abandons ne sont pas connus, aucun organisme ne centralisant les données. Cependant, les estimations des diverses associations de protection animale évaluent à plusieurs dizaines de milliers les

1) Dr vétérinaire, lacledeschats@orange.fr

2) Ce proverbe polonais m'a été offert par la maîtresse de Garfield.

abandons d'animaux de compagnie en France. 75% des chats abandonnés ne sont pas adoptables (conditions sanitaires/comportement) ni adoptés.

Ce sujet a défrayé en France les médias dans les années 90.

Le format des chats, tout autant que leur statut (chats errants, affamés), conduisent certaines personnes à les recueillir, sans modération, devenant des *Cat hoarders* – une dénomination désormais reconnue dans la bible des troubles psychiatriques, le DSM 5 aux USA.

La personne accumulant les chats a d'abord un problème majeur de déni, puisqu'elle pense que les chats qu'elle recueille, même en grand nombre, sont heureux. Or, la clé du bien-être, pour 10 chats vivant ensemble, par exemple, c'est la place, avec 1 à 3 mètres minimum entre les chats. L'accumulation d'objets ou d'animaux est une pathologie qui frappe 2 à 5% de la population, commençant vers 30 ans lorsqu'il s'agit d'animaux, les hommes collectionnant les chiens, les femmes les chats. Ces derniers ont un format qui facilite ce trouble de la personnalité, qui ne répond pas aux psychotropes et nécessite une approche psychologique sans faille. Les professionnels de soins aux animaux (vétérinaires, éleveurs,

La prolifération des chats errants conduit à des campagnes de trappage, stérilisation, identification, avec un certain nombre d'euthanasie des chats en mauvaise santé.

**Sauvons
les animaux.
Objectif :
euthanasie
zéro.**

Couverture du SPA Magazine

techniciens animaliers, bénévoles de refuges) sont exposés, plus que d'autres, à des dérapages pathologiques, comme ce refuge de Floride où 700 chats ont dû être secourus.

La négligence ou défaillance de soins ne concerne pas que les animaux collectionnés, et peut s'étendre également aux enfants ou vieillards vivant sous le même toit que la "crazy cat lady" (1), si souvent caricaturée.

Même s'ils sont moins utilisés aujourd'hui qu'hier, un certain nombre de chats travaillent dans des laboratoires, le plus souvent pour contribuer à sauver la vie de leurs congénères en validant la mise au point de médicaments ou vaccins vétérinaires, et leur sacrifice, en fin d'expérimentation, est réalisé conformément aux lois en vigueur. Ces animaux, à qui nos chats de compagnie doivent beaucoup, ne sont pas valorisés à la hauteur de leur travail et c'est bien dommage.

Prise en charge de la fin de vie des chats

La majorité des clients souhaiterait pouvoir se reposer sur leur vétérinaire, dans la prise de décision, au moment de la fin de vie de leur chat, soit en les conseillant soit en confortant dans leur choix. Souvent ils nous interrogent: "*et si c'était le vôtre, Docteur, que feriez-vous?*".

J'ai souvent entendu les confrères dire qu'il ne fallait pas accéder à la demande de nos clients, en se projetant dans la situation, d'abord parce que cet animal est le leur, bien sûr, mais aussi au nom de notre formation de scientifiques, qui doivent rester factuels et impartiaux.

J'ai été très heureuse de lire, sous la plume de Bernard ROLLIN, professeur d'éthique à l'Université de Columbus, que c'était parfaitement légitime de la part du vétérinaire traitant de répondre à la demande de son client, non pas en prenant la décision à sa place, mais en lui présentant les éléments de son point de vue à lui, en tant qu'humain, c'est-à-dire en pleine conscience du lien qui l'unit à son animal, avec empathie. C'est en lui donnant les éléments pertinents, autant qu'en l'aidant à se poser les bonnes questions, qu'on peut l'aider à accoucher de sa décision, qui n'est jamais simple.

Evaluation de la qualité de vie

La notion des cinq libertés fondamentales de l'animal, établie d'abord pour les animaux de rente, s'applique également aux animaux de compagnie:

Les 5 libertés (d'après Irène Rochlitz)

- Mise à disposition d'une alimentation équilibrée et d'eau fraîche
- Mise à disposition d'un lieu de vie approprié en terme d'espace, de zones protégées (refuge), de température, de luminosité, de bruits, et de propreté.
- Fourniture de soins de santé (incluant les vaccinations, la stérilisation, le contrôle des parasites, et les soins vétérinaires à chaque fois que nécessaires)
- Libre expression de la plupart des comportements naturels, avec cependant une modération inévitable pour les comportements territoriaux et de prédation
- Protection contre des situations anxigènes ou conduisant à la détresse.

1) www.avma.org/issues/animal_welfare/abuse

Alice Villalobos, première résidente vétérinaire en oncologie il y a 40 ans, a développé depuis des années aux Etats-Unis une pratique des soins palliatifs, pour laquelle

elle a établi une grille de qualité de vie, qui est un outil décisionnel pour le propriétaire et l'équipe soignante.

Hurt (douleur)	0 à 10	Absence de Douleur
Hunger (faim)	0 à 10	Appétit, alimentation autonome
Hydratation	0 à 10	Absence de déshydratation
Hygiène	0 à 10	Autonomie (toilettage, accès au bac)
Happiness (joie de vivre)	0 à 10	Joie de vivre
Mobility (absence de mobilité)	0 à 10	Agilité préservée, 3D
- de bons jours que de mauvais	0 à 10	+ de bons jours que de mauvais

Total > 35 acceptable

Echelle de Qualité de vie, HHHHHMM, Villalobos, 2007

La majorité des propriétaires de chats sont très attachés à la qualité de vie de leur animal, préférant, lors de maladie chronique (cardiomyopathies) une espérance de vie plus courte avec une qualité de vie meilleure.

L'arthrose est encore sous-diagnostiquée chez le chat, qui réfléchit avant de se déplacer. Contrairement au chien âgé arthrosique capable de démarrer en trombe derrière une balle lancée, pour s'arrêter net quelques mètres plus loin, fauché par la douleur (qu'il manifeste bruyamment), le chat reste sur la réserve, se replie sur lui-même, restreint ses déplacements, ou trouve mille astuces pour arriver encore à grimper sur un rebord de fenêtre. Comme il ne gémit pas, le propriétaire a souvent du mal à imaginer la souffrance physique mais également émotionnelle que représente pour lui la privation de la 3ème dimension, quand il n'est plus capable de sauter d'un bond sur la table, le divan, les genoux.

L'avantage de cette grille d'évaluation est qu'elle permet de faire un bilan objectif à un moment T, puis de réévaluer ensuite. Les propriétaires sont souvent dans le déni de l'état de dégradation de leur chat, et cet outil leur permet d'en prendre conscience. Avec la prescription d'antalgiques, de soins comme la réhydratation sous-cutanée des malades rénaux chroniques, cette grille permet également de mesurer l'amélioration clinique apportée.

L'émergence des soins palliatifs en médecine vétérinaire dépend de la mise à disposition de molécules antalgiques efficaces, facilement administrables aux chats, leur permettant de conserver un état de vigilance parfaitement normal, donc de vivre sans douleur. Depuis la mise sur le marché de la buprénorphine, en 2009, les choses sont devenues possibles et répondent à une attente

des propriétaires, tout autant que des vétérinaires. Les douleurs de l'arthrose peuvent être parfois invalidantes au point que le chat s'arrête de manger. Sur des chats âgés, malades rénaux chroniques, on doit toujours traiter la douleur avant de condamner prématurément un chat, qui comme Ouistiti, a retrouvé un confort de vie depuis 2 ans. Or, le soir du réveillon où sa propriétaire était venue demander, la mort dans l'âme, l'euthanasie de son chat, elle pensait que la buprénorphine allait produire un effet irréversible et délétère sur son chat. Elle a administré la dose prescrite sous la langue et a constaté en à peine quelques heures que Ouistiti s'intéressait à nouveau au monde, reprenait vie. Il monte désormais sur sa commode, trouve son bonhomme de chemin jusqu'au bac, mange certes avec délicatesse mais aussi avec plaisir. Sa propriétaire témoigne qu'il est beaucoup plus détendu, alors qu'avant la douleur lombaire lui faisait adopter une position très contractée. L'hypertension qui s'est invitée avec le grand âge est également traitée, et l'antalgique est donné en fonction des symptômes, la propriétaire étant le meilleur juge de l'état de Ouistiti.

Il faut donc dans les demandes d'euthanasie lire la simple demande de ne pas souffrir, pour laquelle la réponse antalgique, sous toutes ses formes, peut suffire et offrir un sursis inespéré et confortable.

Quand tout a été mis en œuvre pour soulager la douleur, mais que le compteur affiche plus de mauvais jours que de bons, tant au niveau physique qu'au plan émotionnel - c'est particulièrement vrai en terme de propreté pour le chat, qui ne saurait être dépendant, et met souvent un point d'honneur à pouvoir aller dans son bac jusqu'au bout - la décision d'euthanasie devient inéluctable.

La réalisation de l'euthanasie

La possibilité de la visite à domicile est souvent un soulagement pour le patient félin autant que pour sa famille. En effet, rajouter au drame l'inconfort du voyage jusqu'à la structure vétérinaire, l'attente en présence d'autres propriétaires ne fait qu'alourdir la charge émotionnelle.

Aux Etats-Unis, une consœur, Dani McVety, a mis

en place cette activité professionnelle (1), offrant ce service de déplacement à domicile non seulement pour la réalisation de l'euthanasie mais également pour les soins palliatifs qui la précèdent, permettant un accompagnement du chat et de sa famille.

1) www.LapofLove.com

Il est évident, pour l'avoir vécu bien des fois, que la charge émotionnelle pour le praticien est beaucoup plus importante lors d'euthanasie du chat à son domicile que lorsqu'elle est réalisée à la clinique. Les conditions techniques ne sont pas toujours simples (luminosité pour la réalisation de l'intraveineuse, par exemple) mais par expérience répondre favorablement à cette demande légitime des propriétaires permet souvent que le travail de

deuil qu'ils ont amorcé se passe mieux.

J'ai souvenir de la fin de vie de Moon, chatte européenne de 17 ans, un samedi matin, chez elle, dans l'appartement baigné de lumière de sa propriétaire, qui avait choisi une œuvre de Bach qui convenait particulièrement au recueillement nécessaire. Moon fut ensuite ensevelie au pied d'un rosier, comme c'est souvent le cas pour les chats.

Procédure

Deux écoles sont possibles, celle de réaliser l'euthanasie selon une procédure bien établie (qui est sécurisante pour les jeunes praticiens) ou celle de se mettre en résonance avec le couple chat/famille, en fonction de l'affection qui frappe le chat et des demandes de sa famille.

La majorité des propriétaires souhaite trouver auprès de l'équipe vétérinaire du professionnalisme dans la réalisation mais également une compréhension de leurs émotions, avec une approche empathique, laquelle exige la sincérité du praticien et de son équipe.

Trouver la juste mesure de l'expression de ses émotions tout en restant professionnel demande au praticien une grande maîtrise de soi, l'empathie étant une qualité pour laquelle on peut avoir plus ou moins de dispositions. Si l'empathie ne s'apprend pas, on peut et on doit, au cours de l'exercice professionnel, éduquer sa sensibilité personnelle à l'écoute des émotions de ses patients comme de ses clients, sans pour autant se laisser envahir au point de faire des burnout, fréquents chez les soignants qui prennent sur eux les malheurs de leurs patients & clients.

La mort du chat de compagnie, une expérience *métaphysique*

Lorsqu'Agnès déclare, dans *L'école des femmes de Molière*, "*Le petit chat est mort*", la salle sourit voire éclate de rire devant l'ingénue. Aujourd'hui encore, comme à l'époque où les Romains se gaussaient des Egyptiens, la mort d'un animal de compagnie semble dérisoire pour certains, alors que c'est un chagrin à part entière pour les autres.

L'écrivain, Michel Houellebecq, parle d'une façon prodigieuse et touchante des chiens dans nombre de ses

ouvrages.

Très récemment, lors du décès de son chien, Clément, il en a été affecté au point de ne pas honorer des rendez-vous, son absence défrayant la chronique. Certains journalistes n'ont pas hésité à s'en étonner, en le raillant.

Entre les amis des animaux et le commun des mortels, quelle que soit l'époque, la fracture demeure.

Pour l'enfant

"Dans un monde où l'on n'a pratiquement plus le droit de naître ni de mourir chez soi, les nouvelles générations découvrent la mort chez l'animal qui leur est familier", témoignait un vétérinaire dans une enquête en 1995. Pour les enfants, comme parfois pour les adultes, la mort de l'animal familier est souvent la première expérience, physique et métaphysique avec la mort. Cette dernière engendre, parfois, des réactions disproportionnées par rapport à l'objet du deuil, l'animal.

Chez l'enfant, il faut attendre l'âge de 7 à 9 ans pour qu'il comprenne l'irréversibilité de la mort. Les jeunes enfants ont l'habitude de jouer, y compris à mourir – *Pan, t'es mort! On rejoue?*

Petits, les enfants peuvent sembler étrangement indifférents à l'aspect physique du corps de leur animal de compagnie, en raison de l'absence de la profondeur que donne la notion d'irréversibilité.

Pour l'adolescent

A tout âge, l'animal de compagnie est un marqueur d'étapes de vie. Sur un seul nom ou sur une photo, c'est une tranche de quelques années à plus de deux décennies qui peuvent défiler de façon vertigineuse, plus ou moins douloureuse. Et la mort de l'animal de compagnie, particulièrement du chat, si proche de nous – un animal de proximité, d'intimité – réveille des deuils souvent inachevés.

C'est probablement ce qui rend les clients si touchants, dans l'émotion de ce moment très particulier, où

ils ne mesurent pas tous eux-mêmes, ou alors que trop, au moment où leur chat meurt, que cette partie de leur existence portera désormais son nom, avec la nécessité de faire le deuil de cette tranche de vie.

L'animal qui meurt matérialise la fin définitive de l'enfance ou de l'adolescence. Et, dans le cas de séparation, de divorce ou de décès prématuré d'un des parents, l'animal est souvent le dernier vestige ou témoin de l'union parentale originelle.

Ainsi cette jeune fille, venue avec l'épouse de son père, pour faire euthanasier sa vieille chatte de 18 ans; avant de prendre la décision finale, elle a voulu en parler avec sa mère, que nous avons jointe au téléphone. Les

quelques phrases qu'elles ont échangées ont fait beaucoup plus qu'un long travail de deuil, et c'est une véritable jeune femme qui est sortie de cette épreuve.

Pour la personne âgée

La disparition de l'animal correspond très souvent à la perte d'un témoin du passé et parfois du conjoint déjà mort. En parlant de sa chatte qu'il doit euthanasier à la suite du décès de sa femme et de son entrée en maison de retraite, ce vieux monsieur dira ainsi: "*C'est comme si elle mourrait une deuxième fois*".

Ces clients, plus que d'autres, ont besoin d'un

accompagnement attentionné.

Le praticien devra être particulièrement vigilant avec les demandes d'euthanasie des chats de personnes âgées, qui cachent parfois un projet beaucoup plus sombre, avec des conduites suicidaires. En cas de doute, il faudra prendre contact avec l'entourage, l'aide de vie, la famille à chaque fois que c'est possible.

Un accompagnement nécessaire et légitime

Le 9 avril 1990, j'avais invité Lynette et Benjamin HART, respectivement psychologue et vétérinaire américains pour parler d'agression canine et de l'abord des euthanasies des animaux familiers. Lynette HART nous avait présenté une procédure (cf document ci-après), qui plus de 20 ans après, reste parfaite, et nous avait montré des modèles de cartes de condoléances.

Certains confrères présents, comme la presse de l'époque, avaient souri pour ne pas dire plus.

L'envoi de cartes de condoléances, désormais possible électroniquement également, est aujourd'hui enfin entrée dans les moeurs vétérinaires en ayant trouvé sa légitimité. Le retour à la version papier est d'ailleurs plus approprié pour un acte qui, par essence, ne s'effectue pas dans l'urgence et qui témoigne de la compassion que l'équipe vétérinaire témoigne à son client qui vient de perdre son chat.

Le format du chat autorise l'ensevelissement dans un jardin, à une distance suffisante de tout point d'eau, et il n'est pas rare que des clients nous demandent de venir assister à l'enterrement de leur animal, ou reviennent nous montrer le monument qu'ils ont fait réaliser (cf photo). C'est un comportement qui n'a pas d'âge et témoigne, siècle après siècle, de la force de l'attachement entre certains

humains et certains animaux, sans revêtir aucune signification pathologique. Lorsqu'il y a des enfants dans la famille du chat décédé, le fait d'accompagner d'un dessin ou d'un jouet le corps de l'animal est souvent très utile dans le travail de deuil.

L'incinération est également possible, qui peut s'accompagner de la remise d'une urne, selon la volonté des familles. Des arbres du souvenir peuvent être mis en place à la Clinique, ou sur internet avec une photo de l'animal.

Un certain nombre d'ouvrages sont disponibles pour aider les propriétaires à passer le cap de la perte de leur chat, et l'on peut facilement constituer une bibliothèque au sein de la Clinique, où les propriétaires peuvent venir emprunter un ouvrage. Des groupes de paroles peuvent se mettre en place, avec l'aide de psychologues.

Les clients parlent plus volontiers avec nos assistantes, en revenant rapporter la cage ou les médicaments de leur animal décédé. En Angleterre, les nurses mettant actuellement en place des consultations de deuil, pour les clients. Une consœur propose également en France, à ce jour, une consultation d'assistance psychologique.

A la croisée des accompagnements ...

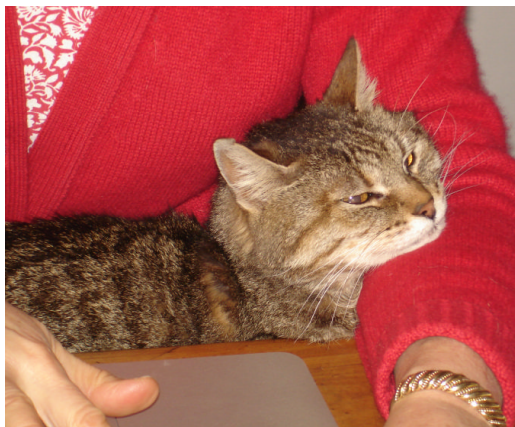
Oscar est un chat d'unité de soins palliatifs, en gériatrie, qui a défrayé les chroniques, puisqu'il a anticipé au moins 25 fois le décès proche d'un patient. Avec une possible explication simpliste, qui a fait dire dans un épisode de la série Dr House que le chat recherche la couverture soufflante chaude qu'on dispose souvent sur un patient en fin de vie. Mais avec également des interrogations quand on le vit avec un proche, ce qui a été mon cas avec une de mes chattes, qui, 8 jours avant le décès de ma grand-mère, s'est installée sur ses genoux qu'elle n'a plus quittés, alors même qu'avant elle ne lui avait pas témoigné d'intérêt particulier auparavant.

Si on ne reconnaît pas aux animaux de pouvoir se projeter dans le futur, il semble, au regard des témoignages des uns et des autres, qu'on puisse admettre qu'ils savent

voir l'évolution des événements avant nous, et adopter des comportements pour le moins troublants.

Il y a, à mon sens, une valeur pédagogique dans l'accompagnement que nous aidons nos clients à faire lors de la fin de vie de leurs chats, notamment avec la possibilité des soins palliatifs, sans précipiter une euthanasie qui reste légitime quand la douleur émotionnelle et physique ne peut plus être prise en charge.

Comme le disait le Dr Mérieux, il n'y a pas de frontières entre les médecines. Tous les animaux que nous accompagnons jusqu'au bout du chemin, sans acharnement mais sans précipitation non plus, dans le respect de leur bien-être et de leur dignité, nous aident à ne pas craindre d'accompagner nos proches, dans ces moments très forts que sont les fins de vie.



En fin de vie, nos chats ont besoin d'un humain de compagnie à leurs côtés.



Toujours penser, après le décès, à mettre le corps du chat dans une position apaisée



Certains chats restent, à jamais, les anges gardiens du jardin

Document en annexe

Conseils pratiques pour la consultation ultime

(d'après L.Hart, 1985 & 1995)

Au-delà des conseils pratiques qui vont suivre, la philosophie générale pour aborder ces questions reste d'être le plus sincère possible, de savoir être à l'écoute des demandes du propriétaire et de le conseiller s'il en exprime le besoin.

L'ensemble de ces recommandations écrites et données par Lynette Hart a été validée par une enquête menée auprès de propriétaires, en 1999, par M. PROTIN pour sa thèse. Sont indiqués *en italiques* les pourcentages d'agrément.

1. Le processus de décision, la demande d'euthanasie de la part du client.

1. Cette démarche peut être extrêmement perturbante pour le client, il faut donc être prêt à ce que le client prenne conseil avec le vétérinaire et/ou avec l'ASV, et que parfois il tergiverse ou change d'avis,

2. L'euthanasie, lorsqu'elle n'est motivée par aucun caractère objectif (maladie, douleur, etc.) peut être très perturbante aussi pour l'équipe vétérinaire, lorsque le client choisit l'euthanasie pour des motifs anodins; il faut savoir en parler avec vos associés, votre ASV ou vos proches.

3. L'avis du vétérinaire ou de l'ASV sur la nécessité d'euthanasier un animal peut influencer le client,

même si l'on pense lui présenter une vue objective des choses. Le propriétaire demande souvent: "Mais si c'était le vôtre?". Seule la sincérité est de mise dans votre réponse. Mais il faut toujours avoir à cœur (sauf si le client n'a aucun motif valable d'euthanasie) de renforcer le client dans sa démarche en l'assurant qu'il a tout fait, et qu'il fait pour le mieux. *71% des clients le souhaitent.*

4. Lorsque le propriétaire prend rendez-vous, assurez-vous toujours d'obtenir l'autorisation de la bonne personne de la famille (couple en instance de divorce, animal appartenant à une personne âgée, etc.). Les cas de malveillance sont rares, mais peuvent néanmoins arriver.

2. Préparation du client à la décision d'euthanasie

C'est plus le vétérinaire lui-même qui agit dans le processus de prise de décision, mais il est important que l'ASV connaisse bien sa façon de procéder, pour que toute

l'équipe vétérinaire soit en phase.

D'une façon générale, il est important de donner

au client le temps de prendre sa décision (**60% le souhaitent**) et de lui laisser la possibilité de consulter sa famille (**42%**). Certains propriétaires expriment le désir, si l'état de l'animal le permet, de passer une dernière nuit, ou un dernier week-end avec lui (cette étape leur permet en général de commencer le travail de deuil et d'admettre la dégradation de l'état général de leur animal).

Une fois que la décision est prise, c'est à vous de régler les détails techniques avec le propriétaire et de la qualité de cette préparation vient la sérénité avec laquelle ce moment délicat est vécu.

- présenter au propriétaire les modalités de déroulement de l'euthanasie (**75% le souhaitent**) et lui laisser le choix, à chaque étape, de la façon dont il souhaite que l'euthanasie se déroule:

- en sa présence (**52%**), hors de sa présence, pendant la réalisation de l'injection elle-même,
- euthanasie réalisée au domicile ou au cabinet,
- le client souhaite-t-il revoir le corps, pouvoir se recueillir ensuite quelques instants (**66%**),

3. La préparation du vétérinaire, celle de l'assistante et de la salle de la clinique.

- Conseiller au client de prendre rendez-vous (si l'euthanasie n'est pas réalisée de façon urgente), pour son confort et celui de son animal, (**55%**), et s'attendre à ce que le client arrive bien avant l'heure,

- Donner rendez-vous à un moment calme de la journée, pour éviter que le client ne soit obligé d'attendre avec son animal, ou de rencontrer d'autres clients,

- Utiliser, si possible, une salle différente de la

- lui demander préalablement s'il souhaite faire incinérer ou enterrer l'animal, s'il souhaite qu'un objet particulier soit enterré ou mis avec l'animal (jouet, lettre d'adieu, poème, etc...)

Les perturbations émotionnelles sont telles dans ce moment délicat qu'il faut s'attendre à ce que le client puisse changer d'avis, et être prêt à modifier le déroulement.

(Par exemple, il est fréquent qu'un client qui souhaitait faire incinérer son animal parce qu'il n'avait pas de jardin, trouve dans les 24 heures qui suivent l'euthanasie, un parent ou un proche qui propose que son animal soit enterré dans son jardin –il faut donc prendre le même soin pour tous les animaux au moment où on les place dans le congélateur, pour pouvoir rendre un animal digne et correctement positionné).

- demander au client de penser à avoir quelqu'un qui le reconduise chez lui, après l'euthanasie. Penser à s'enquérir du support affectif qu'il a chez lui, après; au besoin, prévenir un voisin ou l'assistante sociale.

salle de consultation habituelle,

- Mettre la fiche en évidence et faire entrer le client tout de suite dans la salle,

- Veiller à ce que le rendez-vous soit honoré dans les temps, rien n'est pire que l'attente dans ces circonstances,

- Soyez certain(e) de retirer la fiche du fichier et de ne pas faire de relance vaccin.

4. Procédure d'euthanasie

- Euthanasie en présence du propriétaire

1. Dans une salle calme, sans intrusion d'autres personnes (penser à couper la sonnerie du téléphone)

2. Mettre sur la table un papier absorbant ou mieux, une serviette éponge, pour l'urine; placer un vêtement ou un linge sous la tête.

3. Tranquilliser les chats et les patients nerveux (prémédication si nécessaire donnée en comprimés avant d'arriver à la clinique).

4. Prévenir du déroulement de l'acte. La mort va être soudaine, calme et sans douleur. L'animal peut uriner, déféquer, présenter des contractions musculaires, faire des bruits divers; tout cela est normal.

5. Couvrir l'animal avec un linge; se tenir prêt à ramasser les fèces,

6. Prévoir que le propriétaire veuille passer du temps avec son animal,

7. Préparer un kleenex (larmes), se préparer aussi à consoler, voire témoigner sa compassion au propriétaire, si nécessaire et si vous le souhaitez.

Des praticiens se sont vus reprocher leur distance, leur indifférence. A contrario, une consœur s'est vu reprocher d'avoir pleuré: "c'est mon chien; vous ne le connaissez pas".

Dans ces moments-là, tout est dans le tact et la nuance.

- Euthanasie en l'absence du propriétaire

Il convient d'agir avec le même respect que si le propriétaire était présent.

Le propriétaire peut vouloir voir le corps et passer quelque temps avec son animal, au calme. Penser à mettre le corps de l'animal (particulièrement les chats) dans une position apaisée (en rond), dans un linge ou une serviette éponge.

Même si le client n'a pas indiqué qu'il souhaitait revoir son animal, tout préparer comme si; certains clients, dans l'émotion, changent d'avis et, parfois, reprennent même l'animal pour l'enterrer chez un parent ou un ami.

- Euthanasie ou décès lors d'une intervention chirurgicale

1. Permettre au client, s'il le souhaite, de revoir son animal avant l'opération, lorsque celle-ci intervient à la suite d'une hospitalisation. Rien n'est plus frustrant et dramatique pour le propriétaire que d'avoir confié à l'équipe vétérinaire son animal en état d'urgence (accident ou maladie), et ne le revoir que mort. Même si cela occasionne quelques retards, ce temps est important. La relation entre l'équipe vétérinaire et son client y gagnera en confiance, quoiqu'il advienne ensuite.

2. Toujours consulter le propriétaire par téléphone avant de prendre la décision d'euthanasie, même si les lésions internes justifient la décision du chirurgien. L'assistante est d'un précieux secours car elle peut téléphoner au client en cours d'intervention.

5. Après l'euthanasie

1. La réaction du client

- Avoir une salle calme où il puisse retrouver ses esprits; certains clients éprouvent le besoin de rester seul avec ou sans leur animal. Le rendez-vous à un moment de disponibilité de l'équipe vétérinaire (pas d'autre consultation, ni intervention chirurgicale) permet de compenser l'impossibilité d'avoir un endroit calme où permettre au propriétaire de se recueillir.

- Offrir une sortie discrète pour son départ

Par précaution, ayez toujours un linge à prêter au propriétaire s'il n'en n'a pas apporté, pour envelopper son animal en sortant du cabinet. Les autres propriétaires, éventuellement présents à ce moment, risquent d'être choqués soit à la vue de l'animal mort, soit à celle du sac poubelle, dont beaucoup connaissent la signification.

- Etre à l'écoute des clients

C'est souvent le rôle des assistantes, car certains propriétaires éprouvent le besoin, bien naturel, de parler après le décès de l'animal avec quelqu'un qui l'a connu; mais n'osant pas "déranger" le vétérinaire, ils appellent volontiers l'aide soignante ou passent parler. Cette écoute est très importante, et fait partie du service que nous devons rendre à nos clients. Ce dialogue leur permet d'épancher leur douleur, de mieux faire le deuil de la perte de leur animal, et l'écoute que vous leur témoignez est la meilleure des publicités pour votre cabinet ou clinique car elle sera le gage de la compassion et de la compréhension que vous leur accordez.

Tant que ce deuil n'est pas fait, il n'y a pas lieu de conseiller la reprise d'un autre animal. Mais si la qualité de votre accueil, de votre écoute les a touchés, c'est vers vous qu'ils reviendront prendre conseil pour reprendre un animal, puis faire les vaccins.

2. Le dépôt du corps

- Enterrement à la maison

a. Offrir un carton ou une couverture (ou utiliser le linge que le client apporte généralement). Ceci est particulièrement important pour les propriétaires de chats.

b. Mettre l'animal dans un carton avec un plastique au fond, recouvert d'une serviette et éventuellement de la

couverture de l'animal. Proscrire formellement les sacs plastiques type "poubelle", qui tendent à assimiler l'animal mort à un détritrus.

- Cimetière pour animaux (lorsqu'ils existent): être prêt à donner des informations

- Incinération, lorsqu'elle est possible. En parler clairement, en disant le devenir des cendres (différence avec l'équarrissage, ce qui justifie parfaitement et légitime des prestations plus élevées).

3. Facturation

1. Avant (23%) ou après (44%), mais de préférence pas en même temps que l'euthanasie

2. Éviter d'utiliser les termes d'euthanasie, d'incinération etc... sur le libellé; préférer "pour services rendus", "derniers soins apportés à".

4. Conseils et communication

Les lettres, cartes, appels téléphoniques ou condoléances sont fortement recommandés; dire quelque chose de personnel à propos de l'animal, mentionner son nom.

Cette pratique, répandue aux USA, partage les clients et les praticiens français. 29% des propriétaires y seraient favorables, et 37% opposés, les autres étant indécis (24). Les témoignages de confrères pratiquant ces envois indiquent une grande satisfaction de leurs clients.

2. **Les clients** veulent toujours au moins avoir l'assurance qu'ils ont fait tout ce qui était possible (79%). Ils peuvent appeler le vétérinaire pour poser des questions techniques, mais ce qu'ils veulent réellement entendre, c'est qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient.

3. Mentionner qu'ils ont fourni une bonne maison et des soins attentionnés à leur animal,

4. Ne pas les forcer à reprendre un autre animal. Ce serait ne pas respecter l'autre animal, si on en parle trop tôt après la mort.

5. Offrir une assistance pour toutes explications.

Pour en savoir plus,

<http://www.iaahpc.org/>
<http://www.pawspice.com>

Bibliographie

- Palliative medicine and hospice care, Vet Clin North Am Small Anim Pract. 2011 May;41(3), 702 p.
- Bishop GA, Long CC, Carlsten KS, Kennedy KC, Shaw JR. The Colorado State University Pet **Hospice** program: end-of-life **care** for pets and their families. J Vet Med Educ. 2008 Winter;35(4):525-31
- FOGLE B, ABRAHAMSON D. Pet loss: a survey of the attitudes and feelings of practicing veterinarians. Anthrozoos III. 1991, 3: 143-150.
- GAGNON A.-C. Pet loss and emotion among veterinarians and pet owners in France. Conférence, Genève. 1995.
- GAGNON A.-C., SALOMON A., La mort des animaux familiers: résultats d'une enquête menée auprès de 473 vétérinaires et 115 propriétaires, PMCAC, 2001, 36: 695-705
- GAGNON A.-C., SALOMON A., La consultation ultime: pour une mort apprivoisée in Gériatrie canine et feline. Prat. Med. Chir. Anim. Comp. eds., Paris. 1997: 258 p.
- HART L.A & coll (1987) A pet loss support group: evaluation of the first year. Calif vet 41,2:13-15,26.

HART L.A, HART B.L (1987) Grief and stress from so many deaths *Comp Ani Pract*, 20-21.

HART L.A, HART B.L (1990) Humane euthanasia and animal companion death: caring for the animal, the client and the veterinarian. *J Am Vet Med Ass* 197, 10:1292-1299

HART L.A, HART B.L (15 mars 1985) Handling euthanasia: a frustrating but important aspect of practice. A practice-oriented handout, Séminaire GECAF, CNVSPA, Communication personnelle.

Johnson CL, Patterson-Kane E, Lamison A, Noyes HL. Elements of and factors important in veterinary hospice. *J Am Vet Med Assoc*. 2011 Jan 15;238(2):148-50

KOGURE N., YAMAZAKI K. Attitudes to animal euthanasia in Japan: a brief review of cultural influences. *Anthrozoos* III.; 3: 151-154.

KUBLER-ROSS E. On death and dying. 2e édition. The MacMillan Company eds., New York. 1972.

KUBLER-ROSS E. Les derniers instants de la vie. In: DE VERICOURT G. L'euthanasie, mieux mourir? Les Essentiels Milan eds., Toulouse. 1975.

Samantha Lindley (Editor), Penny Watson (Editor) BSAVA Manual of Canine and Feline Rehabilitation, Supportive and Palliative Care: Case Studies in Patient Management, 2010, 416 p.

Moore AS. Managing cats with cancer: An examination of ethical perspectives. *J Feline Med Surg*. 2011 Sep;13(9):661-71

PROTIN M(1999) Le vétérinaire et l'euthanasie: comprendre et aider le client. Thèse ENVL.

Reynolds CA, Oyama MA, Rush JE, Rozanski EA, Singletary GE, Brown DC, Cunningham SM, Fox PR, Bond B, Adin DB, Williams RM, MacDonald KA, Malakoff R, Sleeper MM, Schober KE, Petrie JP, Hogan DF. Perceptions of quality of life and priorities of owners of cats with heart disease. *J Vet Intern Med*. 2010 Nov-Dec;24(6):1421-6

Rezendes A. More veterinarians offer hospice care for pets. *J Am Vet Med Assoc*. 2006 Aug 15;229(4):484-5

ROCHLITZ I. A review of the housing requirements of domestic cats (*Felis silvestris catus*) kept in the home. *Science*. 2005.

Rollin BE. Euthanasia, moral stress, and chronic illness in **veterinary medicine**. *Vet Clin North Am Small Anim Pract*. 2011 May;41(3):651-9.

Shanan A, Balasubramanian V. Legal concerns with providing **hospice** and palliative **care**. *Vet Clin North Am Small Anim Pract*. 2011 May;41(3):661-75.

Shanan A. A veterinarian's role in helping pet owners with decision making. *Vet Clin North Am Small Anim Pract*. 2011 May;41(3):635-46

Villalobos AE. Assessment and treatment of nonpain conditions in life-limiting disease. *Vet Clin North Am Small Anim Pract*. 2011 May;41(3):551-63.

Villalobos AE. Quality-of-life assessment techniques for veterinarians. *Vet Clin North Am Small Anim Pract*. 2011 May;41(3):519-29



Comme nous, les chats aussi traversent un jour le miroir... (photo A.-C. Gagnon)



Sœur clarisse nourrissant les chats (majolique). Cloître du monastère de Sainte Claire à Naples (XIVe siècle), avec l'aimable autorisation des Religieuses du Monastère Santa Chiara.

PLACE DES ANIMAUX DOMESTIQUES DANS L'ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE DES MALADES

Michèle-Hélène SALAMAGNE ⁽¹⁾, Sylvain POURCHET ⁽²⁾

Résumé: La première Unité de Soins Palliatifs de l'Assistance Hôpitaux de Paris a été ouverte en 1990. Depuis cette date, les patients y sont accueillis avec leurs proches, cette notion pouvant s'élargir à l'animal domestique, qui est autorisé à rendre visite à son maître. L'animal de compagnie offre la possibilité de détourner l'attention de la gravité, comme de pouvoir exprimer des émotions qui ne passent que par son intermédiaire. La présence de Carotte, femelle labrador, se déplaçant librement au sein de l'Unité, a permis de faire circuler la parole. L'expérience fondatrice pour l'enfant de la mort de son animal de compagnie, suite à une euthanasie, modifie-t-elle l'attitude de l'adulte, lorsqu'il est confronté à l'accompagnement et au décès d'un proche? C'est une question que médecins et vétérinaires auraient intérêt à travailler ensemble.

Les soins palliatifs sont une avancée récente de la médecine: c'est en août 1986 qu'ils sont évoqués pour la première fois dans un texte législatif de référence: la circulaire "Laroque".

Ce sont des soins actifs, destinés à toute personne atteinte d'une maladie grave ainsi qu'à ses proches, dont l'objectif est d'obtenir la meilleure qualité de vie:

- Par le soulagement des douleurs et des symptômes ressentis durant la maladie

- Par l'assistance et le soutien: quand la maladie fait irruption dans la vie, elle en bouleverse les projets. La personne malade se trouve confrontée à de nouvelles questions ou difficultés, d'ordre social, relationnel et

affectif, existentiel.

C'est dans ce cadre que nous accueillons à l'unité de soins palliatifs de l'hôpital Paul Brousse des patients en fin de vie et leurs proches... la notion de proche pouvant régulièrement s'étendre à l'animal domestique. Les animaux sont les bienvenus pour venir rendre visite à leur maître hospitalisé. Nous observons à quel point la conservation de ce lien peut être important pour le malade.

Après un rappel de quelques généralités sur les soins palliatifs, quelques situations cliniques nous aideront à illustrer cette place particulière de l'animal dans le maintien de la vie relationnelle et affective des grands malades.

Les soins palliatifs

L'augmentation de l'espérance de vie, notamment due aux progrès de la médecine, fait que plus de malades porteurs de maladies chroniques ou souffrant de handicap, pendant des périodes plus longues, ont besoin d'être soignés et de voir leur qualité de vie maintenue ou améliorée en toute circonstance.

Le besoin trouve aujourd'hui sa traduction légale dans l'émergence du droit des personnes.

La France compte environ 60 millions d'habitants. Chaque année, environ 500 000 personnes y décèdent. On estime qu'environ 300 000 personnes auraient besoin d'une prise en charge palliative. Le rapport de l'observatoire national de la fin de vie fait le constat que seule la moitié de ces personnes recevraient effectivement ces soins.

Trop d'idées reçues font encore obstacle à l'accès aux soins palliatifs.

- Toute personne atteinte d'une maladie grave, dès le moment du diagnostic, peut bénéficier de soins palliatifs. Ces soins ne sont pas réservés à la fin de la vie. Une étude publiée en août 2010 dans le *New England Journal of Medicine*, prestigieuse revue médicale internationale,

démontre que la prise en charge palliative précoce, dès le moment du diagnostic de formes avancées de cancer du poumon, entraîne une amélioration de la qualité de vie, une diminution de l'anxiété et de la dépression. Pour la première fois, cette étude montre même qu'une augmentation de l'espérance de vie pourrait résulter de cette prise en charge palliative précoce.

- Les soins palliatifs s'adressent à tous les malades, quel que soit leur âge: enfants, adultes jeunes peuvent recevoir des soins palliatifs. Ils ne concernent pas uniquement les personnes âgées

- Les soins palliatifs s'adressent à toute forme de maladie grave, comportent des risques d'évolutivité et rechute: anomalie génétique, maladie respiratoire ou neurologique. Ils ne concernent pas uniquement le cancer

- Les soins palliatifs s'adressent aussi à l'entourage de la personne malade, que la maladie vient également bouleverser, qui deviennent des soignants de proximité s'interrogeant sur "bonne" manière de réagir, les paroles "justes" à prononcer, les "bons" gestes à faire...

- Les soins palliatifs sont remboursés par la Sécurité sociale à 100 %

- Les soins palliatifs sont accessibles aussi bien à l'hôpital qu'en ville. Les professionnels de santé sont à présent formés aux soins palliatifs et il existe des équipes spécialisées: équipe mobiles et unités de soins palliatifs à

1) Dr. med.

2) Dr. med., Unité de soins palliatifs, Hôpital Paul Brousse – APHP, 12, avenue Paul Vaillant Couturier 94804 Villejuif cedex; courriel: sylvain.pourchet@pbr.aphp.fr

l'hôpital; réseaux de soins palliatifs en ville.

Les soins palliatifs vont donc permettre de mieux vivre "avec" une maladie grave en s'adaptant aux priorités de chaque malade. En France, ils sont reconnus comme un droit: la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs précise que "toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement".

Les principes de la démarche palliative sont précisés par la loi Léonetti du 22 avril 2005 qui renforce les droits du malade énoncés dans la Loi de 1999 et dans la Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, en mettant en avant deux grands principes:

- Le respect de la volonté du malade: tout patient doit être informé sur sa maladie et sur ses traitements afin de pouvoir exprimer ses préférences en matière de soins. La personne malade peut donc refuser certains traitements qui ne correspondent pas à ses souhaits et à son projet de vie. Elle peut consigner par écrit ces éléments, dans des "directives anticipées" et désigner une "personne de

confiance". Cette personne de confiance (un membre de la famille, un proche, un ami, le médecin traitant...) peut accompagner le patient tout au long de son hospitalisation. Si le patient ne pouvait plus exprimer lui-même ses préférences, la personne de confiance serait l'interlocuteur privilégié de l'équipe soignante. Ainsi le dialogue entre la personne malade (via sa personne de confiance) et les soignants se poursuivra à la recherche du meilleur équilibre entre préférences du patient et options thérapeutiques. Le malade a le choix de nommer une personne de confiance ou de ne pas le faire. A tout moment, il peut révoquer une personne de confiance désignée. Les souhaits, préférences et intérêts du malade en matière de soins sont ainsi respectés au maximum de son intérêt, en toute circonstance

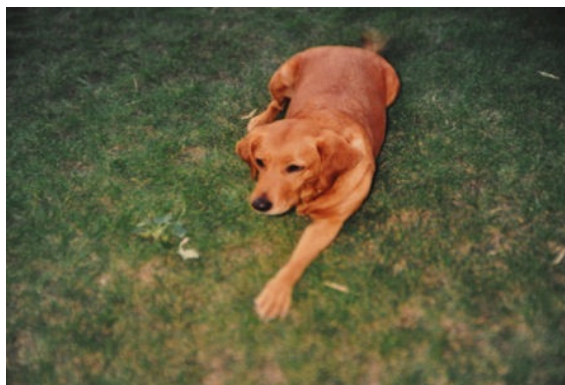
- Le refus de l'acharnement thérapeutique: "l'acharnement thérapeutique" est interdit. Les soignants n'ont pas le droit de mettre en œuvre ou de poursuivre des traitements jugés "inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le maintien artificiel de la vie" lorsqu'il n'y a pas d'espoir de guérison, à plus forte raison lorsque cela ne correspond pas à la volonté du patient.

Les animaux à l'unité de soins palliatifs de l'Hôpital Paul Brousse

"Carotte"

C'était le labrador "mascotte" de l'unité. Pendant de nombreuses années elle a fait partie de l'équipe d'accueil en prenant son service à partir de 8h30 le matin jusqu'au départ de son humain de compagnie le soir. De son poste d'observation, rien ne lui échappait: ni les portes entrouvertes où elle pouvait se faufiler pour aller quémander une sucrerie, ni les événements malheureux.

Elle demandait toujours une caresse aux plus tristes, patients, proches ou soignants, ce qui souvent leur permettait de prononcer quelques mots alors qu'ils étaient enfermés dans leur mal être. En se déplaçant dans l'unité, Carotte faisait circuler la parole, elle faisait parler: Carotte avait d'ailleurs fait l'objet de plusieurs articles de presse.



Sur 4 ou sur 3 pattes, Carotte a veillé et travaillé à l'Unité jusqu'à son dernier souffle.

Accueillir "son" animal lorsqu'on est hospitalisé

Bien d'autres animaux de compagnie ont fait partie de l'histoire de l'unité parce qu'ils faisaient partie de l'histoire des patients. Lors de l'arrivée en hospitalisation à l'unité, on demande en effet aux patients ou à ses proches s'ils ont un animal de compagnie. En effet, les animaux de

compagnie sont autorisés à venir rendre visite à leurs "maîtres": Chiens, Chats, Oiseaux, Hamster, Poissons sont venus fortifier le lien du malade hospitalisé avec l'extérieur, les souvenirs heureux. Ils offrent l'occasion de détourner l'attention de la gravité.

Les chats de l'hôpital

L'hôpital Paul Brousse est un hôpital pavillonnaire avec de nombreux jardins où les chats s'épanouissent. Une association se charge de leur santé, de les nourrir. Notre unité étant de plain-pied, il n'est pas rare, l'été surtout,

lorsque les portes du service sont ouvertes, de croiser un chat venu tenter l'aventure. Leur présence, certes indésirable, vient rappeler l'importance de l'imprévu dans le quotidien du malade hospitalisé.

Conclusion

Le témoignage que nous voulions apporter ici diffère des expériences par ailleurs menées autour de "l'animal thérapeutique". Dans notre pratique, la place des animaux de compagnie dans l'accompagnement en fin de vie est celle qu'ils occupaient avant la maladie dans la vie du malade. Il nous importe de permettre aux patients de conserver, malgré l'hospitalisation, le tissu relationnel et affectif grâce auquel il trouve ses ressources.

Notre expérience n'est pas une étude scientifique mais nos observations nous font penser qu'avec l'animal, lorsque sa présence a du sens pour le patient et son entourage, bien des enjeux se tissent, utiles à l'accompagnement. Pourrait-on détourner un terme utilisé en psychologie humaine pour parler d'un "animal

transitionnel"?

Enfin, des réflexions menées avec les organisateurs de cette journée, il vient l'hypothèse que les pratiques vétérinaires pourraient certainement influencer la construction de nos représentations de la fin de vie. Le nombre d'animaux de compagnie en France est tel que pour un grand nombre d'enfants, la première expérience de confrontation à la mort se fera à l'occasion de la perte de l'animal de compagnie. Très souvent, cette mort fera suite à une euthanasie. Comment cette expérience participera aux attitudes de l'adulte confrontée à l'accompagnement et au décès d'un proche? Une question que médecins et vétérinaires auraient intérêt à travailler ensemble.

Pour en savoir plus :

- le site de la SFAP

www.sfap.org



- L'observatoire national de la fin de vie

www.onfv.org



- L'espace éthique de l'AP-HP :

www.espace-ethique.org



- Le national de ressources sur les soins palliatifs

www.soin-palliatif.org/



- Accompagner la fin de vie, s'informer, en parler

0 811 020 300

Information,
orientation et écoute
du grand public et
des professionnels
Aide pratique,
psychologique, sociale
et juridique.



A PROPOS DE MON PREMIER CHEVAL ET DE MON VIEUX CHIEN (ANONYME, 1865)

A l'époque où les premières feuilles jaunissent et commencent à tomber, dit M. Bodin, je ne peux oublier, en voyant mon premier cheval, qui a bien quarante ans, les misères qui en cette saison attendent ses pareils à la fin de leur carrière.

Ce pauvre animal fut le compagnon de mes courses, alors que nous étions encore jeunes tous deux. Il a pris sa retraite avant moi, et ne quitte plus le râtelier, quelques heures, aux derniers soleils. Devenu aveugle, il me reconnaît à la voix, quand je l'appelle en le caressant. C'est un vieil ami qui me parle d'autrefois; sa vue évoque bien des souvenirs; comment aurais-je pu refuser les derniers soins à sa vieillesse!

Et mon vieux qui se couche à mes pieds, sous mon bureau, pendant que j'écris, refuse de sortir quand je ne quitte pas ma chambre, se lève quand je me lève et me suit en léchant ma main, n'est-il pas plus qu'un compagnon? N'est-il pas un ami par l'affection et le dévouement? Son doux regard d'épagneul me suit dans tous mes mouvements, et cherche à lire dans mes yeux. Il est inquiet si quelqu'un m'approche il recherche mes caresses; il est joyeux si je le regarde, triste si je l'oublie comment pourrais-je l'abandonner parce qu'il est vieux!

Je n'ai jamais compris qu'on pût maltraiter les animaux je le comprends moins encore pour les chiens et les chevaux que pour les autres.

Cependant, je voyais dernièrement un convoi de malheureux chevaux que l'on conduisait à la voirie. Ils avaient été achetés à différentes foires et rassemblés en un seul-troupeau, après de longues journées de jeûnes, de souffrances et de mauvais traitements.

Ils étaient boiteux, aveugles, couverts de plaies provenant des coups et aussi de leurs derniers travaux. Les maigres n'étaient pas les plus malheureux. Quelques-uns, arrivés à cet état de faiblesse où le fouet et les coups de bâton ne peuvent plus ranimer un dernier reste d'énergie, étaient tombés sur la route, et avait été chargés, encore vivants, sur des charrettes. Le treuil et une corde attachée à leurs membres endoloris avaient été employés pour cette œuvre de sauvage barbarie.

En voyant passer ce triste convoi, tout le monde riait de la mine piteuse des pauvres bêtes, sans penser que ces chevaux avaient rendu de grands services à leurs maîtres et qu'ils en avaient été souvent l'orgueil.

Ma sympathie ne trouva guère d'écho dans la foule qui, peut-être par indifférence et faute de réflexion, manifestait ainsi des sentiments de cruauté.

Ne pourrait-on éviter ces sortes de spectacle qui, aussi bien que les exécutions, n'ont pour résultat que d'amoinrir la sensibilité, et par suite la bonté?

Pendant que ces chevaux étaient beaux, brillants et vigoureux, ils avaient reçu tous les soins possibles. Arrivés à la fin prématurée de leur carrière, ils avaient été rejetés comme un meuble usé, auquel on n'accorde pas même un regard d'adieu.

Avant cet abandon définitif aux mains de leurs bourreaux, on avait voulu encore profiter du peu de forces qui leur restaient; ils avaient achevé les semailles de froment, et puis, pendant ces derniers travaux, la nourriture ne leur avait été accordée qu'en quantité suffisante pour les empêcher de tomber épuisés dans le sillon; et, au jour du départ, un dernier repas avait été économisé sous prétexte

qu'il serait perdu.

Comprend-on un pareil égoïsme? Est-il même bien dans nos intérêts? Ne serait-il pas plus rationnel d'entretenir son vieux cheval comme on le soigne jeune; il pourrait travailler jusqu'à la fin, puis, comme on ne peut demander qu'il soit établi des hôpitaux pour les animaux, quand les hommes arrivés à un grand âge ont souvent de la peine à trouver place dans ces établissements, mieux vaudrait faire abattre immédiatement son vieux cheval que de le livrer à des hommes qui auparavant le torturent en quelque sorte à plaisir.

Ce que je désire a déjà été dit bien des fois par des voix plus puissantes que la mienne, mais sans amener de résultat.

On parlera longtemps de la protection due aux animaux des hommes généreux s'en occuperont tout spécialement on fera même des lois, des règlements; mais les fera-t-on exécuter?

A l'autorité appartient l'initiative de contrebalancer par son influence cette tendance de l'égoïsme qui sacrifie tout aux intérêts matériels. Ce n'est pas un blâme, c'est une supplique que j'adresse à qui de droit, pour qu'on prenne des mesures propres à réprimer les effets de la cruauté envers les animaux.

Je le répète, on traîne de vieux chevaux à la voirie, sans chercher à leur épargner au moins quelques souffrances on mène aussi les veaux à l'abattoir, comme une marchandise inerte. Ils sont meurtris, laissés sans nourriture pendant plusieurs jours; et tout cela se fait au vu et au su de tout le monde. Aucune mesure n'est prise pour arrêter tous ces abus, qui sont tellement passés dans nos mœurs qu'on n'y fait plus attention. Les animaux dont nous nous nourrissons ont bien quelque droit à notre pitié. Ils ont été élevés doucement, bien soignés, parce que nos soins devaient être payés ne pourrait-on exiger qu'ils fussent traités, dans les abattoirs, lorsqu'ils doivent y demeurer quelque temps, comme ils le sont dans les étables d'où ils sortent? Ne pourrait-on prendre quelques mesures pour éviter les lentes tortures de la faim et des mauvais traitements?

Dieu, en nous donnant les animaux pour nos besoins, nous a fait aussi leurs protecteurs; et ce n'est pas en les torturant que nous devons signaler notre puissance. Malheureusement, nous sommes toujours disposés à en abuser, et presque arrivés à ce point que l'homme qui conserve son vieux cheval et soigne son vieux chien comme un ami, fait, aux yeux de bien des gens, preuve tout au moins d'une grande naïveté.

Est-il possible que dans un siècle d'intelligence, ou les travaux de toute nature ont élevé si haut l'esprit humain, les sentiments de générosité et de devoir naturel restent si loin en arrière?

Un peuple qui ne pense qu'aux intérêts matériels devient égoïste. Les sentiments de pitié qui ne germent point dans son esprit sont la plupart du temps remplacés par d'autres sentiments qui ne tournent pas toujours à l'avantage de la société.

(Anonyme), 1865, A propos de mon premier cheval et de mon vieux chien, *La Gazette du village*, pp. 109-110.

Une semaine vétérinaire en France 4

Une semaine vétérinaire dans le Monde 5

Médecine Féline

Notes de clinique 8

Troubles du comportement liés au confinement : le rôle du propriétaire 10

Médecine Canine

Notes de clinique 14

Kystes osseux : causes et pathogénie variées pour une affection rare 18

Incontinence urinaire après ovariectomie : un phénomène plutôt rare 20

Volvulus méésentérique : une cause rare d'obstruction intestinale 22

Épilepsie : importance d'un traitement précoce 26

Médecine Equine

Notes de clinique 30

Antibiothérapie lors de chirurgies de coliques : 120, 72 heures, ou... moins ? 32

Médecine Humaine 34

Laboratoires 35

L'analgésie en pratique Un guide à l'attention des vétérinaires

Scan sur 2^e cahier

la gestion de l'obésité canine et féline

www.lessestielvet.com

L'ESSENTIEL

85 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt

Editeur : Didier Oliveau - doivreau@buena-media.fr

Directeur des Rédactions : Jean-Pierre Samaille - jpsamaille@wanadoo.fr

Directrice Commerciale : Dalphine Barost-Meyer

dbarostmeyer@buena-media.fr - 01 72 44 62 23

Rédactrice Graphiste : Karine Noyon - contact@apea.biz

Impression : Compébit-Beauregard - 61800 La Ferté-Macé

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1774-5206

N° A. L. P. : 000 10 40

Photos : Shutterstock

Diffusion O.J.D. 2011

Mise en distribution : 6 915 exemplaires

6 915 exemplaires

L'ESSENTIEL est édité par la S.A.S BUENA MEDIA PLUS au capital de 120 000 euros.

Président et Directeur de la publication : Bernardo Gallitelli

85 avenue Pierre Grenier, 92 100 Boulogne Billancourt

RCS Nanterre 448 633 636

Groupe Têê-Animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

www.têê-animaux.com

BILLET

PAR ANNE-CLAIRE GAGNON

On savait qu'un nouveau Pape était appelé à régner. Foin des vieilles histoires d'arachnides. Mais, qu'entre deux volutes de fumée, il choisisse le nom de François, l'homme qui dialoguait avec tous les animaux, notre Saint patron* à nous les vétérinaires, quelle bénédiction !

Qu'on croie ou non au ciel, à Dieu ou en l'Homme (faire confiance aux hommes, quel programme...), personne ne reste insensible à ce personnage de légende qu'est St François d'Assise, dont la trajectoire, à tout âge, fascine.

Enfants, nous avons tous été animistes, persuadés que nos animaux nous comprenaient et que nous les comprenions, dans un amour fusionnel, parlant un même langage.

Franz-Olivier Giesbert, dans son ouvrage, « Dieu, ma mère et moi », l'exprime d'une façon sublime, évoquant les 4 octobre de son enfance (qui fut longue), où il parlait librement, à haute et intelligible voix avec les animaux, franciscain qu'il était, dans l'âme. L'adulte végétarien qu'il est devenu est conforme à l'enfant qu'il fut.

Pour lui, « St François est un des plus beaux saints de la chrétienté, l'ami des bêtes, de la vie et de la mort, un saint presque acuménique, puisqu'il introduit du bouddhisme dans le christianisme. »

L'héritage de St François est celui que nous prêtent nos clients, de savoir deviner les petits et grands maux de leurs bêtes, de les comprendre de l'intérieur, sans qu'ils prononcent un traitre mot.

Car parmi les qualités essentielles des animaux, la première est l'absence de mensonges (même si certains peuvent être cabots à en boiter pour se faire plaindre !). La seconde est l'amour inconditionnel qu'ils nous donnent, sans compter, gratuitement. La troisième est de nous inscrire fermement dans la réalité, l'ici et le maintenant. Leur temps c'est le présent, la pleine conscience, sans nostalgie ni états d'âme (encore que...).

Ces qualités intrinsèques, St François les a faites siennes, remettant l'homme en perspective, modeste au milieu du troupeau, semblable et différent, dans la fraternité qui nous unit aux animaux.

Giovanni selon sa mère, Francesco selon son père, en hommage à notre pays, c'est sous le nom de François qu'il fut un de ces bipolaires lumineux dont on bénit le ciel qu'il échappa à toute thérapie. L'humanité et tous les animaux auraient perdu leur meilleur ambassadeur, et Claire son valet de cœur!

Issu d'une riche famille, il s'enivre de vins, de combats et de fêtes, dignes de notre jeune génération. Amateur de « binge drinking », « à trinquer à la santé d'un foie dont ce sont les obsèques** », il sombre dans une mélancolie dont la foi va le sauver. Il convertit son ivresse éthérique en mystique, prêchant l'unité profonde entre les hommes, les animaux et la nature, dans un amour et un respect partagés. Il change alors radicalement de vie, donne sans compter, fait vœu de pauvreté.

Depuis St François, la pauvreté est consubstantielle de notre relation aux animaux. C'est ce qui a tant choqué l'opinion publique dans le scandale des pains de viande de cheval, le mensonge et le profit fait sur le dos des animaux. C'est peut-être aussi pour cela que la bénévolence est la qualité que nos clients recherchent et qui nous vaut leur confiance (et parfois l'ire de nos banquiers). Ils veulent être certains qu'on soigne pour soigner, avec amour et compassion, pas pour s'enrichir, par simple appât du gain, le comble de la haute trahison.

Réveillons la part de François qui sommeille en nous, pour y voir mieux Claire, sa condisciple et alter ego (promue patronne de la télé pour ses visions), prouvant que les saints aussi vont par deux. Entre les animaux et la communication, renouons la sainte alliance. Guérir et protéger les animaux, certes, mais d'abord et toujours parce que nous les aimons, les comprenons, avec la simplicité de François - qui tend la main au loup.

Aimer, comprendre, guérir et protéger, mieux qu'une description de poste, c'est la vision de notre Profession, qui doit retrouver médiatiquement sa légitimité sur les sujets essentiels que sont le respect et le bien-être des animaux (conditions d'élevage, d'abattage).

Quand un monde s'éteint, un nouveau se construit. La fin de l'exercice vétérinaire solitaire au profit d'un exercice pluriel (et souhaitons-le, solidaire), l'avènement d'une communication libérée, laissant la voix des vétérinaires s'exprimer, au service du respect et de la force de l'attachement entre l'homme et l'animal, voilà des signes d'espérance.

« Et comme l'Espérance est violente.*** »

* St François d'Assise est fêté le 4 octobre et a été désigné patron des vétérinaires en 1936 par l'Association des Vétérinaires catholiques français.

** Au bar de l'arbre sec, Claude Lemesle/Philippe Sizaire

*** Guillaume Apollinaire

Habemus papam noster

La parole aux lecteurs : D'accord, pas d'accord ? Réagissez sur contact@apea.biz



N°287 du 4 au 10 avril 2013

L'ESSENTIEL

3

Avec l'aimable autorisation de la rédaction de *L'Essentiel*.

GROUPE D'ETHNOZOOTECHECHNIE CAPRINE

6^{ème} JOURNÉE ANNUELLE DE RENCONTRES À

FAVERGES (HAUTE SAVOIE)

Vendredi 13 Avril 2012

ACTUALITÉS DU GROUPE D'ETHNOZOOTECHNIE CAPRINE (GEC)

Pierre MORAND-FEHR ⁽¹⁾, Jean-Claude LE JAOUEN ⁽²⁾

En 2012, 7^{ème} année d'activités, le GEC, groupe spécialisé de la Société d'Ethnozootechnie, a poursuivi ses investigations en Ethnozootechnie caprine et a franchi un cap dans son organisation.

D'abord, il a privilégié l'étude des thèmes identifiés comme prioritaires: races à petits effectifs, fromages disparus ou en voie de disparition, organisation du secteur caprin et systèmes d'élevage ainsi que des thèmes choisis plus récemment comme le pastoralisme ou le bien-être. Le GEC s'est aussi donné pour mission de traiter les principaux sujets d'actualité qui touchent l'Ethnozootechnie caprine.

C'est avec ces objectifs que le GEC a préparé sa 6^{ème} Journée annuelle de rencontres à Faverges (Haute Savoie, le 13 Avril 2012) dans le cadre du "Printemps des Chèvres", manifestation des Syndicats caprins de Savoie et de Haute Savoie. Cette journée d'études ainsi qu'une journée de visite ont été remarquablement organisées par Philippe Gauthier à qui nous exprimons nos vifs remerciements.

Le thème principal de cette journée: l'évolution du métier d'éleveur de chèvres a été présenté sous forme de table ronde l'après-midi avec 4 témoignages d'éleveurs et des débats animés par Yves Lefrileux. Les principaux sujets discutés ont porté sur les réalités de l'installation, les réactions des éleveurs face aux évolutions et aux innovations et enfin sur les adaptations à mettre en place face aux demandes sociétales actuelles. Du fait de l'intérêt des participants vis à vis de cette table ronde, il a été proposé de renouveler l'expérience à l'avenir en traitant le même sujet avec des systèmes d'élevage et des contextes économiques différents.

Le matin, la séance a été très riche avec 8 exposés sur des thèmes variés. D'abord, Patricia Lacarrière a présenté la filière caprine des 2 Savoie (180 éleveurs, 74 chèvres en moyenne par troupeau en autonomie fourragère et pratique d'alpage, transformation en fromages fermiers de type pâtes pressées non cuites ou lactiques). Frantz Jénot a rapporté les premières actions d'un projet de coopération caprine initié en 2006 entre les régions du Poitou-Charentes et du Fatick au Sénégal. Comme la France a été très active dans ce type de coopération depuis 40 ans, il a été suggéré de retenir la coopération comme thème pour une future journée de rencontres du GEC. Jacques Servièrre a poursuivi la réflexion sur le bien être des chèvres, démarrée au

cours des années précédentes, en traitant la contagion émotionnelle entre congénères d'un même troupeau. Une analyse sur l'action du GEC dans le domaine de la publication d'articles a montré qu'en 6 ans, le GEC a publié 49 articles sur des thèmes divers, intéressant surtout les races locales, les produits caprins (fromages, viande), les techniques et les systèmes d'élevage.

Les auteurs de 4 autres exposés ont bien voulu rédiger des articles que nous présentons dans ce numéro d'Ethnozootechnie.

Coralie Danchin-Burgé traite dans son article de la diversité génétique des différentes races caprines en France, sujet extrêmement important pour la gestion des programmes de sélection qui doivent maintenir un niveau de diversité satisfaisante. Bernard Leboeuf a présenté un remarquable historique de l'insémination artificielle caprine en France avec ses évolutions techniques et l'organisation de son développement. L'extraordinaire aventure des chevriers béarnais sur les routes de France entre 1880 et 1930 a été analysée par Jean-Noël Passal. L'originalité et l'intérêt de ce type de travail est à souligner. Enfin, l'expérience acquise par le CFPPA de Melle en formation caprine au cours de ces 40 dernières années fait l'objet de l'article d'Amélie Tassin-Casamayou et al. qui ont mis en évidence comment cette structure s'est adaptée rapidement à l'évolution de la profession et aux besoins des acteurs de la filière caprine.

Un dernier article de Frantz Jénot correspond à la seconde partie de son exposé sur le syndicalisme caprin qu'il avait présenté à la 5^{ème} journée du GEC à Sainte Maure de Touraine. Il traite dans cet article de l'organisation de la profession caprine et des structures R-D en Poitou-Charentes. Il montre comment les syndicalismes au niveau régional et national ont pu au cours du temps échanger leurs idées et se compléter.

Tous ces sujets qui ont captivé les membres du GEC, nous espérons qu'ils intéresseront également les lecteurs d'Ethnozootechnie.

1) UMR 791 MoSAR, AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard – 75231 Paris cedex 05

2) 30 Avenue du Clos Prieur, 77150 Férolles-Attilly

Tout ce qui vient d'être mentionné montre que maintenant le GEC est bien en place et répond de façon satisfaisante aux objectifs de départ. Pierre Morand-Fehr et Jean-Claude Le Jaouen qui l'ont mis en place ont considéré qu'il était temps de passer progressivement la main à des personnalités plus

jeunes du monde caprin. Bernard Leboeuf qui assume le secrétariat du GEC, Frantz Jénot et Yves Lefrileux prennent désormais la relève. En conséquence, pour tout renseignement à propos des futures journées du GEC ou de ses autres activités, il faut contacter Bernard Leboeuf (leboeufbe@wanadoo.fr).

DIVERSITÉ DES RACES CAPRINES FRANÇAISES

Coralie DANCHIN-BURGE ⁽¹⁾

Résumé: On peut distinguer trois groupes démographiques parmi les races caprines élevées en France. Les races laitières en sélection, l'Alpine et la Saanen, avec des effectifs en centaine de milliers (respectivement 450 000 et 350 000) représentent à elles seules 95 % du cheptel racial. Un second groupe est constitué par des races insulaires régionales: Cabri Créole et Corse, avec des effectifs en dizaine de milliers (25 000 pour la Corse). Enfin, le groupe le plus élevé en nombre est celui des races locales et de l'Angora, dont les effectifs par race sont inférieurs à 10 000 animaux et ne dépassent parfois pas le millier. En dehors des races régionales et de la Rove, toutes les races disposent d'information généalogique, provenant des bases nationales gérées dans le cadre des Systèmes Nationaux d'Information Génétique ou de bases locales. Grâce au calcul d'indicateurs résultants de l'usage du logiciel PEDIG (INRA), nous avons utilisé cette information généalogique pour caractériser la variabilité génétique des races caprines, en incluant deux populations non reconnues par le Ministère de l'Agriculture. La qualité de généalogies varie suivant les races entre 2,5 générations (Pyrénéenne) et 7,8 générations (Alpine), ce qui représente une qualité d'information moyenne voire basse. Les indicateurs de variabilité génétique, que ce soit ceux issus de la probabilité d'origine des gènes (nombre d'ancêtres efficaces...) et d'identité des gènes (consanguinité et apparentement) sont plutôt corrects au regard de la taille des populations (races menacées) ou de la pression de sélection (Alpine, Saanen, Angora) et en comparaison avec d'autres espèces. Néanmoins quelques races nécessitent une gestion appropriée car leur relance a été initiée à partir d'un nombre limité d'animaux. On note aussi dans certains cas des pratiques d'accouplements volontaires entre apparentés qui pourraient à terme impacter négativement la diversité de la race. Par ailleurs, l'information généalogique reste limitée dans de nombreuses races à petits effectifs, ce qui limite la portée de l'interprétation des résultats.

Introduction

La gestion par race des animaux d'élevage conduit à l'accouplement entre eux d'animaux issus d'un même groupe. Or, l'effectif de chaque race étant limité, on aboutit forcément à l'accouplement entre animaux apparentés, et donc à la procréation d'animaux dits consanguins dans la population. Ce phénomène est plus ou moins accentué en fonction du nombre de reproducteurs utilisés dans la race, du déséquilibre du sexe - ratio, et des choix réalisés pour les accouplements, et il touche aussi bien les races locales que les races à forte intensité de sélection, le nombre de reproducteurs utilisés étant faible.

Pourtant, la variabilité génétique est indispensable à la réalisation du progrès génétique. La maintenir permet donc de poursuivre le plus longtemps possible l'amélioration d'une race. De plus, une population sans variabilité génétique est incapable de s'adapter à d'éventuelles modifications des objectifs de sélection.

Cette problématique est bien prise en compte par les gestionnaires des races en sélection et des races à petits effectifs. Un des problèmes majeurs est qu'il manque d'outils objectifs pour caractériser leur niveau de variabilité génétique, ce qui les conduit parfois à s'alarmer, peut-être inutilement, surtout si l'on compare leur situation à celui d'autres filières.

C'est pour cela que nous nous proposons de caractériser la variabilité génétique des races caprines élevées en France. Parmi ces races, on peut distinguer trois groupes démographiques:

- les races laitières en sélection, l'Alpine et la Saanen, avec des effectifs en centaines de milliers (respectivement 450 000 et 350 000), qui représentent à elles seules 95 % du cheptel caprin national.

- Deux races locales insulaires: le Cabri Créole de Guadeloupe et la race Corse. Le cheptel caprin de Guadeloupe est estimé entre 23 000 et 60 000 têtes (tous types d'animaux confondus), dont une part importante mais difficile à estimer précisément en race Créole (Jaquot-Gunnia, 2012). Les effectifs de la race Corse, quant à eux, sont estimés à 25 000 femelles.

- Les races locales continentales et l'Angora, qui ont des effectifs limités. Aujourd'hui les races reconnues par le Ministère chargé de l'agriculture sont la Chèvre des Fossés, la Chèvre du Massif Central, la Chèvre Provençale, la Chèvre des Pyrénées, la Poitevine et la Rove. Les effectifs de chacune de ces races sont inférieurs à 10 000 animaux et ne dépassent souvent pas le millier (la Rove étant la race aux effectifs les plus importants dans ce groupe).

Les données généalogiques sont une base très intéressante pour évaluer la variabilité génétique d'une population, mais à condition d'avoir des informations qui remontent sur plusieurs générations. En dehors des races régionales et de la Rove, toutes les races disposent d'information généalogique, provenant des bases nationales gérées dans le cadre des Systèmes Nationaux d'Information Génétique (SNIG) ou de bases locales. C'est à partir de ces données que nous calculerons nos indicateurs de variabilité génétique.

Dans cet article, après avoir caractérisé la qualité des généalogies des différentes races, nous présenterons et

1) Institut de l'Élevage, 149 rue de Bercy 75595 PARIS Cedex 12.
coralie.danchin@idele.fr

caractériserons quelques résultats par race d'indicateurs de variabilité génétique, calculés à partir du logiciel PEDIG (Boichard, 2002), et les comparerons avec ceux obtenus

dans d'autres filières, afin de pouvoir réaliser un état de la variabilité génétique des races caprines sélectionnées ou conservées en France.

Information disponible et qualité des généalogies

Pour notre étude, nous avons à disposition les données des trois races en sélection (Alpine, Angora et Saanen) et de races locales, dont les cinq reconnues par le Ministère chargé de l'agriculture (Chèvre des Fossés, Chèvre du Massif Central, Chèvre Provençale, Chèvre des Pyrénées et Poitevine), ainsi que celles de deux populations bénéficiant d'une association d'éleveurs mais sans statut officiel, la chèvre des Savoie et la chèvre Lorraine. Cette dernière est en phase de reconnaissance, le décret l'officialisant formellement devant paraître courant 2013.

Pour les races en sélection, toutes les données proviennent des SNIG. Pour les races locales, les répertoires des animaux sont constitués de données à dire d'éleveurs, ainsi que de données issues du contrôle laitier officiel ou simplifié, dans des proportions plus ou moins importantes suivant les races. La création de ces répertoires a démarré dans le milieu des années 90 pour les plus anciennes (Pyrénées, Poitevine) pour se poursuivre jusqu'au milieu des années 2000 (Lorraine). Un descriptif complet des programmes de conservation correspondants a été donné par Danchin-Burge et Duclos, en 2008.

L'acuité de l'analyse de la variabilité génétique d'une race à partir des généalogies est dépendante de la

qualité de ces informations. Ce facteur est fondamental: l'hypothèse de base de ce type d'analyse est que si un animal n'a pas de parents connus (ni père, ni mère), alors il est supposé non apparenté au reste de la population. C'est un postulat fort, qui est évidemment souvent faux, et qui l'est d'autant plus quand on prend en compte un animal né récemment. Cela veut donc dire que lorsque l'on compare deux populations, il faut toujours le faire en ayant en tête le niveau respectif de la qualité des généalogies de chaque race. Pour illustrer ce concept, si une race est connue, en moyenne, sur seulement deux générations, l'analyse que l'on en fera devrait en principe montrer qu'elle est beaucoup plus variable qu'une autre race avec des effectifs équivalents mais connue, elle, sur dix générations.

Ces précautions prises, quelques tendances peuvent parfois être vues y compris pour des races avec peu de généalogies complètes: en effet, si une race avec peu de généalogies connues montre une variabilité faible, c'est que la gestion de la variabilité génétique peut être améliorée. A l'inverse, il est difficile de conclure pour une race avec peu d'information généalogique et montrant après analyse une variabilité génétique large. La Figure 1 présente les résultats pour les races caprines étudiées.

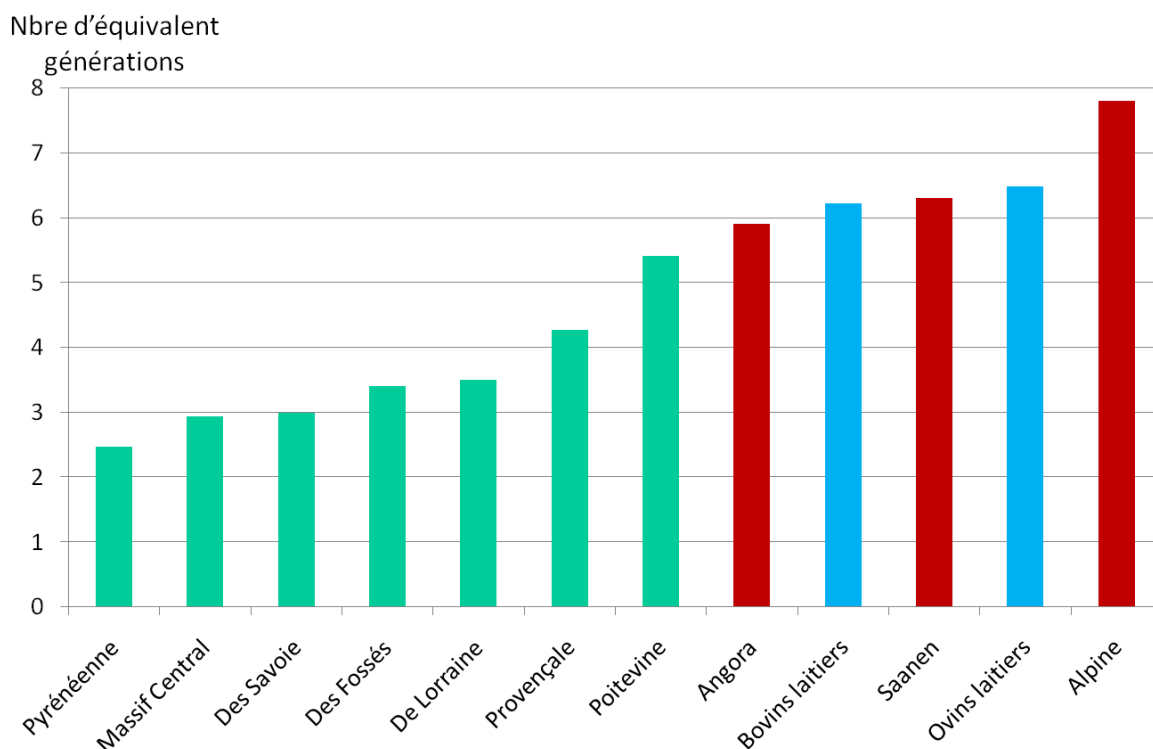


Figure 1: Nombre d'équivalents génération, par ordre croissant, des races caprines locales et en sélection – comparaison avec les autres filières laitières

L'information généalogique des races caprines locales peut être considérée comme faible à moyenne. Néanmoins, suivant les races, l'absence d'information a plus ou moins de conséquences. Par exemple, pour la race

Poitevine qui est pourtant la race locale la mieux renseignée, on constate une arrivée continuelle dans le répertoire, d'animaux sans origines connues. Or, il est certain que ces nouveaux animaux sont apparentés aux

troupeaux déjà inventoriés car il n'existe plus de souches inexplorées en France. Il s'agit juste de perte d'information due, en général, à la vente d'animaux sans que les généalogies soient fournies. Néanmoins, en l'absence d'information, les animaux sont considérés comme déconnectés des animaux du répertoire, ce qui augmente artificiellement la valeur des indicateurs de diversité. A l'inverse, pour la chèvre des Fossés, jusqu'au milieu des années 2000, on pouvait considérer que les animaux sans origine étaient en général pas ou peu apparentés aux animaux déjà inventoriés, car il s'agissait souvent de nouveaux troupeaux qui étaient découverts.

Pour les races en sélection, la connaissance des généalogies peut être considérée comme bonne par rapport aux autres filières laitières (bovins et ovins, voir Institut de

l'Elevage 2009 et 2011). Néanmoins, seules les chèvres dont les deux parents sont connus ont été prises en compte dans notre étude. Or, pour les deux races laitières, on constate une décroissance constante cette dernière décennie du pourcentage d'animaux pour qui les deux parents sont connus. Il a décliné de 65% (Saanen) et 70% (Alpine) pour les femelles nées entre 1989 et 1999 (Piacère et al., 2004) à 42% et 50% respectivement pour les femelles nées 2006 et 2009, même si la qualité des généalogies continue à augmenter progressivement durant le même temps. Avec l'agrandissement de la taille des troupeaux et la recherche d'une diminution des charges de travail, les éleveurs ont de moins en moins tendance à faire reproduire leurs animaux en lot, et les paternités ne sont plus connues.

Populations analysées et indicateurs de variabilité génétique

La plupart des critères calculés par la suite le sont pour une population de référence, c'est à dire un ensemble d'individus contemporains nés sur une période représentant à peu près un intervalle de génération. Pour notre étude, la population de référence est celle des chèvres nées entre 2006 et 2009 (races en sélection) ou entre 2007 et 2010 (races locales), avec deux parents connus. A partir des

différents modules du logiciel PEDIG (Boichard, 2002), des indicateurs de variabilité génétique issus de la probabilité d'origine des gènes et de la probabilité d'identité des gènes ont été calculés. Nous rappelons ici brièvement les principes de ces méthodes de calculs. Pour plus d'informations sur les méthodes utilisées, on peut se référer, par exemple, à Danchin-Burge et al., (2010).

Probabilité d'origine des gènes

On appelle **fondateur** un animal avec descendance qui n'a pas de parents connus et **ancêtre** un animal avec descendance qui a un ou deux parents connus. Le principe des méthodes développées pour la probabilité des gènes consiste à analyser la provenance des gènes de la population de référence. On cherche à repérer les ancêtres majeurs de cette population, c'est à dire les ancêtres par qui les généalogies passent préférentiellement, puis on analyse leur contribution génétique à la population actuelle. Pour calculer l'influence de chaque ancêtre, on procède de la manière suivante. On considère:

- que les fondateurs (ancêtres sans ascendants enregistrés) sont la source de tous les gènes actuels (pas de prise en compte de mutations éventuelles).
- qu'un gène d'un individu X provient:
 - de son père ou de sa mère, avec une probabilité de $\frac{1}{2}$;
 - d'un des quatre grands-parents avec une probabilité de $\frac{1}{4}$
 - etc...

On calcule pour chacun des ascendants la probabilité d'avoir transmis un gène à l'individu X de la population de référence, puis en sommant les probabilités de transmission des gènes, on calcule la contribution de chaque ancêtre à la population de référence. L'espérance de la contribution d'un ancêtre au génome d'un ou plusieurs individus est appelée probabilité d'origine des gènes. On

calcule d'abord la contribution d'un ancêtre sans prendre en compte ses relations de parenté avec les autres animaux: c'est la contribution brute. Cette valeur permet de repérer l'ancêtre majeur de la population, à savoir celui qui a la contribution brute la plus élevée.

Mais cette valeur reflète mal l'importance des différents ancêtres car ils sont apparentés entre eux. Pour cela, on prend en compte les relations de parenté pour calculer la contribution marginale de chaque animal, c'est-à-dire la contribution au patrimoine génétique de la population de référence indépendamment des ancêtres qui lui sont apparentés. Ensuite, on peut estimer, à partir de ces valeurs, un nombre efficace d'ancêtres. Le nombre efficace d'ancêtres correspond au nombre d'ancêtres, qui en ayant tous des contributions parfaitement égales, engendreraient une population du même niveau de diversité génétique que la population de référence. L'importance du nombre de fondateurs reflète surtout la connaissance des généalogies d'une population. Le ratio entre le nombre d'ancêtres efficaces (A_e) et de fondateurs efficaces (F_e) va traduire, lui, l'existence de goulets d'étranglement. La valeur de 50 % (c'est à dire que la race a environ deux fois moins d'ancêtres efficaces que de fondateurs efficaces) est un rapport "classique" pour les populations d'élevages. Une valeur supérieure à ce seuil signifie qu'il y a eu relativement peu de goulets d'étranglement.

Consanguinité, apparentement et effectif génétique

Un animal est dit consanguin si ses deux parents sont apparentés entre eux, c'est-à-dire s'ils possèdent au moins un ancêtre commun. L'augmentation de la consanguinité a pour conséquence d'augmenter l'homogénéisation du génome de la population. Le rythme

d'accroissement de la consanguinité donne une bonne indication de la vitesse de perte de variabilité génétique. Pour interpréter les résultats, il faut avoir en tête que le pourcentage d'animaux consanguins et le niveau de consanguinité augmentent logiquement au fur et à mesure

que les généalogies sont mieux connues. Ainsi en début de programme de collecte des généalogies, le niveau de consanguinité de toutes les races est nul ou quasiment nul, et pour une même période, une race avec un faible niveau d'information généalogique a en général un niveau de consanguinité plus faible qu'une race avec des généalogies bien connues. On comprend donc que la question à se poser n'est pas: "à partir de quel niveau de consanguinité une race doit faire des efforts de gestion de sa variabilité" mais plutôt: "à partir de quel seuil d'accroissement de la

consanguinité une race doit faire des efforts de gestion de sa variabilité". Pour illustrer de manière plus parlante ce que représente l'accroissement de la consanguinité à une période donnée, et pouvoir comparer plus aisément les races entre elles, on calcule un effectif génétique ou taille efficace de la population, Ne. Pour cette étude, l'effectif génétique a été calculé en utilisant la méthode de Gutiérrez et al. (2009) qui est basée sur l'accroissement de la consanguinité pondéré par le niveau d'information généalogique.

Estimation de la variabilité génétique des races caprines à partir d'indicateurs issus de la probabilité d'origine et d'identité des gènes

Dans un premier temps, nous présentons une comparaison entre taille de la population de référence et

nombre d'ancêtre efficaces, d'abord pour les races locales, puis pour les races sélectionnées.

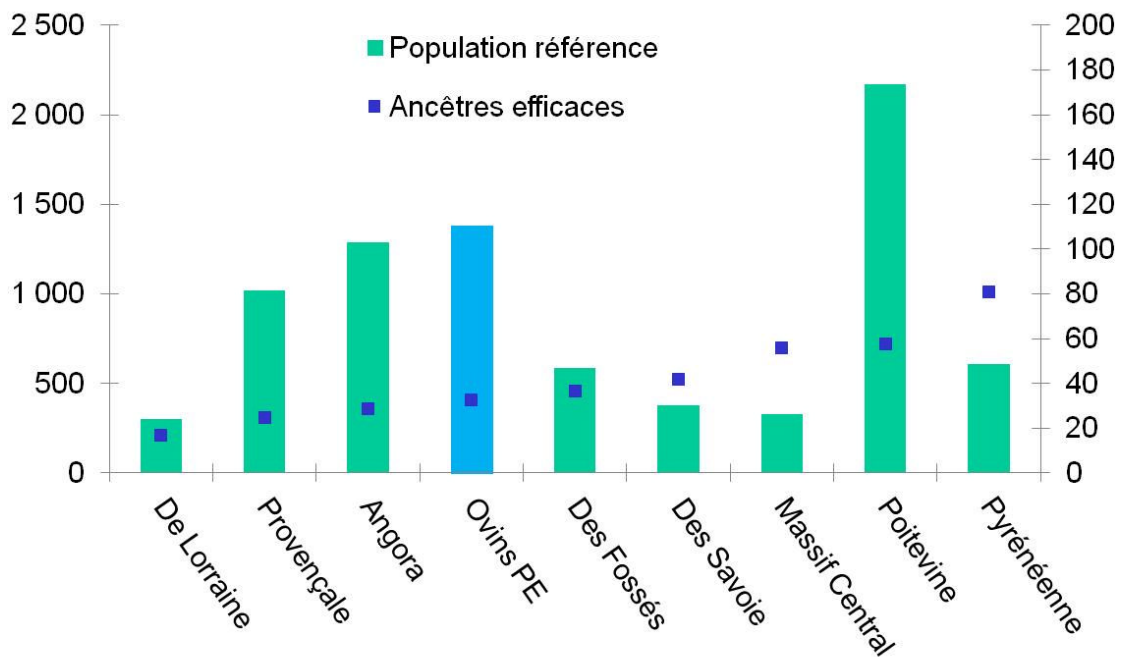


Figure 2: Taille de la population de référence (axe de gauche) et nombre d'ancêtres efficaces par ordre croissant (axe de droite) pour les différentes races caprines locales et de l'Angora – comparaison avec les races ovines à petits effectifs

La taille importante, par rapport aux autres races locales, de la population de référence de la race Poitevine peut expliquer en partie un indicateur plus élevé que pour les autres races. Une analyse plus fine (résultats non présentés ici) montre aussi qu'une partie des ancêtres majeurs sont renouvelés d'une génération à l'autre: en l'absence de sélection et d'élevages prépondérants dans la vente de reproducteurs, peu de goulets d'étranglement sont créés dans la race. Le petit nombre d'ancêtres efficaces des races chèvre de Lorraine (17), Provençale (25), Angora (29) et chèvre des Fossés (37) est principalement du au petit nombre d'animaux quand ces races ont redémarré grâce à la mise en place d'un programme de conservation ou de sélection (Angora). Les indicateurs plus élevés obtenus

dans les races Pyrénéenne, Massif Central et des Savoie sont à moduler par le fait que ce sont les races qui ont le plus faible niveau d'information généalogique.

Pour les races en sélection (Figure 3), le nombre d'ancêtres efficaces est comparable à ce que l'on trouve pour les races ovines laitières, et largement supérieur à la moyenne de cet indicateur pour les races bovines laitières. Le taux de pénétration limité de l'IA par rapport aux bovins laitiers, son pouvoir moindre de diffusion (nombre de doses limitées par bouc) ainsi que la prise en compte de la gestion de la variabilité génétique depuis le milieu des années 1990 dans le programme de sélection de CAPGENES sont les éléments explicatifs de ce résultat.

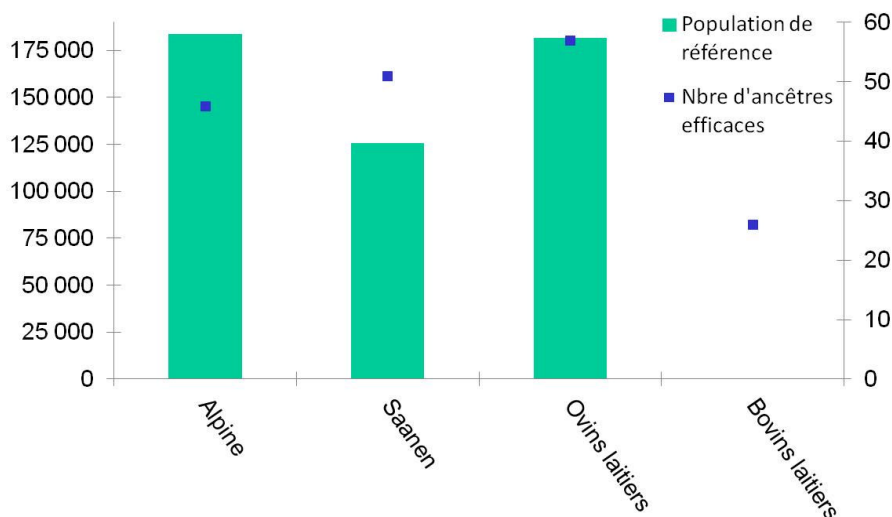


Figure 3: Taille de la population de référence (axe de gauche) et nombre d'ancêtres efficaces par ordre croissant (axe de droite) pour les races laitières sélectionnées – comparaison avec les autres filières

La Figure 4 illustre le fait que le coefficient de consanguinité moyen calculé n'est pas indépendant du niveau d'information généalogique. Il n'existe cependant un lien strict entre ces deux indicateurs. Par exemple, la chèvre du Massif Central, la chèvre des Fossés et surtout la chèvre de Lorraine, présentent des niveaux de consanguinité plus élevés que d'autres populations, y compris d'autres espèces, ayant un niveau similaire de connaissance des généalogies. La raison en est simple: c'est également dans ces deux races que l'on trouve la fréquence la plus élevée d'animaux avec un pourcentage de

consanguinité supérieur à 6,25%, preuve d'une pratique courante d'accouplements entre apparentés. En chèvre de Lorraine, le manque de reproducteurs mâles purs est probablement à incriminer, tandis qu'en chèvre des Fossés, on se retrouve plus face à une pratique voulue de la part d'éleveurs qui cherchent à obtenir un troupeau homogène sur des critères qui correspondent à leur standard idéal, à l'instar de ce que l'on peut retrouver dans l'élevage canin par exemple. Pour la chèvre du Massif Central, les éleveurs ont parfois tendance à conserver trop longtemps leurs boucs.

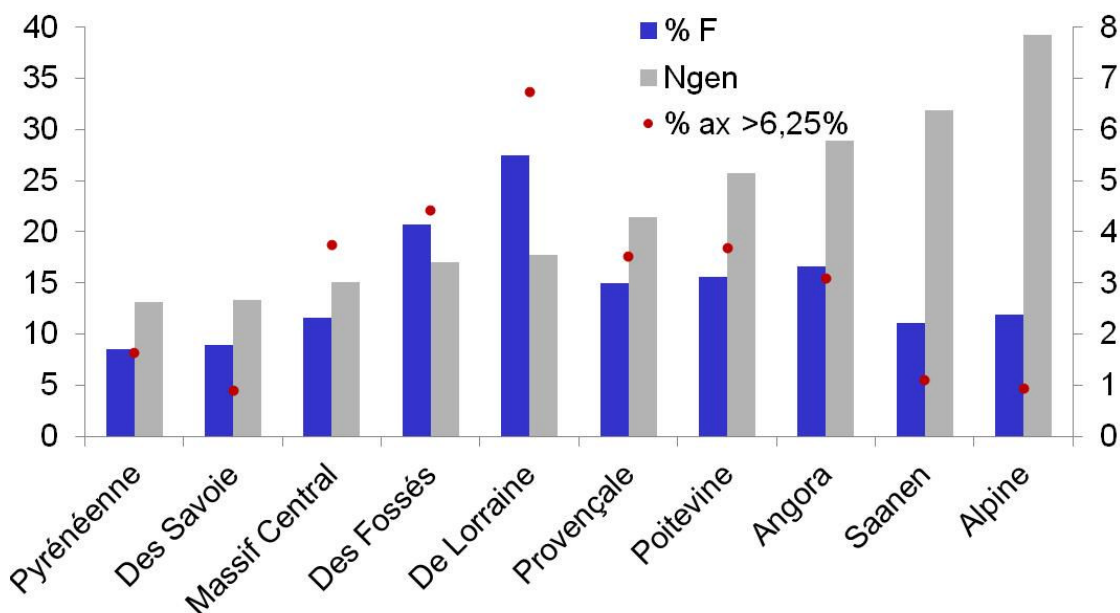


Figure 4: Coefficient de consanguinité moyen (F) (droite) et % d'animaux ayant un coefficient de consanguinité supérieur à 6,25% (gauche) - comparaison avec le nombre d'équivalents génération moyen (EqG) (à droite)

Pour les races en sélection, l'ensemble des indicateurs peuvent être considérés comme bons, montrant une maîtrise des programmes de sélection pour limiter la création d'animaux consanguins.

Afin de présenter une vision synthétique de la

variabilité génétique des races caprines, nous avons créé une note pondérée basée sur trois indicateurs de variabilité génétique (nombre d'ancêtres efficaces Ae, nombre de fondateurs efficaces Fe, taille efficace Ne). Ces indicateurs n'étant pas indépendants de la qualité de l'information

généalogique, nous avons choisi une représentation à deux dimensions, la note pondérée étant représentée par l'abscisse, la qualité des généalogies par l'ordonnée, la variabilité génétique ayant de façon croissante de gauche à droite et l'information généalogique de bas en haut (Figure 5).

On retrouve la dichotomie claire entre les races ayant un niveau correct d'information généalogique (races

en sélection et Poitevine) et les autres. Les niveaux corrects de variabilité génétique affichés par la chèvre du Massif-Central, des Savoie et Pyrénéenne sont à pondérer par leur très faible information généalogique. A l'inverse, malgré une information limitée, on peut noter la base relativement étroite sur lesquelles sont assises la Lorraine, et à moindre degré, la chèvre des Fossés et la Provençale.

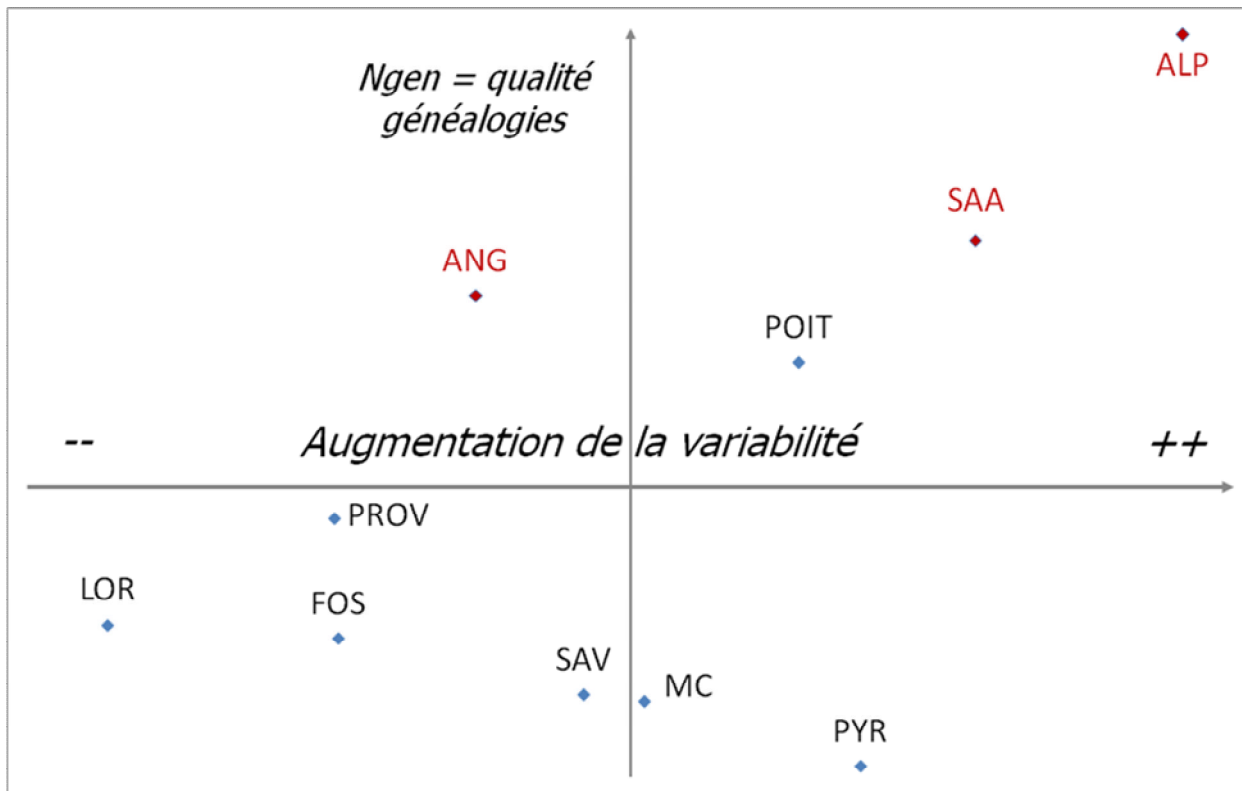


Figure 5: Classement des races par qualité des généalogies (=y) et note pondérée globale en fonction de Ae, Fe et Ne (=x)

Pour les races en sélection, la chèvre Angora est désavantagée par le nombre limité de fondateurs avec lequel a démarré la race en France, et par l'étroitesse de sa base de sélection. On note une variabilité moindre en Saanen qu'en Alpine. Une analyse plus fine montre que si l'Alpine a subi des goulets d'étranglement plus sévères que la Saanen, principalement dus à la surutilisation de quelques mâles d'IA au début des années 1980, les efforts

de gestion du programme de sélection portent leurs fruits, avec une taille efficace relativement importante pour des races en sélection laitière (respectivement égale à 129 pour la Saanen et 149 pour l'Alpine). L'écart entre les deux races est issue à la différence entre les tailles de population, l'Alpine ayant toujours été numériquement plus importante que la Saanen.

Conclusion

Pour conclure sur notre étude, les valeurs prises par les indicateurs de variabilité, que ce soit ceux issus des probabilités d'origine ou d'identité des gènes, sont plutôt corrects au regard de la taille des populations (races menacées) ou de la pression de sélection que subissent ces races (races laitières), et en comparaison avec d'autres espèces.

En particulier, si l'on compare la situation des races caprines laitières avec celle des bovins laitiers (Danchin-Burge et al., 2011) et des ovins laitiers (Institut de l'Élevage, 2011), les caprins se situent en situation intermédiaire: leur niveau de variabilité est inférieur à celui de la race ovine Lacaune laitière et supérieur à celui des races ovines laitières locales et plus encore à celui des races bovines laitières. On rappelle à cet effet que chez les caprins, le nombre de doses d'IA est limité à quelques

centaines par mâle, mais contrairement aux ovins laitiers, l'utilisation de la semence congelée est fréquente. Cela signifie que l'on peut constituer des stocks: on augmente ainsi le pouvoir de diffusion d'un mâle dans le temps et dans l'espace, la semence pouvant être distribuée sur l'ensemble du territoire français, voire à l'étranger.

Pour les races à petits effectifs, quelques races nécessitent une gestion appropriée car leur relance a été initiée à partir d'un nombre limité d'animaux (Lorraine, Fossés, Provençale). On note aussi dans certains cas des pratiques d'accouplements volontaires entre apparentés qui pourraient à terme impacter négativement la diversité de la race. Enfin, il faut noter que l'information généalogique reste limitée pour certaines races à petits effectifs, ce qui limite la portée de l'interprétation des résultats.

Bibliographie

- Boichard D. (2002) PEDIG: a fortran package for pedigree analysis suited for large populations. Proc. 7th World Congr. Genet. Appl. Livest. Prod., Montpellier, France. Commun. No. 28-13.
- Danchin-Burge C., Duclos D. (2008) Situation et perspectives d'avenir des races caprines à petits effectifs. *Ethnozootechnie* 85, 17-32.
- Danchin-Burge C., Palhière I., François D., Bibé B., Leroy G., Verrier E. (2010). Pedigree analysis of seven small French sheep populations and implications for the management of rare breeds. *J. Anim. Sci.* 88, 505–516.
- Danchin-Burge C., Leroy G., Brochard M., Moureaux S. & Verrier E. (2011) Evolution of the genetic variability of eight French dairy cattle breeds assessed by pedigree analysis. *J Anim Breed Genet.* 129, 206–217.
- Gutiérrez, J.P., Cervantes I., Goyache F. (2009) Improving the estimation of realized effective population sizes in farm animals. *J. Anim. Breed. Genet.* 126, 327–332.
- Institut de l'Élevage, compte rendu d'étude final n° 0009 72 125 (2009). *Estimation de la variabilité génétique de 19 races bovines à partir de leurs généalogies.* 75 p.
- Institut de l'Élevage, compte rendu d'étude final n° 001172004 (2011). *Bilan de la variabilité génétique des races laitières de petits ruminants.* 36 p.
- Jaquot-Gunnia M. (2012) *Conception et optimisation d'un programme de sélection de petits ruminants en milieu tropical: cas du caprin Créole en Guadeloupe.* Thèse de Doctorat, AgroParisTech.
- Piacère A., Palhière I., de Rochambeau H., Allain D. (2004). Analysis of the genetic variability of the French Alpine and Saanen breeds using genealogical data. Proc. 8th International Conference on Goats, 4-9 July 2004, Pretoria, (South Africa) p 29.

LES GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE CAPRINE EN FRANCE

Bernard LEBŒUF ⁽¹⁾, Pascal BOUÉ ⁽²⁾, Frantz JENOT ⁽³⁾

Résumé: L'insémination artificielle (IA) caprine a démarré en France au début des années 50, de façon quasi simultanée en Indre et Loire et en Ardèche. Dans un contexte de petits troupeaux, la principale motivation des éleveurs a d'abord été d'utiliser l'IA en saison sexuelle, à la place des boucs de l'élevage. La possibilité technique de pouvoir modifier la période de reproduction associée avec l'IA, grâce à la technique des éponges vaginales, a attiré dans les années 70, une nouvelle génération d'éleveurs de chèvres à la recherche d'innovations techniques pour intensifier la production caprine avec l'objectif d'améliorer leurs revenus. La mise au point de la technique de congélation de la semence de bouc a été une étape clé dans le développement de l'IA caprine par le réseau des coopératives bovines. Pendant de longues années, au sein des coopératives bovines, les représentants des éleveurs de chèvres se sont organisés progressivement pour mettre en place une organisation de l'IA combinée avec le schéma de sélection et pour répondre aux besoins spécifiques de la filière caprine. De nombreux freins ont limité le développement de l'IA, notamment le coût supporté par l'éleveur et la variabilité de la fertilité. Les responsables professionnels caprins se sont mobilisés avec un certain succès dès les années 80, avec les organismes techniques pour rendre opérationnel le fonctionnement du schéma de sélection basé sur l'IA. Les éleveurs sont aujourd'hui encore mobilisés, pour contribuer à adapter cette technique de reproduction aux évolutions rapides de l'élevage caprin et aux attentes des consommateurs.

Rappel historique des origines de l'insémination artificielle (IA)

Nous pouvons diviser l'histoire du démarrage de l'IA en 4 périodes. Au cours de la période, de 1780 à 1900, c'est Lazzaro Spallanzani qui en Europe, en 1780, a découvert et décrit la fécondation d'ovules par des spermatozoïdes et qui fut le premier à réaliser une insémination artificielle chez le chien. La seconde période, de 1900 à 1930, a vu une première application de l'IA en élevage dans l'ex-URSS, grâce au succès de l'IA des juments par Ivanov en 1907. La troisième période s'étend de 1930 à 1945. Celle-ci est caractérisée par l'application de l'IA aux bovins et ovins. Elle se développe d'abord en URSS puis au Danemark et aux USA. Le développement à grande échelle de cette technique s'amorce mais est stoppée par la seconde guerre mondiale. La quatrième période, de 1945 à 1965, a vu le développement de l'IA dans la plupart des pays comme une technique d'élevage pour la reproduction et la sélection de la plupart des espèces de rente. Cette période a été caractérisée par la création en 1949 par Robert Cassou (IMV) de la paillette en plastique pour le conditionnement de la semence.

L'IA ovine qui a démarrée en URSS, s'est étendue rapidement à l'Europe de l'Est et l'Europe centrale. Dans les années 1960, sur les 47 millions d'IA ovines réalisées dans le monde, près de 36 millions étaient réalisées en URSS et environ 10 millions en Europe (Nishikawa, 1965). Chez les caprins au niveau mondial au milieu du 20^{ème} siècle, l'IA ne présentait pas encore un intérêt majeur pour justifier son développement en élevage. En Inde, 600 chèvres furent inséminées au début des années 50. Dans les années 1960, seulement 56000 IA sont réalisées annuellement dans le monde (Nishikawa, 1965) dont

environ 27000 au Japon et 22000 dans l'ex-Allemagne de l'Est. En Allemagne de l'Ouest, Bonfert (1969) fait état de 9000 chèvres inséminées entre 1962 et 1968.

En France, l'IA chez les petits ruminants n'a pas suscité le même intérêt que chez les bovins de la part des pionniers de l'insémination. A l'évidence, le modèle bovin n'était pas transposable tel quel. De plus, la présence de taureaux dans les élevages est contraignante, alors que chez les petits ruminants la présence des mâles est parfaitement intégrée à la conduite des troupeaux. Chez les ovins laitiers, l'IA démarra à la fin des années 60. On assiste alors pour la race Lacaune, à la mise en place par les éleveurs eux-mêmes de deux unités de sélection dotées chacune d'un centre d'IA. L'un conduit par la Confédération Générale de Roquefort. L'autre unité de sélection a été développée par la Coopérative OVI-TEST créée au démarrage de l'IA dans les années 60.

Chez les caprins, une première campagne d'IA en élevage a été organisée en 1951-1952 en Indre et Loire et en 1953-1954 en Ardèche/Drôme (Ministère de l'Agriculture, Rapport journalière d'étude, 11 Fév 1969). Dès 1958, plus de 600 chèvres étaient inséminées par an à partir de la coopérative de St Peray en Ardèche. Dans les 2 situations, le démarrage de l'IA caprine a bénéficié du soutien des chercheurs de l'INRA de Jouy en Josas. L'IA démarre donc chez les éleveurs des régions à forte implantation caprine. Elle est pratiquée par les inséminateurs des coopératives d'insémination bovine et limitée bien souvent aux clients bovins de la coopérative, possédant des chèvres.

1) INRA, UE88 Insémination caprine et porcine, 86480 Rouillé, France

2) Capgenes, Agropôle, 2135, Route de Chauvigny, 86550 Mignaloux Beauvoir

3) Freysica, 12 bis rue Saint-Pierre, BP 52, 79500 Melle

Une technique moderne de reproduction dans les élevages caprins traditionnels

Contexte de l'élevage des années 1970

Dans les années 1970, l'élevage caprin représentait au niveau national qu'une production traditionnelle et marginale. A cette période correspondant au démarrage de l'IA caprine en France, près de 93 % des troupeaux comptaient moins de 20 chèvres et 85% possédaient moins de 10 chèvres mais détenaient environ 36% des effectifs nationaux.

Dans ce contexte de petits troupeaux, la principale motivation des éleveurs a d'abord été d'utiliser l'IA comme

technique de reproduction en saison sexuelle, à la place des boucs de l'élevage. Dans les plus petits troupeaux, de nombreux éleveurs ont supprimé totalement les boucs de leurs élevages, comptant sur le service d'insémination pour assurer la reproduction des chèvres avant la fin de la saison sexuelle. Les oestrus étaient observés par l'éleveur qui indiquait chaque jour à l'inséminateur de la coopérative le nombre de chèvres à inséminer.

L'implication de l'INRA au démarrage de l'IA caprine dès les années 1950

En élevage caprin à la fin des années 50, on assiste à un début de spécialisation de la production de lait qui conduit l'INRA à entreprendre des recherches en matière de sélection, d'alimentation et de reproduction. C'est à cette période que l'INRA s'est doté d'un outil original d'expérimentation en créant en 1959 la station d'insémination à Rouillé, dans la Vienne, au cœur de l'une des trois principales régions caprines et en a confié la responsabilité à Jean-Marie Corteel. Dès sa création, cette unité a une double vocation, expérimentale et de service d'insémination artificielle. Il s'agissait de faire la démonstration de la faisabilité de l'IA caprine en élevage dans un contexte où ni les éleveurs ni les professionnels de

l'IA bovine n'étaient convaincus de l'intérêt de développer cette technique pour l'élevage caprin. Les premières chèvres furent inséminées en élevage en septembre 1960. Ce réseau expérimental a perduré au cours du temps et des liens contractuels se sont tissés progressivement avec les partenaires centres de production de semences et coopératives de mises en place (voir ci-dessous le paragraphe 4). Dans ces conditions, le démarrage de l'IA a été rapide en Poitou-Charentes avec 17203 inséminations caprines en semences conservées à l'état liquide effectuées entre 1960 et 1970, soit 84.4% du total de chèvres inséminées en France, c'est-à-dire en Poitou-Charentes, Indre et Loire et Ardèche (Corteel, 1971).

L'IA constitue une opportunité technique pour permettre aux éleveurs d'avancer la période de reproduction des chèvres

La saisonnalité de la reproduction de la chèvre avec ses conséquences sur la production de lait ont conduit au démarrage d'un programme visant à maîtriser la période de reproduction des chèvres basé sur la méthode de l'éponge vaginale pour déplacer la période de reproduction. A la même période, les travaux sur le contrôle photopériodique de la reproduction initiés par Robert Ortavant puis développé dans les années 80 par Philippe Chemineau ont conduit à proposer des traitements lumineux en élevage pour choisir la période de

reproduction des chèvres et des boucs.

En 1968, nous observons déjà que plus de 50% des 6500 chèvres inséminées l'étaient après synchronisation des œstrus. Les perspectives offertes par l'utilisation de l'éponge vaginale pour programmer la période de reproduction, a tout de suite été pour les éleveurs une opportunité pour avancer la saison de reproduction et donc des mises bas pour bénéficier d'un prix du lait produit en hiver, en moyenne plus attractif de 20 à 25% par rapport au prix du lait produit au printemps.

Une nouvelle génération d'éleveurs de chèvres Alpines et Saanen perçoivent plus rapidement les possibilités de l'IA que leurs aînés détenteurs de chèvres poitevines en Poitou-Charentes

La possibilité de modifier la période de reproduction grâce à l'IA a attiré une nouvelle génération d'éleveurs de chèvres à la recherche d'innovations techniques pour intensifier la production caprine avec l'objectif d'améliorer leurs revenus et donc leurs conditions de vie. Ils se sont imposés à leurs aînés éleveurs de chèvres poitevines, en faisant le choix de la race Alpine et Saanen. Un tel choix provient en partie probablement du rôle capital de promotion et de diffusion en faveur des Alpines et des Saanen par rapport aux races locales communes, joué par les livres généalogiques et les clubs ou associations d'éleveurs en race pure qui les ont précédés.

On assiste à un début de la spécialisation de la production caprine et l'atelier caprin va constituer progressivement une unité rationnelle, productive et spécialisée. Ces jeunes éleveurs ont perçu dans l'IA la possibilité de déplacer la saison de reproduction et aussi

l'intérêt d'améliorer la production laitière de leurs troupeaux par la voie génétique. En 1971-1973, 6000 IA caprines sont réalisées par an. Les éponges vaginales associées à l'IA et l'utilisation des premiers boucs favorablement testés sur descendance ont permis d'intéresser les plus grands élevages.

Très naturellement des boucs de race Poitevine étaient proposés à l'IA par la station INRA de Rouillé dès sa création. Puis ces boucs ont progressivement été remplacés à partir de 1972-1975, par des Alpines et Saanen pour répondre à la demande de la nouvelle génération d'éleveurs de chèvres. Les boucs Poitevins ont disparus des centres de production de semences en 1974, car il n'y avait plus de demande d'insémination de la part des éleveurs pour cette race. Ils ont à nouveau été utilisés en IA à partir des années 90 dans le cadre d'un programme de sauvegarde de la race Poitevine.

Un projet d'organisation du développement de l'IA se met en place dans les années 1960-1970

Un plan de sélection laitière se met en place associant le contrôle laitier, l'IA et le testage des mâles en station

Dans les années 60, la production laitière caprine constituait une source de revenus grandissante pour les éleveurs. La demande émergente et soutenue pour le lait et le fromage sur le marché national met en relief la nécessité où se trouvent les éleveurs, d'améliorer leur production. Une réflexion s'engage alors pour définir les modalités d'un plan de sélection. C'est dans ce contexte que des possibilités de testage sont évoquées pour l'amélioration de la production laitière. Du fait de l'impossibilité de réaliser le testage en fermes comme chez les bovins (nombre d'inséminations trop faibles et encore à un stade expérimental), c'est en Lozère, à Moissac que la station caprine est créée en 1965, sous le contrôle de l'ITOVIC et l'INRA, en partenariat avec le pasteur Jean BOUILLON qui travaillait à la Chambre d'Agriculture de ce département, et des éleveurs qui se regroupent en

coopérative. En 1968, les filles de la première série de boucs à tester sont procréées dans les troupeaux adhérents de la station. Les boucs dont le caractère améliorateur a été mis en évidence sont vendus aux deux centres d'insémination caprins existants: St Peray dans l'Ardèche et INRA de Rouillé dans la Vienne.

C'est à partir de 1972 que les boucs mis en testage appartiennent aux centres de production de semences et non plus à la station de Moissac. Chaque année, les semences de 15 à 20 jeunes boucs à tester sur descendance et appartenant aux centres de production de semences, sont mises en place à la station de Moissac. En 1979, le testage en ferme se met en place parallèlement au testage en station qui s'interrompt en 1987.

Démarrage de l'IA en élevage à grande échelle à partir de 3 centres de production de semence

Au démarrage de l'IA caprine, celle-ci était réalisée en semences fraîches puis en semences congelées avec la technique utilisée pour le sperme bovin. La technique bovine de congélation de la semence était pourtant peu efficace pour la cryo-conservation de la semence de bouc. Mais elle présentait un intérêt d'organisation pour les CIA bovins: une même technique de traitement et d'utilisation de la semence. C'est une des raisons pour lesquelles l'IA caprine s'est développée en semence congelée alors que pour l'IA ovine, le développement s'est effectué seulement en semences conservées à l'état liquide, par les structures professionnelles ovines. C'est donc grâce à la conservation de longue durée de la semence que seulement trois centres de production ont pu approvisionner progressivement en semences congelées l'ensemble des CIA du territoire national:

Centre de production de semences de Midacaprin

La coopérative d'insémination bovine de Saint Peray (Ardèche), qui développe l'IA caprine jusqu'en 1977. Son activité se situe dans la région Rhône-Alpes qui en 1970 représentait 25.8% de l'effectif caprin national avec un effectif de 177540 têtes (RGA, 1970). Ensuite cette coopérative a transférée son activité à Soual dans le Tarn, au sein de Midatest qui a créé une structure spécifique (Midacaprin), pour la région sud-ouest et sud-est de la France. L'activité de production de semences caprines se termine en 1982 et l'actif est racheté par Capricentra.

Centre de production de semences de Capricentra (Capri-IA, Capgènes)

La coopérative d'IA bovine de Joué les Tours (37) démarre une activité d'IA caprine en 1966. A partir de 1974, l'activité est transférée à Mignaloux-Beauvoir (86) en région Poitou-Charentes. Ce transfert est à l'origine de

la création de Capricentra, structure de production de semence spécifique caprine à l'initiative de 5 sociétaires de CIA bovins.

En 1983, on assiste à la création d'une structure de production de semence à vocation nationale, Capri-IA (Union Nationale de Coopératives d'Élevage et d'Insémination Artificielle pour l'Espèce Caprine). Puis en 2008, Capri-IA deviendra Capgènes après fusion avec l'UPRA Caprigène France. Sa mission est la conduite du schéma national de sélection en tant qu'organisme et entreprise de sélection (O.E.S.). Capgènes regroupe actuellement 18 coopératives ou unions de coopératives qui assurent la couverture d'une grande partie du territoire français. Pour les structures caprines cet aboutissement arrive après un long cheminement évolutif avec la prise en main progressive de la gouvernance de la structure de sélection (ex Caprigène France) et du centre de production de semences (ex Capri-IA) par des éleveurs de chèvres comme on peut le voir dans le tableau 1, qui retrace la chronologie des présidents et directeurs de cette structure au cours du temps. Le premier président de Capri-IA, Mr Bernard Joly éleveur de chèvres, est élu en 1985.

Centre de production de semences de L'INRA de Rouillé

Le centre INRA de Rouillé, démarre une activité expérimentale sur l'IA caprine à partir de 1960. Sa zone d'action d'abord limitée au tiers du département de la Vienne et du quart du département des Deux-Sèvres, s'est progressivement étendue à partir de 1967, à la demande des éleveurs, à la totalité des deux départements, puis aux départements de la Charente et de la Charente-Maritime, avant de réduire sa zone de mise en place au sud de la Vienne et Deux-Sèvres.

Nom de la structure	Périodes	Présidents	Directeurs
CIA Joué les Tours	Avant 1974	Pesneau Louis	Julien Jacques
Capricentra 1974 à 1983	1974-1980 1980-1983	Deshoullières Louis idem	Boully Jacques Robin Francis
Capri-IA 1983 à 2008	1983-1984 1984-1985 1985-1989 1989-1996 1996-1997 1997-2002 2002-2008	Deshoullières Louis Rivaud Jean Joly Bernard Béjaud Claude Billant André Idem Perrin François	Robin Francis Espinasse Jacques Grangeré Michel Idem Idem Boué Pascal idem
Capgènes Depuis 2008	2008-	Perrin François	Boué Pascal

Tableau1 – Chronologie des Présidents et Directeurs successifs du centre de production de semences professionnel caprin (CAPRI-IA)

Des collaborations régies par des conventions émergent dès les années 70 entre les organismes techniques et la recherche pour développer l'IA

Dès le début des années 70, une convention est signée entre 2 CIA du centre ouest (Indre, Indre et Loire), l'ITOVIC, la station de testage de Moissac et la recherche (INRA de Tours et Rouillé), pour l'amélioration de la fertilité des chèvres après insémination en semence congelée. Cette première relation contractuelle pour l'amélioration des techniques de conservation de la semence de bouc a évolué au cours du temps, pour aboutir à des conventions de recherches entre l'INRA et les partenaires du secteur de l'IA. Une convention de recherches est passée avec les CIA des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres pour l'amélioration des conditions de mise en place de l'IA en élevage. Une autre

convention est signée entre l'INRA de Rouillé et le centre de production de semences Capri-IA pour les aspects de production et de conservation de la semence. Celle-ci a évoluée pour s'adapter à l'évolution de la structure Capri-IA devenant Capgènes en 2008. La dernière convention de recherches en cours date de 2008 et associe la coopérative d'IA Géoé (regroupement des CIA du centre-ouest), Capgènes, et l'INRA. La station expérimentale de l'INRA de Rouillé se recentre sur son activité de recherche et d'expérimentation et limite son activité de production de semences aux besoins expérimentaux, laissant à Capgènes la fonction de seul centre national de production de semences

Un développement de l'IA par à-coups

La clientèle d'éleveurs de chèvres pratiquant l'IA était très exigeante sur la qualité des résultats. L'irrégularité des taux de mises bas observés selon les années et selon les élevages a pu être un frein à son développement. Une amélioration de cette technique était donc fortement attendue par les éleveurs. A ce moment-là, le coût de l'IA caprine est aussi élevé que celui de l'IA bovine, et le contrôle laitier caprin (600 kg/chèvre) coûte aussi cher que le contrôle laitier bovin (4000 kg/vache; Lahirigoyen, 1973). Le coût de l'IA s'avère alors plus cher pour les éleveurs caprins, que ce soit par élevage, par litre

de lait ou par UGB.

Un abaissement substantiel du prix de revient de l'IA caprine et une amélioration de son efficacité fécondante pourraient contribuer sérieusement à son développement. C'est dans cette optique que les travaux visant à synchroniser l'œstrus chez la femelle avant ou dès le début de la saison sexuelle avaient été conduits quelques années plus tôt pour limiter les déplacements dont le coût représente plus de 50% du prix de revient de l'IA et d'augmenter son efficacité par un meilleur contrôle de l'ovulation.

Les principaux freins au développement de l'IA caprine dans les années 1970 et 1980

En raison des différences de fertilité entre troupeaux, une partie des éleveurs ne retire pas toujours le gain espéré. Au plan technique, la technique de synchronisation des chaleurs est jugée intéressante pour une meilleure gestion du troupeau mais ce jugement semble encore controversé par certains éleveurs. Les résultats de fertilité obtenus sur œstrus induit en saison sexuelle, avec du sperme frais ou congelé (65% de mises-bas) sont

paradoxalement jugés insuffisants alors que les résultats obtenus après une ou deux IA en sperme congelé sur œstrus naturel n'excède pas 55% de mises bas et sont jugés satisfaisants. Le problème pour les éleveurs utilisateurs de l'IA après oestrus induit avant la saison sexuelle provient des chèvres non fécondées qui reviennent en oestrus seulement en saison sexuelle, non pas 21 jours plus tard comme celles non fécondées en saison sexuelle.

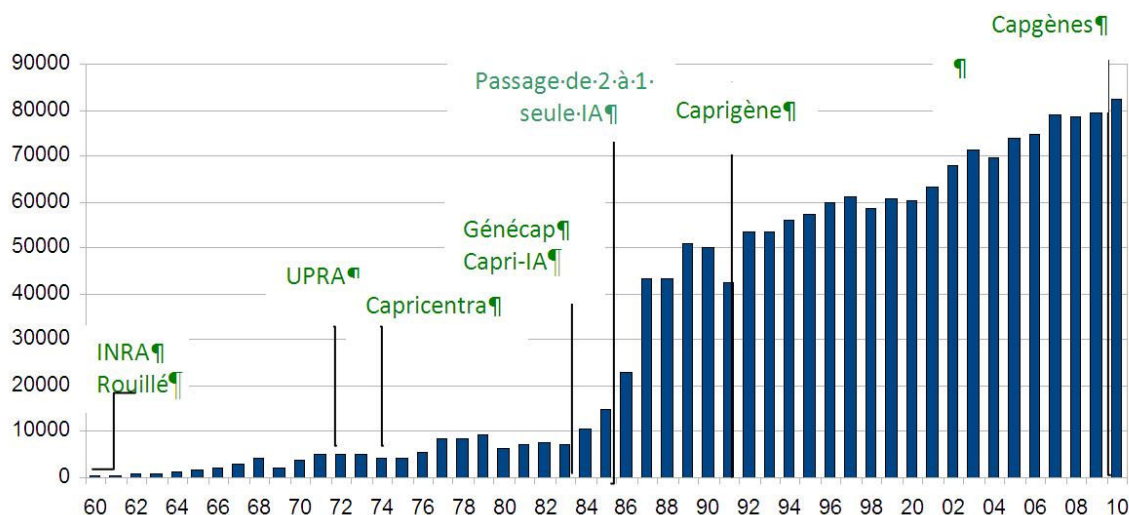
A cette période, il n'y a pas en France de groupement ou d'association d'éleveurs de chèvres désireux d'assumer le développement de l'IA caprine. Le besoin de progrès génétique n'est encore que faiblement ressenti. Il est masqué par une alimentation pléthorique autorisée par l'aspect florissant de l'économie caprine et peu encouragé par un prix de vente des reproducteurs essentiellement basé en fonction de la meilleure performance laitière annuelle de la mère. Si l'INRA avec les CIA, tente alors de développer cette technique, les éleveurs quant à eux, se sentent plus concernés par les

ventes de reproducteurs permis par les concours organisés par les Livres Généalogiques. Les débuts de la combinaison IA et génétique caprine ont démarré dans ce climat de relative hostilité entre acteurs de la filière caprine. Ces hostilités entre défenseurs des concours d'animaux, en tant que vendeurs de reproducteurs, et les chercheurs et techniciens qui proposent un schéma de sélection reposant sur l'insémination artificielle, dureront jusque vers la fin des années 1980. A cette période, les concours tendront à disparaître et l'IA associée au schéma national de sélection caprin se développera alors progressivement.

Un boom de l'IA caprine est observé à la fin des années 1980

Ainsi avec l'arrêt progressif des concours à la fin des années 1980, l'amélioration du prix du lait dessaisonné payé aux producteurs, le paiement du lait à la composition (1985), l'utilisation de l'insémination artificielle connaît alors un boom. Les éleveurs comprennent qu'il est préférable d'utiliser des boucs sélectionnés par l'UPRA après testage sur descendance que des reproducteurs primés lors d'un concours local. Les risques sanitaires pris par les éleveurs en introduisant des reproducteurs extérieurs à leur

élevage contribuent à ce que l'UPRA décide de ne plus organiser de concours. Enfin, un certain nombre de producteurs caprins connaissent les résultats de la sélection génétique obtenus sur bovins, ce qui renforce leur confiance dans la génétique caprine. C'est ainsi que l'insémination caprine connaît un fort développement avec le passage de 7124 IA en 1983 à 50 091 en 1990, soit une augmentation annuelle de 12% (Figure 1).



Sources: Capgènes et INRA-UEICP, archives

Figure 1 - Evolution du nombre total d'IA caprines annuelles réalisées en France depuis 1960

L'évolution des techniques d'IA a aussi contribué à cette évolution rapide de l'IA caprine. Ces innovations ont permis une diminution des coûts de main d'œuvre liés à la mise en place de la semence et d'augmenter le coefficient de diffusion des mâles améliorateurs utilisés en IA. Celles-ci résultent de travaux de recherches conduits par l'INRA en concertation avec Capri-IA et les CIA. Ce fut le début d'une collaboration régulière et fructueuse

entre l'INRA et Capri-IA qui deviendra l'unique centre agréé pour la production de semences. Les discussions et réflexions permanentes entre les représentants de l'INRA et de Capri-IA ont permis d'anticiper les problèmes d'adaptation nécessaires des techniques d'IA à l'évolution des systèmes d'élevages caprins vers l'intensification et l'augmentation de la taille des troupeaux.

Les professionnels caprins et les responsables des CIA bovins s'investissent en concertation pour le développement de l'IA caprine

L'intérêt du monde de l'IA bovine pour l'IA caprine

Cet intérêt s'est accentué à partir du moment où la technique devenait fiable et qu'il était possible d'organiser l'IA caprine en complément de l'IA bovine dans les CIA.

Le point déterminant a été atteint d'abord par la limitation du nombre d'interventions par élevage et la programmation du chantier d'IA grâce à l'utilisation de l'éponge vaginale suivie du passage de 2 IA systématiques

à une seule IA après le retrait de l'éponge vaginale, en 1983. Simultanément, les doses en semence congelée sont produites en quantité importante par les centres de production, ce qui a conduit à faciliter l'organisation des IA caprines grâce à une dissociation espace-temps entre la production des doses à Capri-IA et à l'INRA de Rouillé, et à leur utilisation par les inséminateurs sur l'ensemble du territoire.

A cette période, Capri-IA a pris son indépendance administrative et financière par rapport au CIA de la Vienne qui était la structure accueillante prestataire des associés coopérateurs de l'union. Cette indépendance s'est concrétisée par une évolution du mandat d'administration de la gouvernance de Capri-IA, constitué à partir de 1986, uniquement de représentants d'éleveurs de chèvres, administrateurs de chaque coopérative adhérente. Cette nouvelle étape correspond à une prise de conscience progressive de la part des éleveurs de chèvres d'orienter et de piloter leur schéma de sélection, tout en s'appuyant sur les infrastructures bovines pour la réalisation des IA chez les éleveurs. C'est une inflexion des producteurs spécialisés qui sans doute ne trouvaient pas toute satisfaction à être trop sous la dépendance des structures d'IA bovine.

Les CIA bovins ont investi beaucoup d'argent au cours du temps pour développer l'IA caprine, surtout dans l'outil de production de semence qui au départ, était mal maîtrisé techniquement et économiquement. Cela leur conférait de leur point de vue une légitimité pour garder la maîtrise de la mise en place en limitant les activités de Capri-IA à la production de semences. Toutefois dans ces conditions, le nombre d'IA a progressé en moyenne de 3% par an à partir de 1986 (Figure 1) et la fertilité (% de mises-bas après IA) s'est maintenue en moyenne à 60% avec des variations annuelles de 55% à 65% (Figure 2). Curieusement et de façon encore inexplicée en 2011, la fertilité des chèvres Saanen demeurent systématiquement inférieure à celle des Alpines depuis 1989. Les différentes expérimentations réalisées à ce sujet n'ont apporté aucune explication satisfaisante.

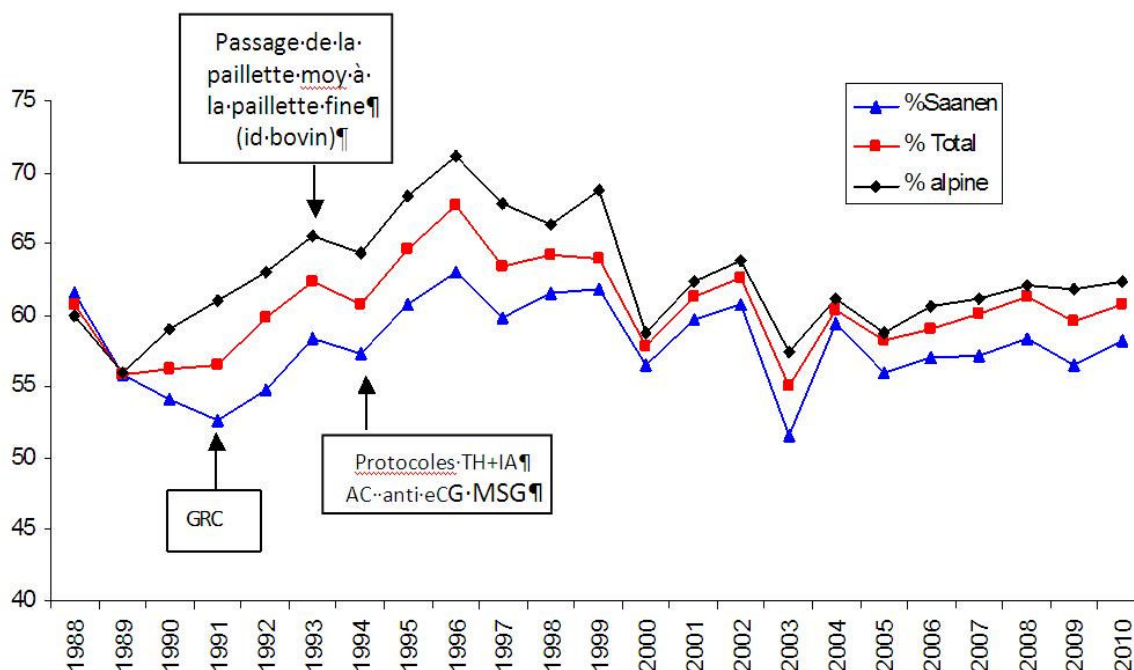


Figure 2 – Evolution de la fertilité (% de mises-bas) après traitements hormonaux et IA (Capgènes, 2011)

Les éleveurs caprins prennent en main la conduite du schéma national de sélection

En 1983, l'association nationale de génétique caprine dite GENECAP a été créée dans le but de définir la politique nationale en matière de génétique caprine et de sensibiliser les éleveurs à l'amélioration génétique, notamment à l'usage de l'IA. Cette initiative a été impulsée par quelques éleveurs notamment Mrs Jacques Vezin (Indre et Loire) et René Averty (Vienne), présidents successifs de cette structure, qui cristallisaient l'attente de nombreux éleveurs pour aller vers une nouvelle approche collective de la génétique caprine. Les actions de GENECAP ont été soutenues financièrement par des aides des pouvoirs publics. Elle a ainsi animé et coordonné un programme d'amélioration génétique basé sur l'IA pour le compte du contrôle laitier, de l'UPRA, des centres de production de semences et des CIA avec le soutien et la collaboration de l'ITOVIC et de l'INRA. L'animation a d'abord été confiée par intérim à Gérard de Montigny de l'ITOVIC avec le recrutement de Agnès Piacère en tant qu'ingénieur généticien, puis Antoine Carré qui a été recruté grâce au soutien financier obtenu auprès de la

région Poitou-Charentes, du ministère de l'Agriculture et de l'ONILAIT.

En 1991, les éleveurs de chèvres ont décidé de créer une UPRA filière, Caprigène France regroupant les deux structures UPRA et GENECAP, avec une représentation de l'ensemble des acteurs amont à aval de la filière. Sur un total de 29 sièges, 24 sont occupés par des éleveurs de chèvres.

Depuis 2006, une nouvelle loi d'orientation remplace celle de 1966. Un service universel IA caprine est mis en place qui garantit la couverture territoriale des services dans un souci de qualité de la prestation et de préservation de la diversité des races tandis que l'ouverture à la concurrence de la mise en place de la semence permettra à chaque éleveur de choisir librement son prestataire de service. Les présidents des organisations professionnelles de l'élevage ont constitué un comité de pilotage pour définir ce que serait le futur dispositif génétique français géré par la profession elle-même.

Mobilisation des acteurs de la filière pour des actions collectives de soutien au schéma de sélection et à l'IA à partir de la crise laitière de 1991

Le développement de l'IA caprine a marqué le pas en 1991 par un décrochement du nombre d'IA (Figure 1), expliqué par une crise laitière, ayant entraîné une diminution du prix du lait, et par une diminution de la fertilité en dessous de 60% en 1989 et 1990 (Figure 2). Il devenait nécessaire d'entreprendre des actions techniques pour consolider le développement de l'IA et par là-même pour conforter le schéma de sélection.

Le Groupe Reproduction Caprine (GRC)

Les éleveurs utilisateurs de l'IA font état de résultats de fertilité insuffisants après IA. Des problèmes en matière de reproduction sont rencontrés sur le terrain, liés sans doute au développement rapide de l'IA au cours de la période précédente et qui a pu engendrer des problèmes d'organisation de la part des CIA et de difficultés dans l'application des protocoles d'IA chez un nombre croissant d'éleveurs, par des inséminateurs spécialisés en IA bovine, non encore suffisamment formés à l'IA caprine.

Face à cette situation, un Groupe National Reproduction caprine (GRC) sous l'impulsion de Capri-IA, de l'INRA et de l'Institut de l'élevage est constitué en 1992. Il est composé de tous les acteurs de la filière (recherche, développement, transformation, éleveurs, ...). Il est chargé de répondre aux problèmes rencontrés sur le terrain en matière de reproduction et de rechercher et de gérer les moyens nécessaires à la réalisation de programmes d'actions. Les problèmes abordés dès la création du GRC ont eu pour objectif l'amélioration de la fertilité après IA.

Le contrat Gènes +

En 1992, les acteurs de la sélection caprine et de l'insémination se mobilisent pour une nouvelle action collective de soutien au schéma de sélection et de l'IA. Caprigène France, le contrôle laitier, les CIA et Capri-IA avec le soutien de l'IE et de l'INRA mettent en place le contrat Gènes + pour créer une base de sélection. Les

éleveurs s'engagent à faire en sorte que cette base de sélection participe à la création du progrès génétique.

Il s'agissait donc au départ de promouvoir une campagne de communication pour impliquer davantage les éleveurs dans le schéma de sélection et aider financièrement les éleveurs qui y participent activement. Ce partenariat étroit entre organismes induit par le contrat Gènes + à relancer le développement de l'IA comme outil au service du schéma de sélection, de la création et de la diffusion du progrès génétique.

Une section caprine est créée à l'UNCEIA en 1997

La section caprine de l'UNCEIA est créée pour répondre à la mission d'animation de la mise en place des IA qui n'est pas dans les attributions de Capri-IA. Au départ, cette section a pour objectif de faire l'inventaire de l'organisation de l'IA sur le terrain en France. L'IA caprine est caractérisée par une activité concentrée autour des principaux bassins de production et par une dispersion de l'activité dans les autres régions. Cette situation pose des problèmes de qualité de services que peuvent rendre les CIA auprès des éleveurs éloignés des bassins de production. En effet, les niveaux de compétences sont très variables selon les organismes et leurs niveaux d'activités caprines sont inégalement répartis sur le territoire.

Des pôles d'animation caprins ont donc été créés en 2005 au sein de la section caprine avec pour mission principale de conforter la diffusion de l'IA caprine basée sur l'animation et la formation des techniciens, et l'organisation de la reproduction par IA de la zone concernée. Trois pôles ont été identifiés au départ, le pôle du grand ouest structuré autour de l'URCO, le pôle sud-ouest structuré par Midatest et le pôle sud-est structuré par l'UCEAR. Puis un nouveau pôle (Vendée et les deux Charentes) est fonctionnel depuis 2007. En 2010, le pôle grand ouest a intégré la Bretagne au sein de GENOE (ex URCO et OGER).

Conclusion et Perspectives

Nous pouvons souligner que les techniques de reproduction des caprins par IA sont devenues progressivement opérationnelles au cours du temps. Grâce aux techniques d'induction et de synchronisation des oestrus, l'IA est utilisée aussi bien en saison sexuelle qu'en dehors de celle-ci (Leboeuf et al., 2008). Elle est aussi utilisée comme vecteur de création et de diffusion du progrès génétique laitier dans le cadre du schéma national de sélection. Une longue et parfois chaotique histoire a marqué les étapes d'un savoir-faire technique et d'une organisation de la reproduction des chèvres laitières.

La filière caprine peut toutefois s'enorgueillir d'avoir su développer ses propres outils de recherche – développement qui ont porté leurs résultats et contribué à la maîtrise technique des troupeaux caprins par les éleveurs soucieux d'améliorations permanentes. Mais actuellement le recours aux techniques d'IA concerne presque 10% du cheptel national caprin contre plus de 40 % en production de brebis laitières et plus de 90 % en vaches laitières. Pourtant aujourd'hui, pour les éleveurs, l'IA fait

l'unanimité comme technique de reproduction/sélection en s'assurant d'une sécurité sanitaire. Plusieurs facteurs historiques, socio-économiques et techniques peuvent toutefois expliquer cette relative implication des éleveurs: la multitude des acteurs historiquement engagés sur cette question, le poids des traditions et la réserve des éleveurs face au coût de l'IA.

Des programmes de recherches-développement sont à l'étude ou en cours de réalisation, d'autres devront se faire jour pour adapter l'IA aux évolutions rapides des élevages et mieux prendre en compte les attentes des consommateurs. Les principales questions qui se posent ou qui émergent sont les suivantes:

- Remplacer les hormones exogènes par un effet mâle combiné à l'IA

Les attentes actuelles de la société pour une limitation de l'utilisation des traitements hormonaux, dont ceux utilisés pour la maîtrise de la reproduction encouragent la recherche de méthodes alternatives. Le

recours à l'effet mâle, pour induire et synchroniser les chaleurs (les ovulations) en dehors de la saison sexuelle, constitue aujourd'hui la principale alternative aux traitements hormonaux. Après une décennie de recherches et d'expérimentations, un protocole applicable en élevage est proposé, prolongé par un programme européen en cours de réalisation (Flock-Reprod, <http://www.flock-reprod.eu/>).

- Préserver la fertilité après IA dans les lots de chèvres après effet mâle

Le recours à l'effet mâle pour induire et synchroniser les ovulations conduit à un plus grand étalement de la plage d'ovulation des chèvres d'un même lot et une plus grande variabilité entre lots et entre élevages. Cette situation, déjà connue pourra sans doute être améliorée mais il subsistera très certainement une variabilité supérieure à celle observée avec l'utilisation des hormones exogènes. Une piste possible doit être explorée pour connaître les possibilités de prolonger la durée de survie des spermatozoïdes dans les voies femelles pour obtenir une bonne concordance entre dépôt de la semence et le moment des ovulations.

- Réduire les coûts de l'IA

Le coût de la production d'une dose en semence réfrigérée est moins élevé qu'une dose conservée congelée dans l'azote liquide. De plus, le taux de fertilité après IA serait accru de 10% en moyenne par rapport à la semence

congelée. Des recherches en cours doivent être confortées pour préserver le pouvoir fécondant des spermatozoïdes au-delà de 24 heures de conservation et pour faciliter l'organisation de la mise en place (Fatet et al, 2008). Une autre approche pour réduire les coûts de l'IA consiste à confier aux éleveurs qui le souhaitent la réalisation des IA dans leurs élevages. Les coûts directs de main d'œuvre et de déplacements seraient ainsi réduits et une plus grande souplesse serait permise dans l'organisation générale de l'IA au niveau des structures de mise en place particulièrement en période estivale.

- Proposer aux éleveurs un service global de reproduction

Face à l'augmentation de la taille des troupeaux et à la maîtrise des marges économiques, de nouveaux besoins en matière de planification de la reproduction apparaissent dans les troupeaux de chèvres en systèmes laitiers intensifs. La reproduction reste un outil privilégié de pilotage de la production laitière du troupeau. Les CIA devront dans un proche avenir proposer aux éleveurs un service reproduction à l'échelle du troupeau. L'objectif serait d'apporter à chaque éleveur qui le souhaite un conseil adapté par rapport à ses objectifs de production. Les techniciens inséminateurs préalablement formés seront en mesure d'apporter un service de qualité seuls ou en concertation avec d'autres organismes d'élevage.

Bibliographie

- Bonfert A., 1965. Possibilités et limites de l'insémination des chèvres. *Tierzüchter* 17, 154-155.
- Corteel J.M., 1971. L'insémination artificielle caprine. *Bulletin technique d'information*, n°257 Février-Mars 1971.
- Fatet A., Leboeuf B., Freret S., Druart X., Bodin L., Caillat H., David I., Palhière I., Boué P., Lagrifoul G., 2008. L'insémination dans les filières ovines et caprines. *Rencontres Recherches Ruminants*, 15, 355-358
- Lahirigoyen M., 1973. *Contribution à la définition d'un plan de testage des caprins*. Mémoire de fin d'études, Purpan-Toulouse.
- Leboeuf B., Delgadillo J. A., Manfredi E., Piacère A., Clément V., Martin P., Pellicer M., Boué P., de Crémoux R., 2008. Management of goat reproduction and insemination for genetic improvement in France. *Reproduction in Domestic Animals*, 43, suppl. 2 July 2008. Proceedings of the 16th International Congress on Animal Reproduction, 13-17 July 2008, Budapest, Hungary, 379-385.
- Nishikawa Y., 1965. *History and development of artificial insemination in the world*. Bulletin n°3, Department of Animal Science, Faculty of Agriculture, Kyoto University, Japan, 29 pp.

40 ANS DE FORMATIONS CAPRINES AU CFPPA DE MELLE AU SERVICE DES HOMMES ET DE LA FILIÈRE

Amélie TASSIN-CASAMAYOU ⁽¹⁾, **Simon OUIN** ⁽²⁾, **Alain JOYEUX** ⁽³⁾

Résumé: Le CFPPA de Melle est considéré en France comme le principal centre de formation caprine. Cet article retrace l'évolution de la formation caprine dans cet établissement au cours des 40 dernières années. Dès les années 70, une formation longue (800 heures) a été mise en place. Mais progressivement, elle a été réduite à 240 heures. Des formations plus courtes (80 heures) ont vu le jour et se sont spécialisées de plus en plus pour répondre aux besoins de la profession vers la production, les produits, la commercialisation, le conseil, etc... Après une diminution de la demande en formation caprine, celle-ci a repris depuis 2009 et sa diversification continue. Par ailleurs, le CFPPA de Melle a envoyé de nombreux stagiaires à l'étranger, surtout en Europe, en Méditerranée et en Afrique. Une enquête a montré que les stagiaires issus des formations caprines de Melle étaient devenus surtout des exploitants agricoles, des techniciens ou contrôleurs laitiers. Les compétences les plus demandées sont le savoir technique, l'expérience et la capacité à communiquer. En résumé, le CFPPA de Melle a toujours adapté ses formations caprines à l'évolution et aux besoins du secteur caprin.

Introduction

Le CFPPA de Melle est reconnu dans la profession comme le centre principal de formation sur l'élevage de chèvres.

La présentation faite à la journée d'études annuelle

du GEC (Groupe d'Ethnozootechnie Caprine) le 13 avril 2012 à Faverges, fut l'occasion de présenter de faire le bilan d'une quarantaine d'années d'activité du CFPPA de Melle en faveur du monde caprin.

Historique du CFPPA de Melle

En 1969, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation sur la formation professionnelle (décret du 03 décembre 1966), le CFPPA (Centre de Formation

Professionnelle et de Promotion Agricoles) de Melle ouvre ses portes au coeur de la région Poitou-Charentes, "fief caprin" français.

Les débuts: 1969-1979

La décision de créer un collège agricole à Melle est liée d'une part à la mise en œuvre de la réforme Pisani et d'autre part à l'intervention de M. Emile Touzeau alors conseiller général de Melle (4) qui a défendu l'implantation du collège sur le site de Melle.

Le collège de Melle et le CFPPA furent construits en 1966-1967 et les premières classes du collège ouvrirent en octobre 1968.

Dès le début, il avait été décidé par le conseil général de donner une orientation caprine à l'établissement. C'est pourquoi il avait été décidé de constituer sur la ferme

de la Négrerie un troupeau caprin 5.

En 1970, la première formation caprine voit le jour avec l'ouverture d'un BPA (Brevet Professionnel Agricole) chevrier avec 800 heures de formation.

Puis les candidatures devinrent très nombreuses (plus de 100 demandes), et les sélections très importantes (autour de 80 candidats étaient convoqués pour en choisir 20). Des professionnels et des psychologues participaient à ces sélections.

Du fait de l'origine non agricole des candidats, il était demandé à ceux-ci d'effectuer un stage de 6 mois dans une exploitation caprine (6).

Jusqu'en 1979, il y eut 2 promotions de 20 stagiaires chacune par an: une d'octobre à mars et une de janvier à juin. La formation comprenait en plus des cours théoriques et pratiques des visites d'exploitations et des

1) CFPPA – Lycée agricole Jacques Bujault, Route de la Roche, 79500 MELLE, courriel: amelie.casamayou@educagri.fr

2) CFPPA – Lycée agricole Jacques Bujault, Route de la Roche, 79500 MELLE

3) CFPPA – Lycée agricole Jacques Bujault, Route de la Roche, 79500 MELLE

4) Deux lycées existaient déjà à proximité: le lycée agricole de Venours (86), le lycée agricole de Saintes (17). C'est pourquoi en 1964 fut décidé de créer 2 collèges agricoles et non un lycée agricole départemental: 1 au nord (Bressuire) et un au sud.

5) Un troupeau de 30 chèvres poitevines avec un quai de traite. 15 chevrettes ont été fournies par le livre généalogique poitevin et 15 chevrettes ont été achetées sur le marché de Lezay. Par la suite a été constitué le troupeau ovin et un troupeau charolais. Les premières génisses Parthenaises furent achetées en 1979.

6) Cette période fut ramenée à 3 mois par la suite

périodes de stage.

Parallèlement sont mis en place des formations techniques de courte durée (1 semaine) à destination des agriculteurs caprins de toute la France ainsi que des formations d'une journée pour les maîtres de stage.

Le développement agricole: 1979-1989

En 1979, le CFPPA de Melle est conventionné pour mettre en place les 280 heures en caprins. Le BPA chevrier passe alors à 1080 heures.

Fin 1984, le CFPPA intègre une recherche-action avec la chambre d'agriculture et l'enseignement agricole privé dans le cadre de la mise en place du dispositif UC (Unités Capitalisables). Cette recherche-action a pour objet de décrire le métier d'agriculteur.

Durant cette période, les formations évoluent:

- diminution progressive des 240 heures de formation complémentaire et 200 heures actives agricoles,
- diminution du pré-stage dans les formations caprines à 3 mois puis disparition,
- formations d'inséminateurs en convention avec le CEZ de Rambouillet qui intervenait et le centre d'insémination artificielle,
- formation pour les contrôleurs laitiers,
- mise en place du CS (Certificat de Spécialisation) caprin en 1987 d'abord de niveau V puis de niveau IV (à partir de 1992),
- mise en place d'un BP (Brevet Professionnel)

Des techniciens de l'ITOVIC (Institut Technique des Ovins et des Caprins), de la chambre d'agriculture et un vétérinaire libéral, ainsi que des enseignants du collège intervenaient également dans les formations.

"production, transformation et commercialisation des produits de la ferme" (1),

- mise en place de formations par Unités Capitalisables (UC) (2),
- mise en place de formations informatiques.

Ainsi en 1989, le CFPPA réalisa:

- un BPA caprin par certificat,
- un CS caprin de niveau V,
- 3 BPA par UC,
- deux stages FAFEA (3) en informatique (120 et 180 heures),
- un stage FAFEA "maîtrise d'un atelier caprin" (120 heures),
- les stages préparatoires à l'installation (330 candidats),
- un stage de remise à niveau avant BPA de 280 heures,
- un stage 240 heures de formation complémentaire,
- 3 stages 200 heures actives agricoles.

1989-1998: l'individualisation – le développement de l'insertion:

La période 1989-1998 est caractérisée par:

- **la poursuite du travail sur les formations**

UC:

C'est l'ouverture du BP REA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) et l'arrêt du BPA chevrier par certificat en 1990-1991: la spécialisation caprine se fait dans le BP REA par le biais des UCARE (4). Le CFPPA devient centre expérimental et l'équipe de formateurs du CFPPA s'investit fortement dans la recherche action pédagogique avec l'individualisation des personnes et de leurs parcours.

- **La diminution progressive des formations agricoles:** 1992 marque la fin des stages de 240 heures de formation complémentaire et des 200 heures actives agricoles. En 1992-93 le CFPPA dispense en formations diplômantes agricoles: un BPA de 1080 heures, un BP REA et la SIL (Spécialisation d'Initiative Locale) caprine de niveau IV. (5)

- **La mise en place des stages de 6 mois:** le CFPPA de Melle devient une antenne du CAC (6) pour le sud Deux-Sèvres au côté de l'IREO de Bressuire pour le nord du département et de la chambre d'agriculture pour la Gâtine. En 1991, la directrice est personne ressource régionale sur le dispositif. Les premiers stagiaires sont accueillis en 1992.

- **Le développement de l'informatique:** à destination des agriculteurs, des salariés d'exploitations agricoles, des salariés de coopératives, des agents de la DSV (Direction des Services Vétérinaires), des agents des établissements d'enseignement agricole... En 1993, débute une formation-action sur la mise au point d'un logiciel de

1) Ce BP, financé par l'ANPE ne fonctionnera que pour une seule promotion

2) Le BPA par UC est testé au départ sur un public essentiellement féminin avec un recrutement fait à partir des anciennes "200 h actives agricoles". Une réflexion sur le référentiel est entamée avec elles, l'enseignement privé et des professionnels agricoles de la chambre d'agriculture. Les tests de prérequis étaient organisés au niveau départemental et étaient communs avec l'enseignement privé. Le premier BPA UC est programmé sur 3 ans de 1987 à 1990. En 1988 est mis en place un BPA par UC agri-élevage (qualifié de généraliste par opposition au BP caprin toujours conduit par certificats)

3) Fonds d'Assurance Formation des Entreprises Agricoles.

4) Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi. La première promotion de BP REA ne comprenait que de futurs éleveurs caprins et un effectif de 12 stagiaires seulement.

5) Le CFPPA essaiera de compenser cette diminution par l'ouverture de formations agricoles de courtes durées financées dans le cadre du FAFEA et du FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations Agricoles) de 1995 à 1998.

6) Centre d'Accueil et de Conseil chargé de la gestion du stage 6 mois. Dans les Deux-Sèvres, c'est la chambre d'agriculture qui coordonne cette activité.

gestion d'un troupeau caprin. Cette formation-action durera jusqu'en 1999.

- **La mise en place de projets européens transnationaux:** en 1997 des projets européens se montent en partenariat avec le CFPPA dont une action de formation

de 200 heures à destination de femmes désireuses de créer des activités en milieu rural. Outre les aspects pédagogiques, les projets réalisés ont permis au CFPPA d'acquérir des compétences dans la conduite et la gestion des projets européens.

De 1998 à 2001:

Cette période est marquée par la chute des effectifs en formation agricole. En effet, entre 1999 et 2001, le nombre d'heures stagiaires sur les formations BPA BP chute de moitié.

En 2000, paraissent les arrêtés de création de 2 Certificats de Spécialisation (CS) caprin:

- un CS de niveau IV "production caprine et commercialisation des produits",
- un CS de niveau III "technicien conseil en élevage caprin".

Ainsi dès octobre 2000, le CFPPA demande l'ouverture du CS de niveau IV en remplacement de l'ancienne Spécialisation d'Initiative Locale caprine.

En octobre 2001, le CFPPA ouvre le certificat de spécialisation de niveau III en y incluant un stage de 2 mois dans un organisme caprin étranger financé dans le cadre d'un programme européen Leonardo Da Vinci. Malgré la qualité de cette formation, le recrutement est difficile. Six programmes Leonardo mobilité seront ainsi déposés, permettant l'envoi à l'étranger de stagiaires jusqu'en 2010 et d'établir des contacts caprins avec 11 pays.

Afin de faciliter le recrutement, notamment d'anciens apprentis en BP REA, le CFPPA propose de réaliser la formation CS IV par apprentissage: le CS IV est donc rattaché au CFA en 2002, mais les cours sont assurés par les formateurs du CFPPA.

De 2002 à 2006: Mise en place des marchés et ouvertures à des activités d'animation:

Cette période est marquée par:

- **La mise en place du code des marchés publics pour les formations financées par le Conseil régional**

En 2003, le conseil régional appliquant à la formation les directives européennes sur les marchés publics lancent ses premiers appels d'offre.

Le CFPPA de Melle se positionne sur le CS technicien conseil en élevage caprin, le BPA et le BP REA.

Jusqu'en 2005, le recrutement en BPA et en BP REA reste faible. Celui des CS III n'atteint qu'une seule

fois le plafond de conventionnement (12 stagiaires) et oscille plutôt de 8 à 10 stagiaires en alternance d'ailleurs avec les effectifs du CS IV toujours conduit par apprentissage.

- **Un travail d'ingénierie entre CFPPA:**

Les CFPPA de Poitou-Charentes travaillent de plus en plus ensemble pour élaborer des réponses aux différents appels d'offre lancés par les différents financeurs (conseil régional, VIVEA (1), FAFSEA).

2006-2009: Poursuite de la diversification des activités:

- **Formation des convoyeurs d'animaux vivants:**

Le CFPPA a été habilité à partir de 2005 pour mettre en place cette formation obligatoire pour les convoyeurs d'animaux vivants. L'habilitation porte sur les espèces caprines, bovines, ovines et porcines (présentes sur l'exploitation de l'EPL).

- **Formations caprines:**

En 2006, on assiste à un nouvel engouement pour les formations caprines et le CFPPA accueille dans ses locaux caprines et transformations fromagères, des stagiaires des autres centres (principalement Bressuire) mais aussi de l'extérieur. De même le nombre de stagiaires BP REA ayant des projets caprins est en augmentation.

A partir de 2007, commence la réflexion pour mettre en place une licence professionnelle caprine en prévision de la disparition du CS III. Un partenariat avec l'université de Tours, UFR sciences et techniques, département des productions animales est établi.

Parallèlement des actions marchandes de

coopérations internationales concernant l'élevage caprin se mettent en place, avec la Roumanie notamment. Ces actions culmineront en 2009 avec l'accueil de 60 jeunes d'un établissement scolaire roumain, répartis en 4 flux de 3 semaines chacun. A chaque flux, une semaine sur la transformation fromagère sera sous-traitée à l'ENILIA de Surgères.

- **Le centre poursuit sa diversification:**

Sur cette période, le CFPPA réalise:
- une formation à l'art Roman,
- une formation à l'éco-construction,
- l'animation régionale du programme Primo (formation des formateurs).

- **Projets d'investissement**

Afin de conforter sa position de leader dans le domaine caprin, le CFPPA élabore 2 projets d'investissement:

- la construction d'un laboratoire pédagogique de transformation fromagère dont le financement sera voté en commission permanente le 24 novembre 2008 par le conseil régional après bien des péripéties et des hésitations sur l'emplacement de ce laboratoire.... Repoussé une nouvelle fois, ce projet prend aujourd'hui forme et plans!

1) VIVEA: Fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant

- l'aménagement d'un quai de traite pédagogique destiné à monter des formations à la traite, à l'utilisation et

aux réglages de la machine à traire. Faute de financeurs, ce projet, pourtant très intéressant, restera dans les cartons.

2009: Des changements importants:

2009 est une année charnière pour le CFPPA avec de profonds changements:

- Dès septembre 2008, **mise en place du nouveau BP REA** organisé en 12 UC:

Cette nouvelle organisation incite le CFPPA à proposer ses options caprines dans les UCT (Unités Capitalisables Techniques) et notamment:

UCT production laitière pour la production caprine,

UCT transformation fromagère pour la fabrication fromagère.

2009 est aussi la mise en place du **nouveau dispositif à l'installation**:

Disparition des stages préparatoires à l'installation (40 heures) et des stages de 6 mois. Une dernière session de 40 heures et des suivis des stages 6 mois débutés en 2008 ont toutefois lieu au cours du premier semestre 2009. A partir de juin, mise en place du nouveau dispositif. La chambre d'agriculture devient Centre d'Elaboration des Plans Personnalisés de Professionnalisation. Le CFPPA de Melle fournit 3 conseillers PPP (conseillers compétences) qui travaillent en binôme avec les conseillers chambre

(conseiller projet).

Les PPP (Plans Personnalisés de Professionnalisation) peuvent déboucher sur des formations courtes et/ou des périodes de stages en entreprises. Afin de favoriser nos formations, force 9 Atlantique, le réseau des CFPPA, décide de **modulariser le BP REA** afin d'accueillir sur ces modules les candidats à l'installation. Cette modularisation concertée débouche sur la publication du premier catalogue régional des modules du BP REA dispensés dans les CFPPA de Poitou-Charentes. A Melle, les options caprines sont proposées soit sous forme d'UCT (161 heures) soit sous forme d'UCARE de plus courte durée (70 heures).

Mise en place en septembre 2009, de la **licence professionnelle "Développement local et conseil en élevage - spécialité production caprine"** avec l'université de Tours en remplacement du CS III. L'équilibre financier du CFPPA passe par la présence de salariés préparant la licence dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. La première promotion de cette licence qui se déroule entièrement au CFPPA de Melle, comprend 16 stagiaires dont 5 étudiants salariés.

Les actions à l'international

Le CFPPA s'est tourné vers l'international depuis 2002 sur 4 types de missions:

L'envoi de stagiaires à l'étranger:

De nombreux stagiaires de la formation caprine du CFPPA (CS, Licence Professionnelle, BP REA) ont bénéficié au cours de leurs cursus d'un stage à l'étranger dans le cadre d'un programme Leonardo Mobilité.

Ces stages répondaient à 3 objectifs principaux:

- répondre à un besoin de la filière locale: recherche de techniciens avec des connaissances techniques, des compétences d'analyse et de diagnostic confrontées à d'autres contextes ainsi qu'une connaissance des filières européennes;

- pour les stagiaires: augmenter les capacités de réactivité et d'adaptabilité, confronter des savoir-faire techniques dans des contextes différents, s'assurer d'une meilleure employabilité;

- pour le CFPPA: proposer une expérience innovante au sein des formations spécialisées caprines, élargir et conforter un réseau à l'international et devenir un véritable acteur de la dynamique transnationale.

Ainsi, 67 stagiaires du CFPPA ont pu bénéficier de ce dispositif au sein d'organismes variés en Europe et hors d'Europe (cf. figures 1 et 2). Les structures qui les ont accueillis sont des exploitations agricoles, des coopératives laitières, des universités ou lycées agricoles, des ONG, des

instituts de recherche, des associations ou syndicats d'éleveurs, des unités de transformation fromagère...). Les stagiaires ont participé tout au long de leur séjour à la réalisation d'un blog: www.csdemelle.skyblog.com

L'accueil de lycéens étrangers:

93 élèves du Lycée agricole Ion Ionescu de la Brad HORIA NEAMT Roumanie sont venus passés 3 semaines sur le thème de l'élevage caprin entre 2009 et 2011.

L'accueil de délégations étrangères:

Coréens - 2012 -- éleveurs, techniciens -- partenariat ONG;

Turcs - 201 -- chercheurs, éleveurs, techniciens, vétérinaires- partenariat institut de l'élevage;

Turcs - 2009 --chefs d'entreprises- partenariat BRILAC;

Roumains - 2007 - 40 professionnels - partenariat laiterie;

Turcs - 2007 - techniciens insémination- partenariat BRILAC;

Norvégiens 2007 -- directeur, enseignants - partenariat BRILAC;

Roumains 2007 - 13 coordinateurs de l'agence de consultance- partenariat roumanie sud 2 sèvres et anciens stagiaires CS;

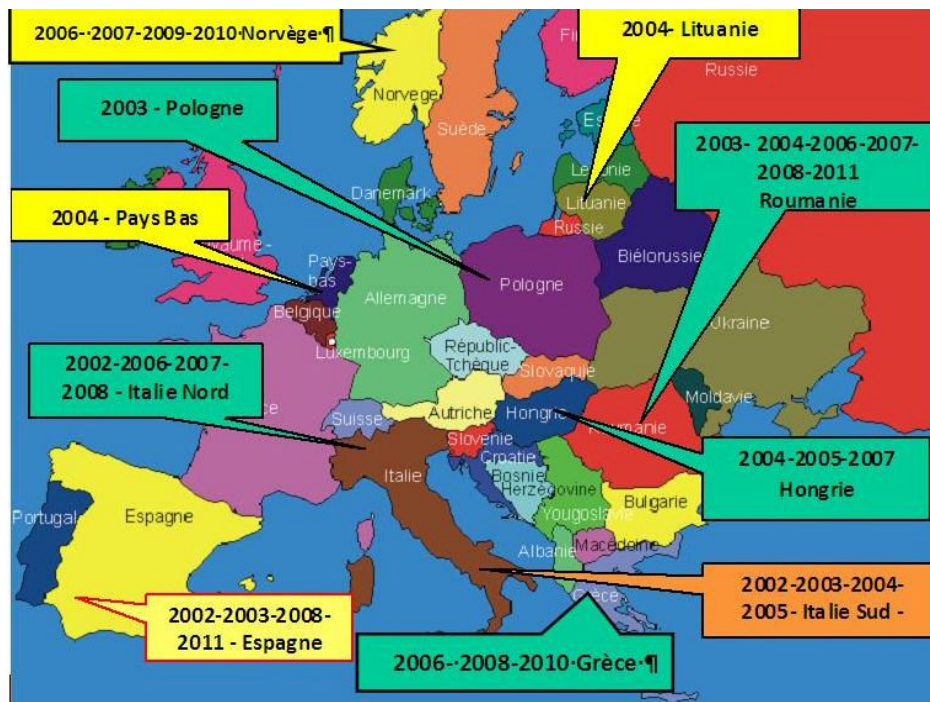


Figure 1: Destination européenne et année de stage

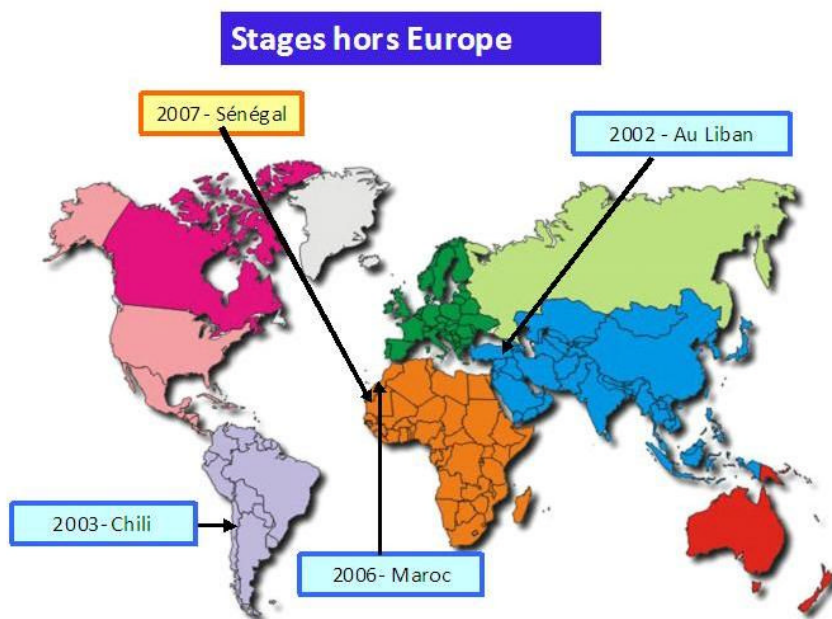


Figure 2: Destination hors Europe et année de stage

FROMAGORA 2005: dans le cadre du salon national fromager – Roumains, Italiens, Pays bas, Espagnols - partenariat Fresyca;

Roumains - 2005 -représentant de la banque mondiale, éleveurs, administratifs;

Roumains - 2003 - consultance, directeur de lycée, président d’association producteurs;

Accueil de délégations à Cabrilia;

Sénégal: partenariat Conseil Régional-formation à la carte (3-4).

Des missions d’expertise caprine:

Sénégal: 2011 – audit-expertise caprine;

Roumanie: 2007 - diagnostic de 4 établissements d’enseignement, accompagnement d’un comité de pilotage écriture référentiels de formation- Partenariat avec réseau

Roumanie des établissements: expertise rénovation diplômes. Expertise pour le compte du ministère – EDUTER- Vincent Rousval;

Italie, Roumanie, Pays Bas, Grèce de 2002 à 2004 - préparation des séjours des stagiaires à l’étranger (Leonardo);

Ukraine: partenariat université au sud de Kiev- opportunité d’un programme recherche scientifique;

Roumanie: symposium IGEA: présentation des formations caprines en France;

Turquie: 2004 - technique et formation caprine;

Maroc: 2001 - étude filière caprine Maroc, partenariat filière, génétique, prospections opérations technico-commerciales. - CFPPA-CIC-Capri-gènes, capri-IA, alliance pastorale-conseil régional.

Les principales formations caprines d'aujourd'hui

Aujourd'hui, un catalogue de formation au service de la filière est proposé.

Des formations courtes sur des thèmes d'actualité et des formations de longue durée plus exhaustives:

- une Licence Professionnelle "Développement local et conseil en élevage- spécialité production caprine" (en partenariat avec l'université de Tours),
- un Certificat de Spécialisation "Conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits" de niveau IV (en collaboration avec le CFA),
- un BP REA (orientation production caprine),
- des formations courtes d'initiation à la production caprine et à la transformation fromagère,

- des formations continues à destination des techniciens, ingénieurs ou vétérinaires (français et étrangers).

S'adapter et répondre à l'évolution des besoins de formation des secteurs professionnels et des territoires locaux, régionaux et internationaux constituent la ligne directrice au coeur des projets du CFPPA avec:

- des actions de formation, d'animation et d'insertion;
- des actions de développement, d'expérimentation et de recherches appliquées;
- des actions de coopération internationale.

Le devenir des diplômés caprins

Une enquête auprès des anciens a été menée sur les 23 dernières années. L'enquête portait sur les métiers des anciens devenus techniciens ou éleveurs.

Les spécialisations caprines, ça mène à quoi?

Le taux d'insertion des formations de spécialisation caprines est supérieur à 90%.

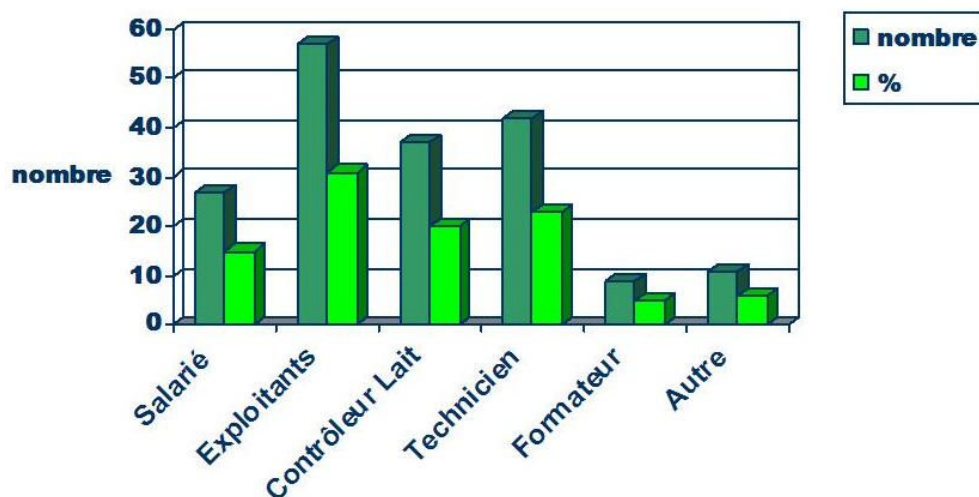


Figure 3: Devenir des stagiaires issues des formations caprines

Ainsi notre enquête sur les 23 dernières années (n=263) a montré que 54% des formés étaient techniciens ou salariés du contrôle laitier (37 personnes soit 20%). Les 57 autres sont exploitants agricoles-éleveurs de chèvres (soit 31%) ou employés d'élevage (15%) comme le montre

la figure 3.

Sur les 184 personnes qui ont répondu, ils ont mis en moyenne 2 mois et 3 jours pour trouver du travail à leur sortie de formation. 32,3% d'entre eux sont passés par une période de chômage d'une durée moyenne de 48 jours.

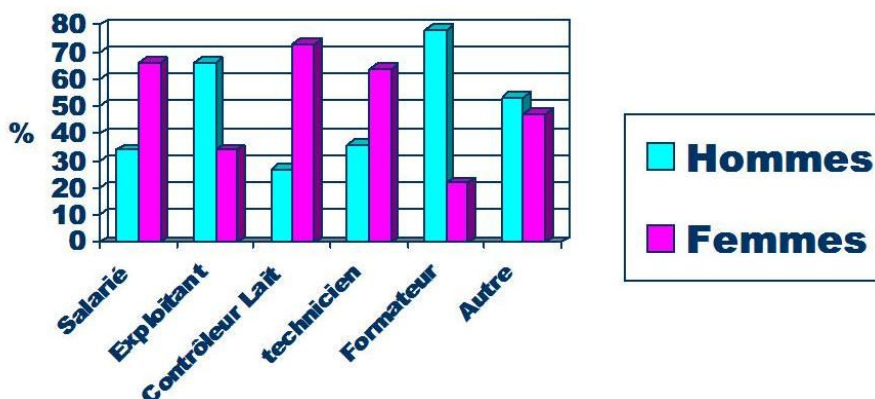


Figure 4: Genre et devenir des stagiaires issues des formations caprines

Les exploitants sont à 66% des hommes. Parmi les salariés, 2/3 sont des femmes. A l'exception des formateurs qui sont majoritairement des hommes (98%), les techniciens et contrôleurs laitiers sont principalement des femmes à 70% (cf. figure 4).

Les diplômés d'un BP REA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole donnant la capacité professionnelle) ont choisi, dans le cadre de la

modularisation, la spécialité caprine (64%) et la spécialité "transformation fromagère" (40%). Sur les 7 dernières promotions, 60% d'entre eux sont salariés dans des élevages caprins ou sont installés sur des exploitations caprines.

Le niveau des CS caprins au recrutement augmente dans le temps car la majorité aujourd'hui ont déjà un diplôme Bac+2 (75%).

Quelles sont les qualités des techniciens caprins et leurs responsabilités?

Pour les techniciens, les compétences requises sont le savoir technique, l'expérience et la capacité à communiquer. Des compétences d'encadrement peuvent être nécessaires: 9% des techniciens dirigent en moyenne 5

employés (écart de 1 à 20).

Ils ont principalement des responsabilités d'organisation (21 soit 26%), de formation (21 soit 26%) et de conseil (15 soit 19%).

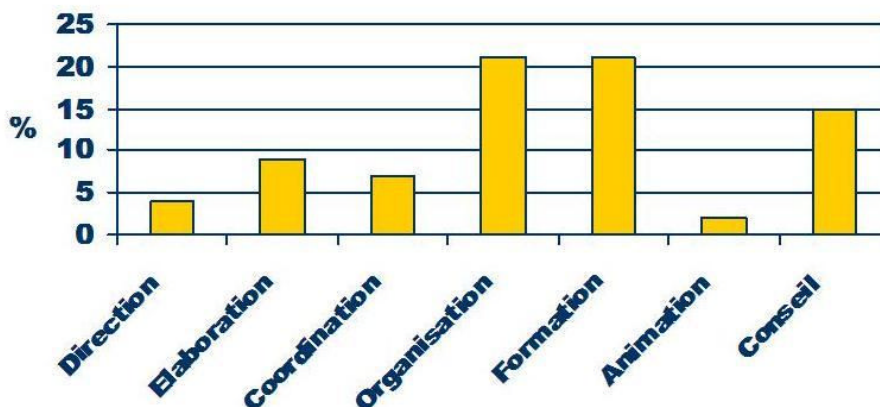


Figure 5: Qualités requises dans l'exercice de leurs métiers

Les métiers exercés requièrent une forte motivation et de la disponibilité. Enfin ils insistent sur la nécessité de savoir s'organiser. Sans oublier, l'autonomie dans leur poste de travail (cf. figure 5).

Globalement les revenus sont faibles. En sortie de formation, les techniciens enquêtés gagnent en moyenne 1150€ net par mois. Les femmes 4,7% de moins que les hommes.

Au bout de 10 ans de carrière, 78% d'entre eux gagnent moins de 1400€. Les femmes en général 10% de moins que les hommes à poste égal. Et seuls 9% d'entre

eux ont un salaire supérieur à 1800€/mois.

En conclusion, il apparaît que pour avoir un emploi avec une spécialisation caprine, il est nécessaire d'être compétent techniquement, d'avoir de l'expérience, de savoir communiquer. De plus, être un homme permet de gagner davantage!

Il est à noter que depuis 3 ans, la licence professionnelle caprine en partenariat avec l'université de Tours a remplacé le CS III, permettant aux étudiants d'avoir un diplôme et non une certification.

Gestion des compétences et des formations de la filière caprine de Poitou-Charentes

Dans le cadre du Réseau d'EXcellence CAPrine (REXCAP), réseau caprin de Poitou-Charentes, créé en 2010 le CFPPA de Melle s'est impliqué dans une étude réalisée en partenariat avec la FRESYCA (Fédération REgionale des Syndicats Caprins) auprès des différents acteurs de la filière et de la formation professionnelle. Son objectif était d'évaluer et d'identifier de façons qualitative et quantitative, les métiers, les compétences et les besoins en formation de la filière caprine en Poitou-Charentes (étude réalisée entre janvier 2010 et mars 2012).

Deux types d'acteurs ont été enquêtés:

- tout d'abord le groupe des "exploitations agricoles caprines" de la région,
- puis les "structures" qui gravitent autour des exploitations et dont les exploitants sont ou peuvent être des usagés (syndicat, engraisseur, abatteur, des laiteries, des affineurs, structures de recherches, structures de développement, banques, centres de gestion, structures d'emploi, de formation et de documentation).

Les exploitations agricoles caprines

74 exploitations de la région Poitou-Charentes ont été enquêtées et 58 enquêtes ont pu être utilisées. Ces exploitations se répartissent sur l'ensemble de la région

mais 75% d'entre elles sont situées en Deux-Sèvres, ce qui s'explique par des facilités de réponse du fait d'un déplacement sur les sites d'exploitation (cf. figure 6).

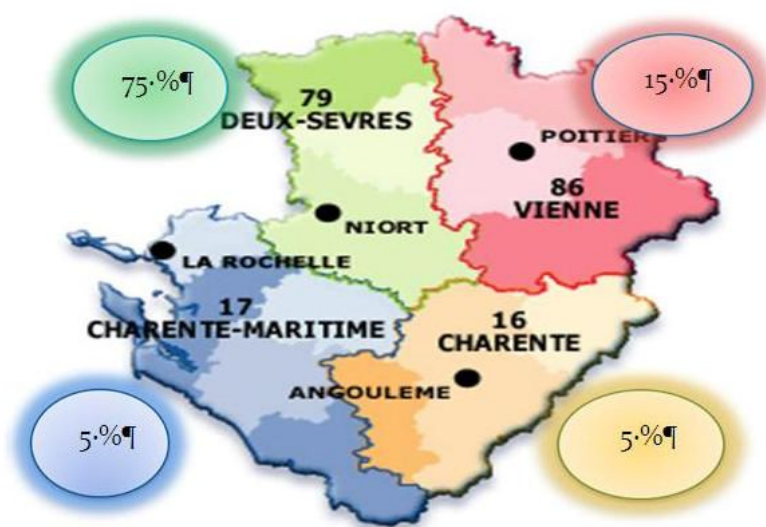


Figure 6: Répartition géographique des éleveurs enquêtés

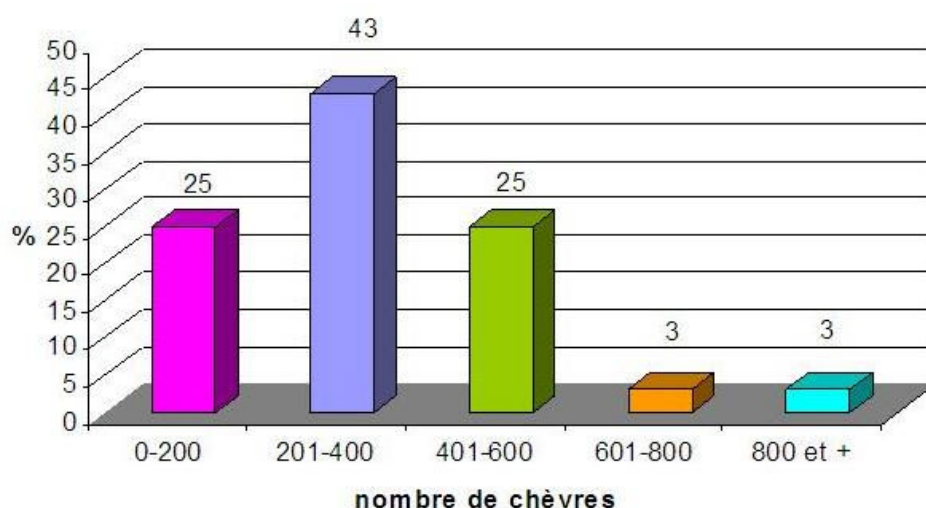


Figure 7: Répartition des élevages selon la taille du troupeau

Parmi ces éleveurs, 91% (53/58) sont des laitiers, 5% (3/58) sont des fromagers et 4% (2/58) sont des éleveurs mixtes (livrant du lait à la laiterie et transformant une partie du lait en fromages sur l'exploitation). Parmi les laitiers, la majorité ont des pratiques de type intensive alors que les fromagers utilisent plus de pratiques d'élevage extensives (pâturage, parcours, agriculture biologique) du fait de la taille plus faible de leurs troupeaux.

69% des exploitations ont entre 200 et 600 chèvres avec une moyenne de 385 chèvres.

Les exploitations agricoles sont principalement

sous forme de sociétés (90% dont 42% de GAEC et 41% d'EARL). On trouve en moyenne sur ces exploitations 2,57 UMO en chèvrerie soit 1 UMO pour 168 chèvres et 63% des exploitations ont au moins 1 salarié.

Plus de la moitié des exploitants ont un niveau d'études compris entre Bac et Bac+2 avec en majorité des diplômes tels que le Bac, le Bac Professionnel, le BP REA ou un BTS (cf. figure 8). Les exploitants estiment à 65% être satisfaits de leurs études et 74% trouvent que leurs études étaient en accord avec leur métier.

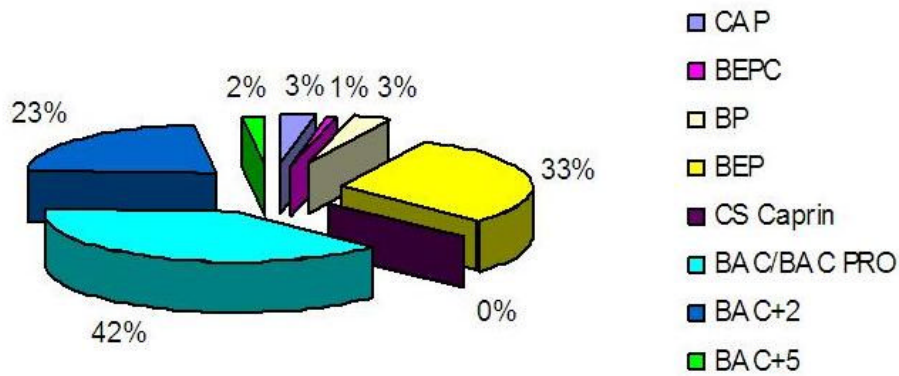


Figure 8: Niveau d'étude des exploitants agricoles

Les deux tiers de ces exploitations emploient au moins 1 salarié dont le niveau d'études est équivalent à celui de l'exploitant (33% de niveau Bac) et d'un niveau d'études supérieur (36%) comme le montre la figure 9. Les

critères d'embauche des exploitants sont la motivation, l'autonomie et la spécialisation caprine et peu ou pas le niveau d'étude (cf. figure 10).

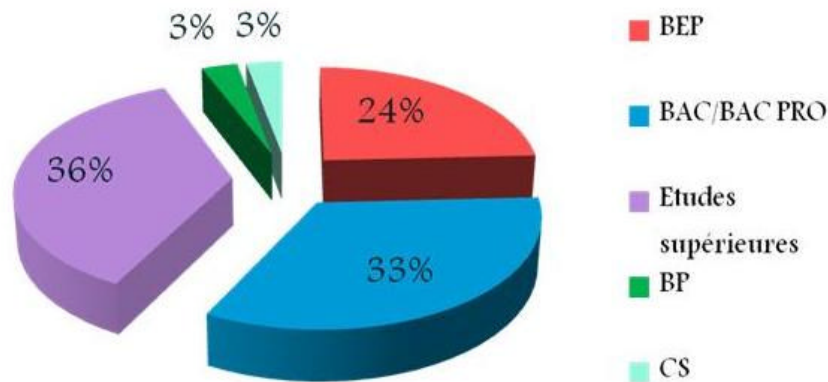


Figure 9: Niveau d'étude des salariés des exploitations agricoles

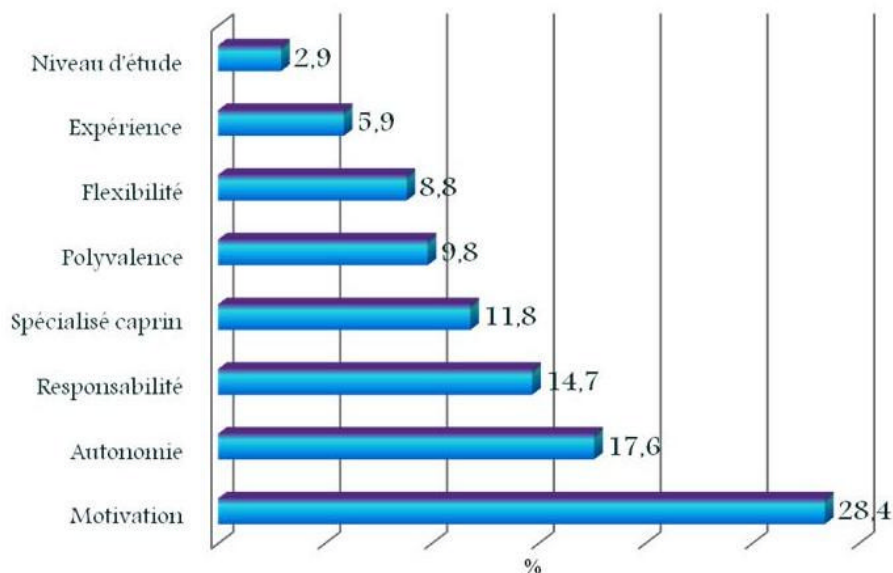


Figure 10: Critères de recrutement des salariés

50% des exploitants embauchent un jeune diplômé sans expérience mais de préférence issu d'une formation

par alternance (presque 67%) et sont satisfaits de leurs choix à 68% (cf. figures 11 et 12).

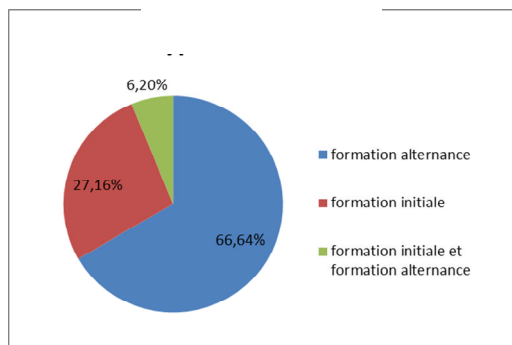


Figure 11: Type de formation du jeune embauché

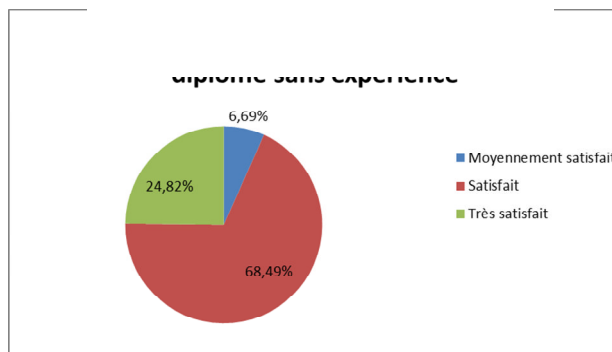


Figure 12: Satisfaction de l'embauche d'un jeune diplômé sans expérience

Un certain nombre d'élèveurs (70%) (86% parmi ceux ayant déjà effectué des études supérieures et 14% parmi ceux qui ont un niveau BAC ou moins) - ont suivi des formations continues en 2011 en agronomie, gestion, informatique, pâturage des caprins et formation d'éleveur-infirmier.

73% des éleveurs estiment devoir s'améliorer dans un domaine particulier, alimentation, sanitaire, reproduction, informatique ou gestion) et ils sont prêts à y passer 4 jours en moyenne par an.

Les structures de la filière caprine de Poitou-Charentes

18 entreprises de la filière ont été enquêtées dans notre étude. Les différents types de structures sont

présentées à l'aide de la figure 13 et leur part de chiffre d'affaire caprin avec la figure 14.

Types de structure

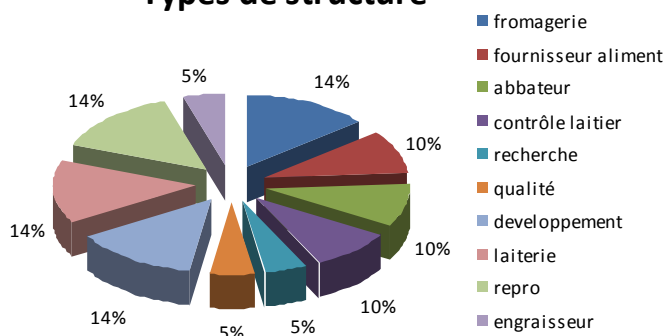


Figure 13: Types de structures de la filière caprine enquêtées

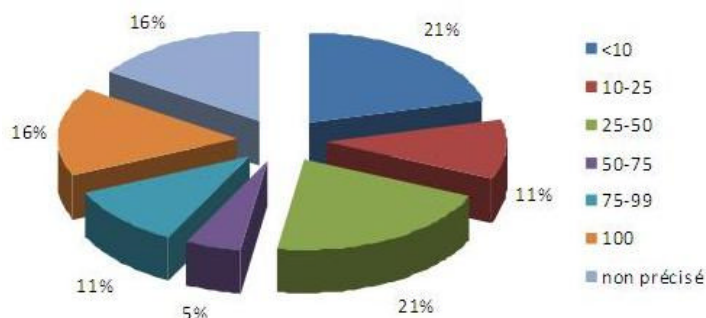


Figure 14: Part de chiffre d'affaire caprin des différentes structures

Parmi les structures caprines (cf. figure 15), le tiers du personnel est spécialisé en production caprine avec des variations importantes selon les postes occupés et la spécificité caprine ou non des entreprises. Suivant les catégories, il y a une spécialisation caprine: 41% pour les ouvriers, 39 % des directeurs, 23% de techniciens et 18%

des ingénieurs. Le personnel est recruté en priorité avec des diplômes bac+2 ou bac+3 (CS ou LP) mais aussi bac+5 (cf. figure 16). Le recrutement du personnel est là encore basé sur la motivation (47%), l'autonomie (32%). Mais aussi sur la formation (32%) (cf. figure 17).

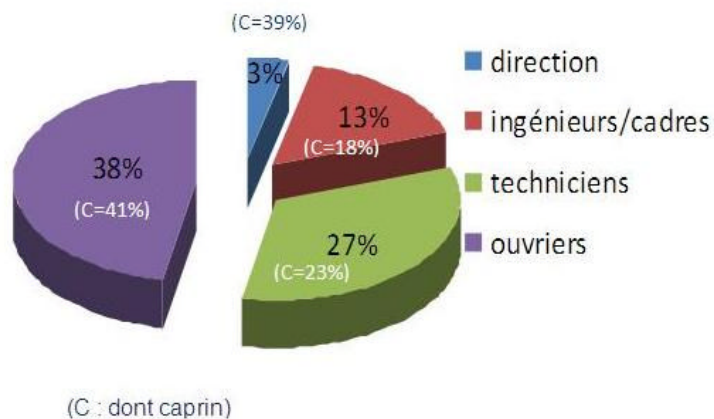


Figure 15: Répartition des salariés des structures

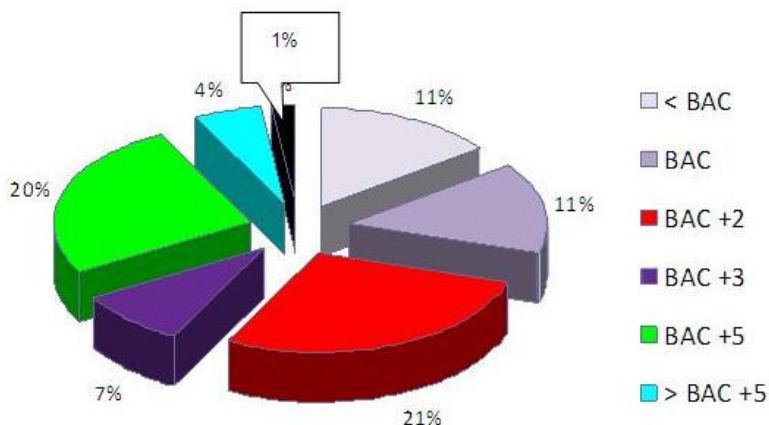


Figure 16: Niveau d'études des salariés

Les structures pour 20% d'entre elles, choisissent de préférence des salariés formés au CFPPA de Melle dont la majorité a suivi un stage dans l'entreprise (63%); ce qui permet une bonne intégration dans l'entreprise (cf. figure 18). Cependant, 50% souhaitent plus de pratique et de formation au métier du conseil.

Critères de recrutement des personnels

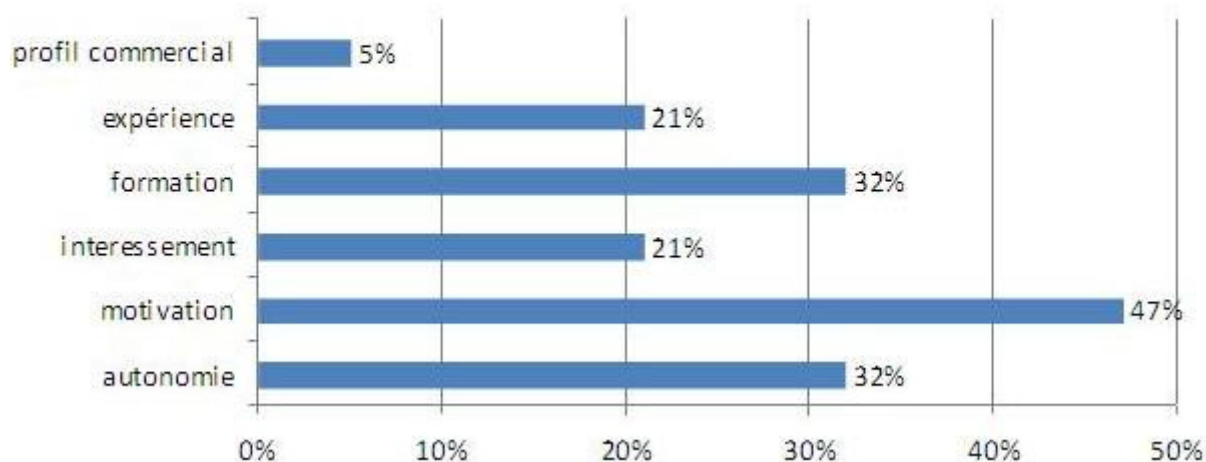


Figure 17: Critères de recrutement des personnels

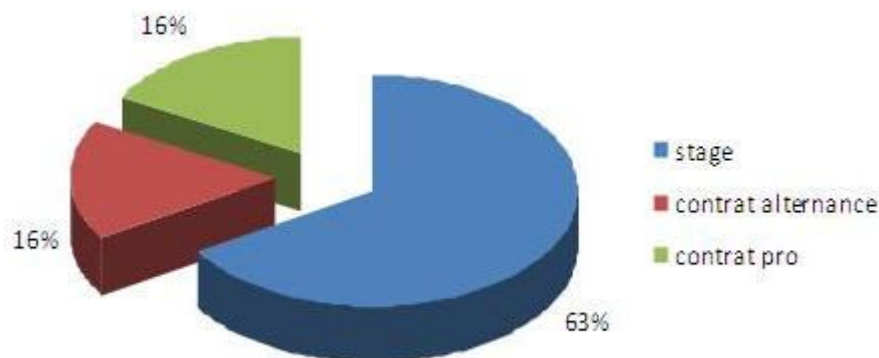


Figure 18: Provenance des salariés

Le CFPPA de Melle a su au cours du temps s'adapter aux besoins de la filière caprine et à l'évolution des métiers.

formations notamment entre les savoirs et les compétences, les aspects techniques et technico-économiques, les savoirs scientifiques/théoriques et la pratique.

Cette enquête doit permettre de créer plus de liens entre les besoins spécifiques des structures et les

L'adaptabilité du centre est donc toujours d'actualité!

Conclusion

Comme nous l'avons vu dans l'historique, le CFPPA de Melle s'adapte à l'emploi et aux besoins des candidats. Le problème permanent reste le financement des formations et cela ne permet pas toujours de répondre aux besoins des candidats.

La multiplicité des offres de formations caprines en France, de valeurs inégales, est défavorable à l'action de formation.

On retrouve aujourd'hui beaucoup de techniciens et d'éleveurs qui ont effectué une formation au CFPPA de Melle. Il est notable que les niveaux théoriques des candidats entrants s'élèvent, mais que la demande est à davantage de mise en pratique (les candidats sont de plus en plus des hors cadres familiaux n'ayant aucune connaissance pratique de l'agriculture).

Au moment où nous écrivons, les besoins de formations concernent essentiellement l'installation sur de petites structures avec transformation fromagère ou bien des responsables d'élevage sur des troupeaux de taille plus conséquente.

Le CFPPA de Melle reste la "référence" pour la formation des techniciens de la filière en France et à l'étranger.

Le CFPPA est très inclus dans la filière caprine française (présence au salon de l'agriculture à Paris, membre du REXCAP, travaux en partenariat avec l'ANSES, les contrôles laitiers, des fabricants d'aliments, ...).

Sa spécialisation et sa renommée lui permettent de répondre à des actions d'expertise à l'étranger (Sénégal, Maroc...) et des partenariats internationaux (Roumanie, Turquie, Corée, Italie...).

Bibliographie

- ANONYME, 2011. La formation caprine s'export en Roumanie. *La Nouvelle République* du 05/06/2011.
- ANONYME, 2007. Insertion et formation: un acteur local efficace. *La Concorde* n°4 du 23 au 31 janvier 2007.
- ANONYME, 2005. Ces deux mois qui les motivent. *La Nouvelle République*.
- ANONYME, 1992. Spécialisation caprine: les premiers diplômés. *La Nouvelle République* du 04/02/1992.
- ANONYME, 1994. Certificat de spécialisation caprin: douze stagiaires diplômés. *Le Courrier de l'ouest* du 23/02/1994.
- ANONYME, 1996. Un grand pas vers le monde caprin. *La Nouvelle République* du 27/02/1996.
- ANONYME, 2006. Les formations caprines au CFPPA de Melle. *Bulletin de l'Alliance Pastorale* n°762, p32-33.
- ANONYME, 2005. Le pays mellois accueille les rencontres caprines. *Revue la Chèvre* n°267, p 9.
- ANONYME, 2004. Tour de l'Europe caprine. *La Nouvelle République* du 22/03/2004.
- ANONYME, 2009. L'Europe s'ouvre aux étudiants caprins. *La Nouvelle République* du 09/06/2009.

- ANONYME, 2007. Le lycée agricole fête les 20 ans du certificat caprin. *La Nouvelle République* du 06/06/2007.
- MOULON Jean-Marie, 1987. Enseignement, toutes les filières. *Revue la Chèvre* n°162, p 30-32
- C. P., 2009. Le savoir faire caprin s'exporte en Roumanie. *Agri79* du 27/02/2009.
- DAVID Jean-Bernard, 2011: Rapport "le CFPPA de Melle . 1970-2010". Document interne, 16 p.
- FAURE Odile, 1992. CFPPA de Melle: à l'écoute des futurs chevriers. *Revue la Chèvre* n°191, p. 38-40.
- HARDY Damien, 2012. Les CS caprin de Melle se tournent vers la transformation. *Revue la Chèvre* n°311, p. 10
- HARDY Damien, 2010. Le meilleur projet pour Sourches. *Revue la Chèvre* n°299, p. 32-34
- HERSAND Elisabeth, 2007. Un acteur du développement local méconnu. *La Concorde* du 31/01/2007.
- GIRAUDEL Anne, 2012. Présentation "Actions à l'international". Document interne, 22 p.
- LE JAOUEN Jean-Claude, 2004. Nomades en Europe à la découverte d'autres élevages. *Revue la Chèvre* n°263, p 41-43.
- OUI Simon, 2007. Vingtième anniversaire du CS Caprin de Melle. *Revue la Chèvre* n°281, juillet aout 2007, p. 13
- SIMON Monique, 1985. Une station régionale de pathologie caprine. *Revue la Chèvre* n°149, p. 58-59.
- TEXIER Dominique, 2007. L'Europe au cœur de la formation professionnelle. *La Nouvelle République* du 02/04/2007.
- TEXIER Dominique, 2007. L'Europe au cœur de la formation professionnelle. *La Nouvelle République* du 02/04/2007.
- TEXIER Dominique, 2011. Une délégation turque en formation au CFPPA. *La Nouvelle République* du 13/07/2011.
- TOUSSAINT Gilbert, 1998. CFPPA de Melle: une pépinière pour des emplois dans la filière caprine. *Réussir la Chèvre* n°228, p34.
- TOUSSAINT Gilbert, 2005. Actualités au Concours de Jugement des caprins du SIA. *Revue la Chèvre* n°268, p10.

1880-1930 L'AVENTURE DES CHEVRIERS BÉARNAIS SUR LES ROUTES DE FRANCE DES PYRÉNÉES EN BELGIQUE EN PASSANT PAR PARIS...

Jean-Noël PASSAL ⁽¹⁾

Résumé: Les chevriers béarnais souvent appelés à tort chevriers basques ont parcouru entre 1880 et 1930, les routes en trayant leur troupeau de chèvres pyrénéennes, avec leur béret, leur chien et leur maigre baluchon. On les retrouve en Gironde, sur les plages de l'Atlantique, dans la Manche et la mer du Nord mais aussi à Paris, en Belgique et en Angleterre ainsi que dans l'Est et le Sud de la France et en Espagne. Leur déclin est arrivé avec le commerce plus lucratif des fromages et l'apparition des fermes urbaines vers 1910-1920.

Une recherche en sommeil depuis plus de 20 ans

Ayant eu connaissance de la communication de M. Pierre TUCOO-CHALA "*Enquête sur les chevriers béarnais*" parus dans le bulletin N° 6 - 1978 de la Revue de Pau et du Béarn, nous avons correspondu en 1989. Il m'avait alors fait part de son intérêt pour mon iconographie (naissante) et m'avait autorisé à utiliser ses propos, ce que j'ai fait dans un article "*Au XIXème siècle, les chevriers béarnais à Paris*" (Revue "*La Chèvre*" N° 176, janvier 1990).

Depuis 20 ans, ce sujet était en gestation... Seuls "*Les "Crabé" de Lourdes*" ont fait l'objet d'une chronique rapide (Revue "*La Chèvre*" N° 196, mai 1993).

Le but de la recherche est de compiler et d'exploiter le maximum d'éléments témoignant du

quotidien de ces chevriers béarnais - faussement légendés "chevriers basques" sur les routes de France de 1880 à 1930, trayant sur les pavés des villes avec pour seul compagnon leur chien, leur canne-fouet, leur béret et un maigre baluchon... A la fois la réalité et l'image populaire qui en est née. Une aventure aussi forte que celle des montreurs d'ours ou des grandes transhumances ovines (deux autres sujets que j'ai étudiés par ailleurs). Les axes de recherche sont géographiques, historiques, sociologiques, ethnologiques.

Le terrain est essentiellement constitué d'une base iconographique vaste (environ 4000 cartes postales anciennes de France, revues, livres...) sur le thème caprin.

Situation actuelle de la recherche:

L'étude géographique des cartes postales et des photographies de cette période laisse entrevoir une plus large diffusion de ces chevriers vers la Gironde, les plages de l'Atlantique, la Manche, la mer du Nord, la Belgique et l'Angleterre! Mais aussi vers l'Espagne, l'Auvergne, le sud de la France, Lyon et l'Est: peut-être d'autres chemins vers la Belgique? Et Marseille afin d'y vendre les chèvres pour

la viande – aux troupes hindoues (guerre 14-18)?

Plusieurs remarques s'imposent, concernant l'interprétation de ce recensement iconographique, bien étoffé depuis vingt ans, mais heureusement, toujours non exhaustif!

Son interprétation pose des difficultés

Son interprétation pose des difficultés, déjà signalées par M. Tucoo-Chala: la différenciation des chevriers transhumants hors de la région Aquitaine, des pyrénéens sédentaires offrant leur lait dans les stations thermales pyrénéennes (Luchon, Capvern, Tarbes,

Bagnères-de-Bigorre, Salies de Béarn, pour les principales) ou ville de pèlerinage comme Lourdes. Une étude d'identification précise et la connaissance des lieux et des personnes est nécessaire.

Elargir l'enquête sur les foyers de chevriers migrants

Elargir l'enquête sur les foyers de chevriers migrants: d'une part reprendre l'enquête au point de départ

des témoignages recueillis par M. Tucoo-Chala auprès des familles Bussy, Malgoyre, Carré-Miegeville et Miédougé du village d'Aroudy en vallée d'Ossau. Et élargir la recherche, car cette famille ne constitue pas l'unique berceau des chevriers lancés sur les routes de France; M. Cazaban a identifié une autre famille issue de Bielle (vallée

1) "*Caprinologie*", 4 impasse des Glycines 09200 Eychheil; courriel: biq.brother@free.fr

d'Ossau), tandis que M. Louis Laborde-Balen raconte un autre exemple de vente de lait dans les rues de Bordeaux par un chevrier nommé Pierre Loustaunau issu de la vallée d'Aspe vers 1760-70, qui vendit le troupeau collectif dont il

avait la charge et s'embarqua pour les Indes (Pierre Loustaunau – Berger des Pyrénées, général des Indes de Louis Laborde-Balen, Ed. de Faucompret (1998) (chroniqué dans la revue "Pâtre" N° 514 mai 2004)

Etude parallèle des transhumances animales et des migrations humaines

Si les transhumances ovines été-hiver vers la Chalosse semblent avoir été bien étudiées, les transhumances caprines vers les Landes atlantiques ou les landes au nord de la Gironde, la Dordogne, les Charentes pour y faire paître les chèvres dans les vignes, sont plus méconnues... Tout comme la présence des chevriers dans

la région de Libourne afin de constituer les troupeaux migrants. Etude à mettre en parallèle avec les migrations humaines des Pyrénéens au fil de la Garonne et Bordeaux pour y trouver des travaux saisonniers (vendanges, nourrices) ou s'embarquer pour les Amériques, ou vers la région opposée du Languedoc pour les Ariégeois...

D'un point de vue purement zootechnique

D'un point de vue purement zootechnique, l'exportation et la dispersion d'un cheptel caprin de souche pyrénéenne important (il est question d'un pic de 1500 chèvres par an, pendant 40 ans?), vendu en fin de lactation

en France et surtout dans les jardins de la région parisienne et des villes du Nord, est à considérer dans la constitution génétique du cheptel français à cette époque.

D'un point de vue symbolique, le "chevrier basque" est devenu une figure emblématique

D'un point de vue symbolique, le "chevrier basque" est devenu une figure emblématique des rues des villes françaises et s'est inscrit dans le tableau des "Petits métiers des rues" au début du vingtième siècle. Sa silhouette (béret, chien, canne-fouet, chèvre, traite, bol,

enfants...) a été maintes fois reproduite et fait partie de l'imaginaire collectif (chromos, images scolaires, revues...) Légende rehaussée par l'artiste Sarah Bernhard et le portait de M. Miédougé réalisé par Edouard Detaille...

Autres aspects ethnologiques

Autres aspects ethnologiques: d'une part les différentes manières de se présenter et d'annoncer sa venue (costume, flûte de pan, corne, cri, chant, ritournelle...) et d'autre part l'organisation familiale (plutôt une affaire

d'hommes) une vie aux marges de la ville – la chèvre animal sans sol - et la répartition commerciale des quartiers parisiens pour la vente du lait.

Questions posées comme causes du déclin de l'activité

Questions posées comme causes du déclin de l'activité: la voiture envahissant les villes, entraînant la lente diminution du nombre de chèvres au fil des ans, les repoussant vers les banlieues. Mais aussi la naissance d'un commerce plus lucratif, développé par les chevriers eux-mêmes: celui des fromages de chèvre, conduisant au

chevrier sans chèvre, muni de sa seule boîte de fromages. De plus, quel rôle concurrentiel a joué l'apparition des fermes urbaines, "pouponnières" et "laiteries infantiles" créées dans les années 1910-1920, principalement sous l'impulsion de M. Crépin et de sa croisade pour le lait de chèvre?

Cette étude est menée en partenariat avec l'association de *La chèvre de race pyrénéenne* créée en 2004 – dont le siège est à Foix – avec laquelle j'entretiens des rapports amicaux, lui fournissant des arguments sur le passé de cet animal. Nous voudrions aller plus loin dans le travail patrimonial concernant cet animal, et ses éleveurs.

L'Association de la chèvre de race pyrénéenne

Siège social: 32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX

Tél.: 05.61.02.14.19

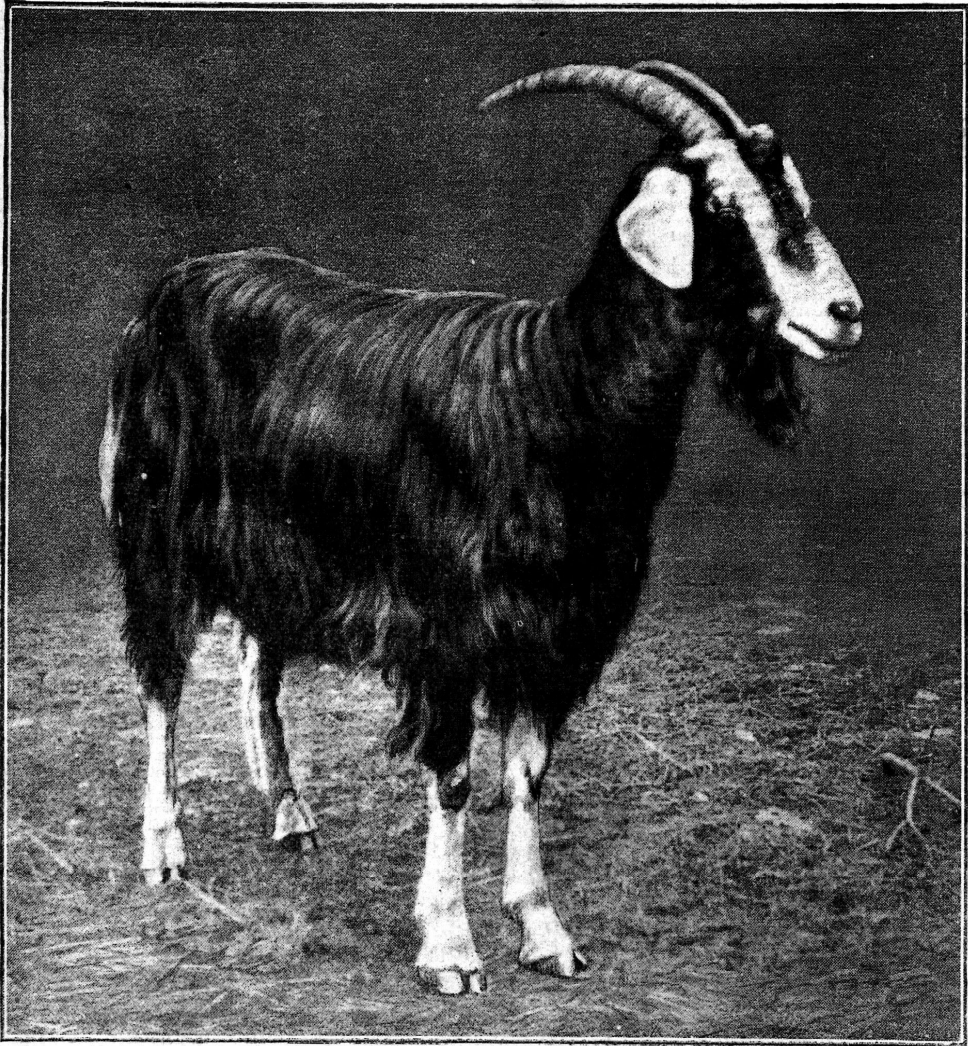
Mail: asso.chevre.pyr@free.fr

Site: <http://www.chevredespyrenees.org>

Animatrice: Fanny THUAULT

Illustrations

Le Petit Journal
HEBDOMADAIRE = agricole = N° 1449
13 Avril 1924 Prix : 40 centimes.
& La France Paysanne réunis



Une belle chèvre des Pyrénées

Cl. P. J. K.

La chèvre des Pyrénées, belle bête solide à poils longs et surtout à oreilles tombantes, telle que la cherchent actuellement les éleveurs puristes... Son standard commence à se fixer plus précisément autour des années 1910-1920 dans les revues agricoles (ici le Petit Journal du 13 avril 1923), tout comme le volumineux "Larousse agricole" des années 1920 ou des livres plus techniques comme "La chèvre" de Joseph Crépin (Hachette - 1918).

Or, la photo a été prise à Nîmes, car cette chèvre fait partie d'un troupeau venant des Basses-Pyrénées pour

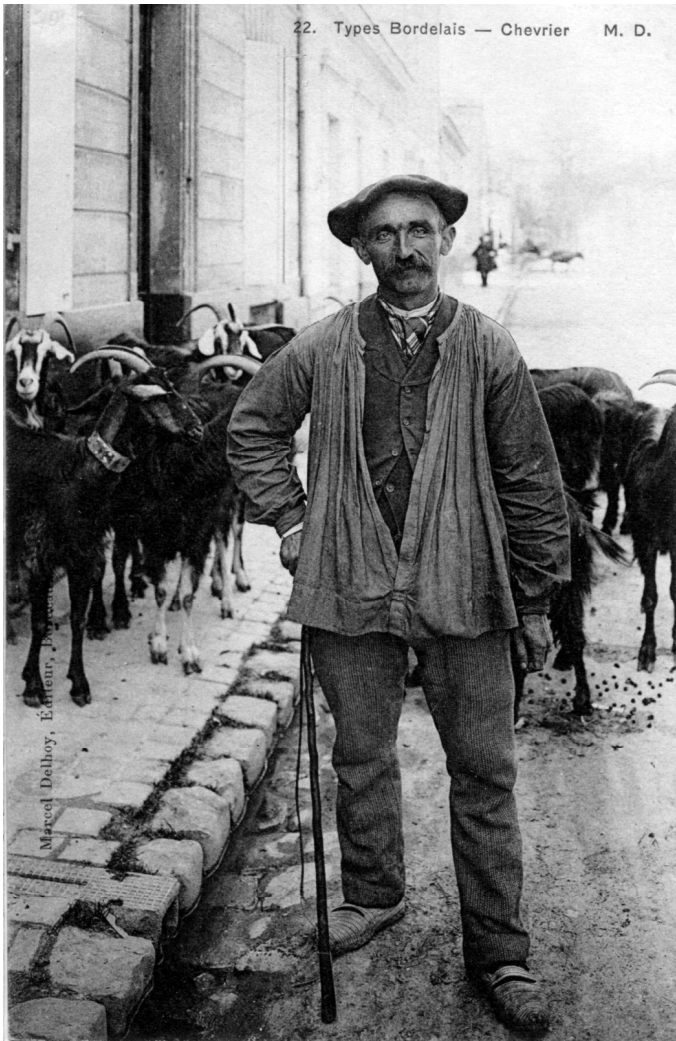
se rendre à Marseille, non pas pour la traite habituelle dans les rues, mais pour la consommation de viande "*si appréciée des Orientaux*" comme le dit l'auteur. Voilà qui ouvre bien des horizons sur les migrations caprines et rappelle l'énorme importation dans les différents ports de France de viande de chèvre durant la guerre de 14-18 afin d'alimenter les troupes indiennes.

Revenons donc dans les Pyrénées vers les années 1880.

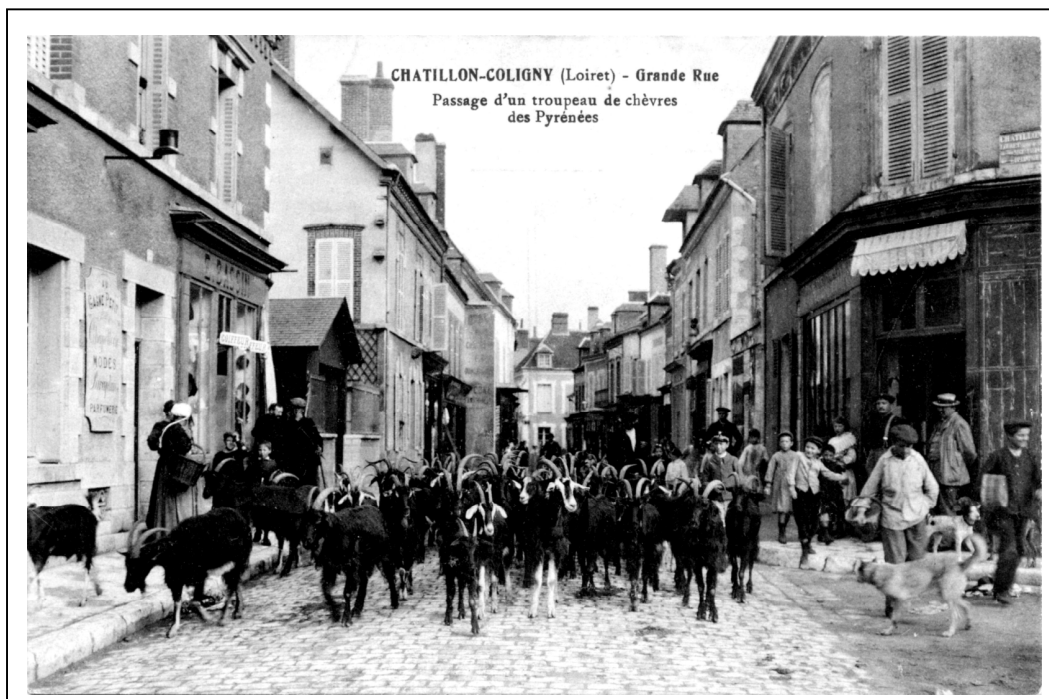


Cette scène de traite (ici très sportive: par derrière et dans une bouteille!) dans les rues de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), par des chevriers sédentaires est commune à bien des villes thermales des Pyrénées vers 1890-1910: Luchon, Capvern, Salies-de-Béarn, Bagnères-de-Bigorre, sans toutefois en trouver trace vers Eaux-Bonnes! Il faut bien vider la bourse du curiste qui s'ennuie ferme la journée durant et lui faire oublier sa vessie gonflée tandis qu'il n'attend que la nuit pour revivre enfin dans cette alternative: le casino ou le bal caritatif? A moins que ce ne soit une course d'autochtones musclés devant gravir une falaise, comme à Aulus-les-Bains (Ariège), où le chevrier Mandrin était champion! Eau plate ou eau bénite, peu

importe, plusieurs familles de chevriers lourdais, "les crabé", se partagent la cité mariale en compagnie des fleuristes afin de finir de détrousser les pèlerins réchappés des boutiques de souvenirs. A propos de miracle, celui de l'extension des chemins de fer français au milieu du 19eme siècle en est un, engendrant de façon exponentielle la traite des chèvres dans l'ensemble des stations balnéaires nouvellement créées sur les vastes propriétés confisquées après la Révolution et rachetées à vil prix par les grandes fortunes: une entreprise capitaliste de très grande envergure qui va précipiter le déclin d'une société agricole multimillénaire.



Le chevrier de Bordeaux: une des plus belles vues de l'homme et de son maigre attirail (canne fouet, béret, blouse, sabots) et ses chèvres (sans muselière) sur les pavés de la ville. Depuis des siècles, les chevriers béarnais (très souvent faussement légendés "chevriers basques" à cause du béret !) avaient, tout comme les moutonniers (souvent des troupeaux mixtes ovins-caprins), pris l'habitude de la transhumance hivernale vers la Chalosse et les Landes à l'est, ou vers le nord-est vers Libourne et les Charentes afin de pacager les vignobles en morte saison. Bordeaux est le pôle magnétique de ces flux migratoires, animaux et humains, tout simplement parce que toutes les rivières qui descendent des Pyrénées y confluent. Mais c'est aussi la porte ouverte à toutes les espérances vers des horizons nouveaux... Dès les années 1760-1770, on trouve la trace d'un petit chevrier béarnais trayant dans les rues de Bordeaux le troupeau collectif confié par son village. Avidé d'aventures, tombé fou des voiliers, il va jusqu'à vendre les chèvres pour s'embarquer vers les Amériques... Il deviendra général des Indes. Telle est l'histoire de Pierre Loustaunau racontée par Louis Laborde-Balen



"Passage d'un troupeau de chèvres des Pyrénées dans la Grande Rue de Châtillon-Coligny - Loiret"; Qu'est ce qui a bien pu passer par la tête du premier chevrier béarnais qui a décidé de ne pas revenir vers ses montagnes des Pyrénées mais de faire le voyage vers Paris? Sans doute la même idée d'aventure et de fortune que notre Général des Indes! Les chèvres ayant mis bas, les chevreaux de lait étant vendus comme plat traditionnel de Pâques en Pyrénées, le troupeau ainsi rassemblé dans les

landes du nord de la Garonne met un mois pour gagner Paris à pied. Le chien est indispensable pour éviter aux champs en bord de route de subir la dent dure des Pyrénéennes. Par la suite, les chevriers montèrent par le train, gagnant ainsi un mois de lactation dans les rues. La mousse du lait étant reconnue pour ses effets bienfaisants

(envers les enfants malades et surtout riches) le béarnais multiplie bols et récipients tendus par les mains enfantines ou les bonnes, prévenues de son arrivée par un chant, un cri, une ritournelle, un air à la flûte de Pan ou un bon coup de trompe, caractéristique à chaque homme au béret.



De Bordeaux, les chevriers béarnais empruntent plusieurs directions pour "monter". La voie occidentale passe par les plages des Charentes, de Vendée et de Loire Inférieure. Les plus centrales, car il existe une diversité (peut-être au fil des âges ou des aires de repos possibles?), passent par la Corrèze et le Loiret. Un ensemble de chemins plus orientaux bifurquent à Brive et visent Le Mont-Dore, Lyon, Troyes, Epinal... L'ensemble veine la France, se superposant tout naturellement au tracé des principales voies romaines ou des Chemins de Saint-Jacques.

A Paris, les chevriers béarnais retrouvaient une

organisation logistique – quasiment clanique - fortement implantée en banlieue, installée près des glacis des anciennes fortifications de la guerre de 1870, pâtures gratuites pour les chèvres devenues "zonardes". Chaque année, à la fin de la lactation, les chèvres étaient vendues aux Parisiennes et Banlieusardes afin d'augmenter la basse-cour familiale, renvoyant la gent caprine ainsi du côté des femmes. Un chevrier béarnais pouvait – paraît-il – engranger en 10 ans un pécule suffisant pour pouvoir se retirer au Pays et tenir buvette ou auberge. Pluriactivité et tourisme, déjà...



Au nord de Paris, les chemins continuaient vers les très nombreuses stations balnéaires et les innombrables sanatoriums de la Manche et de la Mer du Nord (Encore les bienfaits de la *chemindeferisation*!), ou bien directement par Beauvais et la Picardie pour se diffuser en Belgique à Gand, Bruxelles et Liège... Sans oublier la voie orientale par Epinal et Saint-Mihiel (Meuse). Quant à la supposée présence des chevriers béarnais en Angleterre, la folle rumeur en courait depuis si longtemps, sans preuve! Qui est apparue au grand jour l'année dernière en dévoilant un

article du journal "The Ark" de janvier 1995 mentionnant une "Scène de rue montrant des chèvres pyrénéennes à Londres, 1880". Par quel miracle les Anglais, dont la phobie paroxystique des maladies continentales est patente, ont-ils bien pu admettre la pyrénéenne bête cornue sur leur sol? Et par quel port de la Manche les chevriers se sont-ils embarqués? Voilà qui pourrait expliquer la présence de troupeaux de chèvres, sans scène de traite concomitante, à Avranches (Manche) par exemple...

L'AGRICULTURE NOUVELLE

ABONNEMENTS
FRANCE ET COLONIES :
Un an (24 numéros) .. 18 »
Six mois (12 numéros) .. 9 »
Union : Un an .. 26 »
postale : Six mois .. 14 »

LES ANNONCES
sont reçues
au SERVICE DE PUBLICITÉ
18, Rue d'Enghien, Paris
(10^e arrondissement)

Parait les 2^e et 4^e samedis de chaque mois. — Rédaction, Administration : 18, rue d'Enghien, Paris.



CHEVRIER ET SON TROUPEAU. — C'est pendant la belle saison que la chèvre donne naturellement son lait. Mais n'est-il pas intéressant d'en avoir toute l'année ? Pour cela, suivre les conseils indiqués dans ce numéro.

L'utilisation de l'image traditionnelle d'un produit afin de promouvoir son extrapolation – voir son contraire – ne date pas de nos communicants contemporains. En 1927, la magnifique photo de ce chevrier béarnais en couverture de *"L'agriculture nouvelle"* n'a pour but que de faire la promotion, en pages intérieures, de l'élevage des chèvres dans les jardins parisiens ! Pourquoi attendre le passage d'un chevrier quand on peut avoir à volonté et à domicile du lait gratuit ? La chèvre n'est jamais qu'un gros lapin de plus dans la basse-cour familiale, ou plutôt la "Poule au lait

d'or", tout le contraire de la "Vache du pauvre" ! Il est vrai que les années 1920 marquent l'apogée de la croisade des frères Crépin pour un lait de chèvre sain et la création des laiteries pouponnières caprines à Paris et en très proche banlieue, tout comme le début de la volonté de faire accéder la chèvre à un véritable statut agricole... Double destinée qui va durer jusqu'aux lendemains de la dernière guerre mondiale. A quelques exceptions près, il faudra attendre les années 1970 pour que la chèvre et les chevriers obtiennent une reconnaissance comme profession agricole.



1938: la fin? La création des laiteries caprines urbaines est-elle à l'origine du déclin de la traite dans les rues des chèvres pyrénéennes? Certainement pas, car la principale cause est probablement l'augmentation croissante de la circulation automobile, encore que les embouteillages hippomobiles exaspéraient les Parisiens depuis bien longtemps! La guerre de 14-18 avait déjà sonné le glas de cette activité, en interrompant momentanément le passage des chevriers béarnais, majoritairement mobilisés. Mais il est une raison moins connue, pratiquée par les chevriers eux-mêmes, qui a définitivement entraîné et – ou accompagné le déclin (dans ce dernier cas on parlera de reconversion bien préméditée?) de la traite dans les rues: la vente de fromages. Au début, les chevriers achetaient sur leur trajet quelques fromages aux affineurs du Centre ou des pays de Loire afin d'élargir la gamme de leurs produits,

s'assurant ainsi un complément de revenus en les revendant aux Parisiens. Puis, certains se sont installés à un coin de café face aux Halles, faisant fonction de grossistes en fromages. C'est peut-être le cas de ce fameux Soucaze, chevrier mondialement inconnu à Albi, que l'on retrouve quelques années plus tard établi parrain du fromage de chèvre aux Halles de Paris! Les chevriers fromagers utilisaient ainsi un solide réseau commercial tissé depuis 40 ans. Ainsi vint le triste temps du petit chevrier s'emmerdant comme un rat mort en fumant sa clope au pied d'un poteau, offrant toute boîte ouverte sa maigre camelote au chaland comme n'importe quel vulgaire vendeur de cravates à la sauvette ou racoleur pour bonbons des Vosges. Seules deux maigres biquettes lui tiennent compagnie, maintenant un lien ténu entre le produit et son origine.



Adieu l'odeur des poils longs de la Pyrénéenne et de ses crottelettes dispersées sur les pavés des villes ! Adieu le son de la flûte de Pan et le geste des enfants tendant leur bol au chevrier venu des lointaines montagnes, Père Noël quotidien en béret... Reste une silhouette populaire bien installée dans la galerie du monde des "Petits métiers parisiens" entre le vendeur de coco et le loueur de bateaux, sans oublier la "Femme aux chèvres" menant son attelage de chèvres dans les différents jardins d'enfants des préfectures et de la capitale.

Le chevrier béarnais vendait plus de rêve que de lait!

HISTORIQUE DES ÉTAPES D'ORGANISATION DE LA PROFESSION CAPRINE ET DE SES STRUCTURES DE RECHERCHE - DEVELOPPEMENT DANS LE BASSIN DE CHARENTES-POITOU

Frantz JÉNOT ⁽¹⁾, FRESYCA ⁽²⁾

Résumé: Cet article traite de l'évolution historique de l'organisation de la profession caprine et de ses structures de recherches – développement en Charentes-Poitou. En 1963, est créé dans les Deux-Sèvres le premier syndicat départemental de l'Élevage caprin. Les autres départements de la région suivront rapidement la même voie. En 1971, la Fédération régionale des syndicats caprins (Fresyca) est constituée. Mais dès 1967, un centre régional d'études caprines est mis en place à Melle. Bénéficiant d'un chargé d'études, animateur de la Fresyca en même temps, ce centre entreprend un certain nombre d'études techniques intéressant les éleveurs. A partir de 1978, des nouvelles structures professionnelles voient le jour, l'Association Régionale Caprine (ARC) sous forme de GIE, en raison de la nécessité d'organiser autrement la filière caprine. La crise en 1980 due à la baisse du prix du lait a pour conséquence la création d'un laboratoire de recherches sur les produits laitiers caprins (futur ITPLC). En 1982, la FNSEA crée en son sein un comité inter-régional ou section caprine qui regroupe 10 départements; ce qui provoque une certaine tension entre éleveurs. On peut considérer qu'au cours des années 1990, les structures régionales professionnelles et de R-D sont en place. Plusieurs structures de R-D se développent de façon significative: l'IVARC structure de vente de reproducteurs caprine, l'ITPLC qui couvre tout le secteur de la transformation du lait de chèvre, la SRPC, station de pathologie caprine aujourd'hui ANSES, le CRDC, centre de ressource et de documentation caprine et enfin l'Agrotransfert caprin destiné à transférer les connaissances de recherches vers le développement. Enfin au cours des années 2000, apparaissent de nouveaux besoins des éleveurs de chèvres. Au sein de la Fresyca, ils rédigent un projet de prospective stratégique, étant sensibles à leur sous-représentativité dans les instances décisionnelles et de leur dépossession des orientations de leur propre filière. Cette recherche de réorganisation régionale aboutit au réseau REXCAP de type pôle de compétitivité rassemblant les différents acteurs de la filière, les acteurs politiques et les partenaires de R-D. Le réseau REXCAP permet ainsi de prendre en compte des thématiques transversales sur des enjeux nouveaux en permettant une mutualisation des moyens.

En complément de notre article intitulé "SYNDICATS CAPRINS, FNEC ET INSTITUTS TECHNIQUES, UN DESTIN CROISÉ: TRAJECTOIRES ET DYNAMIQUES DEPUIS 1950 EN FRANCE" publié

dans la revue d'*Ethnozootecnie* N°91 (2011), nous traitons dans le présent article la structuration progressive des organisations professionnelles et de recherche-développement en Charentes-Poitou.

Etape 1: première organisation des éleveurs de chèvres via les Syndicats Caprins et activités de R&D

La création des syndicats d'éleveurs caprins constitués en associations spécialisées

Aux niveaux départementaux, les éleveurs de Poitou-Charentes commencent par s'organiser en association, en l'occurrence au sein de syndicats spécialisés, les syndicats caprins qui sont des associations loi 1901. Dans cette région, la première organisation syndicale caprine apparaît en Deux-Sèvres avec la constitution du Syndicat Départemental d'Élevage Caprin en 1963 sous l'impulsion de Charles SERVANT, éleveur à Mairé Levescault en pays Mellois. (*A titre de comparaison, les entreprises laitières coopératives s'étaient structurées entre elles depuis longtemps en Association Centrale des Laiteries dès 1893 à Surgères (17). Par ailleurs, les deux*

premières laiteries industrielles de fabrication de fromage de chèvre ont été Saint Loup sur Thouet (79) en 1898 et Bougon (79) en 1906.

La spécificité des syndicats spécialisés est de s'ouvrir à tous les éleveurs, qu'ils soient encartés dans un syndicat général (quel qu'il soit) ou non. L'objectif est bien pour les éleveurs de chèvres de se retrouver entre eux pour échanger sur leurs problématiques et réaliser des actions techniques.

Les départements voisins suivront cet exemple de création de syndicats caprins départementaux. Le syndicat caprin de Charente est constitué en 1968. Celui de Charente-Maritime est constitué en 1966. Celui de la Vienne est constitué en 1963. Celui de la Vendée est constitué en mai 1970. Il est ici intéressant de noter que la Vendée se rattache dès l'origine à la structuration professionnelle caprine de Poitou-Charentes; signe que les

1) Université de Poitiers, Département de géographie, laboratoire ICoTEM - 99 avenue du Recteur Pineau – 86000 POITIERS.

2) Fédération Régionale des Syndicats Caprins de Charentes-Poitou - 12 bis rue Saint Pierre - 79500 MELLE

éleveurs considéraient ce bassin comme un professionnellement au-delà des limites administratives.

Au niveau du bassin de Charentes-Poitou - Vendée, ce développement des syndicats caprins départementaux permettra de donner une dimension régionale au syndicalisme caprin en mars 1971 avec l'Assemblée Générale constitutive à Melle (79) de la Fédération Régionale des Syndicats Caprins (ou FRESYCA) dont le premier Président sera Monsieur BARNAUD, alors Président du Syndicat Caprin de Charente-Maritime. Il s'agit de la première fédération régionale française qui est créée en région Poitou-Charentes. Le siège social se situe à Melle (au lieu dit La Vergne - 79500). Il se déplacera ensuite à Mignaloux Beauvoir (86) pour revenir à Melle en 2005.

Les trois fonctions de ces associations d'éleveurs sont de défendre les intérêts des éleveurs et producteurs fermiers, d'être l'interlocuteur de l'administration et de contribuer à l'amélioration des conditions de production des éleveurs.

Pour mémoire, rappelons ici la date de création de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives de Charentes-Poitou (ou ACLCCP) en 1893. Son siège social est alors à Niort (79) et ses bureaux à Surgères (17). Une vingtaine de coopératives adhèrent au début, jusqu'à 139 en 1932 puis 145 en 1952. La première laiterie industrielle de fromage de chèvre est mise en place à Saint Loup sur Thouet (79) en 1898, bien avant que les éleveurs caprins ne s'associent et s'organisent en syndicats caprins!

L'implication professionnelle et syndicale des éleveurs caprins dans leur association spécialisée

Pour avoir une idée du niveau d'implication des éleveurs dans leurs associations départementales, le tableau 1 donne le nombre d'adhérents dans les Syndicats Caprins en 1974 (*A titre de comparaison, les données Agreste nous indiquent que le département des Deux-Sèvres compte en*

1978 à lui seul 5 430 livreurs de lait de chèvre avec une taille moyenne de cheptel de 23 chèvres pour une livraison annuelle de 13 800 litres; ce qui ferait moins de 3 % d'adhérents des livreurs de lait de chèvre au Syndicat).

Départements	16	17	79	85	86	Bassin
Adhérents dans les syndicats caprins en 1974	88	80	185	53	207	613
Chèvres dans les élevages adhérents en 1974	4 048	3 922	10 915	2 528	10 427	31 840
Nombre de chèvres/adhérent en 1974	46	49	59	65	50	53
Nombre livreurs/département (et de fermiers) en 2006	175 (20)	135 (30)	930 (60)	250 (20)	380 (30)	1 890 (150)
Nombre d'adhérents en 2006	22 (12 %)	34 (25 %)	171 (18 %)	54 (22 %)	23 (6 %)	304 (16 %)

(Sources: Gilbert TOUSSAINT - FRESYCA 1974 et Frantz JÉNOT FRESYCA 2006)

Tableau 1: Nombre d'éleveurs de chèvres adhérents des syndicats caprins en Charentes-Poitou en 1974 et en 2006

Ces adhésions semblent relativement faibles en proportion, même si elles indiquent un nombre suffisant pour garantir une véritable vie associative (*A titre de comparaison, le pourcentage de salariés syndiqués en France n'est que de 7 % en 2009*). Toutefois à cette époque, les exploitations étaient principalement en système polyculture élevage, ce qui explique le relativement faible nombre d'éleveurs

impliqués dans les syndicats.

L'investissement dans les syndicats caprins est donc une opportunité pour des éleveurs motivés et engagés de partager leur passion avec leurs collègues, de participer à une vie professionnelle active et de "sortir" de leurs fermes pour rencontrer d'autres acteurs du territoire.

Les orientations des syndicats caprins en Charentes-Poitou à leur début

► Les orientations pour la filière et l'animation de la vie associative des éleveurs caprins

Pour illustrer les fonctions et missions des syndicats caprins, nous pouvons lister un certain nombre de leurs actions réalisées durant la période des années 1960 au début des années 1980:

- la volonté de réalisation d'un label pour le fromage de chèvre de Poitou-Charentes. Cette réflexion est menée à la FRESYCA par un groupe de

professionnels caprins dès septembre 1972. Un projet de demande d'Appellation d'Origine Contrôlée pour le Chabichou est réalisé dès 1973. Il est présenté aux représentants des industries laitières. Finalement, la demande d'AOC n'aboutira qu'en 1990...

- un groupe de producteurs fermiers était constitué

au sein de la FRESYCA. Les producteurs fermiers décident par exemple de participer à la Foire-Exposition de Saint-Maixent (79) à partir de 1971. La FRESYCA y organise le 29 juillet 1972 son premier concours des fromages. Les industries laitières invitées à participer, refuseront au regret des professionnels caprins

- Organisation de voyages annuels pour les éleveurs caprins à la rencontre d'autres protagonistes de filières caprines (Suisse et Savoie; Drôme et Ardèche; Aveyron à titre d'exemples)

- Organisation de concours de reproducteurs caprins. Le premier Concours, organisé par la

► Les actions régionales de R&D en production caprine mises en place par les éleveurs

- **La mise en place d'un Centre Régional d'Etudes Caprines à Melle**

En 1967, à l'initiative des syndicats caprins départementaux, se crée à Melle le Centre Régional d'Etudes Caprines (ou CREC) qui illustre la volonté des éleveurs d'implanter une "maison de la chèvre" sur leur territoire du Poitou méridional où se concentre la production caprine. Cet organisme fut, à l'origine, un regroupement de toutes les structures désireuses de promouvoir la production caprine qui comprend les syndicats d'éleveurs, les livres généalogiques, les laiteries, les vétérinaires praticiens, l'INRA, etc...

On doit à ce Centre un certain nombre de réalisations, dont:

- une étude sur le zéro-pâturage sur trois années dans cinq exploitations.

- la création du groupement de producteurs de reproducteurs caprins de Charentes-Poitou (IVARC),

- la création d'un troupeau de recherche appliquée dont l'objectif consiste à mettre au point des techniques applicables dans les élevages. Le troupeau, constitué en 1971, publiait ses premiers résultats en 1974. Après une première étape d'étude avec 100 chèvres, l'élevage passe à 200 chèvres en 1975.

- les principaux thèmes d'études abordés sont: les influences des techniques d'élevage sur l'aptitude du lait à la transformation fromagère, la simplification du calendrier fourrager dans le cadre du zéro pâturage, l'amélioration de la récolte de lait, de la reproduction et des bâtiments.

- le fonctionnement de ce centre a été grandement facilité par la mise à disposition d'un ingénieur par l'ITOVIC, puis par l'appui technique de l'antenne établie par cet Institut à Melle.

Il est à noter que dans les années 1960, subsistait encore en Pays Mellois, une confrontation religieuse entre protestants et catholiques. En élevage, cette survivance de guerre des religions se traduisait par une défense de la race poitevine par les protestants et une défense des races alpines par les catholiques. Les partisans de la race poitevine ont constitué le CREC alors que les catholiques ont importé la race alpine grâce notamment, aux travaux de la Comtesse de Saint Seine qui hébergeait en Touraine le LGA.

Localement, le CREC a été fortement soutenu par le conseiller général de Melle, Emile TOUZEAU. Le

FRESYCA se tient dans le cadre de la Foire-Exposition à Poitiers le 11 mai 1980

- Gestion des fonds FORMA destinés à la filière caprine régionale jusqu'en 1978, année de création de la future Association Régionale Caprine (ou ARC)

- Gestion du Centre Régional d'Etudes Caprines (ou CREC) basé à Melle (*cf. ci-dessous*)

- Rôle d'interlocuteur et de représentation auprès des administrations et des industries laitières pour toute négociation sur des conditions de rémunération du prix du lait ou les réglementations

chargé d'études du CREC, Gilbert TOUSSAINT, était également l'animateur de la FRESYCA. Il poursuivra sa carrière professionnelle à l'ITOVIC à Paris à partir de 1979 après l'arrêt du fonctionnement de cette structure.

En 1979, le CREC connaît des problèmes financiers. De nombreuses rencontres sont nécessaires pour solutionner ces difficultés. Le troupeau est cédé au lycée agricole et un Comité Technique est chargé du suivi du fonctionnement de cette unité caprine, notamment pour la recherche de références (150 000 F sont reçus du Ministère de l'Agriculture à cet effet). La chèvrerie du CREC est revendue à l'ARC qui la revend aussitôt à perte au lycée agricole de MELLE. Cette opération permet de couvrir le déficit financier du centre.

En conclusion sur ces quinze années, de 1963 à 1978, nous pouvons rappeler que dans un contexte d'euphorie pour la production caprine régionale, les débats de ces éleveurs, passionnés de chèvres, ont porté les germes d'un développement des structures techniques. D'une part, les syndicats caprins sont les représentants officiels et quasi uniques de la profession caprine auprès de l'Etat et des collectivités territoriales, ce qui autorise l'accès à des financements et la participation aux débats pour la filière; d'autre part, les structures de recherche-développement spécialisées en production caprine (les contrôles laitiers, l'UPRA caprine, les centres d'insémination, l'Institut de l'Elevage à titre d'exemples) recrutent une partie de leurs délégués auprès des syndicats caprins par désignation. Cette représentativité permet aux éleveurs engagés de porter leurs revendications au sein même des structures de développement. L'organisation régionale de la filière caprine est en grande partie issue de ces quinze années d'échanges, de rencontres et d'ambition pour la production de lait de chèvre. Nous verrons que les orientations de politique agricole nationale en terme de soutien aux productions auront largement permis de renforcer le rôle des élus caprins en vue de constituer une véritable filière organisée autour d'organismes de recherche-développement spécialisés et de structures professionnelles.

- **Les principales actions développées et financées en région au service des éleveurs et des laiteries**

Le tableau 2 liste synthétiquement les principales thématiques des actions de développement caprines depuis le milieu des années 1970. Nous illustrons dans ce tableau le caractère exclusivement technico-économique de ces

actions à destination directe des éleveurs et des structures de développement qui les accompagnent.

Ces thématiques d'investissement et les sommes

qui leur sont allouées révèlent les préoccupations des éleveurs et des entreprises. La performance technique est au centre de ces préoccupations.

		1975-78 (Fresyca)	1979- 1980 (ARC)	1982- 1988 (ARC)	1989 - 1993 (ARC)	1994 (ARC)	1995 (ARC)	1996 (ARC)	1997- 1999 (ARC)
1	Assistance technique et économique (ATEC, GTEC, références etc...)	100	+ 150	+ 400	Référence	+ 700	+ 400	- 400	
2	Amélioration génétique	50	200	id	id	680	500	310	1730
3	Qualité du lait	100	+ 40	- 60		+ 700 laiteries	+ 700 fromageries	id	-700
4	Conservation de chevrettes	120	0	0	0	0	0	0	0
5	Aide à la gestion du CREC	30	0	0	0	0	0	0	0
6	Fonds de réserve	80 à 150	id	id					
7	Agrotransfert caprin	-	-	-	-	-	350	350	600
8	Animation + édition revue "L'éleveur de chèvres"	0	0	300 (Brilac)	165	200	180	180	180
	TOTAL (KF)	300- 400	700	1400	1400	2800	3900	3500	2700

(Source: Procès verbaux des rapports de Conseils d'Administration et d'AG de l'ARC, de la FRESYCA et du BRILAC)

Tableau 2: Présentation synthétique des principales actions menées par la profession caprine entre 1975 et 1999 (FRESYCA puis ARC) et leurs niveaux de financements (en KF par an)

Nous pouvons par exemple noter l'absence de fonds pour la production fermière ou pour des actions de communication ou pour le fonctionnement d'une ferme expérimentale de recherche spécialisée en production caprine (après que le CREC ait fermé ses portes à la fin des années 1970).

Les actions mises en place et financées par la FRESYCA et l'ARC présentent un caractère très technique jusqu'à la fin des années 1990, que ce soit en faveur des domaines de la génétique, de l'assistance technique ou technico-économique aux éleveurs, de l'accompagnement aux travaux de recherche dans la station du CREC.

Ces actions ont permis aux éleveurs de toujours mieux maîtriser leur atelier caprin et l'élevage des chèvres.

Les résultats d'amélioration des performances laitières des chèvres de la région le confirment, de même sur l'amélioration de la productivité humaine et de l'agrandissement de la taille des cheptels caprins.

La filière caprine de la région Poitou-Charentes est généralement présentée comme une filière moderne ayant su s'organiser, développer ses volumes de lait produits et mettre en place des *process* de production efficaces dans tous les domaines techniques. En cela cette filière, comme d'autres, a répondu aux objectifs fixés par les lois sur l'élevage des années 1960 qui visaient notamment à développer une agriculture intégrée dans une filière agro-industrielle. Cette orientation laisse toutefois en suspens des questions économiques, sociales et environnementales.

Etape 2: à partir de 1978, une transmission de compétences de la FRESYCA à l'Association Régionale Caprine (ARC) puis au Bureau Régional Interprofessionnel Caprin (BRILAC)

Réorganisation des acteurs pour l'animation de la filière et première crise de la filière caprine

► L'année 1978, année charnière pour la filière caprine régionale

1978 voit une nouvelle structure professionnelle apparaître, l'Association Régionale Caprine (ou ARC) qui prend la fonction d'un groupement d'intérêt économique

(ou GIE).

Sous l'impulsion des Syndicats Caprins et surtout des Chambres d'Agriculture, les acteurs de la filière caprine de la région ressentent la nécessité d'organiser autrement la filière caprine (c'est-à-dire pas uniquement via

les Syndicats Caprins). Une série de réunions avec les organismes techniques (EDE, DSV, Syndicats Caprins, Syndicats de Contrôle laitier, Centres d'insémination, etc...) se déroulent à Melle.

Les difficultés financières rencontrées par le Centre Régional d'Etudes Caprines (ou CREC) précipitent une évolution rapide de l'organisation de la filière régionale. Sur invitation du Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, une réunion de constitution de groupement d'intérêt économique caprin est organisée. A Niort, le 22 décembre 1978, cette volonté aboutit en premier lieu à la naissance de l'Association pour le Développement et la Promotion des Productions Caprines de Poitou-Charentes (ADPPCP). Elle prendra le nom d'Association Régionale Caprine (ou ARC). Dès sa constitution, l'ARC est intégrée comme section caprine à un autre GIE, le Groupement Promotion Lait Viande (ou GPLV) dont le siège social est basé à Surgères. Son Directeur est également Directeur de l'Association Centrale des Laiteries Coopératives (ou ACLC). Nous pouvons nous interroger sur les raisons de ce choix qui induit un "encadrement" de la structure professionnelle par les laiteries coopératives de la Région (NB: le président de l'ACLC, Jean-Pierre RAFFARIN deviendra également président du Conseil Régional Poitou-Charentes en 1988).

L'urgence de ces décisions nécessitait la participation des Pouvoirs Publics. A ce titre, l'implication de Mr. FOUCHIER, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture de Valéry GISCARD D'ESTAING) a été déterminante pour la filière caprine régionale. L'implication de ce haut fonctionnaire d'état et sa sensibilité personnelle pour la filière caprine régionale s'expliquent en partie par son origine de Saint-Maixent l'Ecole (79), par sa formation de vétérinaire et par sa connaissance personnelle d'élus professionnels caprins régionaux. Cette association, mise en place comme section caprine au sein du GPLV, permet aussitôt de collecter une enveloppe annuelle de 700 000 F, au lieu de 300 000 à 400 000 F les années précédentes, destinée aux actions FORMA définies à cette occasion.

Les services techniques de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (CA 79) rédigeront la proposition de statuts du groupement d'intérêt économique caprin régional. Cette orientation est une première occasion pour les Chambres d'Agriculture et leurs élus syndicaux de s'investir politiquement dans la filière régionale. En effet, jusqu'à cette date, les CA régionales s'étaient peu investies pour cette filière à faible reconnaissance socio-économique. Les motivations de la création de cette association résident dans la constitution d'une structure qui soit composée de plusieurs partenaires de la filière, reconnue par l'administration et les collectivités en vue de la rédaction d'un projet de filière partagé et donc susceptible de percevoir des fonds publics. Ensemble, les représentants des éleveurs, des laiteries et des structures de recherche-développement participent à l'élaboration d'un programme de travail et de financement pour la filière caprine régionale.

Dans ce contexte, les syndicats caprins continuent de connaître une vie associative avec le plus souvent la mise à disposition du technicien de l'EDE ou de la

Chambre d'Agriculture. C'est au niveau régional, ainsi que national, que leur organisation leur permet d'exister syndicalement. Mais progressivement, ces associations se font déposséder de leurs activités techniques au détriment des services des CA et des Contrôles Laitiers. Leur objet de vie associative se retrouve ainsi en permanence à la croisée de la défense syndicale et de la légitimité technique, pris entre deux feux, celui du syndicalisme général d'un côté et de ses organisations professionnelles de l'autre. Leur survie tient sans doute essentiellement au désintérêt assez général à la fois du syndicalisme général et des organisations professionnelles pour la chèvre, cette "vache du pauvre". L'histoire des syndicats caprins départementaux dépendra largement de l'investissement de quelques élus, du technicien qui l'anime, et de la posture qu'ils tiendront vis-à-vis des institutions, de conciliante à dialectique.

► 1980: la première crise du lait de chèvre précipite la création des interprofessions caprines

Dans un contexte de non encadrement de la production et après plusieurs années de croissance soutenue de la production et de la consommation du fromage de chèvre, la filière connaît un premier déséquilibre brutal entre la demande du marché et la croissance de l'offre. Les stocks de caillé enflent dans les entreprises laitières régionales pour constituer jusqu'à plus d'un an d'avance.

Ces stocks seront à l'origine de difficultés de trésorerie de nombreuses entreprises, notamment les plus investies dans la production de fromages de chèvre au premier rang desquelles La Mothe St Héray et Bougon.

Dans les années qui suivront, ces usines seront amenées à fusionner avec d'autres entreprises. La restructuration des entreprises laitières connaît alors ses heures de gloire jusqu'au début des années 1990, avec pour corollaire des licenciements dans les entreprises laitières.

En octobre 1980, les éleveurs caprins, désespérés par la baisse du prix du lait de chèvre, organisent une grande manifestation à Parthenay (79). Plusieurs actions syndicales et mobilisations seront organisées durant deux ans (cf articles de presse, figure 1).

Fin décembre 1980, le secrétaire d'état FOUCHIER organise à Melle, à la demande des professionnels caprins, un colloque régional sur la production caprine. Le Directeur général de l'INRA, Jacques POLY, participe à ce colloque. Cette réunion facilite notamment la création d'un laboratoire de recherche technique sur les produits laitiers caprins (le futur ITPLC) à Surgères, avec un financement de 250 000 F de l'établissement public régional (EPR). Un de ses objectifs sera notamment de maîtriser la technologie de report et de rechercher de nouveaux produits.

Pour passer la crise, la filière caprine perçoit en 1982 des aides dont 13 millions F. pour écouler du caillé stocké: contrat avec les laiteries Bel (640 T de caillé) et du Velay (300 T), 20 millions de francs (MF) d'aide des Pouvoirs Publics pour des compléments de revenu d'éleveurs et 12 MF pour la promotion des produits.

A noter parallèlement à ces événements, qu'en 1981, le Président de la FNSEA, François GUILLAUME, rencontre les représentants nationaux des syndicats caprins

pour proposer que les syndicats caprins deviennent les sections spécialisées des FDSEA. Les syndicats caprins de la FRESYCA refuseront cette proposition et décident de rester autonomes même s'ils considèrent pouvoir entretenir des concertations avec le syndicalisme à vocation générale. Face à cette réponse, la FNSEA crée en 1982, en son sein, un **comité interrégional ou section caprine qui regroupe dix départements** et qui servira d'interlocuteur avec les pouvoirs publics français. Cette tension entre éleveurs témoigne des débats qui habitent la filière, tant au niveau national que régional et des dissensions syndicales, voire politiques, pouvant exister entre éleveurs.

► **Les années 1990, entre gestion du quotidien et renouveau de l'implication professionnelle**

La fin des années 1980 marque sans doute la fin d'un cycle de structuration et de développement de la filière caprine régionale. Les élus de la filière entrent dans une phase de "gestion du quotidien" et peu de nouvelles organisations voient le jour. A cette période, quasiment toutes les structures régionales, qu'elles soient professionnelles ou de recherche-développement, sont en

place. Peu de projets réellement novateurs portent encore les élus caprins. On assiste alors à une forme de gestion qui s'installe progressivement entre ces acteurs. Cet état de fait s'amplifie particulièrement quand les éleveurs sont à la fois élus des syndicats, responsables dans les structures techniques et administrateurs (voire présidents) des entreprises laitières coopératives. Comment concilier une revendication de hausse de prix du lait et une politique territoriale ambitieuse d'un côté, et garantir une bonne gestion économique de l'entreprise coopérative laitière de l'autre? Ces "multi-casquettes" professionnelles induisent obligatoirement une part d'inhibition quant au contenu du discours revendicatif et de son projet.

Ce qui a probablement le plus marqué cette période est le débat sur la gestion des nouvelles crises de surproduction auxquelles succédaient les périodes de sous-production. Les éleveurs ont eu à se positionner sur les modalités envisageables de maîtrise de la production qui a abouti à la mise en place des références individuelles par chaque entreprise pour chacun de ses éleveurs, notamment à partir de la fin des années 1980, et de plans de maîtrise qui seront très diversement appliqués, voire souhaités.

Développement de plusieurs structures régionales spécialisées en R&D caprine

Cette mise en place de centres d'études spécialisés révèle une organisation progressive d'une filière agricole territorialisée autour de problématiques rencontrées par les acteurs de la production caprine. Le dispositif national de R&D est ainsi complété par des structures initiées régionalement par des acteurs locaux. Leur financement est le plus souvent amorcé par des collectivités territoriales et complété par des fonds nationaux, européens et des participations éventuelles d'acteurs économiques. La mise en place puis le développement de ces structures en complément du dispositif national de recherche développement initié par l'Etat ont permis d'assurer à la région Poitou-Charentes un savoir faire reconnu

nationalement voire internationalement dans le domaine de l'élevage et de la transformation du lait de chèvre. Ces organismes forment un réseau de compétences et de services réunis dans un faible rayon d'action.

Nous décrivons successivement le développement, et parfois l'arrêt, des structures IVARC, ITPLC, de la SRPC, du CRDC (1) et d'Agrotransfert dans les domaines de la vente de reproducteurs, de l'ingénierie et la recherche en technologie fromagère caprine, de la recherche en pathologie caprine, de la communication et la diffusion et enfin du transfert de la recherche vers les éleveurs.

L'IVARC: Information Vente Achat de Reproducteurs Caprins

A la fin des années 1960, les responsables professionnels caprins montent au sein du Centre régional d'Etudes Caprines une action de "vente de reproducteurs caprins". A la suite d'une étude de marché réalisée en 1969, une première campagne de vente était entreprise sur la période des naissances 1969-70, sous le titre de Bureau d'Information Vente-Achat des Reproducteurs Caprins (IVARC). Les éleveurs désireux de commercialiser des reproducteurs s'engageaient alors à respecter un règlement exigeant l'inscription au contrôle laitier et le respect des règles d'identification, le poids à la vente, une production minimum des mères, un bon état sanitaire et l'absence de malformations.

1En 1971, devant le succès de trois campagnes de vente, les éleveurs sélectionneurs prennent la responsabilité du devenir de cet organisme, qui devient un Groupement de

Producteurs de Reproducteurs Caprins Charentes-Poitou. Au départ, l'IVARC sert d'intermédiaire entre les vendeurs de reproducteurs et leurs acheteurs potentiels.

En 1979, après le départ de Gilbert TOUSSAINT du CREC, Lionel DRILLEAU de la Chambre d'Agriculture reprend l'animation de l'IVARC puis un technicien est recruté. En 1984, le siège administratif de l'IVARC est déplacé sur le site de la Chambre d'Agriculture 79 à Vouillé. En 1985, la Chambre d'Agriculture 79 décide de mettre fin à la mission de Lionel DRILLEAU qui était de mettre en place la structure. C'est alors le technicien Philippe ROULLEAU qui anime la structure. Durant ces années, c'est Alain GRUGET, éleveur à Niort, qui est le président de l'IVARC. En 1988, un second technicien est recruté (B. FAINE).

1) IVARC: Information Vente Achat de Reproducteurs Caprins ; ITPLC: Institut Technique des Produits Laitiers Caprins ; SRPC: Station Régionale de pathologie Caprine ; CRDC: Centre de Ressource et de Documentation Caprine

Figure 1: Coupures de presse d'actions syndicales organisées par les éleveurs de chèvre au début des années 1980

dans la région NR. 30/06 82
CHARENTE-MARITIME
Opération "coup de poing"
des travailleurs-paysans

Opération de coup de poing à Surgères (Charente-Maritime) qui a débouché sur la mise en place d'un comité d'entreprise pour le lait de chèvre. Depuis trois ans, les éleveurs de la région ont subi de nombreuses déconvenues. (Photo: N.E. - France Distribution de grands magasins.)

SURGERES NR. 30/07 82
Plainte déposée contre les manifestants

Les suites de la manifestation de mardi au soir d'une centaine de manifestants ont débouché sur le mandat de comparution de 40 kilos de lait de chèvre, au Glac de Surgères, était prévue pour le 15 septembre. Les responsables de cette entreprise ont porté plainte contre X. Les Charentais ont été accusés de détournement de lait, plus la remise en état des portes frigorifiques et du portail d'entrée. Probablement une somme détentive. Dans un communiqué, les responsables de l'entreprise ont déclaré que les exploitants Agricoles assure les manifestants de sa coopération, sous réserve de son approbation. (Lire le Courrier Rural).

Les FSSEA des deux Charentes, Vienne et Deux-Sèvres, ont rencontré à plusieurs reprises les responsables du Glac de Surgères. Ils ont demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre. Les FSSEA ont également demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre. Les FSSEA ont également demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre.

30/06 82
Un commando de travailleurs paysans détruit une tonne de caillé de chèvre

Un commando de travailleurs paysans a détruit une tonne de caillé de chèvre. (Photo: N.E. - France Distribution de grands magasins.)

Les Travailleurs Paysans et le C.D.J.A. reçus en audience privée par Mme le Ministre

Le C.D.J.A. et les travailleurs-paysans reçus en audience sur la foire.

A la demande des intéressés, Mme Cresson a accordé une audition à une délégation d'agriculteurs. Cette audition comprenait MM. Henri Magnien, Jean Sicut et Lacroix pour le Syndicat des Travailleurs Paysans et C.D.J.A., voudraient que l'aide prévue en faveur des producteurs de lait de chèvre soit maintenue par le C.D.J.A. et le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs.

La délégation voulait attirer l'attention du ministre de l'Agriculture sur deux dossiers inquiétant les agriculteurs. Le premier concerne un crédit de 200 millions qui avait été annoncé d'un an après, les intéressés n'ont rien perçu. Le second concerne le lait de chèvre. Les agriculteurs ont demandé que le lait de chèvre soit traité comme le lait de vache. Ils ont également demandé que le lait de chèvre soit traité comme le lait de vache.

points, comme la S.M.I. (Surfactant Minimum d'Installation), les problèmes financiers et les cotisations. Mme Cresson a promis d'envoyer un membre de son cabinet pour étudier ce problème sur place. Un dossier important était celui du lait de chèvre. Les agriculteurs ont demandé que l'aide prévue en faveur des producteurs de lait de chèvre soit maintenue par le C.D.J.A. et le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs.

Enfin, Mme Cresson a reçu une délégation des planteurs de tabac, conduite par leur président de la F.C.T.A., l'empêchant de se rendre à la foire, à l'heure de la visite.

Sur ce plan, comme sur celui de l'aide aux agriculteurs en difficulté, les membres de la délégation se montrèrent assez satisfaits. Mme Cresson a répondu à la question posée par le ministre de l'Agriculture, que nous publierons dans la prochaine édition, le C.D.J.A. a des réponses satisfaisantes sur certains autres points.

50-10/05 82

AGRICULTURE NR. 01/07 82
LAIT DE CHEVRE
Mise en garde de la F.R.S.E.A. aux entreprises laitières

La F.R.S.E.A. Poitou-Charentes avertit les entreprises laitières de la mise en garde de la F.R.S.E.A. Poitou-Charentes, qui avertit les entreprises laitières de la mise en garde de la F.R.S.E.A. Poitou-Charentes.

La F.R.S.E.A. Poitou-Charentes avertit les entreprises laitières de la mise en garde de la F.R.S.E.A. Poitou-Charentes, qui avertit les entreprises laitières de la mise en garde de la F.R.S.E.A. Poitou-Charentes.

ATTAQUE DU G.L.A.C. DE SURGERES
La F.R.S.E.A. Poitou-Charentes réclame le relèvement du prix du lait de chèvre

Les FSSEA des deux Charentes, Vienne et Deux-Sèvres, ont rencontré à plusieurs reprises les responsables du Glac de Surgères. Ils ont demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre. Les FSSEA ont également demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre.

Les FSSEA des deux Charentes, Vienne et Deux-Sèvres, ont rencontré à plusieurs reprises les responsables du Glac de Surgères. Ils ont demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre. Les FSSEA ont également demandé la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la production de lait de chèvre.

Caillé de chèvre : un communiqué du G.L.A.C.

Après avoir été contraints de verser 2,50 F par litre de lait de chèvre, les producteurs de lait de chèvre ont décidé de se constituer en G.L.A.C. (Généralistes Laitiers Agricoles de Charente) pour défendre leurs intérêts. Le G.L.A.C. a décidé de se constituer en G.L.A.C. (Généralistes Laitiers Agricoles de Charente) pour défendre leurs intérêts.

Après avoir été contraints de verser 2,50 F par litre de lait de chèvre, les producteurs de lait de chèvre ont décidé de se constituer en G.L.A.C. (Généralistes Laitiers Agricoles de Charente) pour défendre leurs intérêts. Le G.L.A.C. a décidé de se constituer en G.L.A.C. (Généralistes Laitiers Agricoles de Charente) pour défendre leurs intérêts.

AGRICULTURE NR. 30/06 82
A SURGERES (CHARENTE-MARITIME) DES TRAVAILLEURS PAYSANS DETRUISENT UNE PARTIE DES STOCKS DE CAILLÉ DE LAIT DE CHEVRE

Un commando de travailleurs paysans a détruit une partie des stocks de caillé de lait de chèvre. (Photo: N.E. - France Distribution de grands magasins.)

Un commando de travailleurs paysans a détruit une partie des stocks de caillé de lait de chèvre. (Photo: N.E. - France Distribution de grands magasins.)

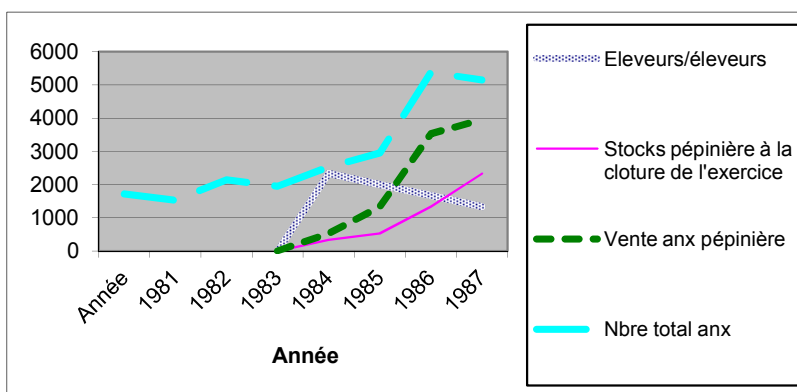
Au sortir de la crise de 1981, la demande en reproducteurs augmente sensiblement, tant au niveau intérieur qu'à l'exportation qui semble vouloir se développer de façon importante. La mise en application des quotas laitiers pour les exploitations bovines lait en 1984 induit des reconversions vers la production caprine. Les bretons, notamment du Morbihan et d'Ille et Vilaine, s'installent en production caprine et recherchent alors des reproducteurs en grand nombre. A titre d'exemples, la laiterie de Triballat achète successivement sur trois années de 1984 à 1986, 110, 240 et 410 reproducteurs caprins à l'IVARC. La laiterie UNICOPA en 1985 et 1986 achète 272 puis 519 reproducteurs à l'IVARC.

Du côté international, la Chine et l'Amérique du sud seront également des interlocuteurs fréquents des chevriers poitevins. La région Poitou-Charentes est alors régulièrement contactée pour réaliser ces opérations commerciales. En parallèle des vendeurs de reproducteurs se montrent réticents pour conserver chez eux des chevrettes supplémentaires sans avoir une garantie quant à la vente.

A partir de 1984, pour palier à cette situation, la coopérative crée une pépinière pour des animaux de trois mois. Cette infrastructure d'une capacité de 4000 places a

été mise en place chez un adhérent de l'IVARC, Gilbert CLOCHARD, à Curzay S/Vonne (86). Lors de la première campagne d'élevage, les animaux achetés sont élevés à Curzay sur Vonne. L'éleveur est prestataire pour l'IVARC. Une pension lui est versée pour chaque jour d'élevage. Le nombre d'animaux commercialisés passe de 1986 à 1988 de 2867 (dont 546 à l'export) à 5312 (dont 447 à l'export). En 1986, les pays d'exportations sont: la Yougoslavie (371), la Grèce (6), la Belgique (4), le Brésil (33), l'Egypte (31), l'Algérie (70), l'Italie (2), l'Espagne (8). (Cf. Figure 2).

En 1988, l'IVARC connaît d'importantes difficultés financières. Le résultat courant de l'exercice de 1988 est caractérisé par un déficit de 748.000 F (ou 114.000 €) qui s'explique par une baisse de l'activité, d'une augmentation des charges et d'une inadéquation entre les apports d'animaux en pépinière et les possibilités d'écoulement, occasionnant l'existence d'un stock en fin de campagne. En mars 1989, une réflexion s'engage entre différents partenaires de la filière: laiteries, coopératives d'approvisionnements, Crédit Agricole, contrôles laitiers et coopératives d'insémination. Ces organismes financent une structure rénovée et fin 1989, l'IVARC se restructure à l'issue d'une assemblée générale.



Les stocks d'invendus se poursuivent les années suivantes en raison de la crise de la production caprine laitière d'une part et de la poursuite d'annulations de ventes à l'export. Le bureau de la coopérative décide de revendre ces animaux stockés et de stopper l'activité.

Figure 2: Evolution des ventes de reproducteurs caprins par l'IVARC

Un accord est passé avec Gilbert CLOCHARD qui rachète les caprins présents à la pépinière pour les élever, soit plus de 600 animaux à cette date. L'éleveur est soutenu dans cette opération par la banque et la laiterie de Poitouaine. Les deux salariés sont licenciés et les éleveurs adhérents acceptent de donner leur capital social pour financer les dettes de la structure. La Fédération Régionale des Contrôles Laitiers et le Contrôle Laitier de la Vienne participe financièrement au sauvetage de la coopérative. Le

siège administratif de l'IVARC se déplace à Mignaloux Beauvoir en 1990. La coopérative sera ensuite dissoute en 1994. Gilbert CLOCHARD poursuivra l'activité de vente de reproducteurs caprins à titre privé.

Il est sans doute regrettable pour la filière caprine d'avoir perdu une structure de commercialisation de reproducteurs caprins.

L'Institut Technique des Produits Laitiers Caprins (ou ITPLC (1983) et l'ENILIA basés à Surgères (17)

La création de l'ENILIA (ou L'Ecole Nationale d'Industrie Laitière et Agroalimentaire) remonte à 1906, ce qui témoigne de l'importance attachée à la formation et la recherche sur les laits par la région. Cette école peut s'enorgueillir d'avoir permis les travaux de Portman sur la congélation du caillé notamment. Historiquement, une équipe INRA spécialisée dans la recherche pour la transformation du lait quitte Surgères (17) pour Rennes

(35). Le professeur PORTMAN qui appartenait à cette équipe de recherche avait découvert le procédé technique de report du caillé congelé quelques années auparavant. Cette découverte avait profité aux industriels régionaux de la transformation du lait de chèvre pour pallier les approvisionnements irréguliers des entreprises induits par la saisonnalité de la production caprine. Conscient de cette perte d'un outil de recherche, le directeur de l'ENILIA de

l'époque, Jean STIEN, professeur à l'ENILIA de Surgères, prend l'initiative de constituer un Institut Technique des Produits Laitiers Caprins (ou ITPLC). Fin 1981, des fonds sont accumulés pour la création de cet atelier technologique qui sera ouvert en mars 1983. Jean STIEN, ainsi que les membres du bureau du BRILAC, ont participé activement à cette création.

L'ITPLC a un statut d'association de la loi 1901

Le faible soutien à la production fermière caprine régionale

La production fermière caprine de Charentes-Poitou n'a pas réellement été destinatrice de fonds de développement dans une région où l'industrie laitière est fortement implantée. Les projets qui ont été portés à son encontre sont notamment:

- *l'organisation de concours régionaux de fromages de chèvre fermiers,*
- *une tentative d'obtention d'un label dans les années 1970 et de rédaction à cette même époque d'un cahier des charges AOP pour le Chabichou du Poitou*
- *le technicien qui s'est le plus investi est le professeur de technologie fromagère de l'ENILIA (Ecole Nationale des Industries Laitières et Alimentaires) de Surgères, Frédéric GOBIN.*
- *En 2005, la FRESYCA et l'ENILIA, soutenues par la Région Poitou-Charentes recrutent un technicien pour accompagner les producteurs fermiers de la région.*

La Station Régionale de Pathologie Caprine (ou SRPC), aujourd'hui ANSES (Niort)

Sous la volonté des éleveurs caprins et le financement du Conseil Général des Deux-Sèvres se crée en 1978 à Niort une Antenne Caprine composée d'un vétérinaire, Pierre GUERRAULT, et de deux techniciens. Les locaux sont basés à la Direction des Services Vétérinaires des Deux-Sèvres. Leur activité repose sur du soutien aux producteurs grâce à un camion laboratoire qui sillonne le département et la région.

Les premières réflexions sur la constitution d'un centre interprofessionnel à Niort remontent à l'année 1979, c'est-à-dire peu après la constitution de l'Association Régionale Caprine. Les quatre missions prioritaires du centre de pathologie sont: la recherche sur l'épidémiologie à partir d'enquêtes sur le terrain, la recherche appliquée (notamment en direction des maladies respiratoires), l'aide au diagnostic, l'information en direction des éleveurs, techniciens et vétérinaires.

Avec le changement de gouvernement français en 1981 et la mise en place d'un ministre de l'agriculture originaire de la Vienne, Edith CRESSON, les éleveurs poursuivent leur pression auprès de l'administration pour obtenir une station de pathologie caprine. C'est ainsi que dès 1982, le docteur Gérard PERRIN monte une Station Régionale de Pathologie Caprine à Niort. Il est basé à la DSV 79 pour élaborer le projet sur le modèle des Stations de Pathologies Aviaire et Porcine de Ploufragan dans les Côtes d'Armor. Le maire de Niort, Mr. GAILLARD, met à disposition un terrain pour bâtir ce laboratoire de

qui a pour buts dans le domaine de la transformation de lait de chèvre: la diffusion d'informations et de documentations, l'étude et la diffusion de méthodes d'analyses, la mise au point et la réalisation de contrôles de la qualité, la mise en œuvre des investigations et formalités nécessaires pour l'obtention de labels, la mise en œuvre ou la coordination d'actions d'expérimentations et de recherches appliquées au développement.

pathologie caprine à Niort. Le financement du laboratoire est voté à l'établissement public régional (ou EPR) en mars 1983. La station est inaugurée le 1^{er} mars 1984. Son fonctionnement est financé à parité par l'Etat et l'EPR.

La station est alors composée de trois vétérinaires (Geneviève PERRIN GAILLARD, Gérard PERRIN et Pierre GUERRAULT), de trois techniciens et deux assistantes administratives. En collaboration des GDS et des Syndicats Caprins, un plan de prophylaxie concernant la paratuberculose et les avortements est mis en place. Ces moyens importants de recherche et de développement ont autorisé l'acquisition de connaissances scientifiques plus spécifiques à l'espèce caprine et ils ont permis aux éleveurs d'optimiser leur maîtrise des pathologies de la chèvre. Un colloque international est même rapidement organisé à Niort. Plus tard, la SRPC devient laboratoire associé du Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaire (ou CNEVA) en 1994. Puis la station est rattachée à l'Agence Française pour la Sécurité Sanitaire et Alimentaire (AFSSA) en 1998 avant de rejoindre l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et Alimentaire).

Dans cette narration relativement idyllique du développement d'un outil de recherche, il peut toutefois être déploré une relative absence de véritables relations et d'une cohésion sur un projet régional de développement entre les élus caprins et les responsables scientifiques de ces structures.

Le Centre de Ressource et de Documentation Caprine (CRDC)

Créé en juin 1995 par la volonté d'organismes situés dans la région (ITPLC, SRPC, mais aussi Capria ...) et du Conseil Régional de Poitou-Charentes, le CRDC est d'abord "Le centre régional de documentation caprine" il n'est devenu le centre de ressources et de documentation caprine qu'à l'occasion des premières rencontres nationales caprines organisées en 1998. Des demandes commençaient à émaner de toute la France. Le CRDC était dans un premier temps basé à l'ENILIA. Le

CRDC est ensuite basé à l'ITPLC avec une bibliothèque créée à partir du fond documentaire d' Anne Jaubert de l'ITPLC.

L'embauche de la salariée, Geneviève FREUND s'effectue le 29 mai 1995. L'objectif était alors d'améliorer la communication dans la filière caprine en Poitou-Charentes. Il fallait créer une revue, "L'égide", et réunir un comité de rédaction. Ces réunions permettent à l'ensemble

des acteurs du monde caprin d'échanger des connaissances et des problématiques dans chaque spécialité.

En 2006, le CRDC évolue et prend une nouvelle forme en divisant son activité sur deux sites: l'ITPLC de Surgères mais aussi le Centre de Ressource du lycée agricole de Melle. Cette annexe permet une présence

renforcée sur le site d'enseignement et de formation des futurs producteurs et techniciens caprins. Cette activité est par ailleurs renforcée par la constitution d'un fond documentaire ancien sur l'histoire et la culture caprine régionale et nationale.

Agrotransfert Caprin (1995)

Par définition, Agrotransfert est une structure d'interface entre les structures de recherche et de développement. L'objectif est de transférer les connaissances de la recherche vers le développement. Agrotransfert caprin Poitou-Charentes est créé en 1995 et hébergé par la chambre régionale d'agriculture. Elle est placée sous la responsabilité d'un élu caprin du GIE caprin régional (l'ARC). Son financement repose principalement sur des fonds du Conseil Régional, du ministère, du

FEOGA, de l'ANDA (1) et du BRILAC. Cette association a réalisé des études sur les sujets de l'alimentation, de la reproduction (fertilité des chevrettes), et du sanitaire (numérations cellulaires). Le rôle premier d'Agrotransfert est de produire et de formaliser des outils et des références directement utilisables par les techniciens des structures de développement et notamment du contrôle laitier. En 2008 les incertitudes sur le financement et les difficultés de management ont arrêté.

Etapas 3: au milieu des années 2000, nouvelles problématiques et second souffle de la FRESYCA et la mise en place d'un Réseau REXCAP pour structurer la R&D

La fin des années 1990 et le début des années 2000 voient apparaître de nouvelles questions en agriculture comme en production caprine. Que ce soit la crise de la vache folle en production laitière ou de la tremblante en production caprine, les esprits sont marqués par la médiatisation et la "crise morale" qui traverse l'agriculture française. Les demandes renforcées des citoyens, de l'état et des collectivités à respecter l'environnement exerce une nouvelle pression sur les éleveurs, notamment de chèvres. Enfin, au regard de l'élévation des importations et de la délocalisation renforcée des élevages, les questions sociales relatives à l'installation et la transmission des exploitations se font jour à partir du milieu des années 2000. Ces nouveaux débats apparaissent comme autant de gestions de crises de différents ordres (techniques, sanitaire, voire éthique, économique, environnemental et culturel).

Parmi les projets en faveur de la recherche – développement et de la formation qui voient le jour dans les années 1990 et 2000, nous retiendrons la construction d'une chèvrerie neuve, financée par le Conseil Régional, au lycée agricole de Melle à la fin des années 1990 et la création de l'association Agrotransfert Caprin avec le recrutement d'un chargé d'études en 1997.

En l'absence de moyens humains et financiers et après une longue période de sous-activité, tant technique que syndicale, qui courre de 1978 à 2003, les éleveurs des Syndicats Caprins, réunis à la FRESYCA, rédigent à partir de 2004 en lien avec le BRILAC un projet de prospective stratégique pour leur association régionale et la filière. Ce projet peut prendre vie grâce à la légitimité professionnelle et aux nouveaux soutiens des Collectivités Territoriales, des fonds du Contrat de Projets Etat-Région, de FranceAgrimer et de l'Interprofession. Cette ambition naît en premier lieu d'un constat d'absence de moyens propres pour défendre les intérêts des producteurs, mais également de deux sentiments des éleveurs, d'une part de sous-

représentativité dans les instances décisionnelles, et d'autre part de dépossession des orientations de leur propre filière.

Ce projet se décline en deux axes principaux qui sont:

Axe 1: la défense des intérêts des éleveurs et le renforcement de leur implication dans la filière:

L'ambition des éleveurs est de renforcer leur participation au sein des interprofessions pour devenir acteurs des orientations de leur filière, notamment sur la maîtrise des volumes, le prix du lait, la politique des produits et des systèmes de production encouragés en région, etc...

Axe 2: l'organisation de l'accompagnement des producteurs par la structuration d'un projet en huit objectifs animés par huit commissions de travail:

Le projet des éleveurs se décline dans l'animation de huit Commissions thématiques ayant chacune un référent issu du Conseil d'Administration. Ce sont les Commissions: de développement de la filière viande caprine, d'animation de la production fermière, d'actions sanitaires et environnementales, d'installation et de transmission des exploitations, de développement solidaire à l'international, de promotion, de communication, de transfert et d'information ainsi que de structuration de la R&D par la mise en place d'un Réseau du type des pôles de compétitivité (cf paragraphe 1- 5).

La rédaction du projet professionnel s'appuie sur deux volontés: la première, redonner une légitimité à la représentation des éleveurs de chèvres dans leur filière et la seconde, inscrire leur projet dans le concept de durabilité en équilibrant les dimensions technico-économique, sociale, environnementale et culturelle de la production. L'innovation technique n'est pas le moteur exclusif des

1) ANDA: Association National pour le Développement Agricole

orientations professionnelles. Il est important de noter que ces missions n'interfèrent pas avec les fonctions et missions déjà remplies par d'autres organisations professionnelles agricoles (ou OPA): elles visent une association systématique de tous les partenaires. Certaines actions sont mises en œuvre directement par la FRESYCA, d'autres sont partagées avec l'interprofession et les OPA présentes en région.

Suite aux travaux de prospective-stratégie engagés, la réflexion de la structuration de la recherche

développement caprine régionale (ou R&D) s'est rapidement axée sur la constitution d'un réseau de type *pôle de compétitivité*. Cette recherche de réorganisation régionale s'appuie sur l'ambition forte de rapprocher les acteurs de la filière économique (les éleveurs et les laiteries) des acteurs politiques du territoire (les collectivités territoriales) et des partenaires de R-D & F spécialisés en production caprine et fortement implantés dans la région (cf figure 3). Cette idée de triptyque est centrale; elle vise un renforcement dialectique des "postures de l'agir".

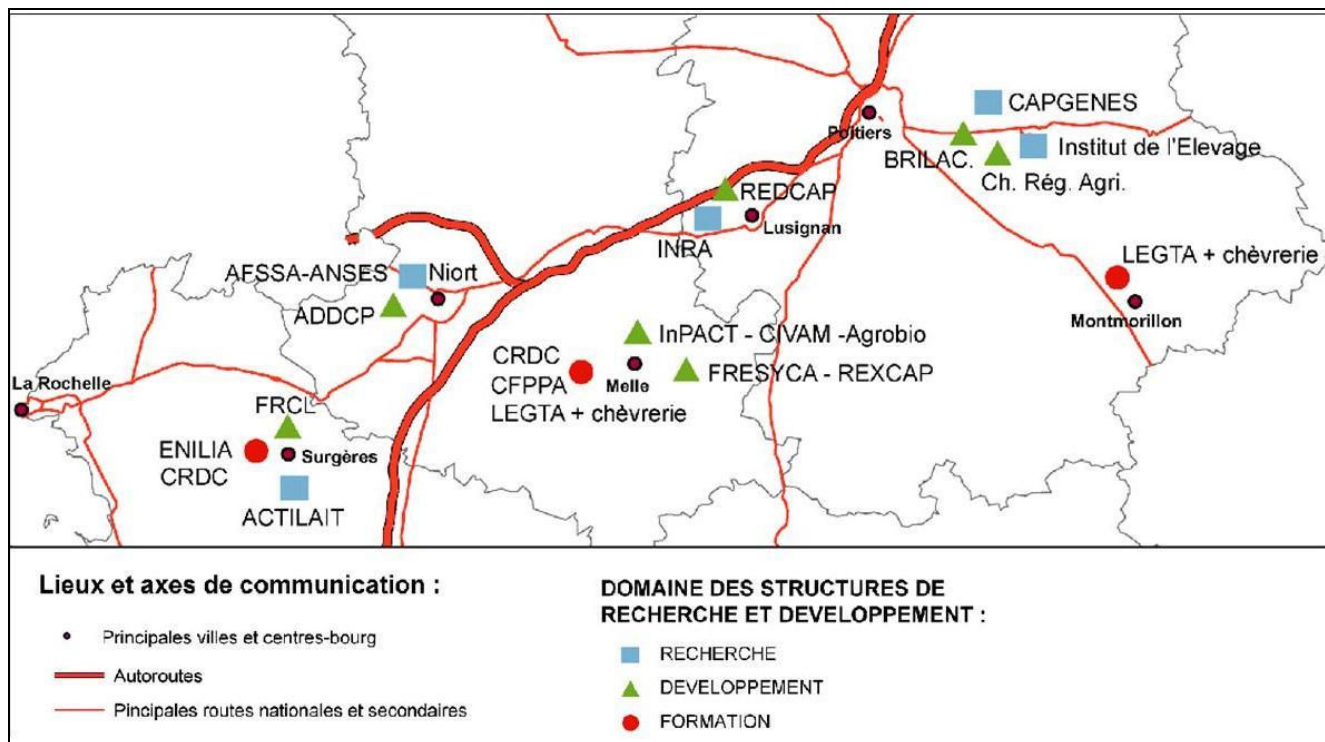


Figure 3: Les structures caprines de recherche – développement et formation en Poitou-Charentes

D'un point de vue méthodologique, pour partager la gouvernance territoriale des problématiques caprines de R&D, ces trois familles d'acteurs économiques, politiques et de R&D se sont rencontrées à plusieurs reprises durant près de trois années pour mettre en commun leurs moyens et ambitions respectives au service de la filière caprine régionale. Aujourd'hui, ce réseau est membre de

l'association France Cluster. Les rencontres se sont concrétisées en avril 2010 par la mise en place du Réseau d'Excellence Caprine (ou REXCAP) réunissant l'ensemble des partenaires régionaux des trois familles d'acteurs sur le modèle d'un Cluster. Le pilotage de ce Réseau est confié à un Comité Technique animé par la FRESYCA et composé de membres issus des trois familles d'acteurs (cf. figure 4).



Quatre axes de travail ont été retenus par les membres du Réseau, à savoir:

- 1 - la maîtrise technique des systèmes et des élevages caprins (alimentation, reproduction – sélection, sanitaire, systèmes, etc.)
- 2 - la maîtrise des problématiques relatives aux technologies de transformation (lait et viande),
- 3 - les problématiques relatives à l'installation, la promotion et la valorisation des démarches qualité,
- 4 - l'animation, la communication et le transfert des résultats

Une trentaine d'actions et de projets est développée par les partenaires techniques via le REXCAP. A titre d'exemples, nous pouvons citer des actions majeures qui ont chacune permis le recrutement d'ingénieurs d'étude ou vétérinaire:

1 – le projet REDCAP de R&D sur l'utilisation de l'herbe (BRILAC & Co) en lien avec la plateforme Pâtuchev (INRA)

2 - l'observatoire des maladies caprines ou OMACAP (ANSES Niort),

3 – la mise en place d'un dispositif innovant d'aide à la transmission et l'installation: le Plan Capr'1 (BRILAC),

4 - l'animation des deux filières fromagères de fromages et de viande caprine (FRESYCA),

5 – Le renforcement des outils de communication du CRDC qui permettent une optimisation du transfert des

résultats de recherche vers les éleveurs et laiteries (portail Internet, flyers, revues). En terme de communication, les informations et outils développés par le REXCAP sont aujourd'hui accessibles à tous, éleveurs, industriels, étudiants et chercheurs, grâce à un portail Internet: <http://terredeschèvres.fr>

Quant aux financements, cette organisation en réseau permet une vision globale et transversale des actions partagées. Les sources de financement proviennent des Collectivités territoriales, de l'Interprofession caprine et de France Agrimer. Pour ces programmes, elles s'élèvent annuellement aux alentours de 1 à 2 millions d'euros (M €), soit moins 1 % du chiffre d'affaire annuel de la filière caprine régionale.

Conclusion

En plus de renforcer la transparence et l'efficacité des programmes de R&D et de communication, le Réseau REXCAP permet la prise en compte de thématiques transversales comme l'environnement ou la formation. Il complète l'innovation des entreprises dès que le collectif est possible, sur des enjeux nouveaux, en permettant une mutualisation des moyens. Il est un outil de développement basé sur la dialectique des logiques de filière et de territoire.

Ce dispositif régional innovant est l'aboutissement d'un travail de long terme engagé par les producteurs et

l'ensemble de leurs partenaires dans cette recherche d'efficacité optimisée au service des entreprises agricoles et agroalimentaires. L'ambition de la profession caprine serait à présent de participer à conforter cette structuration en lien avec les partenaires extra-régionaux et nationaux. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics et de recherche d'efficacité des outils existants, il semble que des synergies nouvelles puissent être trouvées. Question d'ambition, de volonté et de temps.

Nous remercions madame Géraldine VERDIER et de messieurs Lionel DRILLEAU, Jean Claude LE JAOUEN, Gilbert TOUSSAINT pour leur aimable collaboration.

Bibliographie

- ARLAUD S., PERIGORD M., 1997. Dynamiques des agricultures et des campagnes dans le monde. Gap: Ophrys, 247 p.
- BAILLARGE E., 1925. La production caprine en Poitou. Revue de Zootechnie, p. 20 - 25.
- BERTRAND J.-M., 2007. Une production de qualité, le fromage de chèvre. Essai sur la notion de territoire. Thèse de doctorat Université de Clermont Ferrand.
- BODIN J.P., BOSSIS N., CASTILLEJOS, M. J., GOBIN F., IGRAND L., JENOT F., LAURET A, LE QUELLEC J. L., MINOT P., MONTAZEAU P., RAYNAL K, SARRAZIN J. C., 2002. Terre des chèvres. Entre tradition et modernité en Poitou-Charentes Vendée. Geste Editions, La Crèche (France), 175 p. + ann. Fresyca (Ed).
- CARGOUE L., 1967. Evolution et avenir de la production laitière caprine en Poitou-Charentes. Technique Laitière, 575 (1er décembre), 33-36
- CUREAU L., 2011 Histoire de la FNEC de 1958 à 2006. Publication FNEC, 14p.
(Webliographie: http://78.155.145.72/html/fnec_bis/spip.php?rubrique235)
- DELFOSE C., LE JAOUEN J. C., De la zoologie à la zootechnie, l'évolution de la sélection caprine au XX^e s.
- DEMAISON P., JÉNOT F., 2009. Historique et stratégies des entreprises laitières de Charentes-Poitou pour la production de fromage de chèvre, entre logiques de filière et de territoire. Renc. Rech. Ruminants, 16, 325-328
- JÉNOT F., 2007. Mutations productives et dynamiques territoriales de la filière caprine de Charentes-Poitou. Thèse de doctorat de géographie, Univ. Poitiers, 777 p.
- JÉNOT F., VERDIER G., 2010 – Etude de prospective stratégique de la filière caprine de Poitou-Charentes-Vendée à l'horizon 2016. Renc. Rech. Ruminants, 17, 227-230
- LE JAOUEN J. C., 2003. Les grandes étapes de la mutation de l'élevage caprin en France au XX^e siècle. Article paru dans la revue la chèvre de janvier février 2003.
- LUNEAU G., 2004. La forteresse agricole. Edition Fayard. 855 p.
- LESTOILLE J. P., 1986. La filière caprine Poitou-Charentes, un potentiel inexploité? Rapport d'étude ENGREF, Paris, 103 p
- MINOT P., 2002. L'aventure de la chèvre en Poitou-Charentes au XX^e siècle. Ethnozootechnie, 70, 11-16
- MONTAZEAU P., 1994. La chèvre en Poitou - Fromages et fromageries. 11 p.
- PASSAL J. N., 2002. Culture caprine et image(s) de la chèvre et du chevrier au 20^e siècle. Ethnozootechnie., 70, 53-65

REVUE "LA CHEVRE": Numéros consultés: 2 (mars 1958), 94 (mai 1976), 95 (juillet 1976), 104, (janvier 1978), 106 (mai 1978), 107 (juillet 1978), 108 (septembre 1978), 110 (janvier 1979), 118 (mai 1980), 119 (juillet 1980), 120 (septembre 1980), 121 (novembre 1980), 121 (novembre 1980), 122 (janvier 1981), 123 (mars 1981), 124 (mai 1981), 130 (mai 1982), 131 (juillet 1982), 150 (septembre 1985), 172 (mai 1989), 200 (janvier 1994), 254 (janvier 2003), 289 (nov.2008),

ROSSIGNEUX R., 1973. L'élevage caprin en Poitou-Charentes: une possibilité d'évolution pour l'exploitation familiale . Thèse de Doctorat de 3° cycle de Géographie Humaine (développement agricole). Univ de Paris I, 240 p.

TOUSSAINT G., 1974. L'élevage de la chèvre en Charentes-Poitou . Ed. Fresyca, 80 p.

TOUSSAINT G. 1979. Implantation de la chèvre en Poitou-Charentes (essai historique). ITOVIC 12 p.

**COMPTES-RENDUS, ANALYSES
ET
COURRIER DES LECTEURS**

IN MEMORIAM **LUC GILBERT**

Notre ami, Luc Gilbert, nous a quittés le 10 mars 2011.

Notre Société se devait de lui rendre un hommage appuyé.

En effet, il en a été l'un des membres fondateurs sous la houlette de M. Laurans.

Nous savons qu'il s'est toujours beaucoup impliqué dans les mouvements associatifs et fréquentait la Bergerie de manière assidue, soit représentant la Fédération Nationale Ovine puis l'Institut Technique de l'Elevage Ovin et Caprin, ou bien pour animer l'Amicale des Anciens Elèves qu'il a créée avec André Moret.

Né le 26 mai 1924 à Asnières sur Seine dans une famille modeste de 7 enfants, son père était Directeur de la Colonie d'Asnières, sa mère décédée trop tôt laisse tous les enfants en bas âge.

En 1939-40, il fait l'Ecole d'Agriculture d'Ahun dans la Creuse.

En 1940-41, il intègre l'Ecole de Viticulture de Beaune en Côte d'Or.

Puis en 1942-43, il choisit l'Ecole d'Elevage de Rambouillet où il entre 5ème et en sort second de sa promotion.

M. Laplaud, alors Directeur de Rambouillet, le place en stage chez M. Boivin dans l'Yonne.

A cette période troublée, le Ministère de l'Agriculture fait néanmoins le choix d'élaborer un plan décennal de relance ovine. Pour ce faire, M. Bréart, chargé de l'élevage au Ministère, contacte M. Laplaud, ils décident de recruter des Assistants-Bergers en relation avec la Fédération Nationale Ovine.



Collège agricole d'Ahun, année 1939/40. Luc GILBERT est au premier rang, 2ème en partant de la droite.



Ecole de Bergers du Merle. On reconnaît, derrière Luc GILBERT, Irénée DENOY et, à l'extrême droite, Yves FEIGE, qui furent tous deux sociétaires.



Luc GILBERT en 1986, à Rambouillet.

Leur rôle est de mettre en pratique sur le terrain, les savoirs et savoir-faire étudiés à l'Ecole de Rambouillet. Cet établissement est une référence nationale, voire plus, en matière de conduite du troupeau, mais surtout par la qualité des laines, fibre essentielle dans cette période de disette.

Luc Gilbert, exceptionnellement, est recruté avant concours et est placé à l'essai dans la Meuse en

1943. Ses visites d'élevage sont faites à vélo "entre les bombardements", disait-il!

Il est recruté officiellement le 30 juillet 1947, il est reçu au concours 1er ex-æquo avec J. Ramond du Tarn.

En 1948, Luc Gilbert est nommé, par la F.N.O, coordonnateur pour la France, des assistants-bergers.

Il deviendra l'Autorité qui, pendant toute sa

carrière, sera la référence en matière de relations entre les éleveurs, les techniciens ovins, ainsi qu'avec les visiteurs étrangers très nombreux à cette époque.

Quelques mots m'ont semblé importants pour qualifier l'état d'esprit des acteurs au moment de cette relance ovine.

La Bergerie et les assistants-bergers ne font qu'un. Cette relance est vécue comme un "militantisme"; les échanges de courrier pendant la guerre consultés, en font foi.

La situation sociale est évidemment très perturbée pendant la deuxième Guerre Mondiale. Aussi, les nouveaux diplômés de Rambouillet se sentent-ils investis d'un esprit quasi "missionnaire". Nous savons que les effectifs ovins sont au plus bas. La laine fait défaut partout, elle est prélevée par l'armée allemande.

On ne sait pas trop par quel bout prendre les problèmes, mais il faut faire quelque chose. Les travaux scientifiques sont balbutiants, voire inexistant, qu'importe, "nous sommes là pour ça"! L'engagement est tel que l'on pourrait presque y voir des "hussards du mouton".

Cet état d'esprit va perdurer longtemps après la guerre chez les assistants-bergers. Les articles consultés dans "L'Information Ovine", revue à l'usage des éleveurs et des bergers, sont significatifs à cet égard.

Une autre précision: l'Algérie joue un rôle non négligeable pendant cette guerre. M. Cabée y est nommé assistant-berger, il est chargé de la relance ovine au travers des croisements avec des races venues de la métropole, amélioratrices de laine en priorité. M. Cabée doit également coordonner les flux d'agneaux maigres venant en France pour y être engraisés.

Luc Gilbert a aussi écrit un certain nombre d'articles dans les revues ovines, voici ceux que j'ai consultés:

Revue Ovine, Mai 1945: Gilbert aux armées - Extrait d'une lettre adressée à un camarade de promotion.

Revue Ovine, Octobre 1945: L'Avenir du Mouton en France (Lettre aux armées).

Information Ovine, 1948: Moutons et Sologne - signée: Ancien Assistant-Berger.

Information Ovine, Novembre 1948: La Photosensibilisation - signée: Ancien Assistant-Berger.

Information Ovine, Juillet 1950: Utilisation des Races Locales - signée: Ancien Assistant-Berger.

Information Ovine, Décembre 1950: On ne s'improvise pas Eleveur de Moutons - Luc Gilbert, Agent Régional.

Pâtre, 1960: Concours de Chiens de Berger - Angerville (Seine & Oise) - L. Gilbert.

Pâtre, Août - Septembre 1963: Bergerie sans litière - L. Gilbert.

Pâtre, 1974: Chien de Berger - L. Gilbert.

Cette bibliographie n'est sûrement pas exhaustive, mais cet hommage me semblait nécessaire.

Luc, ta mission, elle, a été accomplie, nous en sommes témoins, alors repose en paix, dans le monde des Bergers bien sûr.

Louis REVELEAU

Promotion de Béhague, 1952 - 1953

Collectif – *BEAUTE ANIMALE*. Catalogue de l'exposition tenue au Grand Palais du 21 Mars au 16 Juillet 2012; Publication de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 2012.

Pour les adhérents de la Société d'Ethnozootecnie, toute manifestation ou ouvrage consacré à l'art animalier est un évènement, dont la superbe exposition "Beauté animale" est un bel exemple. Il nous en reste aujourd'hui le catalogue, qui est en même temps un livre d'art, et que nous tenons à évoquer succinctement.

D'entrée, Emmanuelle Héran, commissaire de l'exposition, regrette que l'art dit animalier soit quasiment absent de l'histoire de l'art mais elle affirme que l'animal est pourtant un vrai sujet, la meilleure preuve étant que de grands artistes en ont représenté. Elle nous livre ensuite quelques "clés" de l'exposition. D'abord, ce sont des "animaux vrais" (expression de F. Poplin), c'est-à-dire représentés pour eux-mêmes, sans présence humaine, qui s'offrent à voir. Ensuite, il est indispensable de ne pas se limiter aux seuls moyens de l'histoire de l'art pour découvrir la richesse de l'art animalier mais d'emprunter à d'autres disciplines et, ainsi, rapprocher l'art de la

science. Dans le même temps, si les sciences permettent de mieux comprendre ce que l'artiste a représenté et pourquoi il l'a fait, les œuvres d'art apportent en retour aux scientifiques des renseignements sur l'état des animaux (par exemple les races d'animaux domestiques) aux siècles passés. La quatrième clé est la justification du plan de l'exposition. Celle-ci comprend trois parties – Observations, Préjugés, Découvertes – qui illustrent successivement: l'attention des hommes de la Renaissance pour les animaux vrais; la manière dont peu à peu ont été élaborés des critères de beauté associant esthétique et morale (l'animal véhiculant en effet un message éthique, souvent lié à des préjugés); l'arrivée en Occident d'animaux exotiques offrant des "beautés nouvelles" aux artistes.

L'ouvrage comprend 17 articles, dont la moitié est l'œuvre d'Emmanuelle Héran et l'autre moitié de neuf auteurs.

La première partie ("Observations") nous

apprend l'existence de "livres de modèles" en Europe dès le XV^e siècle mais ce sont les cabinets de curiosités qui, au XVI^e et au début du XVII^e siècles, joueront un rôle fondamental dans l'approche naturaliste des animaux. Un chapitre est consacré au cheval, qui a été l'animal le plus représenté par les artistes; tout ce qui a permis d'aider ces derniers à se faire plus précis, depuis les dessins de Léonard de Vinci jusqu'aux moulages de Petitcolin à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, est évoqué. La reconstitution du mouvement des animaux par l'œil humain a toujours été problématique, comme cela se remarque sur les peintures; les travaux de chronophotographie de la fin du XIX^e siècle, dont le but était scientifique, ont apporté les réponses et grandement aidé les artistes. Les zootechniciens découvrent avec plaisir un chapitre consacré à l'apport des œuvres animalières à l'étude des populations d'animaux domestiques, ce qui fournit à E. Héran l'occasion de parler de la question de l'agrobiodiversité animale. Les quelques zootechniciens qui soulignent l'intérêt de l'art animalier pour leur discipline se réjouissent que le message soit véhiculé maintenant par la responsable d'une exposition artistique.

La seconde partie ("Préjugés") attribue à Buffon un rôle important, non seulement pour avoir fait progresser et diffuser les connaissances zoologiques (les manuels scolaires lui ont beaucoup emprunté jusqu'à il y a peu) mais aussi pour avoir commencé d'établir une ligne de partage entre les animaux nobles et ignobles, bons et mauvais, utiles et nuisibles, beaux et laids. Un chapitre est consacré au portrait du chien, lequel n'apparaît qu'au XVI^e siècle avec Bassano mais devient peu à peu une obligation pour les puissants (penser aux commandes de Louis XIV à Desportes et de Louis XV à Oudry). Les métamorphoses du chat, qui ne devint animal familier qu'à la Renaissance, et la fascination mêlée de gêne occasionnée par "le singe en miroir" font chacune l'objet d'un chapitre. Suivent des considérations sur les progrès au XIX^e siècle de la sensibilité à la "souffrance animale". Le rôle des artistes et des écrivains a été essentiel dans cette prise de conscience et l'on peut dire qu'il a existé un usage moral, voire militant, de l'art animalier.

La troisième partie ("Découvertes") commence par un chapitre intitulé "Des ménageries aux zoos". Le phénomène a pris une certaine ampleur chez les puissants à la Renaissance italienne, puis les rois de France ont suivi le mouvement, la Ménagerie du château de Versailles ayant été la plus belle de son temps; les

animaux rescapés de la Révolution formeront l'embryon de la Ménagerie du Jardin des Plantes. Le rôle du Muséum National d'Histoire Naturelle, où Buffon resta cinquante ans, est ensuite évoqué; de très belles œuvres y seront peintes au XIX^e siècle, la moitié par des naturalistes, l'autre moitié par des artistes. La redécouverte de l'éléphant (oublié depuis l'Antiquité gréco-romaine), du rhinocéros (resté, lui, dans les mémoires mais un peu modifié par une représentation irréaliste de Dürer) et l'épopée fameuse de la "Girafe de Charles X" illustrent l'arrivée d'animaux exotiques en Occident. E. Baratay, soucieux de "faire parler" les animaux sur la manière dont ils perçoivent eux-mêmes leurs conditions de vie, nous dresse un tableau réaliste de tout ce qui se passe entre la capture et l'installation dans le zoo d'accueil avec, on s'en doute, un taux de mortalité global très élevé, jusqu'à une époque récente. Les "belles captives" que sont les bêtes de parcs zoologiques intéressent bien entendu nombre d'artistes, auxquels ils offrent de nouveaux sujets. "Le triomphe de l'animal sur la scène contemporaine" est le titre du dernier chapitre de l'ouvrage. Ce triomphe dépasse certes le cadre artistique mais on peut remarquer que l'animal figure en bonne place dans les œuvres d'art. Les raisons de le représenter varient selon les artistes, avec toutefois une tendance fréquente à évoquer les problèmes de société propres à notre monde actuel. Parmi eux, c'est peut-être la définition de la nature en général qui arrive au premier rang...

En tant que catalogue d'exposition, le livre est illustré de la plupart des 118 œuvres qui étaient présentées au public. Il s'y ajoute une cinquantaine de figures consacrées à des œuvres complémentaires, ainsi qu'une présentation détaillée de quatorze tableaux ou sculptures, qui intègre tout ce qui peut faire l'objet de commentaires, du sujet lui-même à la technique artistique en passant par l'histoire de l'œuvre etc ... Inutile de préciser que feuilleter ce livre pour en regarder l'iconographie est un véritable plaisir. Ajoutons l'existence d'une bibliographie comprenant près de 400 références de livres et articles et un peu moins de 110 expositions. Nous avons appris que l'ouvrage "Beauté animale", qui s'est beaucoup vendu pendant l'exposition continue d'être recherché et a même fait l'objet d'un retraitage. C'est dire qu'il mérite de figurer dans la bibliothèque des "Ethnozootechniciens" ... lesquels attendent maintenant la prochaine exposition d'art animalier.

Bernard DENIS

Serge CHEVALLIER et Philippe J. DUBOIS – *Les derniers paysans; Delachaux et Niestlé, Paris, 2012 (288 p., 25x28, 39€)*

Dans l'avant-propos de ce livre, les auteurs nous rappellent que le monde paysan avait finalement assez peu évolué et était encore bien présent en France juste avant la seconde guerre mondiale. C'est à partir des années 1950 que le paysan, dans les régions les plus riches, est devenu peu à peu "agriculteur" ou "exploitant agricole", c'est-à-dire "chef d'entreprise" du monde rural. Le statut de paysan a toutefois perduré pendant un certain

temps dans les régions moins favorisées, notamment celles de montagne. De 1979 à 2000, Serge Chevallier a ainsi pu promener son regard et ses appareils photos là où le monde paysan était en train de s'éteindre, "sinon sans le savoir, du moins sans nous le dire".

Ce sont ses photos, identifiées et datées chacune par leur auteur, qui font l'objet de ce livre. Elles sont en couleur ou en noir et blanc et ne manquent pas de susciter

auprès des lecteurs une certaine nostalgie, laquelle doit toutefois être mise en regard de ce que la modernisation de l'agriculture a apporté de positif dans les conditions de la vie au quotidien.

Serge Chevallier s'est attaché la collaboration de Philippe J. Dubois pour la rédaction d'un texte introductif aux divers chapitres qui composent l'ouvrage. Ces textes, synthétiques, sont fort bien conçus et rédigés clairement. Un seul regret de notre part: un manque de prudence à notre avis au sujet du loup, dont le retour en France est salué très positivement, même si "il faut bien le reconnaître, (*il*) pose quelques problèmes aux éleveurs de moutons".

Les auteurs, fort judicieusement, n'ont pas opté pour une présentation des photographies par région mais pour un classement thématique, qui fait l'objet d'une dizaine de chapitres (dont l'avant-propos). On devine que le cheval, la transhumance, les bœufs de travail, les ânes et les mulets sont au programme, tant ils font partie de l'image d'une agriculture traditionnelle. Il s'y ajoute une évocation de toutes les transformations qui ont caractérisé le "voyage entre deux époques", un chapitre sur "Les grands Causses et les brebis", une présentation du maintien d'une "agriculture ancestrale" en Auvergne, une étude des particularités de l'agriculture des "mauvaises terres" (landes, friches, marécages etc ...) et une

conclusion sur la déprise agricole et la reconquête du "sauvage".

Consulter le livre est un véritable plaisir, chacun pouvant librement privilégier tel ou tel thème: paysage traditionnel tel qu'il existait avant le remembrement, architecture rurale de la région, races animales locales etc... Nous avons particulièrement apprécié les attelages de trois ânesses, les diverses étapes du ferrage d'une mule, le couple de bœufs Ferrandais de couleur noire. Dans la conclusion est souligné un apparent paradoxe: il faut nourrir aujourd'hui de plus en plus de monde avec de moins en moins de paysans. Il en résulte la nécessité de l'intensification et des gains de productivité. Le retour à la forêt se fait en quelques décennies sur les terres abandonnées. Faisant remarquer qu'il subsiste en Camargue des milliers d'hectares totalement sauvages, très protégés, qui font l'affaire des chevaux et des taureaux, les auteurs se demandent si les derniers des paysans ne se trouvent pas précisément dans cette région.

Ce livre enchante nos sociétaires. Un grand merci à S. Chevallier pour nous offrir toutes ces photos d'une époque que beaucoup de nos sociétaires ont connue, et à Ph. J. Dubois pour ses commentaires pédagogiques.

Bernard DENIS

Les réactions de Michel HACHET

Comme nous l'avons fait dans le précédent numéro à propos du livre d'André Demontoy, le "Dictionnaire des chiens illustres", nous avons demandé à

* * *

Le rassemblement dans ce magnifique ouvrage d'un nombre considérable de photos d'une admirable qualité artistique, qu'elles soient en noir et blanc ou en couleurs, ne peut qu'éveiller une profonde émotion chez celui qui ouvre ce livre. Tous ses lecteurs apprécieront l'harmonie des paysages tant de plaine que de montagne présentés et seront tentés d'entrer en conversation avec les personnages, saisis dans leur univers de travail quotidien. Ceux qui éprouvent quelque amitié pour le monde animal goûteront l'admirable proximité de l'homme et de ses auxiliaires laborieux.

Mais, parmi les lecteurs, se trouveront des gens dont l'âge a permis d'observer l'extraordinaire métamorphose de la vie rurale en un peu plus d'un demi-siècle. Je suis personnellement un témoin de la rapidité de cette évolution. Je me suis installé au lendemain de la seconde guerre mondiale, très exactement en 1947, pour exercer la clientèle vétérinaire, dans une petite ville sous-préfecture de Lorraine. Mon activité se partageait entre le soin des animaux de rente des villages environnants (chevaux, vaches laitières, moutons et porcs) et celui des animaux de compagnie de la ville. La première des deux tenait une place considérable. A cette époque, dans un village de deux à trois centaines d'habitants, on comptait une bonne douzaine d'agriculteurs, ou du moins de gens dont l'activité agricole était l'activité principale, voire essentielle. Ce qui ne veut pas dire que les autres ne se

Michel Hachet de nous exposer ce que lui a inspiré l'ouvrage de S. Chevallier et Ph. J. Dubois.

consacraient pas à quelque activité agricole. Ces autres, ce pouvaient être des retraités, des rentiers, des artisans, dont un très grand nombre possédaient un jardin potager, élevaient poules et lapins, beaucoup exploitaient un champ de pommes de terre et certains élevaient un cochon. Il y avait également des ouvriers qui, tout en se rendant quotidiennement à l'usine, possédaient une vache que soignait leur épouse aidée des enfants. Ils étaient ce qu'on a désigné du terme de bi-actifs. Et les agriculteurs proprement dits, qu'on appelait des paysans, même si cette désignation aurait pu, si on avait tenu compte de l'étymologie du terme, désigner tous les habitants du village (du pagus, du pays), quel était leur statut? Ici encore, il faut préciser. Il y en avait de deux sortes, de deux niveaux économiques. Les plus fortunés possédaient des animaux de trait - quatre ou six chevaux ou juments - et un nombre variable de vaches laitières, n'excédant guère la vingtaine pour les plus aisés, mais limité le plus souvent à une demi-douzaine. S'il avait fallu leur donner un nom pour les désigner, on aurait pu les appeler des laboureurs. Cette épithète aurait marqué le lien historique avec ceux qui, jusqu'au XVIII^e siècle, étaient classés par les juristes lorrains comme détenteurs d'une (ou de plusieurs) "charrue(s)", le terme de "charrue" ne désignant pas l'outil aratoire mais un ensemble de quatre chevaux (lorsqu'on parlait d'une demi-charrue, cela signifiait deux chevaux). Cette classification permettait de fixer le montant des redevances. Et les autres, qui ne possédaient

qu'un nombre plus modeste d'hectares et qu'on désignait du terme de manouvriers, ils vivaient aussi, eux et leur famille, de leur production agricole. Ils possédaient généralement une vache mais leurs champs étaient labourés par un, ou parfois deux agriculteurs avec lesquels ils étaient en quelque sorte associés par un contrat, un contrat moral, un contrat d'usage que ne confirmait pas un document écrit et qui convenait qu'en échange du labour de leurs parcelles, ils fourniraient leur travail lors de la fenaison, de la moisson, du battage, des sarclages etc... Même si un début de mécanisation était déjà en usage, à cette époque, beaucoup d'opérations agricoles nécessitaient un travail manuel. Cette situation perdura jusqu'à ce que se mette en place l'usage des tracteurs qui, très rapidement, modifia l'économie rurale en intervenant sur la dimension des exploitations et donc sur la structure foncière de l'espace rural. Tant que fut en usage la traction animale, pour labourer on se servait d'une charrue à un soc qui, dans une région argilo-calcaire, devait être attelée de quatre chevaux. Pour labourer une surface d'un hectare, il fallait parcourir trente kilomètres environ, ce qui nécessitait trois jours de travail, à la condition que la météorologie ne soit pas trop défavorable. Avec une charrue multisocs solidaire d'un puissant tracteur, ce même travail ne nécessite guère que trois heures. Cette réduction du temps de travail observée pour le labour l'était également pour les autres travaux, l'usage des moissonneuses-batteuses en particulier. Très rapidement, les dimensions des exploitations agricoles s'accrurent et l'on constata que leur nombre se réduisit de façon drastique en un demi-siècle. Dans un village où il en existait une douzaine, il n'y en a plus qu'une ou deux ou pas du tout, et toute la campagne est parfaitement

cultivée, du moins dans les pays de plaine. Il en est sans doute autant en montagne. Mais, me dira-t-on, que sont devenus les autres? La plupart sont encore là, y compris leurs enfants, dont beaucoup habitent encore le village après avoir modifié et aménagé la maison familiale; ils partent chaque jour en voiture, empruntant l'autoroute pour exercer en ville diverses professions. On a bien oublié le temps où des groupes contestaient le projet d'autoroute. Les enfants des anciens paysans sont toujours là. Ils sont devenus des "rurbains", et le nombre d'habitants des villages, loin de décroître, n'a fait qu'augmenter, avec tous ceux qui peuplent les lotissements qu'on a vu pousser comme des champignons.

Si l'on souhaitait photographier ceux qui, à la campagne, travaillent pour continuer à produire les denrées dont nous nous nourrissons, on ne pourrait que les montrer manœuvrant de performantes et coûteuses machines, ou penchés sur l'écran de leur ordinateur. Ce ne sont plus des paysans mais des techniciens agricoles. Ils ont souvent été obligés de renoncer à exploiter certains espaces trop pentus ou de dimensions trop réduites pour accueillir de volumineuses machines. La nature y a repris ses droits, ils se sont spontanément reboisés. Peut-être que dans certaines régions montagneuses où la mécanisation, malgré ses extraordinaires facultés d'adaptation, ne pourra pas tirer parti de certains espaces, on verra persister quelques échantillons du peuple sympathique des paysans dont nous avons admiré les photographies dans ce superbe livre.

Michel HACHET

Bernadette LIZET, Jacqueline MILLIET (sous la direction de -) – *ANIMAL CERTIFIÉ CONFORME. DÉCHIFFRER NOS RELATIONS AVEC LE VIVANT*; Dunod/Muséum National d'Histoire Naturelle, Coll. UniverSciences, Paris, 2012 (266p., 14x22).

La protection de la nature et, plus spécialement, de la biodiversité animale, passe aujourd'hui par une quantité impressionnante "d'injonctions et de normes mondialisées". Celles-ci se heurtent parfois aux relations que les sociétés locales entretenaient avec leurs animaux et aussi, dans certains cas de figure, à des intérêts économiques qui ne se préoccupent pas souvent des traditions antérieures. Dans un cas comme dans l'autre, on assiste à des bouleversements socioculturels. L'idée de ce livre est partie de ce constat. 18 chercheurs de différentes disciplines, appartenant pour la plupart au laboratoire d'Ecoanthropologie et Ethnobiologie du MNHN, proposent les résultats de onze études consacrées à des espèces très diverses et aux statuts variés. Le point commun de ces travaux est de concerner des populations humaines dont l'existence et la culture sont étroitement liées aux animaux, et de connaître à la fois une déstabilisation et une évolution de leurs relations avec ces derniers. La grande diversité des thèmes abordés constitue un atout pour ce livre car elle entretient la curiosité du lecteur.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première,

intitulée "*Confrontation des savoirs*", commence par un projet de conservation durable du perroquet parleur *Amazona aestiva*, que les Indiens du Gran Chaco ont depuis longtemps l'habitude de capturer pour lui attribuer une place dans leurs foyers. Mais c'était également un animal de rente, ce que refusaient d'admettre certaines organisations de protection animale. Le plan actuel de protection, qui s'inscrit dans le contexte général de la protection du droit des Indiens, intègre heureusement, en les régulant, les pratiques traditionnelles (R. Banchs, J. Braunstein, D. Fournier). Suit une étude relative au retour, dans la Seine assainie, d'espèces de poissons absentes depuis parfois un siècle, notamment des migrateurs amphihalins, qui ont besoin d'une alternance d'eau douce et d'eau salée. Le bassin ayant bien changé depuis un siècle, du fait notamment du développement d'activités économiques, la mise en place de mesures de sauvegarde des espèces passe obligatoirement par la concertation de l'ensemble des acteurs, spécialement lorsque les solutions retenues sont onéreuses (P. Pellegrini et E. Rochard). Que pèse l'attachement aux pratiques et aux savoirs empiriques face à la menace de fermeture, pour des raisons hygiéniques, d'un atelier de fabrication de fromage? Telle

est la question qui est posée à propos du fromage de Salers, où la gerle (cuve en bois) occupe une place importante dans la typicité du produit, du fait de l'écologie microbienne liée au bois. Apporter la preuve de la non-dangerosité des pratiques demande d'importants moyens, face aux instances officielles chargées d'appliquer la réglementation sanitaire et qui ne veulent pas prendre de risques (L. Bérard et M.C. Montel).

"*Compétences marginalisées*", tel est le titre de la deuxième partie. A.-M. Brisebarre s'intéresse d'abord à l'autruche de boucherie, dont l'élevage -marginal en France- est entre les mains de fortes personnalités, engagées dans une aventure, attirées par un animal "pas comme les autres" et la nécessité d'innover à son contact. F. Roy nous fait redécouvrir une profession oubliée, celle d'"herbassier", qui consiste à pratiquer un élevage extensif de moutons sans être propriétaire des parcours exploités. Cette fonction d'éleveur sans terre oblige à un savoir-faire complexe, qui est mis à rude épreuve du fait de contraintes qui ne cessent d'augmenter et rendent l'avenir de ce très ancien métier incertain. A.E. Delavigne s'intéresse de son côté à l'évolution de la profession des bouchers qui, traditionnellement présents aux côtés des éleveurs dans les prés et sur les foires, fréquentant également les abattoirs, ont subi une réduction de leur champ d'activités et de compétences et sont de plus en plus cantonnés au contact de la viande dans leur boutique. J. Riegel nous emmène au Parc du W du Niger, établi en 1954 dans une zone quasiment ignorée par l'élevage à cause de l'onchocercose et de la trypanosomiase, et qui s'avérait donc idéale pour assurer la conservation d'espèces sauvages. A partir de 1970, les éleveurs Peuls ont investi cette aire protégée, qui leur devenait indispensable. Des problèmes sont survenus avec les forestiers en saison sèche et avec les agriculteurs en saison humide, le pâturage étant considéré comme l'ennemi. La solution repose en une gestion participative qui fasse appel à toutes les parties, y compris les Peuls eux-mêmes.

La troisième partie s'intitule "*Conflits désamorçés*". La protection des espèces pose de multiples questions. Le cas du mulot jaune, ressource principale des pêcheurs Imrâgen (littoral mauritanien) est particulièrement intéressant car les pratiques traditionnelles s'étaient raréfiées dans les années 1970 pour satisfaire une demande grandissante, et la ressource

s'est trouvée menacée. Au nom du principe de "solidarité écologique", un retour à la tradition a été induit, qui présente le risque de figer celle-ci et d'empêcher toute évolution souhaitée par les acteurs (S. Boulay et M.-C. Cormier-Salem). Suit une étude sur le pigeon public, qui fait partie maintenant du mobilier urbain de l'Île de France (on en compte une soixantaine en 2009, Paris inclus). Le but est, d'une part de réhabiliter le biset des villes, espèce marronne inclassable (entre domestique et sauvage) dont l'image est plutôt négative, d'autre part d'en réduire la population grâce au ramassage partiel des œufs. L'avenir dira si l'expérience mérite d'être pérennisée (B. Lizet et J. Milliet). On passe ensuite au lémur noir de Madagascar, qui est un animal sacré dans certains villages, et qui a été étudié séparément par une ethnologue et une éthologue. Il ressort de l'étude une bonne complémentarité des règles coutumières et des programmes scientifiques de gestion et de conservation (C. Harpet et F. Bayart). Le dernier article raconte l'histoire de la passion et des pratiques d'un collectionneur de papillons. Une collection d'animaux est un processus complexe, aux motivations multiples, aux modalités variées, qui nécessite la mort d'êtres sensibles. La question du rapport du collectionneur à l'animal sélectionné est posée, ainsi que celle de l'impact des prélèvements sur l'espèce: elles débouchent sur la nécessité de fixer des normes pour une pratique vertueuse (P. Blandin).

Nul doute que cette rapide présentation ait convaincu le lecteur que les thèmes traités dans ce livre sont très divers, mais répondent également à la logique évoquée dans notre premier paragraphe. Empruntons par ailleurs à la quatrième de couverture le passage suivant: "Conservation de la biodiversité, bien-être animal, légitimité de la mise à mort, sécurité alimentaire, exploitation raisonnée des ressources naturelles: ces questions brûlantes sont ici éclairées par des études menées sur des terrains aussi variés que l'Afrique de l'Ouest, l'Argentine, la France, Madagascar ou le Pérou." Finalement, comme l'écrivent B. Lizet et J. Milliet à la fin de leur introduction, ce livre, au travers des exemples proposés, permet "de déchiffrer et de penser autrement les relations que les hommes sont en train de nouer avec les animaux".

Bernard DENIS

Laurent GARDE (coord.) – PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION; Coédition Cerpam - Cardère Ed., 2012 (312 p., 14x21, 22 €)

La revue *Ethnozootecnie* et la *Lettre* de la SEZ se font régulièrement l'écho de parutions sur les questions liées au retour des prédateurs dans notre pays. Le présent ouvrage est un excellent guide technique, fort bien illustré, sur les moyens de protéger les troupeaux. Le texte qui figure sur la quatrième de couverture nous paraît être une très bonne présentation de cet ouvrage. Nous le reproduisons ici.

"Les grands prédateurs sauvages se développent en France depuis deux décennies dans les Alpes, le Jura,

les Pyrénées et gagnent aujourd'hui les Vosges et le Massif Central. Ils entrent inévitablement en confrontation directe avec des formes d'élevage qui se sont déployées en leur absence, dans un contexte socio-économique de main-d'œuvre devenue rare et chère dans les exploitations. Face à une prédation en augmentation rapide, les éleveurs doivent protéger leurs troupeaux en tenant compte des conditions et limites de mise en œuvre, et des contraintes engendrées pour le triptyque que constituent l'animal, le milieu naturel et le travailleur.

"Les connaissances acquises sont majoritairement issues du massif alpin et des systèmes d'élevage ovin allaitant confrontés aux loups. Mais le présent ouvrage explore aussi la diversité des systèmes d'élevage ovins, caprins, bovins, face aux différents prédateurs (loups, lynx, ours, chiens divagants). Dans tous les cas, les outils de protection décrits sont les mêmes. Par contre, leur mise en œuvre, leur efficacité, les contraintes qu'ils engendrent, dépendent des contextes de prédation et d'élevage. La protection des troupeaux relève d'une démarche globale. Elle nécessite pour cela de disposer de diagnostics individualisés, d'une boîte à outils garnie d'une diversité de solutions à combiner selon les cas, enfin d'une action d'accompagnement des exploitations et d'aménagement, raisonnée en fonction des spécificités d'un territoire.

"Vingt ans après l'arrivée des loups en France, cette synthèse est plus nécessaire que jamais: tous les acteurs concernés font face à deux réalités incontournables; la première, c'est que la présence des prédateurs sauvages est un phénomène durable dans la société contemporaine; la deuxième, c'est que tous les systèmes d'élevage et toutes les exploitations n'auront pas la même capacité d'y faire face, aussi bien raisonnés que soient les dispositifs publics."

Le plan général de l'ouvrage est par ailleurs très clairement présenté dans l'introduction:

" ... ce guide, après l'exposition rapide des contextes de prédatons, présente dans un premier temps

les outils du diagnostic, de l'expertise de vulnérabilité à l'étude territoriale, applicables aux différentes échelles qui vont de l'unité de gestion pastorale à l'exploitation et au territoire.

"Dans un deuxième temps, l'ouvrage étudie les stratégies de protection des troupeaux, en les raisonnant en permanence par rapport à l'intensité du risque, par rapport aussi aux logiques des exploitations au sein desquelles elles ont à se déployer, et par rapport enfin à la grande diversité des systèmes d'élevage et des territoires. Ce chapitre rassemble les informations acquises concernant le loup, le lynx, le chien divagant.

"Le troisième temps, c'est la "boîte à outils" des moyens de protection qui représente le coeur de l'ouvrage, avec les différents outils mobilisables: les outils d'effarouchement; les chiens de protection et d'éventuels autres animaux mobilisables à cet effet; les clôtures électriques utilisables, soit pour rassembler les bêtes la nuit et mieux les protéger, soit pour les laisser au pâturage dans une enceinte sécurisée.

"Dans un quatrième temps, sont exposés les équipements structurants qui permettent de consolider le système pastoral dans la durée et de le rendre moins vulnérable et plus résistant face au risque des prédateurs."

25 rédacteurs et contributeurs expérimentés sont les auteurs de ce livre, coordonné par Laurent Garde, qui apparaît comme l'ouvrage de référence actuel en France sur les moyens de protéger les troupeaux contre les prédateurs.

Philippe J. DUBOIS, Jean-Claude PÉRIQUET, Élise ROUSSEAU – *NOS ANIMAUX DOMESTIQUES: LE TOUR DE FRANCE D'UN PATRIMOINE MENACÉ*; Delachaux et Niestlé, Paris, 2013 (312 p., 22x26, 34,9 €).

Convaincu que la diversité des races d'animaux domestiques est reconnue aujourd'hui comme une composante de la biodiversité, et fort du succès de son livre sur les races bovines disparues et à faibles effectifs (Voir *Ethnozootecnie* n° 89 page 207), Philippe J. Dubois a ouvert un chantier d'envergure: consacrer un ouvrage aux races à faibles effectifs - dont la situation est souvent fragile- de toutes les espèces domestiques élevées en France. Il s'est entouré de deux collaborateurs: Elise Rousseau, auteure et journaliste, et Jean-Claude Périquet, bien connu de nos adhérents, auteur de nombreux livres sur les volailles.

L'ouvrage s'adresse à un large public, comme le prouvent les explications simples et pédagogiques qui figurent en introduction sur les difficultés de définir la race, l'évolution générale de nos populations d'animaux domestiques depuis deux siècles, les critères de définition du seuil en dessous duquel une population peut être considérée comme menacée.

La presque totalité des espèces animales domestiques qui sont élevées en France fait l'objet de l'étude. Le chien et les espèces avicoles coexistent avec les animaux de ferme "classiques", ce qui n'est pas sans intérêt dans l'optique d'une zootechnie comparée à

laquelle nous sommes très attaché.

Les nombreuses races qui composent ce livre sont présentées par espèce et par ordre alphabétique. Les monographies sont détaillées. Elles comprennent les sujets classiques (origine et histoire, répartition, description, aptitudes, effectifs), auxquels s'ajoutent une description des mesures de sauvegarde qui ont éventuellement été prises et des adresses d'associations ou d'éleveurs de la race. Les auteurs soulignent qu'avec près de 225 races à petits effectifs, la France peut s'enorgueillir de son patrimoine animal domestique et saluent les acteurs de la sauvegarde, laquelle passe par des voies diversifiées selon les espèces et les races.

Le sérieux et la rigueur avec lesquels Ph. J. Dubois, E. Rousseau et J. C. Périquet ont travaillé méritent d'être salués. Certes, les monographies ne sont pas exemptes des "clichés" qui circulent parfois, tout spécialement sur les origines des populations, mais les rubriques sont conformes à ce que l'on attend d'une étude zootechnique. Peut-être peut-on remarquer la rareté des données chiffrées de production qui, il est vrai, sont rarement disponibles dans le cas des races "confidentielles".

Il reste une question: pourquoi se limiter aux

rares à petits, voire très petits effectifs, et même parler de populations non encore reconnues, dont peu de gens connaissent l'existence? Nous devinons la réponse: c'est un moyen de sensibiliser encore plus l'opinion publique à l'importance de la biodiversité domestique. Nous en sommes d'accord. Le risque est toutefois de confondre cette dernière avec une sorte de "collection" et de faire un peu oublier que la diversité raciale inclut aussi les "grandes" races. Cela dit, loin de nous l'idée de minimiser le rôle des "collectionneurs", qui ont toute leur place dans la sauvegarde et sans lesquels beaucoup de nos races,

spécialement en aviculture, auraient déjà disparu.

Souhaitons à ce livre, dont l'idée et la conception sont originales, qui est illustré de la manière formelle souhaitée par les zootechniciens et qui contient de très nombreux renseignements, tout le succès qu'il mérite. Il atteint son objectif d'être accessible à un large public mais les informations qu'il contient en font aussi un livre technique de référence.

Bernard DENIS.

Eric BARATAY, Philippe DELISLE (sous la dir. de) (1) - MILOU, IDÉFIX ET C^{IE}. LE CHIEN EN BD; Editions Karthala, Paris, Coll. "Esprit BD", 2012 (13,5 x 21,5, 304 p., 19€)

Selon la sagesse populaire, le chien est le meilleur ami de l'homme et la bande dessinée le neuvième art. Eric Baratay et Philippe Delisle ont réuni les deux dans un récent ouvrage collectif dont ils ont coordonné la conception et dont ils ont eux-mêmes écrit plusieurs chapitres. L'exhaustivité n'étant pas de mise, l'ouvrage traite du chien dans la bande dessinée francophone, où notre fidèle compagnon est effectivement très présent.

L'ouvrage se compose tout d'abord de monographies consacrées à certains chiens qui ont marqué l'histoire de la bande dessinée francophone. Sont ainsi dressés les portraits de chiens archi-célèbres, comme Milou, Idéfix, Pif ou Rantanplan, ou moins connus (tout du moins de l'auteur de ces lignes avant qu'il ne lise l'ouvrage), comme Flambeau, un chien patriote créé par Benjamin Rabier en 1916. Ces monographies sont généralement très complètes et bien documentées et fournissent une analyse détaillée de l'animalité comme de l'humanité de ces "chiens de papier" (expression qui revient souvent dans l'ouvrage), ainsi que de leurs rapports avec leur maître et avec les autres personnages, humains ou animaux. Une richesse de ces monographies

réside dans la diversité des points de vue de leurs auteurs, ces derniers venant d'horizons variés.

L'ouvrage comprend par ailleurs, intercalées entre les monographies, de courtes synthèses permettant de remettre cette galerie de portraits en perspective. L'ensemble est organisé selon un plan chronologique qui fait apparaître trois grandes périodes: celle des "ancêtres", celle des "chiens-compagnons" (compagnons du héros, qui lui est un homme) et celle des "chiens-héros" (à part entière, les humains étant alors des faire-valoir). Ces synthèses mettent l'accent, d'une part, sur les évolutions conjointes du rôle et des représentations du chien dans nos sociétés et, d'autre part, sur l'évolution de la bande dessinée elle-même.

De nombreuses illustrations viennent compléter avec bonheur un texte qui se lit très facilement. L'amateur pourra ainsi reconnaître des extraits de certaines de ses lectures favorites. Un ouvrage à mettre entre les mains de tous les jeunes de 7 à 77 ans !

Etienne Verrier

Note de Dominique POULAIN:

QUELQUES EXTRAITS ET REMARQUES SUR LES CHIFFRES CLÉS 2012 DES PRODUCTIONS BOVINES PUBLIÉS PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE.

Premier arrêt sur les structures d'élevage et tout particulièrement sur l'opposition entre élevage laitier et élevage allaitant: le lait semble plus motiver les jeunes que la production de viande. 23 % des éleveurs laitiers ont en effet moins de 40 ans, contre 19 % seulement des éleveurs allaitants et seuls 40 % ont plus de 50 ans, contre 49 %. Quant à la taille des étables, elle est là encore bien différente: en lait, 16 % des exploitations ont moins de 20 vaches laitières et 36 % plus de 50. En viande, on trouve

davantage de petits troupeaux 34 % des exploitations ont moins de 20 vaches et seules 29 % en possèdent plus de 50. Deux mondes distincts ...

Quant au cheptel, si le nombre total de bovins reste stable (depuis une dizaine d'années il oscille entre 19 et 20 millions de têtes), les effectifs de vaches ne cessent de diminuer: il y a 20 ans, en 1991, on comptait 5 276 000 laitières et il n'en reste plus que 3 725 000 en 2012. Pour les nourrices, après une augmentation significative entre 1991 (3 693 000 têtes) et 2001 (4 200 000 têtes), leur nombre est aujourd'hui redescendu à 4 028 000. Au niveau géographique, 3 régions (Bretagne, Normandie, Pays de Loire) concentrent 47 % du cheptel laitier, sans changement depuis 20 ans; en

1) Eric Baratay et Philippe Delisle sont tous deux Professeurs d'histoire contemporaine à l'Université de Lyon. Le premier est spécialiste de l'histoire des animaux, le second de l'histoire de la bande dessinée franco-belge.

production allaitante, 5 régions arrivent en tête (Auvergne, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Limousin) représentant 54 % des effectifs. On note dans ce dernier cas une augmentation de la part occupée par l'Auvergne qui passe de 10 % en 1991 à 12 % du cheptel reproducteur national en 2012.

Sans surprise, la Prim'holstein est toujours la race la plus présente sur notre territoire et la Charolaise la première race à viande (Tableau 1).

Mais ce sont probablement les rendements laitiers moyens qui ont le plus évolué, passant de 5 036

kg/vache/an en 1992 (soit 6 364 kg par lactation) à 6 824 kg/vache/an en 2011 (8 395 kg par lactation). Ces bons niveaux de production doivent cependant être relativisés par la comparaison avec nos voisins européens: avec 6 494 kg de lait/vache et par an, les statistiques de 2010 nous classent en dessous de la production moyenne de l'UE à 15 à 6 925 kg/an, bien loin derrière les pays d'Europe du Nord comme le Danemark (8 561 kg), la Finlande (8 196 kg) ou la Suède (8 145 kg). Même le Portugal et l'Espagne ont un meilleur niveau de production avec 7 848 kg et 7 597 kg respectivement.

Type racial	1 000 têtes	% du total
Prim'holstein	2 456	32
Charolaise	1 589	20
Limousine	1 063	14
Montbéliarde	655	8
Blonde d'Aquitaine	532	7
Normande	397	5
Croisée	395	5
Salers	202	3
Aubrac	160	2
Autres types raciaux	307	4
Total	7 754	100

Tableau 1: Nombre de vaches présentes au 1^{er} janvier 2012 par races

Face à ces productions, nos habitudes alimentaires se sont également modifiées au cours de ces 20 dernières années: nous consommons en moyenne moins de lait et de beurre, plus de yaourts et de fromages, et moins de viandes à l'exception de la volaille (Tableau 2). Nous sommes les plus gros consommateurs de beurre en Europe, les seconds consommateurs de fromages derrière la Grèce mais nous buvons moitié moins de lait qu'en Finlande (126,6 kg/an/habitant) ou qu'en Irlande

(135 kg) où manifestement on ne boit pas que de la bière... Nos 25,3 kg de viande bovine consommée annuellement nous placent à égalité avec les Suédois et les Irlandais derrière les Danois (28,1 kg/habitant/an). En Europe, la plupart des pays se situent autour de 17/18 kg par habitant mais les Allemands (13,3 kg) et les Espagnols (13,1 kg) sont des petits consommateurs. En République Tchèque et en Pologne, la consommation y est encore plus faible: 8,8 kg et 2,9 kg respectivement.

Consommation en kg/habitant	en 1991	en 2011
Laits de consommation	79,7	61,6
Yaourts et produits fermentés	16,6	25,0
Fromages	22,8	25,6
Beurre	8,2	7,5
Total produits laitiers	127,3	119,7
Viande bovine	30,0	25,3
dont bœuf	24,4	21,6
dont veau	5,6	3,7
Viande de porc	35,5	28,8
Viande de volaille	21,8	25,1
Viande d'ovin-caprin	5,6	3,3
Viande d'équidé	0,9	0,3
Total viandes	93,7	82,8

Tableau 2: Evolution de la consommation moyenne des produits animaux en France, entre 1991 et 2011

Avec 49 % du tonnage, la viande produite en France provient de vaches, se répartissant entre 45 % d'origine laitière et 55 % allaitante. En seconde position, les jeunes bovins et taureaux fournissent 31 % de la production, provenant à 25 % d'origine laitière et 75 % d'origine allaitante. Les génisses (à 10 % d'origine laitière et 90 % d'origine allaitante) fournissent 13 de la production. Et enfin, les bœufs contribuent à hauteur de 7

%, provenant à 60 % de races laitières et 40 % de races allaitantes. Au total, la production est environ pour un tiers d'origine laitière et pour deux tiers d'origine allaitante. Par contre, nous consommons essentiellement de la viande en provenance de femelles (79%), et seulement 13% de produits venant de jeunes bovins; les 8% restants correspondant à de la viande de bœuf.

Note de Mariane MONOD: *DU CROTTIN DE CHAMEAU COMME "CICATRISANT" APRÈS LA CASTRATION.*

Dans la narration de ses expériences de méhariste, "Véto sans frontières" (1) en Mauritanie à la fin des années 50, Bernard BIEHLER relate, avec force détails, une méthode de castration des dromadaires assez particulière:

La victime, un jeune mâle de 3 à 4 ans ligotée et maintenue au sol par 2 aides, hurle et défèque durant l'opération: sans anesthésie, le scrotum est ouvert au couteau, les testicules sont tirés l'un après l'autre à l'extérieur et arrachés, après avoir été abondamment enduits de sable pour que "ça ne glisse pas trop". La plaie est ensuite remplie d'un mélange de sable et de crottin de chameau et le dromadaire repart sur les genoux, le périnée ensanglanté.

A la question du véto sur les suites opératoires, il est répondu qu'après ce traitement, les chameaux mettent six mois à s'en remettre, maigrissant et fondant leur bosse.

Bien que privé d'anesthésique, ce véto va castrer les autres mâles par une méthode moins traumatisante: après désinfection du périnée, par clampage et bistournage afin de rompre le cordon, avant de pouvoir passer commande, aux services vétérinaires de Dakar, d'une pince de Reimers. Ses dromadaires opérés mangent et boivent dès le lendemain et sont d'aplomb en une semaine.

Mariane MONOD.

1) Éditions des Grands Ducs. Dijon 1988.

SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHE

Patrimoines et savoirs en élevage

5, Avenue Foch, F54200 TOUL

COTISATION ANNUELLE DE 30 €

(Tarif étudiant: 10 €, sur justificatif)

donnant droit à deux numéros de la revue et quatre lettres d'information. Selon les possibilités, il arrive que des numéros supplémentaires soient édités.

Photocopie des sommaires des numéros parus 7 €

1975-1 Races domestiques en péril (1 ^{re} journée)	13 €	50 Varia (n° 2)	13 €
1975-2. Quelques aspects de la transhumance	13 €	51 Le logement des animaux domestiques	13 €
15 Le Yak	13 €	52 Races domestiques en péril (4 ^e journée)	13 €
16 Le Porc domestique	13 €	53 La faune sauvage	13 €
18 L'Élevage en Grèce	13 €	54 La zootechnie et son enseignement	13 €
20 L'Ethnozootechnie	7,5 €	55 La transhumance bovine	13 €
21 Les débuts de l'élevage du mouton	13 €	56 L'âne (2 ^e journée)	13 €
22 Les races domestiques en péril (2 ^e journée)	13 €	57 Varia (n° 3)	13 €
24 Zones marginales et races rustiques	13 €	58 Le coq	13 €
25 Le chien	13 €	59 L'Élevage médiéval	13 €
26 Le petit élevage des animaux de ferme	13 €	60 Les Bœufs au travail	13 €
27 Le lapin (1 ^{re} journée)	13 €	N° 61 Varia n° 4 (1998)	13 €
28 Les concours de bétail	13 €	N° 62 La Poule et l'œuf (1998)	13 €
29 Le concept de race en zootechnie	13 €	N° 63 Prémices de la sélection animale en France (1999)	14 €
30 Le cheval en agriculture	13 €	N° 64 Poneys (1999)	14 €
31 Les animaux domestiques dans les parcs naturels et dans les zones difficiles	13 €	N° 65 Varia n° 5 (2000)	14 €
32 L'évolution de l'élevage bovin	13 €	HS n° 1 L'habitat rural traditionnel en France (2000)	14 €
33 Races domestiques en péril (3 ^e journée)	13 €	N° 66 L'alimentation des animaux (2000)	14 €
34 La médecine vétérinaire populaire	13 €	N° 67 L'élevage en agriculture biologique (2001)	14 €
35 Foires et Marchés	13 €	HS N° 2 L'animal et l'éthique en élevage (2001)	14 €
36 Les éleveurs de brebis laitières	13 €	N° 68 Élevage et enseignement de la zootechnie (2001)	14 €
37 L'âne (1 ^{re} journée)	13 €	N° 69 Varia n° 6 (2002)	14 €
38 Les femmes et l'élevage	13 €	HS N° 3 Histoire des races bovines et ovines (2002)	14 €
39 Les palmipèdes domestiques et sauvages	13 €	N° 70 La chèvre, son rôle dans la société au XX ^e siècle 2002	14 €
40 Le Chat	13 €	N° 71 Animal domestique, domestication: points de vue 2003	14 €
41 La chèvre	13 €	Hors série n° 4 Du lait pour Paris (2003)	14 €
42 Etat sauvage, Apprivoisement, état domestique	13 €	N° 72 Le Mulet (2003)	14 €
43 Les chiens de troupeau	13 €	N° 73 Animaux au secours du handicap (2003)	14 €
44 Varia (n° 1)	13 €	N° 74 Varia n° 7 (2004)	14 €
45 La couleur du pelage des animaux domestiques	13 €	N° 75 Le Lapin (2 ^e journée) (2004)	14 €
46 Evolution des rapports hommes-animaux en milieu rural	13 €	HS n° 5 La vie et l'œuvre de F.-H. Gilbert (1757-1800) (2004)	14 €
47 Milieux, société, et pratiques fromagères	13 €	N° 76 Races en péril: (5 ^e journée) (2005)	14 €
48 L'homme et la viande	13 €	N° 77 Varia n° 8 (2005)	14 €
49 Le dindon	13 €	N° 78 Le chien (2006)	14 €
N° 79 Les bovins: de la domestication à l'élevage (2006).....		Hors série n° 6 F. Spindler, Souvenirs (2006)	14 €
Hors série n° 7 Josiane Ribstein, La transhumance bovin dans le massif vosgien et l'arc alpin (2006)			14 €
N° 80 Le gardiennage en élevage (2007)			14 €
N° 81 Les aides animalières: les animaux au service du handicap (2007)			14 €
N° 82 Histoire des courses et des compétitions équestres (2007).....			14 €
N° 83 Appréciation et jugement morphologiques des animaux (2008).....			14 €
N° 84 L'homme et l'animal: voix, sons, musique (2008).....			14 €
N° 85 Histoire et évolution des races et des productions caprines (2008).....			14 €
N° 86 Le lait de demain (2009).....			14 €
N° 87 Varia n° 9 (2009).....			15 €
N° 88 Un cheval pour vivre & Varia (2010).....			15 €
N° 89 Hommage à R. Laurans (2010).....			15 €
N° 90 Poisson: un animal sauvage et domestique (2011).....			15 €
N° 91 Le mouton, de la domestication à l'élevage (2011).....			15 €
N° 92 Les fèces animales: des nuisances aux ressources (2012).....			15 €
N° 93 Pratiques de fin de vie des animaux (2012)			15 €
N° 94 Varia n° 10 (2013)			(à paraître)

SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHNIE

Patrimoines et savoir en élevage

Association loi 1901

étudie:

les relations HOMME, ANIMAL, MILIEU dans les sociétés anciennes et actuelles, et leurs transformations déterminées par l'évolution de l'élevage. Elle réunit ainsi des éléments de comparaison, de réflexion et des informations utiles à ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'avenir de l'élevage des animaux domestiques.

Les thèmes suivants retiennent plus particulièrement l'attention:

- l'origine des animaux domestiques et l'évolution des races
- l'histoire de l'élevage
- l'évolution des techniques et du langage des éleveurs
- leur adaptation aux conditions socio-économiques
- la conservation du patrimoine génétique animal
- la place de l'élevage dans les sociétés anciennes et actuelles

organise

- des colloques et journées d'étude

publie

- les textes des communications présentées aux journées d'étude
- des articles et mémoires sur thèmes divers
- des informations, comptes rendus et analyses

dans son bulletin semestriel

ETHNOZOOTECHNIE

et sa

Lettre d'information trimestrielle

RENSEIGNEMENTS - ADHÉSIONS:

Le Président
Pr. Bernard DENIS

5 Avenue Foch

F54200 TOUL

Téléphone: 03.83.43.06.45

La Secrétaire-trésorière

Mariane MONOD

4 rue Pierre Brossolette

F92300 Levallois-Perret

Téléphone: 01 47 31 27 89

Site Internet de la Société d'Ethnozootechnie: www.ethnozootechnie.org.



BULLETIN D'ADHÉSION ET/OU DE COMMANDE

NOM et PRÉNOM:

ADRESSE:

DÉSIRE

ADHÉRER A LA SOCIÉTÉ D'ETHNOZOOTECHNIE

RECEVOIR LES NUMEROS SUIVANTS.....

*Les commandes sont expédiées **après règlement** par chèque bancaire ou postal (C.C.P. Paris 17885-33 N) à l'ordre de la Société d'Ethnozootechnie.*